

UNIVERSITE DE PROVENCE - CENTRE D'AIX

1978

STRUCTURE ET VALEUR ENONCIATIVE DE
L'INTERROGATION TOTALE EN FRANÇAIS

tome II

THESE DE DOCTORAT D'ETAT PRESENTÉE PAR
ANDRÉE BORILLO
SOUS LA DIRECTION DE MONSIEUR LE PROFESSEUR
JEAN STEFANINI



Andrée BORILLO

Structure et valeur énonciative de
L'INTERROGATION TOTALE EN FRANÇAIS

TOME II

Thèse de Doctorat d'Etat
sous la direction de Monsieur le Professeur J. STEFANINI
Université de Provence
Centre d'Aix

1978

TABLE DES MATIÈRES

(Ch.. III et IV)

<u>CHAPITRE III - LA STRUCTURE SYNTAXIQUE</u>	
<u>DE L'INTERROGATION DIRECTE TOTALE</u>	202
I - LES FORMES STANDARD	
<u>DE L'INTERROGATION DIRECTE TOTALE</u>	203
a) Suppression de <u>si</u> et changement du schéma intonatif de la phrase	206
b) Les changements dans le schéma structurel de la phrase	208
11. Interrogatives simples <u>et Interrogatives disjonctives</u>	214
Z.. <u>Les diverses formes de l'interrogative disjonctive</u>	220
Z.1 L'interrogative disjonctive mixte	220
Z.2 Les structures disjonctives réduites : <u>P_i ou pas ? , P_i ou non ?</u>	222
3.. <u>L'interrogative Intonative</u>	227

4. <u>L'interrogative Inversée</u>	235
5. <u>L'interrogative Est-ce que</u>	242
5.1 Statut de <u>est-ce que</u> dans les Interrogatives partielles	244
5.2 Statut de <u>est-ce que</u> dans l'Interrogative Est-ce que	247
a) <u>C'est que P</u> causal ou explicatif	246
b) <u>C'est que P</u> emphatique ou affirmatif renforcé	250
II - LES FORMES NON STANDARD <u>DE L'INTERROGATION DIRECTE TOTALE</u>	256
I - <u>Les constructions interrogatives postposées</u>	257
1. La construction postposée de type <u>P, tu V ?</u>	261
1.1 La construction postposée de type ① : Est-ce que P, V tu ?	265
1.2 La construction postposée de type ② : <u>P</u> , est-ce que tu(nég) V ?	266
1.3 La construction postposée de type ③ : Est-ce que P, est-ce que tu V ?	270
1.4 La construction postposée de type ④ : <u>P</u> , tu V ?	272
1.5 Autres types de constructions interrogatives postposées	274

12. Propriété des verbes postposés et valeur illocutoire des interrogations auxquelles ils participent	276
12.1 Les verbes des groupes I, II, III et la structure de type ④	277
12.2 Les structures ①, ② et ③	280
12.2.1 Les verbes du groupe I et les structures ① et ②	282
12.2.2 Les verbes du groupe II et les structures ② et ③	285
12.2.3 Autres verbes compatibles avec la structure ③	288
13. La construction interrogative postposée de type <u>P, je V ?</u>	291
13.1 La construction de type ⑤ <u>P, je V :</u> la question conjecturale	291
13.2 La construction de type ⑥ <u>Est-ce que P, je V :</u> la question délibérative	293
14. Statut des constructions postposées par rapport aux constructions "standard"	295
III - <u>Les questions-reprise</u>	299
11. La question-reprise et les particules <u>oui</u> , <u>si</u> , <u>non</u>	301
11.1 Distinction entre les questions-reprise et les questions-soutien	301
a) Les questions-soutien de structure <u>P, oui ?</u>	305
b) Les questions-soutien de structure <u>neg P, non ?</u>	307

1.2 Les questions-reprise :	
quelques caractéristiques de leur fonctionnement	311
a) La présence de <u>si</u> et <u>non</u>	
dans les questions-reprise	314
b) Contraintes sur les phrases	
soumises à la question-reprise	317
c) La question-reprise	
et les éléments de polarité positive et négative	320
1.3 La question-reprise	
et les phrases enchâssées	323
1.3.1 Les verbes de modalisation assertive	325
a) rôle du temps et du mode	326
b) rôle de la négation	328
1.3.2 Autres agents de modalisation	336
1.4 La construction postposée	
et la question-reprise	339
2. Autre type de question-reprise :	
la reprise par une interro-négative	343
2.1 La question-reprise	
avec les verbes assertifs faibles	344
2.2 La question-reprise	
avec <u>n'est-ce pas ?</u> , <u>pas vrai ?</u>	349
2.3 Les formules :	
<u>tu comprends ?</u> , <u>tu entends ?</u> , etc.	356
Annexe 1 : Verbes entrant dans une construction postposée	
de type <u>P, tu V ?</u>	359
Annexe 2 : Verbes entrant dans une construction postposée	
de type <u>P, je V ?</u>	360

<u>CHAPITRE IV - LA FORCE ILLOCUTOIRE DE L'INTERROGATION TOTALE</u> <u>ET LE CADRE QUESTION-REPONSE</u>	361
 I - L'ACTE DE QUESTIONNEMENT <u>ET LES FORMES INTERROGATIVES</u>	362
1. Statut des Interrogatives directes	365
2. Statut des Interrogatives indirectes	371
3. Interrogatives disjonctives et interrogatives simples	375
4. Le cadre question-réponse	383
 II - <u>LES REPONSES OUI, SI, NON</u>	385
1. Le statut de <u>oui, si, non</u> hors du cadre question-réponse	389
1.1 <u>Oui, si, non</u> et les constructions contrastives	389
1.2 <u>Oui, si, non</u> et les constructions complétives	393
2. Le statut de <u>oui, si, non</u> dans le cadre question-réponse	398

III - LES ADVERBES MODALISATEURS <u>OU ADVERBES ASSERTIFS</u>	402
1. Propriétés des adverbessertifs <u>dans la phrase déclarative</u>	412
1.1 La construction <u>Adv que P</u>	412
1.2 La construction <u>P, adv</u>	416
2. Comportement syntaxique des adverbessertifs <u>dans le cadre question-réponse</u>	424
2.1 Les réponses positives	424
2.1.1 Les constructions <u>Adv et Adv que oui</u>	424
2.1.2 Les constructions <u>Adv et oui, Adv</u>	425
2.2 Les réponses négatives	426
2.2.1 Les constructions <u>non Adv, Adv pas, Adv que non</u> .	426
2.2.2 Les constructions <u>Adv que non et non, Adv</u>	427
2.2.3 Les constructions <u>Adv que non / Adv pas</u>	427
3. <u>Caractérisation des adverbessertifs</u>	429
IV - LES VERBES, SUBSTANTIFS ET ADJECTIFS <u>DE MODALISATION ASSERTIVE</u>	434
1. Présentation des verbes, <u>substantifs et adjectifs modalisateurs</u>	434

1.1 Les verbes modalisateurs dans le cadre question-réponse (liste Annexe 6)	439
1.2 Les adjectifs modalisateurs (liste Annexe 7)	445
1.3 Les substantifs modalisateurs (liste Annexe 9)	449
2. Les verbes et adjectifs modalisateurs dans la phrase déclarative	453
3. Les verbes et adjectifs modalisateurs dans la phrase interrogative	464
4. Les verbes modalisateurs des groupes 1 et 2 : les verbes assertifs faibles	467
5. Particularités des verbes modalisateurs du groupe 1 (type croire)	473
5.1 Comportement vis-à-vis de la négation dans les complétives	474
5.2 Comportement vis-à-vis de la négation dans les interrogatives postposées	474
6. Les verbes modalisateurs du groupe 3 et 4 (type noter et oublier) Les semi-factifs	479
6.1 Caractéristiques dans les phrases déclaratives	479

6.2 Caractéristiques dans les interrogatives postposées	484
6.3 Les verbes semi-factifs dans le cadre question-réponse	485
7. Les adjectifs modalisateurs et les expressions verbales <u>à la forme impersonnelle</u>	491
7.1 Propriétés des adjectifs modalisateurs	493
7.1.1 Construction <u>C'est Adj, il est Adj que P</u>	497
7.1.2 Les adjectifs de valeur positive (groupes 1, 2, 3)	504
7.1.3 Les adjectifs de valeur négative (groupes 4, 5)	513
7.2 Les expressions verbales et substantivales reconstruites avec <u>ce, cela, il y a</u>	521
<u>Annexe 1</u> : Adverbes de modalisation entrant dans un cadre question-réponse	532
<u>Annexe 2</u> : Quelques propriétés des adverbes de modalisation assertive	533
<u>Annexe 3</u> : Les expressions de confirmation ou d'infirmerie	534
<u>Annexe 4</u> : Verbes de modalisation assertive (je V que oui non)	535

<u>Annexe 5</u> : Adjectifs modalisateurs entrant dans un cadre question-réponse	537
<u>Annexe 6</u> : Verbes modalisateurs, réponse à une demande d'information	538
<u>Annexe 7</u> : Adjectifs modalisateurs, réponse à une demande d'information	540
<u>Annexe 8</u> : Quelques propriétés des verbes modalisateurs de l'Annexe 6	541
<u>Annexe 9</u> : Expressions verbales et substantivales impersonnelles dans les réponses	543
<u>Annexe 10</u> : Les types de réponse à une demande ou une offre d'agir	544

CHAPITRE III - La structure syntaxique de
l'interrogation directe.

I - LES FORMES STANDARD DE L'INTERROGATION DIRECTE TOTALE

Cette étude sera assez brève puisqu'il s'agit de rendre compte de structures interrogatives tenues pour dérivées de phrases déjà étudiées au chapitre précédent. En effet, les interrogatives directes sont présentées au chap. I § 3 comme des phrases à mettre en correspondance avec des interrogatives indirectes ayant la particularité d'être introduites par un verbe performatif, utilisé dans les conditions précises où il est la formulation explicite de l'acte illocutoire de questionnement. Par exemple, à partir d'une structure de phrase comme : je te demande si ou $[P_1, P_2]$ (P_2 pouvant être remplacée par non P_1) l'interrogation directe est obtenue par la suppression de la dépendance syntaxique entre la formule performative je te demande et la proposition si P_1 ou si P_2 — en termes plus techniques par la suppression de COMP contenant si. Cette suppression est rendue possible par le fait que la caractérisation explicite de l'acte au moment où il est effectué, peut être marquée autrement que par un énoncé performatif : par la composante intonative de la phrase ou, plus explicitement encore, par l'inversion du sujet et du verbe ou par l'insertion en tête de phrase de est-ce que. Ainsi on peut mettre en correspondance deux constructions qui sont perçues sur le plan structural comme équivalentes :

1 - Je te demande si tu as terminé ou pas.

2 - Je te demande : tu as terminé ou pas ?
as-tu terminé ou pas ?

Une fois que l'indépendance syntaxique est assurée, le segment performatif peut être effacé car il devient redondant. En effet, il n'est plus que le commentaire verbal d'un acte de langage marqué par ailleurs explicitement. D'où la troisième étape :

3 - tu as terminé ou pas ?
as-tu terminé ou pas ?

Cette mise en correspondance et en particulier la possibilité pour l'interrogative directe en 2- et 3- de pouvoir subir l'inversion du sujet et du verbe suggère que la disparition du complémenteur et de son contenu lexical si n'entraîne pas la disparition du marqueur interrogatif +Q également contenu dans COMP. En effet, la solution serait d'expliquer le schéma intonatif que reçoit l'interrogative directe comme une matérialisation de cet élément +Q après la suppression de si (mais nous verrons ceci plus précisément au § 3).

Dans une perspective plus générale, il faut rappeler que les schémas disjonctifs que nous présentons habituellement comme si ou [P₁, P₂] ou si ou [P₁, nég P₁] se réalisent dans les faits par la duplication de COMP et son placement devant tous les termes de la disjonction, que celle-ci soit à deux termes comme les structures ci-dessus, ou qu'elle ait plus de deux termes si ou [P₁, P₂, P₃...] (cf. chap. II § 2.3) :

- (a) Je me demande si tu plaisantes ou si tu es sérieux.
- * (b) Je me demande si tu plaisantes ou tu es sérieux.
- (c) Je me demande si tu plaisantes ou si tu ne plaisantes pas.
- * (d) Je me demande si tu plaisantes ou tu ne plaisantes pas.

La seule différence vient de la dérivation de réduction applicable à la structure si P₁ ou si nég P₁ : celle-ci peut être ramenée à si P₁ ou pas tandis que pour les autres, quel que soit le nombre de termes, aucune dérivation n'étant effectuée, on conserve jusqu'au bout la double ou multiple occurrence de si. Donc, pour le passage de l'interrogative indirecte à l'interrogative directe, la dérivation pour ces structures disjonctives ne serait pas tout à fait celle indiquée en 1, 2, 3 ci-dessus, mais plutôt :

1' - Je te demande si tu plaisantes ou si tu es sérieux.

2' - Je te demande : tu plaisantes ou tu es sérieux ?

3' - Tu plaisantes ou tu es sérieux ?

Autrement dit, si est supprimé autant de fois qu'il y a de phrases disjointes dans la structure. On sait par ailleurs qu'ultérieurement tous les ou à l'exception du dernier sont supprimés :

(e) Tu travailles, tu dors ou tu rêves ?

Nous examinerons ici les règles selon lesquelles s'opèrent les modifications applicables à ce qui reste de la phrase lorsque le segment performatif disparaît — cette disparition étant elle-même en liaison avec la disparition de si — c'est-à-dire lorsqu'elle devient phrase interrogative directe.

Trois grandes catégories de constructions sont distinguées lorsqu'on décrit les interrogatives directes totales en français (I.D.) 1- Les interrogatives dont la seule marque distinctive est constituée par le schéma interrogatif : I.Intonatives 2- Les interrogatives marquées par l'inversion du sujet et du verbe : I.Inversées 3- Les interrogatives introduites par est-ce que : I.Est-ce que. Il existe d'autres types d'interrogatives, celles que nous verrons sous le nom de "formes interrogatives non standard" au § II. Certaines peuvent être ramenées aux trois grandes catégories indiquées, c'est le cas des constructions postposées (cf. § II.I). D'autres au contraire doivent faire l'objet d'une description plus spécifique, par exemple les constructions des questions-reprise (cf. § II.II) ou les questions-réplique (cf. chap. V § V).

a) Suppression de si
 et changement du schéma intonatif de la phrase

Quelles que soient les règles qui s'appliquent ultérieurement au schéma structural de la phrase, la condition nécessaire reste la suppression du ou des compléments contenant si. Cette règle de suppression n'est pas due à sa nature, ni à la nature particulière de l'acte de langage exprimé par l'énoncé performatif. On la voit s'appliquer dans d'autres sortes d'énoncés performatifs introduisant une phrase complétive, celle-ci étant dotée du complément que. C'est par exemple dans le cas où une phrase performative formule explicitement l'acte illocutoire de l'ordre :

1 - J'ordonne que tu viennes.

2 - J'ordonne : tu viens ! → viens !

Plus généralement encore, si l'on pose qu'un complément est toujours présent en structure de base lorsqu'une phrase est produite, une règle entraînant sa suppression doit être appliquée chaque fois que la phrase ne reçoit pas un statut de phrase enchâssée. Pour le français par exemple, cette règle est utilisée pour la suppression de que : règle de "root deletion of que" (cf. KAYNE 1975, p. 59) reprise sous le nom de EFF-RAD-QUE (OBENAUER 1976 p. 125).

Cependant ici on ne peut pas assimiler la suppression de si à la règle générale mentionnée, car son application dépend d'un facteur contextuel, la valeur performative d'une phrase matrice bien déterminée à laquelle le complément est attaché. Nous la considérons donc comme une règle plus spécifique concernant si dans un contexte approprié : SI-PERFORM-EFFAC.

Pour ce qui est des modifications du schéma intonatif de la phrase interrogative, c'est un problème que nous aborderons au § 3. Ici, nous dirons très sommairement que la courbe intonative de la phrase qui dans l'interrogation indirecte est assimilable à celle des phrases déclaratives, subit une modification au moment de la règle SI-PERFORM-EFFAC. Elle monte selon une inflexion très nette sur la partie finale de la phrase et plus précisément sur la dernière syllabe tonique :

(a) Je te demande si tu pars.

(b) Je te demande : tu pars.

Cependant il faut préciser de quel type d'interrogative il s'agit, car selon que la phrase a une structure simple ou disjonctive, la montée se situe en finale de phrase ou au contraire en finale de la première phrase de la disjonction :

(c) (je te demande) : tu pars ou pas ?

Il en serait de même pour une structure disjonctive de type P₁ ou P₂ :

(d) (je te demande) : tu pars ou tu restes ?

Il est intéressant de noter que pour une structure disjonctive multiple la courbe montante s'applique à toutes les phrases sauf à la dernière, c'est-à-dire à toutes les phrases qui en structure de surface sont à la gauche du dernier ou conservé.

(e) (je te demande) : tu pars, tu restes ou tu ne sais pas ?

Ainsi donc pour généraliser on pourrait dire que la courbe intonative montante s'applique à toutes les phrases à gauche du ou de disjonction. S'il n'y a pas de disjonction comme en (a) ci-dessus, l'inflexion montante se

trouve en finale de phrase. Nous verrons au § 1 suivant que cette stabilité de la courbe montante sur la phrase qui est à gauche de ou peut être un argument pour une dérivation de P₁? à partir de P₁ ou pas ?

b) Les changements dans le schéma structural
de l'interrogative simple

S'agissant de l'interrogative simple, seule la spécification du schéma intonatif est obligatoire en français. Des changements d'ordre syntaxique sont possibles, selon des règles qui seront précisées, mais ils ne peuvent être considérés comme nécessaires à la caractérisation du nouveau type de phrase produit par la suppression de si et l'effacement du segment performatif. Le schéma intonatif apparaît comme un critère essentiel et non comme un pis-aller, comme pourrait le laisser croire cette remarque dans Wagner et Pinchon (1962) : "Le ton n'est qu'une marque distinctive de l'interrogation que lorsqu'il est seul à différencier un énoncé interrogatif d'un énoncé affirmatif".

Il ne s'agira pas ici de juger de la différence que peut représenter dans ses emplois ou dans ses valeurs énonciatives une phrase se présentant sous l'une des trois formes Intonative, Inversée, Est-ce que. Il ne s'agira pas non plus de traiter de la nécessité ou de la préférence à employer un tour plutôt qu'un autre dans le cas de phrases où apparaissent certaines caractéristiques morpho-syntaxiques. Certains phénomènes se rapportant à la première question seront évoqués dans les chapitres suivants traitant de la valeur illocutoire de l'interrogation. Pour ce qui est de la deuxième question, elle non plus ne semble pas relever d'une étude purement descriptive dans la me-

sure où la justification de la forme de l'interrogative par la simple présence de certains éléments morpho-phonologiques donne lieu assez souvent à des analyses discutables. Par exemple, pourquoi considérer comme peu acceptable sur des bases uniquement formelles l'inversion de je dans * pars-je, * fuis-je, * peux-je, * me trompè-je, acceptable dans vais-je, sais-je, suis-je, puis-je. Les raisons généralement avancées, d'ordre phonique ou phonologique, sont à notre avis insuffisantes (cf. FOULET 1921, p. 296-297).

En ce qui concerne leur description structurelle, il n'y a pas à faire de différence entre l'interrogative Intonative et les deux autres interrogatives, marquées plus explicitement du point de vue syntaxique. On comprend mal les restrictions qui sont faites sur la première et le rôle secondaire qui leur est donné dans les nombreuses études portant sur l'interrogation en français. En effet, si l'on se reporte aux descriptions des grammairiens, il est très rare que l'I. Intonative soit présentée comme une forme essentielle de l'interrogation totale en français. Seul A. Blinkenberg (1928) dira qu'"elle est la plus primitive". Généralement, elle est citée comme une version familière de la forme inversée. "Dans la langue familière la répugnance de l'esprit français pour l'inversion conduit parfois à conserver l'ordre des mots de la phrase affirmative" (LE BIDOIS 1967, p. 361) ou encore "il est bon de rappeler que l'interrogation doit être marquée non par un effet de diction mais par la forme interrogative donnée à la phrase" (cité par . H. RENCHON 1967, p. 104). Si elle n'est pas considérée comme une forme familière, elle est citée pour ses emplois particuliers. "Elle est la seule possible quand la question reprend une phrase qu'on vient d'entendre et qu'on voudrait voir confirmée et dans ce cas la question marque souvent la surprise" (A. BLINKENBERG, ibid., p. 150). "On ne peut pas l'employer en toutes circonstances, ... elle se rencontre surtout dans deux cas ... quand la répon-

se ne fait pas de doute ... et quand (elle est attendue sans la moindre impatience" (L. FOULET 1921, p. 322). Cependant malgré ces restrictions, l'unanimité se fait pour reconnaître l'emploi très fréquent de cette construction. Il n'est qu'à consulter les études faites sur les fréquences d'emploi des trois formes pour voir la très nette supériorité de la forme intonative (cf. E. FROMAIGEAT 1938) "Mais ce qui surprendra tous ceux qui ne voient le langage que sous l'angle des grammairiens c'est le fait qu'une de ces formes interrogatives, celle qui se contente de l'intonation ... et que la plupart des grammairiens ne signalent même pas est dans le langage réel de beaucoup la plus fréquente" (p. 9) ou encore "Dans la langue usuelle des Français qui parlent correctement, la forme interrogative qui se contente de l'intonation seule est la plus fréquente pour les questions totales" (p. 39).

Cette contradiction qui semble s'établir entre l'intérêt mineur qu'on porte au statut syntaxique de l'interrogative intonative et la prépondérance qu'on lui reconnaît dans l'usage tient à notre avis à plusieurs raisons :

- Le point de vue historique sur les procédés d'interrogation.

Pour de nombreux grammairiens l'interrogation inversée constitue la forme fondamentale en français. "... L'ordre verbe-sujet qui avait d'abord visé à attirer l'attention sur le verbe paraît bientôt être le signe même de l'interrogation. C'est l'état que nous offre la langue du XII^e siècle" (L. FOULET, ibid., p. 245) ou encore "Le procédé auquel (le français) s'est arrêté doit être bien naturel puisque c'est celui qu'ont adopté non seulement les langues romanes mais aussi l'anglais et l'allemand : c'est l'inversion" (ibid., p. 244). Pour la plupart des grammairiens, c'est à partir de cette forme inversée, et plus particulièrement pour l'éviter, que se sont dévelop-

pées les autres constructions. "La langue a marqué très tôt sa propension à éliminer l'inversion pure et dès le Moyen Âge on constate dans les textes une prolifération de succédanés" (H. RENCHON 1967, p. 39). De nouveaux systèmes d'interrogation sont appelés à se substituer à l'interrogative inversée parmi lesquels l'interrogative intonative. "Cette construction ... est d'ailleurs absolument conforme à la tendance générale du langage familier qui s'efforce de supprimer l'inversion interrogative par tous les moyens" (R. LE BIDOIS, cité par H. RENCHON, *ibid.*). Cependant, aux yeux de ces grammairiens, l'interrogative Intonative n'en constitue pas pour autant une solution générale de remplacement. Même si elle est fréquemment attestée, elle reste liée à certains emplois. "La substitution de l'interrogation mélodique aux modes normaux d'interrogation procède d'un souci de politesse" (M. CRESSOT, cité par H. RENCHON, p. 103). "Cette forme d'interrogation par le ton est celle que l'on emploie spécialement pour se faire confirmer une réponse déjà donnée ou une opinion préconçue" (F. BRUNOT 1926, p. 489). "C'est le type d'interrogation de pure politesse" (L. FOULET, *ibid.*, p. 322). A. Blinkenberg nous semble plus clairvoyant quand il dit : "Mais, en dehors de ces cas — cas de confirmation, cas de surprise, cas de réponse polie, etc. — où l'emploi de l'ordre simple s'impose, la même forme de question fait concurrence à la forme avec inversion et à celle introduite par "est-ce que" sans aucune différence de sens" (A. BLINKENBERG 1928, p. 151).

- La prépondérance de l'écrit sur l'oral dans la description des faits de langage. Le fait que l'interrogative intonative ne puisse être caractérisée par une propriété morphologique ou syntaxique spécifique rend plus difficile la tâche de description et d'enseignement que les grammairiens sont censés assurer. La spécification de l'interrogation à l'écrit est bien plus claire si au signe de ponctuation placé en finale, simple uti-

lisation d'un signe diacritique, vient s'ajouter une caractérisation formelle des composantes mêmes de la phrase. On arrive à mieux définir l'interrogation si sa description se fonde sur l'agencement précis et réglé d'éléments discrets au lieu de reposer tout entière sur la courbe mélodique et sur les variations intonatives que la prononciation doit respecter. A l'indication de traits intonatifs et accentuels difficiles à représenter et à inculquer par écrit, on préfère le signalement de règles intéressant directement la construction qui perd ainsi une importance première par rapport à l'intonation. A ceci s'ajoute le fait que les exemples sur lesquels s'appuient les grammairiens sont le plus souvent des exemples du français écrit. Pour les mêmes raisons d'explicitation et de clarté, les phrases interrogatives citées, généralement tirées de dialogues écrits — ils sont pourtant tous censés reproduire des discours oraux — contiennent souvent dans leur structure même l'indication de leur modalité. En renforçant les traits perceptibles oralement par une construction distinctive de la phrase, on atténue le risque d'interprétations erronées, non pas tant pour celui à qui le discours est censé s'adresser que pour le lecteur auquel le discours transcrit est présenté.

- La polyvalence de l'interrogative intonative du point de vue de sa force illocutoire. Si les grammairiens ne retiennent pas habituellement l'interrogative intonative comme l'un des prototypes de l'interrogation totale, c'est sans doute aussi à cause de la versatilité de cette construction en ce qui concerne sa valeur énonciative. Cette plasticité de l'interrogative intonative apparaîtra plus précisément au cours de l'examen de la valeur énonciative de l'interrogation directe (en particulier au chap. V), mais on peut déjà dire que des trois grands types d'interrogatives

totales, c'est certainement la forme intonative qui s'adapte le mieux au contexte de discours dans lequel elle est employée, et par conséquent celle dont la valeur illocutoire peut être la plus nuancée. Sa modalité de phrase interrogative étant marquée par la seule courbe mélodique, il est assez facile de jouer sur ses caractéristiques intonatives et de les modifier. On peut observer par exemple que cette interrogative intonative qui dans sa forme complète, i.e. dans sa structure disjonctive, représente un acte illocutoire de questionnement — demande d'information — évoque très souvent dans sa forme tronquée des significations qui, sans être tout à fait étrangères à cet acte de langage, le détournent de sa fonction première : mise en doute, demande de confirmation, évocation d'hypothèse, etc. Certaines de ces valeurs illocutoires sont également possibles avec les interrogatives Inversées et Est-ce que, mais on verra que les interrogatives intonatives sont celles qui se prêtent le mieux à ces types de modulation. On les rencontrera là où les deux autres formes ne sont pas possibles, c'est-à-dire là où l'interprétation s'écarte trop de la demande d'information. Ces implications multiples contenues dans l'acte de questionnement, que la forme intonative traduit de manière plus riche et plus nuancée que les deux autres formes, ajoutent sans doute au fait qu'on ne la considère pas comme véritablement représentative de la modalité interrogative. En tout cas, il est de fait que, dans les descriptions qu'en donnent les grammairiens, elle est souvent considérée comme une forme affaiblie, dégénérée de la véritable interrogation : "Le ton interrogatif sans inversion ... permet d'exprimer grâce à l'intonation qui l'accompagne nécessairement une gamme très variée de sentiments ... Cette construction est pour ainsi dire neutre : elle offre un moule "omnibus" qui peut recevoir toute espèce de contenu affectif" (R. LE BIDOIS, cité par H. RENCHON 1967).

1. Interrogatives simples et Interrogatives disjonctives

Si nous adoptons le point de vue généralement admis par les linguistes (cf. STOCKWELL 1968, R. LANGACKER 1970, Z. HARRIS 1968), il n'y a pas de distinction fondamentale à établir entre interrogative simple et interrogative disjonctive dans la mesure où l'on peut poser la forme disjonctive exclusive comme forme de base, et la forme simple comme la réduction de celle-ci dans le cas particulier où le deuxième terme de la disjonction est la reprise négative du premier. Selon cette dérivation, si l'on part de l'état de la phrase dans l'interrogation directe — c'est-à-dire après l'opération de suppression de l'ensemble verbal performatif et la mise en place de l'intonation — le processus s'établit comme suit dans le cas de la disjonction négative :

Tu pars ou tu ne pars pas ?

Réduction de coordination (REDUC-COORD) :

Tu pars ou pas ?

Suppression du deuxième terme (EFFAC-DISJ) :

Tu pars ?

Lors de la réduction de coordination, la négation peut être représentée par pas ou non, mais nous donnerons quelques précisions sur l'emploi de ces variantes au § 2.2

Par contre, si la disjonction comporte plus de deux termes ou si le deuxième terme ne constitue pas la reprise négative du précédent, il peut y avoir réduction de coordination mais pas d'opération de suppression complète du deuxième terme :

Tu pars en train ou tu pars en voiture ?

Réduction de coordination :

Tu pars en train ou en voiture ?

Suppression du deuxième terme :

* Tu pars en train ?

Ainsi il y aurait deux structures distinctes pour l'interrogation totale, l'une de type P₁ ou non P₁ ?, l'autre de type P₁ ou P₂ ?. La première constituerait la structure de base commune aux phrases dites interrogatives simples P₁ ?, c'est le terme que nous emploierons pour les structures de surface non disjonctives, et aux interrogatives disjonctives négatives, P₁ ou non P₁ ?.

Plusieurs arguments jouent en faveur de cette solution dérivationnelle.

. Un premier argument est fourni par l'intonation caractéristique des phrases interrogatives directes en surface. Cette intonation est du type suivant :

<u>interrogative disjonctive</u> :	$\overset{/}{P}$ ou $\overset{\backslash}{P}$?	tu $\overset{/}{p}$ ars ou tu $\overset{\backslash}{r}$ estes ? tu pars ou tu ne pars pas ?
<u>interrogative simple</u> :	$\overset{/}{P}$?	tu $\overset{/}{p}$ ars ?

Une inflexion montante est donnée au premier terme de la disjonction, descendante au deuxième. Que le deuxième terme disparaisse, l'intonation n'est pas modifiée pour autant : elle conserve la même courbe montante sur le premier terme qui est dès lors la seule proposition constitutive de l'interrogation globale :

Tu $\overset{/}{p}$ ars (ou pas) ?

. Un deuxième argument peut être trouvé dans la forme des réponses qui sont jugées appropriées pour les interrogations totales simples ou disjonctives négatives. Dans les deux cas, il est possible de répondre uniquement par oui ou non, et le sens de la réponse se comprend en fonction du contenu de la question : oui renvoie à l'assertion positive de la proposition, non à l'assertion négative.

(a) Tu m'écoutes ? R. oui.

(b) Tu m'écoutes ou pas ? R. oui.

Oui dans (a) et (b) signifie je t'écoute. Il n'en va pas de même avec l'interrogative disjonctive de type P₁ ou P₂ ou P₃ ... ?, où la réponse ne peut être ni oui ni non, mais doit reprendre l'une des phrases de la séquence.

(c) Tu es d'accord ou tu refuses ? R. * oui.

(d) Tu es d'accord ou tu refuses ? R. Je suis d'accord.

Bien entendu, quel que soit le type de structure, les possibilités de réponse ne se limitent pas à oui, non ou à la reprise d'une proposition de l'interrogation énoncée. On peut avoir une gamme infinie de réponses telles que je ne sais pas, je te le dirai demain, je ne te répondrai pas, etc. Nous parlons simplement ici des réponses attendues (cf. chap. IV § II).

Cet emploi de oui et non comme réponses aux interrogatives simples et aux disjonctives négatives s'explique effectivement si l'on fait dériver celles-ci d'une même structure de base. Si elles sont comprises de manière semblable, on peut leur répondre de manière semblable.

. Un troisième argument, amené presque obligatoirement par le second, concerne le sens des interrogatives simples et des disjonctives négatives. Dans de nombreux cas d'énoncés, une grande stabilité de sens semble

s'établir entre les deux types de structures. Tout se passe comme si, absent, le deuxième élément de la disjonction était implicitement pris en compte pour recréer l'alternative entre valeur positive et valeur négative. Ainsi, pour les phrases (a) et (b) ci-dessus, on peut très bien admettre qu'il y a là paraphrase et que la présence ou l'absence du deuxième élément ne change pas la valeur illocutoire de l'interrogation (qu'il y ait emploi de la forme (a) ou (b), le locuteur veut signifier la même chose et le destinataire sait qu'il en est ainsi).

Cependant, ce troisième argument ne vaut que partiellement. La paraphrase n'est pas applicable dans tous les cas. Par exemple, une intonation différente peut s'appliquer sur la phrase simple que l'on ne peut pas reproduire sur la phrase disjonctive négative. Ou encore des éléments lexicaux sont présents dans la phrase simple qui ne sont pas compatibles avec une structure de type disjonctif (d'autres différences encore apparaissent que nous verrons plus en détail au chap. V).

Ceci est encore plus flagrant si l'on examine un troisième type de structure que l'on aurait normalement tendance à assimiler à P_1 ou non P_1 ? car sa seule différence tient à l'ordre dans lequel sont présentés les deux termes de la disjonction exclusive : non P_1 ou P_1 ? Cet agencement de phrase est moins courant que le premier mais peut être attesté, surtout semble-t-il dans les interrogatives réduites. Après réduction, la deuxième phrase, positive, est représentée par si :

- (a) Tu n'es pas prêt ou si ?
- (b) Est-ce que tu n'as pas vu Jean ou si ?
- (c) N'as-tu pas terminé ou si ?

Cette structure que nous pouvons appeler interrogative disjonctive positive peut comme son homologue négatif, subir la règle de suppression du deuxième terme (EFFAC DISJ) :

- (d) Tu n'es pas prêt ?
 (e) Est-ce que tu n'as pas vu Jean ?
 (f) N'as-tu pas terminé ?

Les arguments sur lesquels se fonder pour dire qu'une même règle syntaxique établit la dérivation $\overline{P_1 \text{ ou non } P_1} ? \rightarrow \overline{P_1} ?$ et $\overline{\text{non } P_1 \text{ ou } P_1} ? \rightarrow \overline{\text{non } P_1}$ sont en partie ceux que nous venons de citer : tout d'abord, la conservation de l'intonation montante sur le premier terme :

interrogation disjonctive : $\overline{\text{non } P_1} \text{ ou } \overline{P_1} ?$

interrogation simple : $\overline{\text{non } P_1} ?$

Ensuite la similitude de forme des réponses qui sont données aux énoncés constitués par l'une ou l'autre structure :

- | | |
|------------------------------|-----------------------------|
| (a) Tu n'es pas prêt ou si ? | } R. Si, juste une minute ! |
| (d) Tu n'es pas prêt ? | |

Cependant le troisième argument, i.e la stabilité de sens, peut être difficilement invoqué pour justifier une relation dérivationnelle entre structure disjonctive positive et structure simple. En effet, d'une part il n'y a pas équivalence totale de sens entre structure disjonctive négative et structure disjonctive positive. On ne peut pas dire que la première soit véritablement neutre, c'est-à-dire qu'elle mette impartialement en balance la valeur négative et positive de la proposition (Le choix de l'inversion de l'ordre des termes de la disjonctive peut avoir à lui seul une valeur significative, cf chap IV § I. 3). Ainsi l'énonciation de (a) et de (h) ci-dessous n'est pas totalement interchangeable; selon les contextes, l'une ou l'autre sera mieux appropriée :

(a) Tu n'es pas prêt ou si ?

(h) Tu es prêt ou non ?

Par rapport à l'état d'équilibre théoriquement assuré par la disjonction exclusive, la structure disjonctive positive suggère une orientation, un infléchissement vers le choix de l'une des deux valeurs, très souvent vers le choix de la valeur positive; mais ceci n'est pas systématique comme nous le verrons au chap. III § II. Cette orientation devient encore plus nette avec la structure simple, au point qu'il est presque impossible de parler de question "neutre" s'agissant d'une interrogative négative. La phrase (d) reproduite ci-dessous est loin d'avoir la valeur illocutoire de (a) ci-dessus. Elle pourrait être paraphrasée, d'une manière un peu appuyée il est vrai, par (i) ou (j) :

(d) Tu n'es pas prêt ?

(i) Tu n'es pas prêt, je vois.

(j) Ainsi, tu n'es pas prêt.

Ces phénomènes indiquent qu'un changement de sens assez sensible peut se produire lorsqu'on passe d'une structure à l'autre, le point limite étant que l'une des deux structures ne peut plus s'interpréter car elle est devenue proprement inacceptable — ceci en général arrive à la structure disjonctive négative et non à la structure simple.

Par conséquent, si l'on pose qu'il y a un lien dérivationnel entre les deux structures — ce qui formellement paraît soutenable — il faut pouvoir expliquer les difficultés qu'il y a à justifier ce lien pour l'ensemble des cas d'interrogatives totales. Nous tenterons de donner au chap. IV suivant quelques explications sur ces disparités que l'on constate entre structure simple et structure disjonctive négative. Cependant, nous pouvons

mentionner dès maintenant que ce critère de stabilité de sens entre les deux types de structure permet de définir une grande classe d'interrogations totales, celles que nous appelons les vraies questions. Ce sont de véritables demandes d'information véhiculant implicitement le sens de l'énoncé performatif Je te demande (de me dire) si ... dont elles sont censées être issues. Le sens des vraies questions peut en effet être rapporté à celui qui est explicitement donné par l'énoncé performatif grâce au schéma dérivationnel :

Je te demande de me dire si P_1 ou nég $P_1 \rightarrow P_1$ ou nég $P_1 \rightarrow P_1$?

Pour ce qui est des autres types de questions, nous essaierons de donner une explication de la non-conservation de sens entre les deux structures au chap. IV, puis de faire une description plus détaillée du phénomène aux chapitres V et VI. Pour l'instant, pour ce qui concerne les relations formelles entre les deux structures, nous n'envisagerons que la solution présentée ci-dessus de la dérivation de l'interrogative simple à partir de l'interrogative disjonctive négative correspondante.

2. Les diverses formes de l'interrogative disjonctive

2.1 L'interrogative disjonctive mixte

Nous voudrions signaler ici sans nous y arrêter particulièrement le cas d'interrogatives disjonctives composées en partie d'une interrogation directe, en partie d'une interrogation indirecte. Les exemples aux-

quels nous pensons sont cités de grammairiens (F. BRUNOT 1926, p. 492; Kr. NYROP 1930, p. 385; M. GREVISSE 1964, p. 123). En voici deux :

(a) Puis-je compter sur vous ou si je dois m'adresser ailleurs ?

(b) Etes-vous souffrant ou si c'est un mauvais caprice ?

Kr. Nyrop (1930) prétend que "de nos jours cet usage est qualifié d'ancien mais il n'est pas rare dans la langue littéraire". Cependant, au dire de certains informateurs, ce tour est encore très vivant dans certaines régions, en particulier dans le nord-est de la France (par contre, il semble peu attesté dans le midi).

Ces exemples sont, à notre avis, le témoignage de l'application partielle de la procédure de conversion d'une interrogative indirecte en interrogative directe : la suppression de si et les modifications syntaxiques d'inversion que celle-ci rend possibles ne s'appliquent qu'au premier terme de la disjonction, la phrase P₁. Le deuxième terme P₂ garde quant à lui sa structure d'interrogative indirecte si P₂. Le résultat est une sorte de phrase hybride dans laquelle seul le premier terme de la disjonction ayant subi la procédure dérivationnelle est une interrogative directe. Cette application partielle de la procédure n'entraîne aucun changement pour le schéma intonatif global de l'interrogation puisque dans les deux cas, seule la phrase qui est à gauche de ou reçoit une intonation montante :

(c) $\overline{P_1}$ ou $\backslash P_2$?

(d) $\overline{P_1}$ ou $\backslash P_2$?

C'est peut-être d'ailleurs ce qui rend cette construction possible. Dans la structure du type si P₁ ou si P₂, la suppression du deuxième si n'a pas

d'importance pour l'intonation puisqu'il se trouve à droite de ou. Par conséquent, qu'il soit supprimé ou pas ne change rien au schéma intonatif de la phrase. Ceci d'ailleurs ne fait que renforcer l'idée que l'intonation est un facteur important dans la détermination des traits pertinents de l'interrogative directe. La conformité au schéma intonatif prévu l'emporte sur l'orthodoxie de la dérivation transformationnelle.

2.2 Les structures disjonctives négatives réduites :

P₁ ou pas. P₁ ou non

Dans le cas des structures disjonctives négatives, l'application de la règle de réduction de coordonnée (REDUC-COORD) peut conduire à deux résultats légèrement différents : l'alternative négative peut être représentée par pas ou par non (nous indiquions déjà ceci au chap. I § 4.1.1).

(a) Tu viens ou pas ?

(b) Tu viens ou non ?

Aux yeux des grammairiens, rien ne distingue l'emploi de ces deux termes dans la disjonction. Ils traitent généralement pas ou non comme des variantes. "On dit aussi, surtout dans la langue familière, ou pas" (M. GREVISSE, § 874). Dans d'autres constructions cependant, cette interchangeabilité n'est pas possible. Par exemple, comme réponse négative, non se suffit à lui-même alors que pas doit être renforcé par un quantifieur :

Tu aimes cette musique ?

R.

Non.

Pas du tout.

Absolument pas.

Il y a même un type de structure alternative où pas ne peut remplacer non :

(c) Je me demande si oui ou $\left| \begin{array}{c} \text{non} \\ * \text{pas} \end{array} \right|$ tu écoutes.

(d) Tu écoutes, oui ou $\left| \begin{array}{c} \text{non} \\ * \text{pas} \end{array} \right|$?

Dans une approche tout à fait différente, on a voulu voir dans non et pas les éléments constitutifs de l'expression non pas, non pas représentant la négation contrastive lorsqu'une phrase est mise en parallèle avec une autre par le biais d'une conjonction ou d'une relation parataxique (cf. M. GROSS 1977).

(a) C'est son affaire, non pas la mienne.

(b) Il veut non pas boire mais manger.

(c) Je voudrais dormir et non pas travailler.

On constate que dans toutes ces phrases non et pas sont également possibles seuls.

(a) C'est son affaire, non la mienne.

(b) C'est son affaire, pas la mienne.

On poserait donc deux règles : [non z.] suppression de non et [pas z.] suppression de pas, pour expliquer que non ou pas puissent apparaître à la place de non pas dans ces constructions. Néanmoins, dans certaines constructions, "il y aurait complémentarité entre non et pas, autrement dit la source non pas n'est pas acceptée" (GROSS, p. 51). On voit ceci en particulier pour les interrogatives totales directes et indirectes :

(a) * Je me demande si tu as raison ou non pas.

(b) Je me demande si tu as raison ou $\begin{vmatrix} \text{non} \\ \text{pas} \end{vmatrix}$.

(c) * As-tu faim ou non pas ?

On peut l'observer également sur les disjonctives concessives (cf. chap.

II § 4.2) :

(d) Que cela te plaise ou $\begin{vmatrix} \text{pas} \\ \text{non} \end{vmatrix}$, j'ai décidé d'y aller.

(e) Urgent ou $\begin{vmatrix} \text{non} \\ \text{pas} \end{vmatrix}$, je n'irai pas aujourd'hui.

On fonde ce comportement particulier sur une différence liée à la nature de la conjonction et à sa portée sur le plan sémantique. Il n'y a pas d'effet contrastif avec la disjonction comme avec la conjonction et ou mais. D'où la différence dans l'emploi de la négation : l'absence de non pas dans toutes ces constructions tient à ce qu'il ne peut y avoir de négation contrastive avec les phrases disjonctives.

On peut arriver à une explication qui peut être tenue pour complémentaire à celle-ci, si l'on examine les divers cas où l'on emploie non ou pas pour exprimer la négation. Par exemple, pour la construction interrogative disjonctive, la négation présente dans la deuxième partie de la disjonctive représente uniquement la valeur négative de la proposition, effacée par l'effet de la règle de réduction de coordonnée. Pour les structures disjonctives négatives illustrées par les exemples (a)-(e) ci-dessus, la réduction efface entièrement la deuxième phrase dont on ne conserve que l'expression de la valeur négative puisque c'est elle qui constitue la différence. Pour les structures conjonctives au contraire, la différence ne porte pas sur la valeur de la proposition mais sur certains constituants de la phrase. Il reste toujours un élément pour servir de support à la négation, celui précisément qui provoque l'effet contrastif.

Cette valeur de non, valeur négative d'une proposition, n'apparaît pas seulement dans les structures disjonctives. On la trouve également dans des structures d'énoncés où il ne s'agit pas d'une réduction de coordination — ou pour être plus exact, de disjonction — mais d'une fonction anaphorique, le rappel d'une phrase déjà énoncée et que l'on reprend en mentionnant uniquement sa valeur d'assertion cui ou non (cf. chap. IV § II) :

(a) Tu crois qu'il va faire beau. Je pense que non.

(b) Tu veux partir, si non nous serions allés au cinéma.

Or, dans ce cas-là non plus, on ne peut admettre non pas; on ne peut même pas admettre pas :

(c) Tu crois qu'il va faire beau. Je pense que $\left| \begin{array}{l} * \text{ non pas} \\ * \text{ pas} \end{array} \right|$.

(d) Tu veux partir, si $\left| \begin{array}{l} * \text{ non pas} \\ * \text{ pas} \end{array} \right|$ nous serions allés au cinéma.

Remarque :

Il y a un cas où non pas est possible, c'est dans une réponse à une interrogation directe. Il nous semble d'un emploi marginal, mais il est cité par certains grammairiens (GREVISSE, § 874). Il exprime, semble-t-il, le dissentiment, l'infirmité comme le feraient les expressions : que non, non au contraire etc. Peut-être précisément a-t-il ici une valeur contrastive :

(a) Me fera-t-on porter le double bât ... Non pas, dit le vieillard.

Globalement donc, il y aurait choix de non ou pas dans le cas des structures disjonctives, mais partout ailleurs on emploierait uniquement non. Et encore ceci n'est-il pas tout à fait exact, car même dans la disjonction il existe un cas où pas ne peut apparaître, c'est, comme nous l'avons déjà dit, en disjonction avec oui :

(a) Je me demande si oui ou $\left| \begin{array}{c} \text{non} \\ * \text{pas} \end{array} \right|$ tu m'écoutes.

Ainsi on peut se demander si dans le cas de disjonction de phrase il faut poser non pas comme source et [non z.] et [pas z.] comme règles de suppression de la même façon que pour les conjonctions et et mais. D'une part, ces règles de suppression sont ici obligatoires et ne s'appliquent pas de manière tout à fait indifférente (la complémentarité devrait être spécifiée pour certains contextes). D'autre part, cette solution fait de la réduction des structures disjonctives un cas particulier de la réduction des structures coordonnées sans tenir compte que sur le plan de la réduction elle-même elle s'apparente à d'autres constructions pour lesquelles on n'obtient jamais non pas mais non à l'issue de la dérivation.

Il serait donc peut-être plus simple de poser une autre règle prenant en compte le fait que la valeur positive et négative d'une proposition sont représentées par oui et non : partout où il est possible de représenter une phrase par la seule expression de sa valeur de vérité, on le fait en utilisant les particules qui traduisent cette valeur, oui, non. Dans certains cas, lorsqu'il s'agit d'une phrase négative effacée — par l'effet de la règle de réduction de coordonnée qui ne laisse que l'expression de sa valeur — non peut être remplacé par l'élément lexical représentant la négation de la phrase réduite, pas. Parmi ces cas, il y a ceux des structures disjonctives réduites, qu'elles soient du type interrogatif ou concessif :

1 - P₁ ou $\left| \begin{array}{c} \text{non} \\ \text{pas} \end{array} \right| ?$

2 - Que P₁ ou $\left| \begin{array}{c} \text{non} \\ \text{pas} \end{array} \right| \dots$ Adj ou $\left| \begin{array}{c} \text{non} \\ \text{pas} \end{array} \right| \dots$

Il y a également le cas d'expressions : Pourquoi $\left| \begin{array}{c} \text{non} \\ \text{pas} \end{array} \right|$; certainement $\left| \begin{array}{c} \text{non} \\ \text{pas} \end{array} \right|$,
certes $\left| \begin{array}{c} \text{non} \\ \text{pas} \end{array} \right|$ etc., c'est-à-dire en dehors des disjonctions, des construc-
tions où pas n'apparaît pas seul mais avec des éléments lui servant de support.

3. L'interrogation intonative

On pose que la règle d'effacement du complémenteur contenant si ne supprime pas le marqueur interrogatif +Q qui donne à la phrase sa caractérisation de phrase interrogative. On pourrait imaginer que se déclenche à partir de +Q une règle ayant pour but de modifier le schéma intonatif de la phrase, règle que l'on pourrait appeler : ajustement intonatif.

Dans le cas d'une interrogation partielle, on peut estimer que le marqueur +Q s'attache au qu-élément lorsque celui-ci est placé dans le complémenteur en tête de phrase et marque ainsi le point de la phrase où l'intonation montante principale doit s'appliquer :

(a) Quand pars-tu ?

+Q

(b) Qui l'a dit ?

+Q

Les effets de focalisation étant très couramment obtenus par le biais de l'intonation, l'accentuation et l'intonation montante peuvent également mar-

quer d'autres points de la phrase. De toute manière, l'emplacement de l'interrogatif est toujours signalé par une flexion montante très nette.

Le marqueur interrogatif +Q s'attache effectivement au qu-élément, car lorsque celui-ci se déplace il conserve la caractérisation intonative qu'il a en position initiale de phrase. En effet, COMP étant effacé dans l'interrogation directe, il peut quitter sa position initiale pour retrouver sa position première dans la phrase, celle qu'il avait avant son déplacement dans COMP+Q. Dans ce cas, la montée principale dans la courbe mélodique de la phrase se situera là où est positionné l'élément interrogatif :

(c) Tu pars [↑]quand ?

(d) Tu pars [↑]où en vacances ?

Ainsi, on peut dire que le marqueur +Q qui est à interpréter phonologiquement comme une intonation montante s'attache à l'élément interrogatif et peut se déplacer avec lui dans la phrase alors que dans l'interrogative indirecte tous les deux étaient figés en tête de phrase dans COMP.

Qu'en est-il dans l'interrogation directe totale ?

D'après ce que nous avons vu du schéma intonatif des interrogatives disjonctives, l'intonation montante ne coïncide pas avec la finale de la phrase mais avec le dernier terme qui précède le disjonctif ou, ou dans le cas d'une disjonction multiple, sur chacun des termes qui précède un ou (seul le dernier ou étant conservé en structure de surface) :

(a) Tu travailles (ou) tu [↑]rêves ou tu dors ?

(b) Tu travailles ou tu [↑]rêves ?

(c) Tu travailles ou [↑]pas ?

En ce qui concerne les interrogatives disjonctives, on pourrait donc affecter une intonation interrogative correcte à la phrase en déplaçant le marqueur +Q sur le terme précédant ou (ce marqueur serait ensuite à interpréter phonologiquement comme une intonation montante).

Cette règle de déplacement de +Q et d'interprétation phonologique compterait à la fois pour l'interrogative disjonctive et l'interrogative simple si, dans l'ordre des règles, l'ajustement du schéma intonatif interrogatif avait lieu avant la suppression du deuxième terme de la disjonction (cette suppression s'appliquant seulement si celui-ci représente la forme négative de la première phrase). On aurait l'ordre suivant :

- 1 - Ajustement intonatif
- 2 - Effacement de ou pas (EFFAC-DISJ)

Ainsi, on n'aurait besoin que d'une règle intonative. L'intonation montante de l'interrogative simple en finale de phrase ne serait qu'une conséquence de la suppression du deuxième terme de la disjonction.

Cependant, en examinant plus précisément la nature même de l'intonation dans l'interrogation totale, on peut arriver à la conclusion qu'il n'est pas nécessaire de modifier la position du marqueur +Q placé en initiale de phrase et de le transporter matériellement sur le terme qui doit recevoir l'intonation. D'autant que la présence de +Q en tête de phrase n'est pas inutile pour certaines modifications que la phrase est susceptible de recevoir. En effet, si l'on peut arriver à montrer qu'il n'est pas nécessaire de déplacer +Q pour donner à la phrase le schéma intonatif correct, il n'en est pas de même pour les opérations d'ordre syntaxique qui, elles, sont sensibles à la présence effective d'un marqueur interrogatif en tête de phrase (on le verra pour les Interrogatives Inversées au § 4 suivant).

D'après les observations de spécialistes phonéticiens, il n'y aurait pas une grande différence entre l'intonation que l'on perçoit sur une phrase interrogative française et l'intonation suspensive que l'on perçoit à la finale d'un membre non terminal d'une phrase complexe — ce que Delattre appelle la "continuation majeure" (P. DELATTRE 1966) :

(a) Comme vous l'avez remarqué, il ne fait pas très chaud ici.

(b) Puisque Paul est en retard, nous commencerons sans lui.

(c) Vous l'avez remarqué ?

(d) Paul est en retard ?

Il y aurait une assez grande ressemblance, semble-t-il, entre la courbe mélodique des phrases (c) et (d) et de la première partie des phrases (a) et (b). Pour Delattre, les deux sortes de courbes, bien que très proches, sont différentes (1966, p. 4). Il les note toutes deux par le même degré 4 mais avec un signe "plus" pour la question. La différence, d'après lui, tient au fait que la question "se termine en une montée dont l'angle ascendant va en croissant" (1966, p. 11) tandis que la continuation majeure "monte d'abord fort, puis son angle ascendant décroît et elle se termine sur un palier ferme". Cependant il doit admettre qu'auditivement les deux courbes sont difficiles à distinguer mais "peu importe, cette distinction n'est pas indispensable, dit-il, car les deux courbes ne peuvent pas s'opposer ... La question se trouve en fin de phrase tandis que la continuation majeure ne peut terminer une phrase. Au premier son qui suit la montée de niveau 4, l'auditeur est donc averti que ce 4 représente une continuation majeure" (*ibid.*, p. 11). Est-ce que précisément la différence qu'il tient à faire entre les deux courbes ne vient pas de leur position différente bien plus que de leur nature dif-

férente. Si par la suppression de ce qui suit la courbe de continuation majeure se trouve en finale de phrase, ne devient-elle pas en fait tout à fait semblable à une courbe de question ?

Bien sûr une étude plus précise sur la ressemblance entre ces courbes mélodiques nous amènerait nous-même à des jugements beaucoup plus nuancés. Car il est possible de prononcer ces phrases de diverses manières, chacune avec des intonations assez différentes. Par exemple, on peut prononcer (a) avec une intonation sur remarqué assez peu montante seulement soutenue, en particulier si l'on marque une pause plus longue après l'avoir prononcée. Ce qui est sûr, cependant, c'est qu'elle ne sera jamais descendante comme peut l'être l'intonation terminale de la phrase. De même, on peut prononcer (c) et (d) avec une intonation montante beaucoup plus accusée que celle proche de la continuation majeure d'une phrase non terminale. Par exemple, pour marquer la surprise, l'intérêt très vif, on dira :

(a) Vous l'avez remarqué ?

(b) Paul est en retard ?

Au contraire, ces mêmes phrases peuvent recevoir une intonation à peine montante si l'intérêt est très faible. C'est par exemple ce type d'intonation qui caractérise généralement les questions d'ordre administratif, les questions de type rituel ou formules de politesse, les questions de vérification, etc.

(a) Vous allez bien ?

(b) Vous avez votre carte d'identité ?

(c) Tout le monde est présent ?

En effet, on observe dans l'intonation de l'interrogation directe des différences de type expressif, manifestant l'intérêt plus ou moins grand que le locuteur porte au contenu de sa demande et par conséquent au contenu de la réponse attendue. La courbe mélodique arrive à traduire par son seul contour une gamme assez large d'intentions affectives. On pourrait sans doute établir une corrélation entre le niveau de l'intonation et le degré d'affectivité que l'interrogation exprime (à quoi il faudrait bien sûr ajouter des facteurs d'accentuation que nous ne mentionnerons pas ici) : plus l'intonation est modulée et sa courbe ascendante en finale, plus l'interrogation traduit l'affectivité, la subjectivité, l'engagement du locuteur.

Les variations qui introduisent ces facteurs expressifs sur la configuration de la courbe mélodique associée à des interrogatives simples se retrouvent de la même manière avec des interrogations disjonctives. La courbe intonative sera plus ou moins ascendante — et accentuée — sur le premier terme de la disjonction selon des facteurs liés à l'énonciation :

(a) Il lui demanda si elle se plaisait ici ou pas.

(b) Dis-moi si tu te plais ici ou pas.

(c) Je me demande vraiment s'il ment ou s'il est sérieux.

Des facteurs différents interviennent : le fait qu'il s'agisse d'un discours rapporté (a) ou d'un discours direct (b), le fait qu'un élément adverbial marque explicitement l'affectivité du locuteur (c), etc.

Les observations qui peuvent être faites sur les interrogatives disjonctives valent également pour les déclaratives de type disjonctif. La courbe reste à un niveau assez bas s'il s'agit d'un discours conventionnel

ou administratif, elle s'infléchit au contraire très nettement si l'intérêt porté à l'alternative est véritable :

(a) Soit vous laissez votre numéro, soit vous rappelez vous-même.

(b) C'est à toi de voir : soit tu acceptes, soit tu refuses.

(c) D'après moi, ou bien tu mens, ou bien tu es inconscient.

Ainsi, si nous laissons de côté les facteurs expressifs qui semblent d'ailleurs très comparables et si nous n'étendons pas le phénomène aux indirectes simples — car du fait qu'elles sont enchâssées, c'est la modalité déclarative de la phrase matrice qui importe et qui donne à la finale de phrase une courbe descendante — on observe que le schéma intonatif des interrogatives totales et celui des phrases déclaratives se trouvant en position non finale ont des ressemblances telles que l'on pourrait ne pas faire de distinction véritable dans les règles qui les traduisent l'un et l'autre. Les deux schémas seraient le résultat d'une règle générale qui affecterait aux phrases en position non terminale une intonation ascendante — l'équivalent de la continuation majeure de Delattre — et aux phrases en position terminale une intonation descendante. Ainsi l'interrogative disjonctive recevrait la même intonation qu'une phrase déclarative complexe. Ensuite, pour les disjonctives négatives qui subissent les deux règles de réduction — réduction de coordonnée et suppression du deuxième terme —, l'intonation montante prévue au départ pour une position non terminale se trouverait définitive en position terminale.

schéma intonatif : tu écoutes ou tu n'écoutes pas ?

REDUC-COORD : tu écoutes ou pas ?

EFFAC-DISJ : tu écoutes ?

En conclusion donc, nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire de prévoir une règle spéciale pour donner à une interrogative totale un schéma intonatif particulier. L'intonation montante que l'on perçoit sur les interrogatives simples s'explique à partir du schéma intonatif des interrogatives disjonctives négatives qui elles-mêmes sont traitées comme n'importe quelles phrases complexes où les segments non terminaux reçoivent une intonation plus ou moins ascendante selon l'effet d'expressivité voulu. Le problème serait plutôt de rendre compte de ces variations très fortes qui font passer l'intonation d'une inflexion à peine marquée à une inflexion très modulée, en particulier en ce qui concerne les interrogatives directes simples qui, plus que toutes les autres peut-être, manifestent à travers des différences intonatives des différences significatives importantes. Ces différences, on ne peut guère les appeler sémantiques car elles sont à mettre en rapport avec l'énonciation de la phrase : l'intention avec laquelle le locuteur formule l'interrogation, l'effet qu'il veut produire sur son destinataire, les sentiments ou la subjectivité qu'il veut laisser transparaître à travers son interrogation, etc., autant de facteurs qu'on ne peut étudier qu'en contexte de situation. Ce problème, on le voit, ne peut pas être traité sur la base des seules données syntaxiques que nous examinons ici.

S'il n'est pas nécessaire de prévoir une règle spéciale pour le schéma intonatif des questions totales, il n'est peut-être pas nécessaire non plus de formuler de règle spéciale pour les interrogatives partielles. L'interprétation phonologique va de soi dès lors que le marqueur +Q est rattaché au qu-élément de la phrase. La marque qu'il constitue fait attribuer à l'élément lexical interrogatif l'intonation montante dont les niveaux diffèrent selon l'expressivité voulue.

Pour revenir aux interrogatives totales, si la présence du marqueur +Q n'est pas nécessaire pour déterminer le schéma intonatif de la phrase, on pourrait envisager de le supprimer comme on a supprimé si — d'autant que la question se pose de savoir à quel élément de la phrase il est à rattacher. Cependant, certains faits montrent qu'il reste nécessaire pour la caractérisation de la phrase interrogative totale et qu'il faut le conserver, du moins jusqu'à l'application de certaines règles de construction syntaxique : l'inversion et l'insertion de Est-ce que, par exemple.

4. L'interrogative Inversée

Dans l'interrogation indirecte totale, la présence du complémenteur si interdit toute inversion du sujet et du verbe dans la phrase enchâssée (cf. chap. II § 2.1.2). Seuls quelques rares cas d'inversion stylistique ont été mentionnés au chap. I § 3.4. La suppression de si par la règle SI-PERFORM-EFFAC lève cette interdiction mais sans permettre pour autant tous les types d'inversion. En particulier, cette suppression ne permet pas l'Inversion stylistique en théorie applicable seulement à une phrase introduite par un qu-élément (cf. R. KAYNE 1972). Les inversions permises, l'inversion complexe et l'inversion du sujet clitique, le sont par le fait même que la phrase est une interrogative, cette modalité étant matérialisée par la présence du marqueur associé aux interrogatives +Q, d'où la nécessité de sa conservation.

La réalisation de l'inversion dans la phrase interrogative donne lieu à des opérations différentes suivant que le sujet est un nom ou un pronom clitique.

a) Si le sujet est un pronom clitique, une règle de simple inversion — passage du sujet à droite du verbe conjugué — semble s'appliquer :

(a) Il est parti ?

(b) Est-il parti ?

b) Si le sujet est un syntagme nominal, l'inversion semble s'opérer selon des modalités différentes. Ce n'est pas le syntagme nominal lui-même qui est déplacé à droite du verbe conjugué, mais un clitique sujet le représentant.

(a) La route est glissante ce matin ?

(b) La route est-elle glissante ce matin ?

Sur la manière dont ce clitique sujet est produit, des explications différentes sont données que nous résumerons brièvement (nous n'essaierons pas de justifier l'une plutôt que l'autre ici, car une étude critique des arguments présentés dans les deux cas nous entraînerait dans des développements trop complexes). Deux hypothèses sont proposées :

- L'hypothèse de duplication (c'est nous qui l'appelons ainsi) défendue par R. Langacker (1965 et 1972). Très schématiquement, elle consiste à fournir une copie du sujet, que celui-ci soit constitué par un syntagme nominal ou par un pronom clitique. D'après Langacker, une règle (RED) recopie le sujet après le verbe (1972, p. 43) :

RED : (a) Elle est glissante → elle est elle glissante ?

(b) La route est glissante → la route est la route glissante ?

Une deuxième règle de pronominalisation (PRO) s'applique à cette deuxième occurrence :

PRO : (c) La route est la route glissante → La route est elle glissante ?

Enfin une règle de suppression (DEL) efface le sujet d'origine s'il est identique à sa copie après pronominalisation :

DEL : (d) Elle est-elle glissante ? → Est-elle glissante ?

- L'hypothèse de production est proposée par R. Kayne (1972, p. 90). Essentiellement, elle consiste à introduire systématiquement dans la structure de base un clitique sujet chaque fois que l'on introduit un syntagme nominal "All NP's in French will be introduced in the base along with a subject clitic". Ceci par l'effet d'une règle de forme : $SN \rightarrow SN' - SCL$ (SCL étant le clitique sujet, SN' se ré-écrivant par la suite DET-N-COMP). Grâce à cette règle, pour l'exemple cité, on a la structure de base suivante :

(a) La route-elle est glissante.

Ainsi, la même règle d'inversion (SUBJ-CL-INV) peut s'appliquer à la fois aux phrases qui ont un sujet clitique et à celles qui ont un sujet nominal :

SUBJ-CL-INV : La route-elle est glissante ? → La route est-elle glissante ?

Elle est glissante : → est-elle glissante ?

Dans le cas où cette règle SUBJ-CL-INV ne s'applique pas, il faut bien sûr une règle pour supprimer ce clitique sujet accompagnant le nom car dans une phrase non inversée il n'apparaît pas — du moins en français standard —. Une règle d'effacement du sujet clitique (SUBJ-CL-DEL) est donc prévue (KAYNE, ibid., p. 90) qui s'applique après la règle d'inversion :

SUBJ-CL-DEL: La route-elle est glissante → La route est glissante.

Comme on le voit, les deux manières de faire apparaître le clitique en cooccurrence avec le syntagme nominal sont très différentes. Elles ont de plus des implications très importantes concernant l'hypothèse sur ce que doit être la structure de base du sujet en français (on peut se reporter aux arguments qui sont donnés de part et d'autre pour étayer la solution proposée). Cependant, pour aussi différents que soient les procédés — et leurs présupposés — qui font apparaître le clitique, les deux approches ont en commun de régler de manière comparable le problème de l'inversion du sujet. Toutes les deux prévoient une seule règle pour cette inversion : une règle d'inversion du sujet clitique et du verbe. Bien sûr, après l'inversion, il faut dans la première hypothèse avoir une règle d'effacement pour ramener à une forme correcte interrogative la phrase comportant un sujet clitique, dans la deuxième hypothèse avoir une règle d'effacement pour ramener à une forme correcte déclarative la phrase comportant un sujet nominal. Cependant, ce que nous retiendrons ici, c'est essentiellement que l'inversion complexe et l'inversion de sujet clitique sont traitées conjointement dans les deux cas. Nous utiliserons donc pour parler de l'inversion pratiquée dans l'interrogative totale d'une règle SUBJ-CL-INV conduisant aussi bien à l'inversion simple qu'à l'inversion complexe.

L'application de cette règle SUBJ-CL-INV n'est pas obligatoire en français, elle est simplement possible après la disparition de si, facteur de blocage systématique (chap. II § 2.1.1) :

* Je me demande si la route est-elle glissante.

Cependant, pour que la règle soit déclenchée, il faut qu'un élément particulier marque matériellement la structure de phrase, sinon toute phrase remplissant les conditions structurelles requises serait candidate à l'inversion sujet-verbe. Ceci ne saurait être le cas étant donné que ces conditions sont remplies par la presque totalité des phrases de type déclaratif dont on sait précisément qu'elles ne subissent pas l'inversion si elles ne présentent pas quelques traits particuliers. Il faut donc que la règle soit déclenchée par un élément spécifiquement lié au statut de phrase interrogative.

Si, en dehors des phrases interrogatives totales, nous examinons les cas de phrases où la règle SUBJ-CL-INV est applicable en français, nous arrivons sommairement à la typologie suivante (cf. LE BIDOIS 1952) :

1 - Il s'agit de phrases dans lesquelles un adverbe, appartenant à des catégories diverses, parmi lesquelles la catégorie d'adverbes modalisateurs (cf. chap. IV § III), se trouve en position initiale dans une phrase non enchâssée :

(a) Peut-être est-il perdu.

(b) * Est-il peut-être perdu.

2 - Il s'agit de phrases interrogatives partielles non enchâssées dans lesquelles l'interrogatif est placé en position initiale de phrase :

(a) Quel chemin a-t-il pris ?

(b) * A-t-il pris quel chemin ?

3 - Il s'agit de phrases subordonnées ayant un rapport temporel ou hypothétique avec une phrase principale mais qui subissent l'inversion — soit obligatoirement, soit de préférence — lorsqu'elles sont dans une relation de précédence :

(a) Serait-elle ma fille, je ne la traiterais pas mieux.

(b)

Posait-on Si on posait	une question, elle se mettait aussitôt à rougir.
---------------------------	--

(c) * Elle se mettait aussitôt à rougir, posait-on une question.

Dans les incises, l'application de la règle ne semble pas dépendre des mêmes conditions mais les formes de l'inversion sont elles-mêmes différentes. On y trouve bien l'inversion du sujet clitique mais pas d'inversion complexe. Cette inversion est sans doute le fait d'un autre type de règle, celle de l'inversion stylistique (cf. R. KAYNE 1972, p. 71) :

(a) Je reviendrai demain matin, dit-il en se levant.

(b) * Je reviendrai demain matin, Jean dit-il en se levant.

(c) Je reviendrai demain matin, dit Jean en se levant.

Si l'on examine les trois types cités, une condition commune pour l'application de la règle pourrait être la présence en tête de phrase d'un élément susceptible de déclencher l'inversion. Est-ce que pour l'interrogation cet élément ne pourrait pas être le marqueur +Q ? Pour l'interrogation partielle, où, on l'a vu, il est vraisemblablement rattaché à l'élément interrogatif, il ne permet l'inversion que lorsque celui-ci est en tête de la phrase. Pour l'interrogation totale, on pourrait proposer de rattacher ce marqueur +Q le premier sujet de la phrase placé à sa droite. Ainsi une phrase dont le sujet est marqué +Q pourrait de manière facultative être soumise à la règle SUBJ-CL-INV (encore une fois les mécanismes de cette règle dépendent de la solution choisie — solution de duplication ou de production) :

5. Les Interrogatives Est-ce que

Tout comme l'inversion, la présence de Est-ce que n'est pas nécessaire pour la caractérisation d'une phrase interrogative. On peut se demander si ces deux formes de phrases, syntaxiquement différentes en surface, sont des formes complémentaires — un choix existerait entre l'application de la règle d'inversion et celle de l'insertion de est-ce que en tête de phrase — ou bien s'il s'agit d'un même type d'inversion SUJ-CL-INV appliqué à des phrases de structure différente.

Dans le premier cas, il faudrait considérer est-ce que comme une particule indécomposable utilisée comme marqueur explicite d'interrogation (pour une même phrase interrogative que l'on voudrait caractériser syntaxiquement comme telle, on aurait le choix entre l'inversion et est-ce que). Au contraire, dans le deuxième cas, il n'y aurait pas complémentarité, mais simplement l'application de la règle d'inversion sur une phrase de structure c'est que P :

SUJ-CL-INV : ce est que P → est-ce que P
+Q

La différence de l'interrogative totale tiendrait alors à la différence de structure de la phrase et non à l'opération de dérivation qui lui est appliquée. Suivant les deux hypothèses, deux phrases comme (a) et (b) ci-dessous :

(a) La route est-elle glissante ?

(b) Est-ce que la route est glissante ?

seraient analysées de manière différente.

1ère solution : 1) Au départ on aurait la phrase : La route est glissante
+Q

2) Application, au choix, de deux règles différentes :

| SUJ-CL-INV : La route est elle glissante ?

| Est-ce que-INS : Est-ce que la route est glissante ?

2ème solution : 1) Au départ on aurait deux phrases :

1. La route est glissante

+Q

2. C'est que la route est glissante.

+Q

2) Application d'une seule règle :

SUJ-CL-INV : 1. La route est-elle glissante ?

2. Est-ce que la route est glissante ?

Ces deux solutions, proposées et argumentées par un certain nombre de linguistes, nous sont déjà familières car elles nous ramènent au problème qui avait été évoqué au chap. II § 3.3 concernant le couplage de est-ce que avec un qu-élément dans les interrogatives partielles. Ce problème de est-ce que ne se posant pas pour les interrogatives totales indirectes, nous n'avions pas alors cherché à expliquer la présence de est-ce que, ni les conditions dans lesquelles il apparaît dans les interrogatives directes. Nous voici donc maintenant devant ce problème, posé un peu différemment puisqu'il ne s'agit pas des mêmes structures, mais pour lequel on ne peut négliger les arguments, ni les explications données précédemment. Nous reprendrons donc brièvement ce qui a été notre explication au sujet des interrogatives partielles au chap. II § 3.3 et verrons si l'on peut utiliser le même raisonnement ici.

5.1 Statut de est-ce que dans les interrogatives partielles

Pour donner un bref résumé de ce qui a été proposé pour les interrogatives partielles, nous dirons qu'il y avait deux solutions à choisir :

a) Est-ce (que+qui) est une particule non analysable insérée transformationnellement à droite du qu-élément; elle l'est de manière obligatoire en ce qui concerne le qu-élément sujet [- humain] :

qui est venu facult. → qui est-ce qui est venu ?

que est tombé oblig. → qu'est-ce qui est tombé ?

Cette solution proposée par Roulet 1969, Huddleston et Uren 1969, Hirschbühler 1970 est fondée sur un certain nombre de faits parmi lesquels :

- l'absence de différence sémantique entre deux phrases interrogatives contenant l'une l'interrogatif simple, l'autre est-ce que :

(a) qui est venu ?

(b) qui est-ce qui est venu ?

- la contrainte de temps : le verbe être est toujours au présent quel que soit le temps de la phrase dans laquelle il est incorporé :

qui est-ce qui te portera le livre

* qui sera-ce qui te portera le livre ?

- l'impossibilité de se construire avec une négation :

* qui n'est-ce pas qui a payé ?

Cependant ces faits ne semblent pas rédhibitoires pour R. Langacker qui propose malgré tout une deuxième solution (R. LANGACKER 1972) :

b) Qui est-ce (que+qui) ... qu'est-ce (que+qui) ... etc. sont les formes inversées de c'est qui (que+qui), c'est quoi (que+qui) ... etc. qui sont elles-mêmes les formes clivées de phrases dans lesquelles le qu-élément est complément ou sujet :

<u>extraction</u>	1. quoi tu veux → c'est quoi que tu veux 2. qui t'appelle ? → c'est qui qui t'appelle ?
-------------------	---

Avec quoi il n'est pas possible d'avoir la montée du qu-élément en tête de phrase (cf. chap. II § 3.3) mais pour tous les autres interrogatifs ce mouvement est possible (ces tournures sont considérées populaires ou enfantines, mais elles existent) :

- (a) Qui c'est qui t'appelle ?
- (b) A quoi c'est que tu joues ?
- (c) Où c'est que tu l'as mis ?

L'argument essentiel que Langacker donne en faveur de sa solution est précisément le fait que ces formes c'est qui qui, qui c'est qui etc. sont utilisables en français et qu'elles sont très proches sémantiquement des formes qui est-ce qui, qui est-ce que, etc. :

- (a) Qui c'est qui te l'a dit ?
- (b) Qui est-ce qui te l'a dit ?

Si l'on fait de est-ce (que+qui) une particule figée, il faut également considérer comme particule figée c'est (que+qui) dans qui c'est (que+qui), puis dans c'est (que+qui) qui où elle apparaît également. Pour Langacker, il serait étonnant que toutes ces séquences soient à considérer comme des particules non analysables, d'autant que les variations que et qui dans

est-ce (que+qui), c'est (que+qui) sont fonction du contexte dans lequel ils sont insérés (qui apparaît lorsque l'interrogatif auquel il est adjoind est sujet). Pour lui il paraît plus raisonnable de dire que les formes interrogatives comme qui est-ce (que+qui) sont dérivées de phrases clivées c'est qui (que+qui) mais qu'elles n'ont pas le sens habituellement associé à des phrases clivées (il montre quelles peuvent en être les raisons; cf. chap. II § 3.3). Syntaxiquement, il s'agirait de formes normalement dérivées de formes clivées mais parce qu'elles sont perçues sur le plan sémantique comme de simples variantes des interrogatives non clivées, elles sont considérées comme de simples variantes également sur le plan syntaxique. Plus précisément, la séquence est-ce (que+qui) à droite du qu-élément n'ayant aucune fonction sémantique précise serait considérée comme un segment "ajouté", une particule figée que l'on pourrait de manière systématique coupler avec n'importe quel qu-élément, dans n'importe quelle fonction, aussi bien dans les interrogatives directes qu'indirectes :

(a) A qui est-ce que tu as écrit ?

(b) Je ne me souviens pas à qui est-ce que je l'ai prêté.

Même si elle est considérée peu correcte par les grammairiens, (a) est une forme dont il faut tenir compte : "Même aujourd'hui on peut entendre dire à des gens qui parlent correctement : je me demande qu'est-ce que ça peut bien lui faire. Mais ce n'est pas là, semble-t-il, le ton ordinaire de la conversation ... et la langue littéraire l'évite" (J. FOULET 1921, p. 307).

C'est cette deuxième solution que nous avons adoptée pour les interrogations partielles, car elle nous paraît fournir la meilleure explication au plus grand nombre de faits que nous avons pu analyser. Elle fait

de est-ce que un "syntactic idiom" comme l'appelle Langacker, c'est-à-dire une construction syntaxique que l'on peut considérer comme productive mais qui est devenue figée au point d'acquérir le statut d'une expression lexicalisée, et comme telle de pouvoir présenter des caractéristiques syntaxiques et sémantiques propres. Ainsi est-ce que n'est plus perçue comme l'inversion de c'est que mais comme une particule qui renforce l'expression de l'interrogation partielle.

5.2 Statut de est-ce que dans l'interrogative Est-ce que.

L'explication de la présence de est-ce que dans l'interrogative directe peut-elle se faire dans les mêmes termes ? Faut-il dire que Est-ce que P ? est une forme syntaxiquement dérivée de c'est que P ? mais que, n'ajoutant pas un sens spécifique à P, est-ce que a acquis un statut de particule figée considérée désormais comme un simple marqueur d'interrogative directe ? C'est en effet cette explication que nous voudrions tenter de proposer, mais pour cela il faut donner un certain nombre de précisions.

Tout d'abord, on a vu que qu'est-ce (que+qui) peuvent être reliés syntaxiquement et sémantiquement à c'est qu- que ... c'est qu- qui qui existent et peuvent s'utiliser à la forme interrogative. Peut-être est-il possible d'établir des liens sémantiques entre Est-ce que P ? et un C'est que P existant comme structure de phrase déclarative. Au premier abord, cependant, cette mise en correspondance se révèle peu satisfaisante. En effet, si l'on essaie de faire le lien entre les deux structures, on observe que cette dernière forme peut avoir des sens auxquels ne peut pas être assimilé le sens le plus courant de Est-ce que P ?

a) C'est que P causal ou explicatif. Il y a un type de phrase C'est que P qui est à interpréter comme : la raison en est que P :

(a) Il hésite, c'est qu'il n'a pas fait son choix.

Assez souvent d'ailleurs, on trouve cette construction couplée avec une proposition conditionnelle :

(b) S'il tremble, c'est qu'il a froid.

Quand cette construction de phrase est à la forme interrogative, on observe un certain nombre de propriétés que ne peut avoir Est-ce que P ? dans son acception habituelle :

- différence d'accentuation : dans Est-ce que P ? explicatif une pause est généralement marquée après est-ce (nous l'indiquerons par /) :

(a) Tu hésites. Est-ce / que tu n'as pas encore fait ton choix ?

Par contre, dans Est-ce que P ? simplement interrogatif, s'il y a une pause, elle se place après est-ce que et non après est-ce :

(b) Est-ce que / tu n'as pas encore fait ton choix ?

Est-ce que est d'ailleurs prononcé comme une seule syllabe [ESK] ou même [SK(æ)] dans un langage plus familier (DAMOURETTE ET PICHON § 1402). Ainsi deux phrases assez proches (a) et (d) ont un sens assez différent :

(c) Est-ce / que tu as peur ? = Est-ce parce que tu as peur ?

(d) Est-ce que / tu as peur ? = As-tu peur ?

- variations de temps : dans Est-ce que P explicatif, est-ce peut être indifféremment au présent ou au conditionnel; le conditionnel marque explicitement la valeur d'hypothèse mais ne change guère le sens de la phrase :

(a) Serait-ce que tu as peur ?

(b) Serait-ce que tu n'as pas encore fait ton choix ?

On peut également trouver des interrogations avec l'imparfait :

(c) Etait-ce qu'il avait trop bu ?

- possibilité de négation : dans Est-ce que P explicatif, il peut y avoir une négation portant sur est-ce que alors que ceci n'est pas possible dans l'autre cas :

(a) Tu es en retard. N'est-ce pas que tu as perdu ta montre ?

(b) Est-ce que tu n'as pas perdu ta montre ?

Il y a bien un n'est-ce pas que P, dont le sens n'est pas causal, qui s'emploie dans les demandes de confirmation positive (cf. ch. VI § II infra). Cependant, une différence apparaît si l'on juge du sens des deux interrogations dans le contexte énonciatif du cadre question-réponse. Au n'est-ce pas que P ? causal correspond normalement la réponse affirmative si (cf. ch. V § II.1.3). Au contraire au n'est-ce pas que P ? non causal, on peut répondre oui. D'autre part, l'intonation et l'accentuation diffèrent sensiblement.

(c) Tu hésites. N'est-ce / pas que tu me caches quelque chose ? Si.

(d) N'est-ce pas / que tu me caches quelque chose ? Oui.

On peut indiquer pour le deuxième n'est-ce pas la possibilité de se déplacer en fin de phrase Tu me caches quelque chose, n'est-ce pas ?, possibilité qui n'existe pas dans le premier cas (cf. chap. III § II.2.2).

- insertion d'adverbes. Les insertions possibles d'adverbes ne se font pas aux mêmes points de la phrase dans les deux cas : après est-ce pour l'expression causale (a) et (b), après ou avant est-ce que pour la non-causale (c) et (d) :

- (a) Ou est-ce plutôt que tu as froid ?
- (b) Serait-ce, à ton avis, qu'il a oublié ?
- (c) Est-ce qu'à ton avis, il a oublié ?
- (d) Ou plutôt est-ce que tu as froid ?

Tous ces faits montrent assez bien que s'il faut dériver l'interrogative Est-ce que d'une structure de phrase C'est que P, ce ne peut être à partir de celle que nous venons de voir, qui a un sens explicatif. Du point de vue syntaxique, les constructions auxquelles cette structure C'est que P donne lieu à la forme interrogative ont des propriétés tout à fait spécifiques. En fait cette structure c'est que P est assimilable ou peut être même dérivable de c'est parce que P (cf. DAMOURETTE ET PICHON § 1402).

b) C'est que P emphatique ou affirmatif renforcé.

Après avoir examiné la structure de sens explicatif, il reste encore un autre c'est que P que nous appelons "emphatique" (cf. LANGACKER 1972, p. 59) ou "affirmatif renforcé" (BRUNOT 1926, p. 500-501). Cette construction c'est que communique à la phrase qui suit une force d'insistance ou de quantification qui fait d'elle une phrase de sens exclamatif :

- (a) C'est que je vous connais !
- (b) C'est qu'il est méchant, vous savez !

On voit mal comment ce type de phrase peut être employé à la forme interrogative sans perdre cette valeur emphatique, liée précisément au fait qu'il s'agit d'une assertion. Il n'y a aucun rapport de sens entre la phrase affirmative et la phrase interrogative que l'on voudrait lui faire correspondre. On peut comparer (a) et (c) ci-dessous.

- (c) Est-ce que je vous connais ?

On peut également juger du manque de correspondance, en couplant la question Est-ce que et la réponse C'est que ... comme on l'avait fait pour Qu'est-ce que, qui est-ce que (cf. chap. II § 3.2.4).

Q. - Est-ce que je vous connais ? R. -

* C'est que je vous connais.
* C'est (que) oui.

Donc là non plus on ne peut pas poser de lien dérivationnel entre l'interrogative Est-ce que et cette structure C'est que P.

Cependant, deux essais négatifs ne peuvent faire écarter définitivement la solution de dérivationnelle pour est-ce que. Un certain nombre de faits sembleraient au contraire orienter vers ce sens.

- Si l'on juge que la forme c'est que P n'est pas à mettre en parallèle avec est-ce que P pour les raisons que nous venons d'indiquer, il existe une autre forme qui n'est pas tellement éloignée sur le plan sémantique, c'est c'est-il que P ? ou dans une autre variante c'est-i que P ?

Il est vrai que ces deux constructions ne sont pas utilisées en français standard et se rencontrent plutôt dans des énoncés de français parlé familier (ou régional), mais les grammairiens les reconnaissent comme des formes représentatives de l'interrogation en français. Ainsi Foulet (1921, p. 280) : "C'est-il que (setik) est le calque populaire de est-ce que, mais il est loin d'avoir pris la même extension que son modèle. Ce n'est pas une forme vide, une simple particule interrogative. Le verbe être y conserve une partie de son sens ... C'est ti que vous êtes toqué ?". Renchon (1967) qui lui aussi fait des réserves sur l'emploi de cette forme — "c'est-il en tête de phrase appartient exclusivement à la langue populaire" — est plus net encore et fait de c'est-il que la forme interrogative de c'est que causal — que nous avons appelé explicatif —. "On est ainsi amené à constater

qu'en raison de la réduction de est-ce que à un rôle d'outil grammatical, de son inaptitude à se charger d'une valeur sémantique spéciale, l'interrogation sur les causales introduites par c'est-que trouverait dans le tour vulgaire "c'est-il que" un mode d'expression fort commode" (p. 95).

Les exemples qu'il donne vont effectivement vers ce sens :

(a) C'est-il que votre fils n'irait pas bien ?

(b) C'est-il que vous ne voulez pas y aller ?

Dans ces phrases on pourrait très bien remplacer c'est-il par serait-ce comme dans les interrogatives explicatives données plus haut.

Cependant, à notre avis, les choses sont moins nettes. Il y aurait avec c'est-il que comme avec est-ce que une interprétation différente selon les cas. Si dans les phrases que nous venons de voir, c'est effectivement le sens causal qui paraît le plus probable, ceci ne peut en aucune manière être généralisé. Certains grammairiens donnent des exemples où c'est-il est purement interrogatif (R. LE BIDOIS 1952, p. 17; A. BLINKENBERG 1928, p. 143, qui donne même un exemple de langue littéraire) :

(a) C'est-il que vous avez fait bonne chasse ?

(b) C'est-il que M. Charpentier va bientôt venir ?

(c) C'est-il qu'il a raison ?

- D'autre part, si, abandonnant l'interrogation directe, on cherche une forme correspondant à est-ce que P dans l'interrogative indirecte, on constate que la forme si c'est que peut y être attestée. Renchon en donne plusieurs exemples (p. 210).

(a) Je demande si c'est qu'on veut faire du Louvre une ménagerie.

(b) ... Je vous demande si c'est que vous y êtes.

Egalement Foulet (p. 284) :

(c) Je ne sais pas si c'est qu'il est parti.

Dans ces emplois de c'est que, on peut dire également que certains ont un sens causatif ou explicatif (a) par exemple, mais d'autres n'ajoutent pratiquement rien au sens de l'interrogation indirecte. Pour (c) on pourrait dire tout aussi bien :

(d) Je ne sais pas s'il est parti.

- Enfin, il ne faut pas oublier que la structure syntaxique de l'interrogation directe ou indirecte est fondée sur la disjonction. Or, dans certains cas de disjonction — non interrogatives celles-là — nous avons des exemples où le verbe être est employé comme introducteur disjonctif. On dira par exemple qu'il "joue un rôle essentiel pour le choix entre deux hypothèses soit au présent, soit à d'autres temps" (F. BRUNOT 1926, p. 880).

(a) Soit qu'il élève les trônes, soit qu'il les abaisse.

"Soit a eu autrefois des formes variables. Ce n'était qu'un subjonctif d'hypothèse. Aujourd'hui c'est une locution figée" (F. BRUNOT, p. 712).

Comme est-ce que ou c'est que dans les interrogations, il peut être explicatif, i.e. exprimer le choix entre deux causes ou deux explications :

(b) Soit qu'il n'eût pas remarqué, soit qu'il fît semblant de ne pas voir ...

Mais ce sens n'est pas toujours attesté; par exemple (a) ci-dessus exprime simplement une alternative, comme l'exprime également la phrase suivante :

(c) Soit qu'il travaille $\left| \begin{array}{c} \text{soit} \\ \text{ou} \end{array} \right|$ qu'il chôme, il se lève à la même heure.

Là aussi le rôle de soit n'est pas très bien défini. Il n'ajoute rien au sens de la phrase au point qu'on peut tout simplement le supprimer :

(d) Qu'il travaille ou qu'il chôme, il se lève à la même heure.

Ainsi donc, le phénomène qui apparaît avec est-ce que semble s'étendre plus généralement aux disjonctives. Le verbe être sous la forme c'est que ou soit a peut-être un rôle à jouer dans l'expression de l'alternative ou du choix à faire :

Je me demande si c'est le cas que P ou si c'est le cas que nég P.

Dans l'alternative, on pose la réalité possible des deux propositions, réalité que peut très bien traduire l'emploi du verbe être (dans un propos différent, Damourette et Pichon parlant de si dans l'interrogation indirecte disent : "il formule une information de réalité". Pourquoi si ne serait-il pas renforcé par le verbe être ?).

La situation n'est donc pas très différente de celle mise à jour pour l'interrogation partielle. Du point de vue syntaxique, il est sans doute probable que est-ce que dérive de c'est que. C'est-à-dire si l'on revient au schéma structural de l'interrogation indirecte, on peut imaginer que la suppression de si permette l'inversion d'une structure C'est que P en Est-ce que P ?. Mais cette structure de phrase a un sens que l'on ne re-

connaît pas en général aux interrogatives Est-ce que, de sorte que l'on peut dire, comme pour qu'est-ce (que+qui) précédemment que est-ce que est un idiotisme syntaxique. Comme il n'ajoute aucun sens à l'interrogative dans laquelle il apparaît, on est venu à le considérer comme une particule figée que l'on introduit dans la phrase interrogative simplement pour mieux en matérialiser la modalité interrogative. Ainsi on peut penser à une règle d'insertion du type :

Est-ce que-INS : P_1 ou nég P_1 ? $\rightarrow$ Est-ce que P_1 ou est-ce que nég P_1 ?

Cette règle serait facultative et applicable au choix avec la règle d'inversion. (Nous nous référons là aux conditions syntaxiques et non énonciatives).

Remarque :

Le statut d'idiotisme syntaxique de Est-ce que apparaît plus clairement encore si l'on essaie de le rapprocher de n'est-ce pas que. Il n'y a pas d'équivalence sémantique entre est-ce que nég P et n'est-ce pas que P et du point de vue structurel on ne peut pas avoir une phrase disjonctive du type :

* Est-ce que P ou n'est-ce pas que P ?

En effet, on ne trouve jamais n'est-ce pas que P comme deuxième terme d'une disjonction. Il n'apparaît que dans les interrogatives simples de valeur confirmative OUI (cf. chap. VI § II). La manière dont il est introduit dans la phrase n'a donc rien à voir avec est-ce que P. C'est un autre type de segment lexicalisé ayant tout comme Est-ce que ses caractéristiques syntaxiques et sémantiques propres.

II. Les formes non-standard de l'interrogation directe : la construction postposée et la question-reprise.

Le terme même d'interrogation directe, renvoie le plus souvent à l'une des trois formes présentées au chapitre précédent et en priorité comme nous l'avons dit, aux formes Inversée et Est-ce que qui toutes deux par leurs traits, morphologique ou syntaxique, sont définissables de manière stricte alors que la forme Intonative apparaît plus floue dans sa caractérisation et sans doute pour cette raison même, plus floue dans sa fonction interrogative.

Cependant ces trois structures de phrase ne sont pas les seules à représenter la modalité interrogative en français. Nous parlerons ici de deux autres formes qui sans être tout à fait comparables, sont par certains côtés apparentées mais qui à la base, par rapport aux trois formes indiquées ont en commun de présenter une même particularité : l'énoncé qui reçoit la modalité interrogative est une phrase prolongée par des éléments formant une sorte d'appendice. Suivant le cas l'interrogation porte sur des composantes différentes. Elle peut porter essentiellement sur la phrase même (a), sur la phrase et sur son appendice (b) ou uniquement sur l'appendice (c) :

(a) Est-ce qu'il viendra, je me demande.

(b) Il viendra, tu crois?

(c) Il viendra, non ?

Au lieu de présenter ces constructions selon la portée différente de l'interrogation sur l'énoncé - ce qui constituerait une approche très défendable - nous avons préféré distinguer d'une part les énoncés dans lesquels l'appendice est constitué par une construction verbale - tu V ou je V par exemple - et d'autre part les énoncés dans lesquels l'appendice se réduit à une particule oui, si, non, hein, etc.. ou un adverbe pas vrai, n'est-ce pas, etc... Aux premiers nous avons donné le nom de constructions interrogatives postposées (§ I ci-après), aux seconds celui de questions-reprise, le terme tag-questions

ne correspondant pas tout à fait aux phénomènes observables pour le français (§ II ci-après).

II. I. Les constructions interrogatives postposées.

Dans l'étude qui suit cette forme d'interrogation va se décomposer en un certain nombre de catégories plus fines en fonction de propriétés syntaxiques, sémantiques et même intonatives qu'il est possible de reconnaître et de caractériser, mais cette analyse ne traitera pas de la valeur illocutoire attachée à chacune des structures dégagées sur ces bases. Pour rendre compte de cette valeur, on devra reprendre ces structures interrogatives dans un cadre plus spécifique où elles seront regroupées avec d'autres types d'interrogation, non plus d'après des ressemblances sur des propriétés syntaxiques ou sémantiques mais selon des critères relevant de l'énonciation : contexte de discours, intention du locuteur, orientation de réponse positive ou négative, etc.. C'est essentiellement dans le chapitre V que ces structures interrogatives seront examinées sous ce nouvel angle, mais là elles seront reprises de manière dispersée, car dans cette perspective le facteur d'unité n'est plus la forme, qui n'est qu'une expression possible d'instances de discours différentes, mais au contraire le sens, la valeur énonciative de ces instances de discours.

La construction postposée n'est pas propre aux phrases interrogatives. Elle est également et peut-être même plus largement le fait de phrases déclaratives. Simplement, pour les phrases déclaratives il est d'usage de parler de construction parenthétique (cf. J.R. Ross 1973, R.S. Jackendoff 1972 etc.) ou de construction incidente (cf. le Bidois 1971, M. Dessaintes 1960). Le terme de construction incidente ne convient pas ici, car il renvoie à la situation très générale où une phrase renferme des éléments grammaticalement étrangers qui en interrompent le cours : "L'insertion incidente consiste (donc) dans l'insertion d'un mot ou d'un groupe de mots au sein d'une proposition dont le déroulement naturel se trouve ainsi momentanément suspendu". (Dessaintes 1960 p. 13). Par rapport à ce phénomène très général, la construction postposée constitue un cas particulier de suspension puisqu'en l'occurrence, au lieu d'une insertion à un point quelconque d'une phrase, il s'agit essentiellement

d'une localisation en finale. De plus, la nature du "corps étranger" postposé est très précise : c'est une phrase de structure $N_o V$ qui dans une autre configuration serait susceptible de remplir la fonction de phrase matrice pour la phrase à laquelle elle est adjointe :

(a) Il sera encore en retard, je parie.

(b) Je parie qu'il sera encore en retard.

Le terme de construction parenthétique conviendrait beaucoup mieux à ce que nous nous proposons de décrire, mais cette fois il a un sens trop restreint car il s'applique très précisément à la structure de phrase $P, N_o V$ définie transformationnellement comme la dérivée de la phrase complétive $N_o V$ que P (cf. J.R. Ross 1973). Cette relation trop bien définie entre les deux structures est restrictive dans la mesure où précisément à propos des phrases interrogatives, nous voudrions examiner les propriétés syntaxiques et sémantiques de divers types de propositions $N_o V_o$ placées en postposition, afin de déterminer leur statut. Si dès le départ on parle de construction parenthétique le terme risque d'introduire une confusion et de laisser croire que les structures postposées présentées sont toutes dans un même rapport transformationnel avec la construction complétive correspondante : $N_o V$ que $P \rightarrow P, N_o V$, ce qui n'est pas vrai dans tous les cas, et que de toute manière nous ne voudrions pas poser comme une définition préalable.

Pour ces raisons, nous préférons utiliser le terme de construction postposée que nous empruntons à D. Bolinger (1968).

Parmi les verbes français entrant dans une structure de phrase déclarative $N_o V$ que P , un certain nombre ont la possibilité d'apparaître dans une structure que l'on pourrait considérer comme une variante disloquée de la première, $P, N_o V$, et ce sans que le sens de la phrase change véritablement.

P qui dans la première construction fait fonction de complétive constitue dans la seconde la phrase principale, tandis que toute la partie introductrice - sujet, verbe et parfois complément - intervient en finale, généralement

après une pause, sans qu'il y ait une marque de subordination ou une reprise de P par un anaphorique . Cette différence dans la structure de la phrase s'accompagne d'une différence dans l'accentuation, la partie postposée dans la deuxième construction étant sensiblement désaccentuée par rapport à P, alors que normalement l'accent principal tombe à la fin - ou vers la fin - de la phrase. (Dans l'étude qui suit nous mentionnerons souvent cet élément d'accentuation mais nous ne le prendrons pas systématiquement en compte pour la description).

(a) Je parie qu'il sera encore en retard.

(b) Il sera encore en retard, je parie.

Pour que cette deuxième construction soit possible dans sa forme déclarative, il faut bien sûr qu'un certain nombre de conditions soient réunies : en particulier que les verbes concernés soient à un certain temps et mode, que le sujet et le complément soient à une certaine personne, et suivant le verbe, qu'il y ait ou qu'il n'y ait pas de négation, etc.

(c) Il sera encore en retard, je parie.

il me semble.

je t'avertis.

n'oublie pas.

crois-moi.

etc...

En anglais, la mise en relation entre ces deux types de constructions qui existent dans la langue sous une forme très proche de la version française, a déjà fait l'objet de nombreuses études - J.R. Ross 1973, R.S. Jackendoff 1972, J. Emonds 1973, D. Bolinger 1968, J. Hooper 1975, etc... -, cependant dans la plupart des cas l'examen reste centré sur des exemples de phrases déclaratives et ne porte qu'accessoirement sur des phrases interrogatives. Or on constate que les observations faites sur les phrases interrogatives ne correspondent pas

exactement avec celles concernant les phrases déclaratives; de sorte que l'on peut se demander s'il s'agit d'un même phénomène syntaxique dans les deux cas, c'est-à-dire s'il faut donner le même type d'explication pour la relation entre ces deux constructions lorsqu'il s'agit du mode déclaratif et du mode interrogatif, ou bien si l'explication proposée concernant la phrase déclarative n'est qu'une explication partielle, rendant compte de cas particuliers et non de la totalité des cas où cette configuration des éléments de la phrase est possible.

Si nous examinons les résultats des études citées concernant les phrases déclaratives en anglais, il semble que la deuxième construction : P, N_oV soit à considérer comme le produit d'une transformation s'appliquant à la première N_oVP. Par exemple, la règle que donne J.R. Ross (1973) est la suivante :

$$\begin{array}{ccccccc} \text{SLIFTING} & X & - & \left[\begin{array}{c} Y \\ S \end{array} \right] & - & \left[\begin{array}{c} \text{that} - S \\ S \end{array} \right] & - Z \\ & 1 & & 2 & 3 & 4 & 5 \\ & 1 & 4 & \# & \left[\begin{array}{c} 2 \\ S \end{array} \right] & 0 & 0 \\ & & & & S & & S \end{array}$$

Si tous les auteurs cités n'acceptent pas cette règle telle quelle, la plupart cependant semblent pencher pour la solution d'une dérivation transformationnelle entre les deux constructions. R.S. Jackendoff, il est vrai, voit pour sa part dans la deuxième construction un argument pour une théorie interprétative des adverbes, et se retrouve assez proche en cela de D. Bolinger qui lui aussi donne un statut d'adverbe à la proposition postposée de la deuxième construction. Si parallèlement, en français, on voulait proposer une solution transformationnelle du type de celle de J.R. Ross, il faudrait établir que la construction P, N_o V est une structure dont la dérivation s'étudie à partir de N_o V que P.

Or dans le cas de la phrase interrogative, ceci ne peut pas être posé comme une règle générale. Au départ, certaines conditions sont nécessaires pour qu'une phrase interrogative puisse prendre la forme d'une construction postposée :

- Comme pour la forme déclarative, cette construction interrogative n'est pas le fait de tous les verbes. Nous verrons plus loin comment peuvent être caractérisés, syntaxiquement et sémantiquement, les verbes qui entrent selon des modalités diverses dans cette construction postposée.

- Suivant le type de verbe qui figure dans une construction postposée, on obtient des phrases dans lesquelles le sujet du verbe postposé est soit un pronom de première personne, soit un pronom de deuxième personne, soit l'un ou l'autre.

(a) Je suppose qu'il reviendra demain ?

(b) Il reviendra demain, je suppose ?

(c) Tu penses qu'il reviendra demain ?

(d) Il reviendra demain, tu penses ?

Quelques constructions impersonnelles ont également cette possibilité : il (me) semble, il paraît, on dirait, mais avec des limitations que n'ont pas les autres formes. Parfois il faut donc les accepter avec quelques réserves. Quant à la troisième personne, s'il n'est pas impossible de la trouver dans des constructions postposées, c'est essentiellement dans le cas où le dire ou l'opinion d'un tiers est indirectement évoquée alors même que l'interrogation s'adresse à l'interlocuteur :

(e) Il faut le réveiller, a-t-il dit ?

Dans la distinction qui sera faite entre deux constructions : P, tu V ? (§ 1 ci-après) et P, je V (§ 3 suivant), il n'apparaîtra pas explicitement mais pourra chaque fois être considéré comme une variante possible de tu. Simplement, la fréquence d'emploi de tu étant beaucoup plus grande, les exemples apparaissent beaucoup plus naturels avec tu qu'avec il.

1. La construction interrogative postposée du type P, tu V ?

Pour ne pas aborder d'une manière trop générale le problème de la

construction postposée, nous ferons tout d'abord l'étude des phrases dans lesquelles le verbe a un sujet à la deuxième personne P, tu V ? (ou de troisième comme nous venons de le dire). C'est le cas de figure dans lequel entrent le plus grand nombre de verbes, c'est également celui qui peut être mis le plus facilement en parallèle avec la construction postposée telle qu'elle existe à la forme déclarative - l'opinion, assumée par le locuteur dans le premier cas, est sollicitée de l'interlocuteur dans le deuxième :

(a) Il reviendra demain, je pense.

(b) Il reviendra demain, tu penses ?

Le temps du verbe est à inscrire lui aussi parmi les facteurs dont il faut tenir compte pour la construction postposée. Habituellement, avec un sujet de deuxième personne le verbe doit être au présent, cependant pour certaines classes de verbes le passé composé est possible, parfois même préférable; on le verra plus loin au § 1-2.

(a) Il boit de plus en plus, tu penses ?

(b) Il boit de plus en plus, tu as remarqué ?

Ces conditions générales étant signalées, un certain nombre de variations se manifestent concernant le schéma syntaxique et intonatif de la construction postposée interrogative:

- Si l'on ne tient pas compte de l'influence de facteurs socio-linguistiques ou de conditions de mise en discours, une phrase possède un statut d'interrogation totale si dans la structure de surface l'une des trois formes Est-ce que, Inversée, Intonative est réalisée (cf. chap III § .I ci-dessus).

Parallèlement donc la construction postposée des phrases interrogatives du français devrait pouvoir prendre ces trois formes :

(a) Il va venir demain, est-ce que tu penses ?

(b) Il va venir demain, penses-tu ?

(c) Il va venir demain, tu penses ?

Or l'on observe que les trois formes d'interrogation ne sont pas également acceptables avec tous les verbes. Pour certains, par exemple, l'interrogative Est-ce que n'est pas possible, alors que pour d'autres elle est aussi naturelle que les deux autres.

- Également, la présence de la négation dans la phrase, et plus précisément dans la séquence tu V ? peut modifier l'acceptabilité de l'énoncé interrogatif ou n'être compatible qu'avec certains schémas intonatifs :

* (d) Il va venir demain, tu n'as pas dit ?

(c) Il va venir demain, tu ne crois pas ?

- Car ces différences de structure vont de pair avec des différences d'intonation qui affectent la phrase interrogative tout entière. Alors que dans la construction non-postposée, l'intonation interrogative principale se localise de manière assez régulière sur la finale de la phrase - ce qui schématiquement peut être figuré par une courbe ascendante -, dans la construction postposée, l'intonation interrogative peut affecter diverses parties de la phrase. Par exemple, la courbe ascendante peut porter exclusivement sur P : P, tu V ? sur tu V P, tu V ? ou successivement sur les deux parties : P, tu V ?

Ainsi, si l'on prend un à un les verbes qui peuvent entrer d'une manière assez naturelle dans une construction postposée à la deuxième personne - nous en avons retenu une cinquantaine environ en annexe 1, mais la liste peut sans doute s'élargir pour le groupe III - on constate qu'une correspondance systématique ne peut être établie entre la construction tu V que P ? sous ses trois formes et la construction postposée P, tu V ? également sous ses trois formes. En effet, des différences apparaissent dans cette deuxième construction, concernant aussi bien la structure morpho-syntaxique de l'interrogation que l'intonation affectée à l'ensemble de la phrase. Comme ces différences formelles correspondent à des différences d'interprétation, il semble difficile de vouloir établir une relation dérivationnelle unique entre d'une part la construction

tu V que P pour laquelle, en dehors de tout contexte extra-linguistique, les variations syntactico-intonatives ne constituent que des différences minimes sur le plan sémantique, et d'autre part la construction P, tu V qui se trouve soumise au contraire à des contraintes assez précises réglant l'acceptabilité des phrases auxquelles ces variations définissent précisément des sens différents.

Ainsi d'après un ensemble de variations syntactico-intonatives assez nettes, on peut dégager quatre types de constructions postposées différentes :

①- Est-ce que P, V tu ?

Est-ce qu'il va venir, tu crois ?

②-a. P, est-ce que tu V ?

Il porte des lunettes, tu as remarqué ?

b. P, est-ce que tu neg V ?

Il est affreux, tu ne trouves pas ?

③- Est-ce que P ? est-ce que tu (neg) V ?

Est-ce qu'il porte des lunettes ? tu as remarqué ?

④- P, V tu ?

Il est fou, dis-tu ?

Dans les exemples donnés pour chacune des quatre structures on peut s'étonner du manque de correspondance entre ce qui est défini comme structure et ce qui en est l'illustration. Pour ① par exemple on aurait dû donner la phrase Est-ce qu'il va venir, crois-tu ? et nontu crois ?

En fait, pour les quatre constructions ci-dessus, nous n'avons pas répété pour chaque cas les variantes interrogatives - Est-ce que, Inversée, Intonative - que la phrase est admise à prendre. Du fait qu'une hiérarchie inclusive semble exister entre ces trois possibilités, il nous suffit d'indiquer celle qui chaque fois se situe au sommet de cette hiérarchie. En effet, si l'interrogation peut prendre la forme Est-ce que elle peut également prendre la forme

Inversée et Intonative; si elle peut prendre la forme Inversée, elle peut également prendre la forme Intonative. L'implication joue apparemment de la manière suivante : I. Est-ce que $\rightarrow$ I. Inversée $\rightarrow$ I. Intonative. Ainsi par exemple pour ① une comptabilité existe entre d'une part trois formes pour la première partie (Est-ce que, Inversée, Intonative) et deux formes pour la deuxième : (Inversée, Intonative) ce qui donne six combinaisons possibles :

$$\textcircled{1} \left\{ \begin{array}{l} \text{Est-ce qu'il va venir} \\ \text{Va-t-il venir} \\ \text{Il va venir} \end{array} \right\} , \left\{ \begin{array}{l} \text{crois-tu} \\ \text{tu crois} \end{array} \right\} ?$$

Pour ④ par contre il n'y a de combinaison possible qu'entre une forme Intonative et deux formes Inversée et Intonative :

$$\textcircled{4} \text{ Il est fou } , \left\{ \begin{array}{l} \text{dis-tu} \\ \text{tu dis} \end{array} \right\} ?$$

Dans les exemples qui seront donnés, on retrouvera en général les formes qui apparaissent comme les plus naturelles i.e les plus habituelles.

Si ces quatre types de constructions correspondaient à des classes différentes de verbes, on pourrait rapporter ces variations syntactico-intonatives à des propriétés caractéristiques de chacune des classes. Mais tel n'est pas le cas, car on observe qu'un même verbe peut entrer dans plusieurs constructions et qu'inversement une construction donnée peut convenir à des verbes ayant par ailleurs des propriétés différentes. Par contre, par rapport à ces quatre types de constructions données ci-dessus, on relève dans les verbes qui y participent des propriétés qui permettent de les regrouper selon trois ensembles (voir les trois groupes en Annexe 1)

1.1. La construction postposée de type ① : Est-ce que P, V tu ?

Quelques verbes, une douzaine environ rassemblés dans le groupe I en Annexe 1, entrent dans cette structure :

Est-ce que P, tu V ?

(a) Est-ce qu'il va venir, tu crois ?

Dans cette construction, P reçoit les marques syntaxiques et intonatives de l'interrogation. L'intonation ascendante sur la finale de P reste haute sur tu V sans que la montée s'accroisse (elle ne fait que poursuivre une inflexion déjà donnée). Du point de vue syntaxique, tu V peut-être inversé mais prend assez difficilement la forme d'une interrogative Est-ce que :

(b) Est-ce qu'il va venir, crois-tu ?

? (c) Est-ce qu'il va venir, est-ce que tu crois ?

La présence d'une négation dans P ne change en rien la possibilité de construction:

(d) Est-ce qu'il ne va pas venir, tu crois ?

Par contre, la phrase devient incorrecte si cette négation affecte le verbe postposé :

* (a) Est-ce qu'il va venir, tu ne crois pas ?

1.2. La construction postposée de type ② : P, Est-ce que $\left\{ \begin{array}{l} \text{tu V} \\ \text{tu neg V} \end{array} \right\} ?$

Les verbes qui entrent dans cette construction sont également peu nombreux (ils sont rassemblés dans le groupe II en annexe 1) mais si l'on fait une distinction entre tu V ? et tu neg V ? on observe qu'un certain nombre de verbes du groupe I - nous les avons rassemblés en Ia - ont également la possibilité d'apparaître dans cette structure, mais dans sa version interrrogative uniquement. Nous distinguons donc les deux constructions, positive et négative :

②a : P, Est-ce que tu V ?

②b : P, est ce que tu neg V ?

Dans cette construction postposée, c'est au contraire sur tu V que porte l'interrogation. La phrase P ne peut recevoir ni les traits syntaxiques, ni les traits prosodiques de ce mode. Il s'agit en fait d'une assertion à propos de laquelle une confirmation est sollicitée sous forme interpositive ou inter-

ronégative, P peut être elle-même à la forme positive ou négative.

- (a) Il porte des lunettes maintenant, tu as remarqué ?
- (b) Il porte des lunettes maintenant, tu n'as pas remarqué ?
- (c) Il n'y a plus de vent, tu as remarqué ?

Est-ce que est peut-être un peu lourd, comme forme interrogative, cependant il n'est pas incorrect. Comme toujours, la forme intonative est celle dont l'usage est le plus fréquent, donc le plus naturel :

- (d) Il porte des lunettes maintenant, est-ce que tu as remarqué ?
- (e) Il porte des lunettes maintenant, as-tu remarqué ?

Il est intéressant de remarquer que la présence de la négation dans tu V ? ne change ni le sens, ni le schéma intonatif de la phrase ; les deux variantes (a) et (b) ci-dessus sont sémantiquement très proches.

Ceci n'est pas un fait lié à la construction postposée. Les phrases interrogatives qui contiennent ce type de verbes sont généralement connues sous le nom de questions notificatives. En effet, du point de vue de leur portée significative, ce sont en fait des assertions déguisées dans lesquelles la partie interrogative peut être considérée à la limite comme ayant une fonction phatique, destinée simplement à mobiliser l'attention de l'interlocuteur (cf. ch. V §III)

Ces verbes ont d'autre part la propriété de présupposer la valeur de vérité de la proposition complétive qu'ils introduisent lorsqu'ils sont employés à la forme déclarative dans une construction non-postposée (La vérité de la proposition est maintenue, que le verbe soit à la forme affirmative ou négative) :

- (a) Jean a remarqué que je boitais.
- (b) Jean n'a pas remarqué que je boitais.

Cependant ces verbes ne sont pas de véritables factifs, au sens où ce terme est employé en syntaxe (cf. P. Kiparsky et C. Kiparsky 1970). Pour les

distinguer, on les appelle parfois semi-factifs (cf. J. Hooper 1975)). En effet à la forme négative, la présupposition n'est pas nécessairement maintenue lorsque le sujet est à la première personne. Cela dépend du temps auquel le verbe est employé.

Ainsi on peut voir la différence concernant la présupposition de vérité entre (c) et (d) ci-dessous; en(c) on ne sait rien sur la vérité de la complétive .

(c) Je n'ai pas remarqué qu'il boitait.

(d) Je n'avais pas remarqué qu'il boitait.

Au présent, toujours à la première personne et à la forme négative, ces verbes non seulement ne présupposent pas la valeur positive de la proposition qu'ils introduisent, mais peuvent aller jusqu'à l'effet inverse et suggérer sa valeur négative. (cf. chap. IV §6).

(e) Je ne vois pas qu'il boîte

(e) peut signifier "d'après moi, il ne boîte pas". Il se produit là un effet d'implication de type pragmatique, et relevant de la modalité épistémique sans aucun doute. L'absence d'éléments de perception, susceptibles d'étayer l'affirmation positive du locuteur le pousse à ne pas attribuer une valeur de vérité à la proposition, allant même jusqu'à lui suggérer la possibilité d'une valeur négative. (e) pourrait être paraphrasé en quelque sorte par (f):

(f) Il ne boîte pas car s'il boitait, je le verrais.

Avec ces verbes du groupe II, le présent n'est pas toujours le temps le plus naturel lorsque le verbe est postposé. Par exemple, on préfère employer le passé composé avec des verbes comme noter, voir, remarquer etc... même si le verbe exprime le déroulement d'une action en cours :

(g) Le ciel se couvre, tu as noté ?

Par contre on dira au présent :

(h) Il a beaucoup plu, tu te souviens ?

Par rapport aux verbes de ce groupe II, certains verbes du groupe I - les cinq ou six verbes de Ia - qui admettent cette construction ne peuvent l'admettre que dans une postposée interrrogative :

* (a) Il va faire beau, tu crois ?

(b) Il va faire beau, tu ne crois pas ?

Ici aussi il s'agit d'une déclarative affirmative ou négative à propos de laquelle une confirmation est sollicitée sous forme interrrogative. On pourrait remplacer en (b) tu ne crois pas ? par non ? et l'on serait alors dans le cadre classique de la question-reprise. Cependant on ne peut pas dire que la forme tu neg V ? est une variante de non ? et par là-même une forme particulière de cette question-reprise, car si tel était le cas, il faudrait qu'à l'assertion négative neg P, on puisse faire correspondre la forme tu V ?, c'est à dire la valeur inversée caractéristique de la question-reprise : (cf ch. III § II ci-après) :

(c) Il va venir, non ?

(d) Il ne va pas venir, si ?

Or l'absence de négation dans la partie postposée n'est pas possible pour les verbes de ce groupe dans une construction de type ②b :

(e) Il ne va pas venir, * tu crois ?

Par contre, la forme interrrogative du tu V convient aussi bien pour les phrases affirmatives que pour les phrases négatives :

(f) Il ne va pas venir, tu ne crois pas ?

(g) Il n'est pas assez mûr, tu ne trouves pas ?

En fait, ce n'est pas tant une question-reprise que cette forme d'interrogation évoque, qu'une interrrogative d'un type un peu particulier. Nous l'examinerons donc plus en détail au ch. VI § II où l'on présentera les interrrogatives CONFIRM SI.

1.3. La construction postposée du type ③ : Est-ce que P, est-ce que tu V

Ce sont ces mêmes verbes du groupe II que l'on trouve dans cette construction :

- (a) Porte-t-il des lunettes ? tu as remarqué ?
- (b) Est-ce qu'il faut prendre ce chemin, tu te souviens ?

Une double interrogation affecte la phrase, qui du point de vue de l'intonation se traduit par une courbe ascendante à la fois sur P et sur tu V. Ceci est peut-être à mettre en parallèle avec le fait qu'il s'agit là de verbes qui ont la propriété de se construire avec une interrogative indirecte (introduite par si à la forme non-postposée).

- (c) As-tu remarqué s'il porte des lunettes ?

En effet tous les verbes de ce groupe II ont la possibilité d'une double construction, avec que et avec si, et l'on pourrait rapporter à cette propriété les deux types de construction postposées. La structure ② correspondrait à la construction avec que (l'intonation sur le verbe est alors plutôt suspensive ou même descendante) :

- (a) As-tu remarqué qu'il porte des lunettes ?
- (b) Il porte des lunettes, as-tu remarqué ?

La structure ③ correspondrait à la construction avec si :

- (a) As-tu remarqué s'il porte des lunettes ?
- (b) Est-ce qu'il porte des lunettes, tu as remarqué ?

Cependant ce n'est là qu'une hypothèse, car étant donné la pause fortement marquée entre P et tu V et l'accentuation pratiquement identique sur les deux segments, on peut se demander s'il s'agit là d'une même phrase (comme pour ① par exemple), ou au contraire s'il s'agit de deux phrases qui sans être complètement disjointes sont deux moments différents de l'interrogation :

- (a) Il porte des lunettes, Tu as remarqué (qu'il porte des lunettes) ?
- (b) Est-ce qu'il porte des lunettes ? Tu as remarqué (s'il porte des lunettes) ?

Nous serions, dans ce cas, ramenés à la situation générale de phrases juxtaposées entretenant entre elles une relation parataxique. Il n'y aurait alors que peu de différence entre (a) et (b) ci-dessus et les énoncés suivants dans lesquels les formes elliptiques peuvent être considérées comme des phrases réduites :

(c) Tu voudrais partir ? tu es décidé ? pour : tu es décidé à partir ?

(d) Tu promets de m'écrire ? tu n'oublieras pas ? pour : tu n'oublieras pas de m'écrire ?

Dans ce cas, cette construction postposée de type ③ ne serait pas caractéristique du petit groupe II des verbes semi-factifs, mais pourrait se rencontrer avec n'importe quel verbe susceptible de se construire sans l'accompagnement de l'élément anaphorique représentant une partie ou l'ensemble de la phrase non reprise dans la seconde (par exemple penser doit être accompagné de y, faire de le, etc... mais ne pas oublier, essayer, etc. peuvent s'employer seuls)

(e) Est-ce que tu sais skier ? tu as déjà essayé ?

(f) Est-ce tu as acheté le journal ? tu y as pensé ?

Cependant nous traiterons ici les verbes introducteurs d'interrogations indirectes comme un ensemble privilégié dans ce type d'interrogations "enchaînées", étant donné la relation un peu particulière qui les rattache à la phrase qui précède. Tout d'abord, si l'on compare des phrases comme (c) (d) ou (e) qui représentent des cas quelconques d'ellipse et des phrases comme (a) ou (b), on observe que dans ces dernières, la première partie représente la totalité de ce qui manque à la deuxième. Ceci n'est pas nécessairement le cas pour les ellipses en général. Par exemple pour (e), seul le terme skier est à reprendre dans la deuxième partie :

(e) Est-ce que tu sais skier ? Tu as déjà essayé de skier ?

(b) Est-ce qu'il faut prendre ce chemin ? Tu te souviens s'il faut prendre ce chemin ?

De plus, dans cette construction de type ③, les verbes du groupe II qui tous

se construisent avec Si peuvent indifféremment être positifs ou négatifs sans que cela introduise un changement notable sur le sens de l'interrogation:

(b1) Est-ce qu'il faut prendre ce chemin ? Tu ne te souviens pas ?

(a1) Il porte des lunettes ? tu n'as pas remarqué ?

Nous examinerons donc cette structure ③ plus précisément en relation avec certaines propriétés des verbes du groupe II, et accessoirement avec d'autres verbes syntaxiquement et sémantiquement assez bien caractérisés (cf § 2.2. infra).

1.4. La construction postposée de type ④: $\overline{P}$, tu $\overline{V}$?

(a) Il s'est fâché, tu dis ?

En ce qui concerne tu V, la seule variation que l'on peut introduire est l'inversion ; la forme Est-ce que est exclue ainsi que l'ajout de négation, ce qui nous ramène pratiquement aux conditions syntaxiques concernant cette même partie dans la structure ①.

Egalement, du point de vue intonatif, cette construction ne se distingue pratiquement pas de la structure ①, si ce n'est qu'ici il semble y avoir une pause plus marquée et une accentuation plus grande sur la deuxième partie tu V ; cependant une différence notable existe par rapport à cette structure, qui est qu'il ne peut y avoir de véritable interrogation sur P comme la courbe ascendante pourrait le laisser croire. A la différence de ce qu'on observe pour la structure ①, la phrase (a) ne peut pas être paraphrasée par (b) ou (c) :

* (b) Est-ce qu'il s'est fâché, tu dis ?

* (c) S'est-il trompé, tu insinues ?

Cette absence de recouplement entre intonation et structure syntaxique s'explique par le fait qu'il ne s'agit pas là d'une véritable interrogation avec tous les attributs syntaxiques qui s'y attachent, mais de la construction postposée d'une interpositive, demande de confirmation - CONFIRM OUI (cf ch. V § I)

(d) tu dis qu'il s'est fâché ?

(e) Tu insinues qu'il s'est trompé ?

Ainsi dans cette structure ④, l'intonation interrogative de P indique qu'il s'agit non pas d'une demande d'information, mais d'une invitation à une confirmation ou une explication. Si l'on voulait donner au sens de (c) une formulation différente, on pourrait dire :

(f) Ainsi tu insinues qu'il s'est trompé ?

Comme on le verra plus précisément au § 2 suivant, tous les verbes du groupe I et du groupe II entrent dans cette structure ④, mais de plus il existe également un certain nombre de verbes que l'on pourrait sommairement caractériser les uns comme des verbes de communication, les autres comme des verbes d'opinion qui sont compatibles avec cette structure ; (ils ont été rassemblés dans le groupe III de l'annexe 1 mais la liste donnée ne comporte que les plus courants d'entre eux).

Il est fou, tu dis ?

Il est trop usé, tu prétends ?

Les verbes de ce groupe beaucoup plus nombreux que ceux du groupe I ou II n'ont que cette seule possibilité de construction postposée, c'est-à-dire une construction dans laquelle l'interrogation est à interpréter comme un appel à l'explication ou à la confirmation. L'inversion possible sur tu V avec la plupart des verbes de ce groupe est la seule modification qui puisse être apportée à la construction (sauf pour demander, aimer, savoir, etc.).

Il est fou, affirmes-tu ?

* Est-ce qu'il est fou, tu affirmes ?

demander peut accepter de se construire avec une Interrogative inversée ou Est-ce que. Nous verrons pourquoi au chap. V § V des questions-réplique ; (de même tu veux savoir, tu tiens à savoir, etc...).

Est-ce qu'il est fou, te demandes ?

1.5 Autres types de constructions interrogatives postposées.

Nous nous contenterons de signaler ici deux autres types de structures qui d'une certaine manière sont assimilables à des constructions postposées.

1) Il s'agit tout d'abord d'énoncés dans lesquels la séquence tu V ? en finale de phrase remplit essentiellement une fonction phatique. Cette séquence suit habituellement une proposition déclarative. Elle est généralement de forme Intonative mais elle peut être également de forme Inversée :

- (a) J'en ai assez, tu entends ? Il y a beaucoup trop de bruit ici.
- (b) Je suis fatigué, comprends-tu ? J'ai besoin de me reposer.
- (c) Là-bas c'est la gare, tu vois ? Nous y serons dans cinq minutes.

Dans ces phrases, l'ajout de ces séquences tu V ? ne conduit pas à un véritable questionnement mais sert essentiellement à accréditer l'idée de dialogue. En théorie, par ces adresses interrogatives le locuteur demande à son interlocuteur d'intervenir, de participer au dialogue, de donner son avis, mais en réalité, dans l'usage courant le rôle de ces expressions tu entends ? tu vois ? tu comprends ? tu piges ?, tu me suis ? et même parfois tu es d'accord ? etc... est simplement de ponctuer des discours souvent unilatéraux : récit, exposé, description etc.. Par leur présence ils témoignent de l'intérêt que le locuteur porte à son partenaire, du désir qu'il a de capter ou de soutenir son attention ; en un mot ils sont des aides à la communication verbale.

2) Il y a ensuite des énoncés dans lesquels la séquence interrogative tu V ? suit non pas une phrase déclarative mais un impératif.

- (a) Ferme la porte, tu veux ?

(b) Allons au cinéma, tu veux bien ?

Le seul verbe que l'on trouve dans cette construction est vouloir - également dans la version vouloir bien - la séquence peut avoir la forme intonative et Inversée et peut-être même Est-ce que. Nous verrons plus loin au chap V § IV comment cette construction postposée est une forme possible d'un type d'interrogation que nous avons appelée demande d'agir.

Pour des raisons comparables, nous n'ajouterons pas ces deux types de constructions postposées à celles qui ont été déjà présentées. La première parcequ'il s'agit d'expressions stéréotypées qui ont perdu la valeur interrogative, la seconde parcequ'elle concerne essentiellement un verbe qui à la limite constitue lui aussi une expression figée. Dans les phrases impératives dans lesquelles il apparaît, il a un peu le même rôle que des formules comme s'il te plaît, je te prie, etc., tournures de politesse atténuant l'ordre donné ou la suggestion avancée. Bien sûr, l'effet d'atténuation n'est pas le même. Son emploi après l'impératif est théoriquement la marque que le locuteur désire l'acquiescement de son interlocuteur à propos de l'action à accomplir, parcequ'il ne tient pas à apparaître trop autoritaire à son égard. Mais dans les faits, tu veux ? est devenu une formule consacrée à l'instar des autres expressions de politesse citées.

Nous voulions citer ici ces deux sortes d'expressions verbales puisque formellement elles font partie de constructions postposées de type P, tu V, mais notre intention est de les reprendre à l'occasion de descriptions où des rapprochements seront faits avec d'autres expressions, dont elles n'ont pas les traits formels, mais auxquelles on peut les apparenter si l'on juge de leur valeur énonciative. Les premières seront examinées dans ce chapitre avec les questions-reprise (§ II.11.2.3.), la seconde avec les demandes et offres d'agir (chap V §IV.5 et 7).

2. Propriétés des verbes postposés et valeur illocutoire des interrogations auxquelles ils participent.

On peut se demander si ces trois groupes de verbes, dégagés à partir du seul comportement qu'ils manifestent dans des structures postposées interrogatives, ont des propriétés syntaxiques et sémantiques permettant d'expliquer leur présence dans ces constructions.

Tout d'abord, il faut mentionner que tous ces verbes ont en commun un double trait syntaxique et sémantique qui les caractérise à l'intérieur de l'ensemble des verbes se construisant avec une complétive dans une construction non-postposée :

- à la forme déclarative, tous ces verbes introduisent une complétive à l'indicatif. Même si pour certains d'entre eux, à la forme négative, ce mode est concurrencé par le subjonctif, il est cependant toujours possible d'employer l'indicatif :

(55) Je ne crois pas qu'il $\left\{ \begin{array}{l} \text{réussira} \\ \text{réussisse} \end{array} \right\}$

Cette double possibilité vaut également à la forme interrogative :

(56) Crois-tu que je ne $\left\{ \begin{array}{l} \text{sais} \\ \text{sache} \end{array} \right\}$ pas la vérité ?

- du point de vue sémantique, on constate que ces verbes se rapportent tous à la notion d'information ou de savoir. Cette notion reste centrale même si elle est envisagée sous des angles largement différents : il peut s'agir soit de sa transmission - verbes de communication verbale assurant la production de l'information : dire, suggérer, prétendre, affirmer, etc. -, soit du processus de l'acquisition du savoir - verbes apprendre, remarquer,

noter, réaliser, etc. -, soit enfin de son exercice, de l'usage qui en est fait - verbes d'opinion rendant compte de la mise en oeuvre d'un savoir : croire, penser, sentir, estimer, etc... Il est à remarquer par exemple que parmi les verbes entrant dans une construction postposée, on ne trouve ni des verbes exprimant une attitude ou un sentiment, verbes factifs, ni des verbes exprimant une volonté ou un ordre. Du point de vue syntaxique ces verbes se construisent tous avec une complétive au subjonctif.

2.1. Les verbes des groupes I, II, III et la structure de type (4).

Comme on l'a signalé précédemment la construction interrogative postposée de type (4) s'applique à l'ensemble des verbes des trois groupes.

a) Bien qu'il soit assez difficile de le mettre en évidence, en raison de la ressemblance intonative des structures (1) et (4), les verbes du groupe I entrent dans ce type de construction. Ainsi la phrase (f) peut être interprétée soit dans un sens reproduit de manière approximative par la phrase (g), soit dans un sens reproduit par (h).

(f) Il chante bien, tu trouves ?

(g) Est-ce que tu trouves qu'il chante bien ?

(h) Ainsi tu trouves qu'il chante bien ?

S'il en est ainsi, il faut admettre qu'abstraction faite de légères variations - pause et accentuation sur tu V essentiellement - la phrase (f) peut être interprétée soit comme un exemple de structure (1), soit comme un exemple de structure (4).

b) De même les verbes du groupe II semblent tout à fait compatibles avec cette structure (4). Des conditions de temps interviennent pour certains d'entre eux - ils s'emploient au passé et non au présent - mais ceci n'est pas

propre à cette construction, dans la structure ② ou ③ la même contrainte existe également.

A. Il a dormi pendant tout le spectacle.

B. Il a dormi, tu as noté ?

c) Quant aux verbes du groupe III, leur catégorie a été précisément établie sur cette possibilité d'entrer dans ce type de structure.

On peut se demander ce qui constitue le point commun de tous ces verbes, qui peut expliquer qu'ils puissent entrer dans cette structure de type ④ .

Il est probable que cette propriété réside tout simplement dans le sémantisme des verbes qui, nous venons de l'indiquer, constituent avec des modalités diverses deux grandes classes se rapportant au savoir et au dire. Mais lié à cette propriété sémantique, il y a également le contexte de discours. C'est sans doute à la conjonction des deux que l'on doit la possibilité pour ces verbes d'entrer dans cette structure ④ . Comme nous le verrons au Chap. V § 1.3, il s'agit là d'une catégorie tout à fait particulière de question confirmative, à laquelle nous avons donné le nom de question-attributive; elle peut nécessiter la présence d'un contexte antérieur qu'elle reformule textuellement - question écho - ou seulement dans son contenu - question reformulée . Dans les deux cas, le locuteur revenant sur un énoncé déjà produit le reprend sous forme d'interrogation pour marquer la réaction qu'il lui inspire. Cette réaction peut être de nature très différente; il peut s'agir d'une incompréhension auditive pure et simple, d'une adhésion totale à ce qui a été dit, ou au contraire d'une mise en doute, d'un accueil surpris ou incrédule à tout ou partie de ce qui constitue, le contenu propositionnel de la phrase.

Par exemple pour les verbes du groupe III - ceux qui du point de vue sémantique sont des verbes de communication verbale - ce type de structure peut être considéré comme une forme particulière de la question-écho. Ce type de question, on le sait, consiste à reprendre et à répéter en partie ou en totalité un énoncé qui vient d'être formulé. Cet énoncé peut être soit de forme déclarative (a), soit de forme interrogative (b) (cf. Ch. V, § V) :

(a) A. Tu te trompes .

B. Je me trompe ?

(b) A: Est-ce que tu es content ?

B. Si je suis content ?

Une version possible des énoncés imputés à B en (a) et (b) pourrait être :

(c) B. Tu dis que je me trompes ?

Je me trompe, tu dis ?

(d) B. Tu demandes si je suis content ?

Si je suis content, tu demandes ?

L'ajout des séquences tu dis, tu demandes représente en quelque sorte le commentaire linguistique de ce qui dans (a) et (b) reste simplement sous-entendu à savoir la nature de l'acte illocutoire imputable à A dans l'un et l'autre cas, i.e. dire et demander - mais on pourrait également avoir suggérer, affirmer, prétendre, etc. Quand l'interrogation est une question-écho, il n'est pas nécessaire que dans P apparaisse une phrase tout entière. Le contenu de P peut se ramener à un seul terme, repris de l'énoncé auquel il se réfère :

A. La lettre est arrivée hier.

B. Hier, tu dis ?

Par contre, il est plus difficile de parler de question-écho lorsque le verbe inséré n'est pas un verbe de communication verbale, mais un verbe d'opinion - ou d'une manière plus large d'un verbe renvoyant à une activité mentale - mais à notre avis le phénomène n'est guère différent. L'adjonction du verbe est alors un moyen d'imputer à l'interlocuteur la responsabilité d'une opinion, d'un jugement que l'on veut lui voir expliquer ou confirmer. (C'est ce que nous avons appelé question-attributive, catégorie générale qui englobe aussi bien les questions-réplique sous toutes leurs formes (cf tableau du chap V § V) que celles qui n'en sont pas). S'il s'agit d'une question réplique reformulée :

A. Jean doit nous rejoindre

B. Il va venir, tu es sûr ?

tout comme dans la question-écho, le locuteur prend comme base un énoncé produit par son interlocuteur, mais au lieu d'en reprendre seulement les termes il fait référence à sa substance pour en faire préciser le sens, pour en faire confirmer l'assertion, pour en comprendre mieux la portée, etc... Comme dans la question-écho il n'est pas toujours nécessaire de se référer au contenu de la phrase toute entière. On peut ne faire porter l'interrogation que sur un aspect de l'énoncé :

A. Jean a dit qu'il viendrait bientôt

B. Dimanche, tu crois ?

2.2. Les structures ① , ② et ③

Les trois autres constructions ① , ② , ③ peuvent être rapportées à des propriétés différentes des verbes qui y participent. Pour ces verbes, la possibilité d'entrer dans une construction interrogative postposée constitue une propriété parmi d'autres, formant avec elles un ensemble plus large qui sera examiné au Ch. IV suivant dans une perspective plus générale.

En ce qui concerne les constructions ① et ② , il est préférable d'examiner conjointement certaines propriétés des verbes qui entrent dans chacune d'elles. En effet, on observe que ces verbes - groupe I et II - ont un comportement syntaxique très proche lorsqu'ils sont utilisés dans certaines constructions non-postposées. En particulier, lorsqu'ils introduisent une complétive, celle-ci peut être reprise par un si ? ou non ? interrogatif, suivant sa valeur négative ou positive. (C'est la construction de question-reprise la plus courante en français comme on le verra au § II ci-après)

(a) Je crois qu'il ne viendra pas, si ?

(b) Je sais que tu ne m'écoutes pas, si ?

Dans les deux phrases (a) et (b), si ? renvoie à la complétive négative et non à la proposition introductive je crois, je sens car la particule, on le sait, correspond à la valeur inversée de la proposition qu'elle reprend. Par exemple, on ne pourrait pas avoir la phrase (c) dans laquelle n'apparaît aucune négation :

* (c) Je crois qu'il viendra, si ?

Par contre on pourrait avoir :

(d) Il ne viendra pas, si ?

Or, normalement une question-reprise du type si ?, non ? s'emploie en fin de phrase, lorsque celle-ci constitue une assertion à propos de laquelle existe ou subsiste chez le locuteur un certain degré de doute ; la reprise interrogative a pour but de faire confirmer la valeur positive ou négative qu'il attribue à la proposition. Cette opinion du locuteur peut se manifester explicitement à travers un verbe, un adverbe, etc.

(e) Apparemment tu n'es pas prêt, si ?

Le déplacement de l'adverbe tout comme celui du verbe est possible sans avoir d'effet sur le sens de la phrase :

(f) Tu n'es pas prêt, apparemment, si ?

(g) Il ne viendra pas, je crois, si ?

(h) Tu ne m'écoutes pas, je sens, si ?

Etant donné une structure de phrase telle que (a) ou (b) ci-dessus, il faut donc considérer qu'une complétive peut avoir le statut d'assertion, le verbe introducteur jouant dans ce cas le rôle d'un simple modalisateur. Cette induction de modalité n'apparaît qu'avec quelques verbes parmi lesquels précisément, les verbes du groupe I et II. Cependant cette propriété ne se manifeste pas dans les mêmes conditions pour chacun des deux groupes de verbes.

2.2.1. Les verbes du groupe I et les structures (1) et (2)

Pour les verbes du groupe I, un phénomène de transparence peut jouer dans des phrases vis-à-vis de la négation ou de l'interrogation, même si dans cette deuxième forme, on trouve plus difficilement le verbe à la première personne. En pareil cas, on peut montrer que s'il y a modalité négative ou interrogative dans la phrase, elle porte sur la complétive et non sur la proposition qui l'introduit, même si syntaxiquement c'est sur cette dernière que porte la modalité :

Ainsi pour la négation :

(a) Je crois que je ne viendrai pas

(b) Je ne crois pas que je viendrai

(c) je ne viendrai pas, je crois

Les phrases (a) et (b) peuvent être ramenées à un seul et même sens, celui qu'exprime la phrase (c).

De même, pour la modalité interrogative où le verbe est à la deuxième personne :

(d) Est-ce que tu crois qu'il viendra ?

(e) Est-ce qu'il viendra, tu crois ?

Les deux phrases (d) et (e) ont entre elles une relation de paraphrase qui indique bien que la modalité interrogative s'applique à il viendra aussi bien qu'à tu crois. D'ailleurs dans la deuxième construction cette proposition accepte l'inversion :

(f) Est-ce qu'il viendra, crois-tu ?

Si en réponse à ces questions, l'interlocuteur formule un oui ou un non, on ne sait pas s'il répond à la première partie de phrase ou à la seconde :

(f1) Est-ce qu'il viendra, tu crois ? R. non

non peut signifier Il ne viendra pas, je crois ou je ne crois pas (qu'il vienne) mais comme nous venons de le voir la différence de sens est minime dans ce cas.

Cependant cette propriété des verbes du groupe I disparaît lorsqu'une négation intervient dans l'interrogative. Dans ce cas, la négation porte soit sur le verbe, soit sur la complétive qu'il introduit sans qu'il y ait induction de modalité comme dans la forme déclarative. (g) et (h) ne se ramènent pas à un seul et même sens comme (a) et (b) précédemment.

(g) Tu crois qu'il ne viendra pas ?

(h) Tu ne crois pas qu'il viendra ?

A chacune de ces phrases correspond un sens que l'on peut également exprimer par (i) et (j) respectivement :

(i) Il ne viendra pas, tu crois ?

(j) Il viendra, tu ne crois pas ?

(i) est un exemple de la structure ① semblable en cela à (e), tandis que (j) est un exemple de la structure ②. La correspondance à établir entre construction interrogative non-postposée et construction postposée pour ces verbes du groupe I est la suivante :

- Si la phrase est à la forme positive l'interrogation peut indifféremment s'appliquer à la phrase principale ou à la phrase enchâssée.

- Si la phrase est à la forme négative l'interrogation peut indifféremment s'appliquer à la phrase principale ou à la phrase enchâssée si la négation est dans la phrase enchâssée. Si la négation est dans la phrase principale l'interrogation ne peut s'appliquer que sur cette proposition. Ce que l'on peut résumer par :

Groupe I

Tu V que P ?	→	P ? tu V ?	} structure ①
Tu V que neg P ?	→	neg P ? tu V ?	
Tu neg V que P ?	→	P , tu neg V ?	structure ② b

(On rappelle ici que seuls les verbes du groupe Ia sont susceptibles d'entrer dans la structure ②. Les verbes de Ib n'apparaissant pas à la forme négative en position postposée, (cf. § 1.2. supra).

En fait, si on les considérait à un niveau de généralité plus grand, tous les verbes de ce groupe I pourraient être remplacés par des expressions du type : d'après toi, selon toi, à ton avis, à ton point de vue, etc.

- (a) S'est-il trompé, d'après toi ?
- (b) Est-ce qu'il va venir, à ton avis ?

Ceci indique bien que le verbe détaché de la phrase auquel il s'applique acquiert un statut assez proche de celui d'un adverbe et fonctionne comme une sorte d'incise modale à travers laquelle il est fait appel à l'opinion de celui à qui on s'adresse. On peut faire appel à l'opinion d'un tiers si la structure est du type P, il V mais cette forme est beaucoup moins utilisée. A une phrase comme (c) on préférera semble-t-il (d) ou (e) :

- (c) Avons-nous des chances de gagner, pense-t-il ?
- (d) Avons-nous des chances de gagner, à son avis ?
- (e) Est-ce que cela vaut la peine, d'après lui ?

2.2.2. Les verbes du groupe II et les structures ② et ③

Pour les verbes du groupe II le phénomène de transparence arrive encore à jouer vis-à-vis de la négation, mais il est beaucoup moins net lorsqu'il s'agit de l'interrogative.

A la forme déclarative, avec une négation, le comportement des verbes de ce groupe n'est pas très homogène. On l'a vu plus haut, une négation placée à côté du verbe introducteur dans une phrase déclarative non post-posée peut s'appliquer à la complétive qui suit. Nous reprenons l'exemple dans (c) ci-dessous :

- (a) Je ne vois pas qu'il boite.

Dans (a) la négation peut affecter il boite, la phrase aurait alors le sens de (b) :

- (b) Il ne boite pas à ce que je vois.

alors qu'une autre interprétation serait proche de (c) :

(c) Il boite mais je ne le vois pas

Au présent et à la première personne, cette double interprétation est possible avec la plupart des verbes du groupe II. Le verbe savoir constitue un cas particulier en ce sens que la forme négative fait de lui obligatoirement un modalisateur sous la forme je ne sache pas + subjonctif:

(d) Je ne sache pas qu'il soit venu

Le subjonctif est d'ailleurs une marque assez nette de cet emploi modalisateur du verbe ; des verbes comme se souvenir, voir, etc... l'illustrent assez bien :

(e) Je ne me souviens pas que tu aies déjà dit cela

Mais de toute manière, quelle que soit l'induction de modalité négative que le verbe exerce sur la proposition qu'il introduit, on n'arrive jamais à la situation tranchée que l'on a avec les verbes du groupe I. On ne peut pas considérer que des verbes comme sentir, remarquer, se souvenir, voir etc... maintiennent une équivalence de sens entre des phrases comme (a) et (f):

(a) Je ne vois pas qu'il boite

(f) Il ne boite pas, je vois

A la forme interrogative, l'induction de modalité est plus difficile à saisir car des facteurs différents jouent selon les verbes - le temps du verbe par exemple, l'emploi du complément si ou que, le mode indicatif ou subjonctif de la phrase enchâssée etc.; selon les cas, l'interrogation peut porter sur la proposition contenant le verbe introducteur ou sur la complétive. Cela dépend si l'on interprète le verbe comme un factif ou un non-factif, double possibilité attachée à ces verbes comme on l'a vu plus haut au §1.2. Ainsi la

phrase (g) ci-dessous peut être interprétée soit comme (h) soit comme (i), c'est à dire comme une structure ③ ou une structure ② .

(g) As-tu senti qu'il $\left\{ \begin{array}{l} \text{eut} \\ \text{avait} \end{array} \right\}$ peur ?

(h) Est-ce qu'il avait peur ? tu as senti ?

(i) Il avait peur, tu as senti ?

Lorsque (g) a l'interprétation de (h) le complémenteur que est très proche de si :

As-tu senti s'il avait peur ?

L'intonation est d'ailleurs différente dans les deux cas. Lorsque (g) s'interprète comme (h), une courbe montante s'établit sur senti, alors que dans l'interprétation de (i) la courbe est plutôt descendante et une pause plus accentuée sépare le verbe de la complétive :

(g1) As-tu senti qu'il avait peur ?

(g2) As-tu senti / qu'il avait peur ?

Cette ambiguïté de sens n'existe pas à la forme interro-négative. Si la complétive est introduite par que, le verbe redevient exclusivement factif et l'interrogation porte alors uniquement sur le verbe introducteur. Ainsi, par exemple, la phrase (j) prend un sens que l'on peut reproduire par une interrogation post-posée (k) du type de celle de (l) :

(j) Tu n'as pas senti qu'il avait peur ?

(k) Il avait peur, tu n'as pas senti ?

Pour obtenir un sens comparable à (h) ci-dessus il vaudrait mieux employer si comme introducteur de la complétive ; dans ce cas il n'y a pas grande différence à employer l'interrogation positive ou négative :

(l) Tu n'as pas senti s'il avait peur ?

(m) Est-ce qu'il avait peur ? tu n'as pas senti ?

Tous ces facteurs expliquent que nous ayons un schéma de construction différent pour ces verbes du groupe II. On pourra comparer la mise en correspondance ci-dessous avec celle donnée pour les verbes du groupe I :

Groupe II

Tu V que (neg) P ?	{	(neg) P̄, tu V ?	structure ② a
		(neg) P̄, tu V ?	structure ③
Tu neg V que P ?	{	P̄, tu neg V ?	structure ② b
		P̄, tu neg V ?	structure ③

2.2.3. Autres verbes compatibles avec la structure ③

Pour ce qui est de la structure ③, que nous avons jusqu'à présent associée volontairement aux seuls verbes du groupe II, on peut se demander si dans l'ensemble des verbes se construisant avec une interrogative indirecte, ceux du petit groupe II sont vraiment les seuls à pouvoir entrer dans cette construction postposée. L'examen des verbes donnés en annexe du Chap. I est de ce point de vue assez instructive. Les verbes que l'on accepte le plus facilement dans une telle construction correspondent effectivement aux éléments du groupe II. On peut cependant y ajouter quelques verbes qui n'appartiennent pas à ce groupe, par ex. demander, se demander, chercher à savoir, s'interroger, etc...

(a) Est-ce qu'il va pleuvoir, tu demandes ?

(b) Est-ce que c'est cher, tu veux savoir ?

Cependant avec ces verbes nous entrons dans une catégorie d'interrogation que nous étudierons au Chap. V § V; la question réplique, dans laquelle ce sont moins les propriétés syntaxiques du verbe qui comptent que certains traits sémantiques : l'interrogation renvoie explicitement à une énonciation antérieure

de l'interlocuteur (question-écho) ou à une opinion, à un jugement que l'interlocuteur peut avoir au moment du dialogue (question attributive). Dans le premier cas des verbes comme dire, affirmer, prétendre, etc... pourraient également convenir. Dans le deuxième cas des verbes comme espérer, prévoir, estimer etc... Aucun d'eux n'a la propriété de se construire avec si :

(c) Il va pleuvoir, tu dis ?

(d) Il est arrivé, tu affirmes ?

(e) Cela va durer longtemps, tu prévois ?

La différence des verbes demandeur, se demander, vouloir savoir etc... tient au fait que la phrase qu'ils accompagnent peut prendre la forme Est-ce que parce qu'ils sont des introducteurs d'interrogation indirecte, mais à vouloir caractériser ces interrogations sur le plan énonciatif on est bien obligé de les ranger dans la même catégorie de questions, même si les unes sont des questions-écho, les autres des questions-attributives simplement (cf. Chap. V, § I.3.).

Par rapport au comportement des verbes du groupe II, on constate d'ailleurs certaines différences, en particulier le fait qu'on ne peut pas introduire de négation sur le verbe :

(f) * Est-ce qu'il va pleuvoir ? tu ne demandes pas ?

Avec des quelques verbes on est en fait en présence d'une structure (4) et non d'une structure (3). Leur particularité dans cette structure vient de leur propriété syntaxique de se construire avec une interrogation indirecte. De ce fait, avec eux cette structure (4) possède une ressemblance formelle avec la structure (3), mais si l'on considère la valeur énonciative

de l'interrogation, ils sont bien à verser dans les questions attributives.

Nous ajouterons donc ces quelques verbes à la liste du groupe III.

Pour résumer, les structures ① et ② distinguent deux groupes de verbes ayant jusqu'à un certain point une propriété sémantique commune - que nous avons appelée propriété de transparence - mais différents par ailleurs en ce qui concerne le phénomène de factivité. D'autre part, leur construction syntaxique marque une différence de comportement que manifeste pour le deuxième groupe la structure ③. Ainsi, se trouve confirmée dans l'étude des constructions postposées interrogatives la caractérisation que d'autres propriétés syntaxiques et sémantiques peuvent par ailleurs révéler, de deux types de verbes que l'on identifie parfois l'un sous le nom de verbes modaux épistémiques, l'autre de verbes semi-factifs. Ensemble cependant ces deux groupes I et II, ainsi que les verbes du groupe III n'ayant pour construction possible que la structure ④, sont à ranger dans une grande classe de verbes dont les propriétés syntactico-sémantiques fondamentales sont, nous l'avons vu, d'une part la construction avec complétive à l'indicatif, d'autre part la référence à la notion d'information ou de savoir. Cette classe regroupe ce que traditionnellement en français on appelle verbes de communication et verbes d'opinion ; un nom a été suggéré pour les identifier (cf. J. Hooper, 1975), celui de verbes assertifs que nous retiendrons ici puisqu'il exprime assez bien ce que ces verbes représentent dans une phrase, à savoir la croyance qu'a le locuteur (ou le sujet de phrase) de la valeur de vérité de la proposition qu'il énonce. Ainsi dans cette classe des verbes assertifs, les modaux épistémiques et les semi-factifs constitueraient deux sous-classes dont l'existence se fonde sur un ensemble de propriétés logico-syntaxiques qui seront examinées dans une étude plus globale au Chap. IV, § 4, § 5 et § 6.

3. La construction interrogative postposée du type P, je V

3.1. La construction postposée du type (5) : P, je V (la question conjecturale)

C'est la construction la plus courante lorsque le verbe postposé est à la première personne. Nous lui avons donné le nom de question conjecturale et nous l'étudierons d'un point de vue plus général au ch. V §I. Dans la séquence postposée le verbe exprime l'opinion du locuteur sur la proposition qui précède. Il s'agit là encore d'une modalisation de type épistémique :

- (a) Vous me comprenez, j'espère ?
- (b) Vous savez de quoi je parle, j'imagine ?

Dans cette structure (5) la modalité interrogative est uniquement exprimée par l'intonation, montante sur la phrase puis suspensive sur le verbe postposé. Ni P, ni Je V ne peuvent prendre la forme interrogative Inversée ou Est-ce que :

- * (c) Est-ce que vous me comprenez, j'espère ?
- * (d) Vous me comprenez, est-ce que j'espère ?

Les verbes qui entrent dans une telle construction sont soit des verbes d'opinion supposer, présumer, imaginer, espérer, croire, parier, etc. soit des verbes ayant trait à l'acquisition du savoir : entendre dire, apprendre, se laisser dire, découvrir, s'apercevoir etc. Ils sont rassemblés dans le groupe IV en Annexe 2 (comme on peut le noter la liste comporte un grand nombre de verbes donnés en Annexe 1, mais également des verbes donnés plus loin en Annexe 4 du ch. IV).

(e) Tu t'es battu, j'ai appris ?

(f) Tu es un bon joueur, j'ai entendu dire ?

Il n'est pas étonnant que la seule forme interrogative possible soit la forme Intonative, car nous sommes là en présence d'interrogations dont la force illocutoire est très proche de celle de l'assertion. Qu'il s'agisse de (a) ou de (d), le sens de ces phrases n'est pas très différent de :

(g) Vous me comprenez, j'imagine.

(h) Tu t'es battu, j'ai appris.

Du point de vue illocutoire, la différence avec la forme déclarative vient d'un choix tactique du locuteur. Son intention est de faire prendre en charge l'assertion par son interlocuteur au lieu de l'assumer lui-même. En présentant la proposition comme une hypothèse ou un savoir encore mal établi, il laisse une liberté relative à son interlocuteur soit de corroborer, soit de réfuter son point de vue. Cependant ce faisant, il exprime son opinion sur ce qu'il croit être la vérité et par là-même oriente le sens de la réponse (si sa proposition est négative la réponse attendue est non, si sa proposition est positive, oui).

C'est en quelque sorte une version atténuée de la demande de confirmation que la construction postposée illustre ici et comme telle, elle conserve bien le statut d'une interrogation.

Cette forme P, je V n'est pas le seul dispositif à travers lequel le locuteur exprime un point de vue qui tend vers l'assertion. A la place de je V on peut trouver d'autres éléments : par exemple des adverbessépistémiques (cf chap IV§III) c'est à dire des adverbess'exprimant la probabilité : peut-être, probablement etc... mais également la certitude : sans doute, sûrement, certainement etc... (Le fait que lexicalement l'adverbe comporte l'idée de certitude ne signifie pas qu'il n'exprime pas le doute. Dire : X viendra certainement signifie en fait qu'on conserve un certain doute sur

la venue de X).

(g) Tu as faim sûrement ?

(h) Probablement cela ne t'intéresse pas ?

Remarque.

Nous ne sommes pas loin avec ces constructions, d'énoncés déclaratifs tempérés par une proposition conditionnelle ou par une proposition incidente, toutes deux de valeur épistémique. Si je ne me trompe, si je ne m'abuse etc.. ou à ce que je vois, à ce qu'il semble etc..

(i) Tu as maigri, si je ne m'abuse.

(j) tu es en pleine forme, à ce que je vois.

Cette construction postposée tout comme celles que nous avons vues précédemment sera reprise dans le cadre plus large d'une étude sur l'interrogation intonative dont elle constitue l'une des formes possibles (cf. ch. v § 1.2.).

3.2. La construction postposée de type ⑥ : Est-ce que P, je V (la question glosée ou délibérative)

Cette construction rappelle par certains côtés les structures ③ et ④ que nous avons indiquées précédemment - cette fois l'interrogation renvoyant au locuteur et non à l'interlocuteur - mais en fait elle ne peut être assimilée ni à l'une, ni à l'autre. Du point de vue syntaxique, l'interrogation sur P peut prendre les trois formes Est-ce que, Inversée et Intonative, mais sur je V aucune modification de forme ne peut être apportée. De plus l'intonation sur je V est presque descendante :

(a) Est-ce qu'il viendra ? je me demande

(b) A-t-il reçu ma lettre ? j'aimerais savoir.

Les verbes qui entrent dans cette structure ⑥ sont des verbes qui introduisent une interrogative indirecte lorsqu'ils sont placés en tête de phrase :

(c) Je me demande s'il viendra

(d) J'aimerais savoir s'il a reçu ma lettre.

Cependant tous les verbes donnés en Annexe du Chap. I qui ont la propriété de se construire avec si ne sont pas des candidats possibles pour cette structure. Seul un tout petit nombre appartenant au groupe II de cette Annexe semble convenir (Ils sont rassemblés dans le groupe V de l'Annexe 2 de ce chapitre). Ce sont des verbes exprimant le doute ou le désir de savoir : s'interroger, se demander, calculer, aimer savoir, etc.

Lorsque l'un de ces verbes introduit la proposition interrogative indirecte, il n'y a pas d'intonation interrogative sur la phrase ; la valeur interrogative de la proposition est marquée par la nature du complémenteur si. Par contre, lorsque le verbe introduisant l'interrogation indirecte se trouve rejeté en finale, il constitue une sorte d'explicitation - en fait la formulation linguistique - de l'acte de questionnement auquel est soumis la proposition qui précède.

Etant donné l'intonation non interrogative de ces verbes, il est difficile de les considérer comme un prolongement de la phrase à laquelle ils se réfèrent. Leur fonction ressemble d'avantage à celle d'une incise, ayant la valeur de parenthèse d'explicitation ou de commentaire par rapport à l'énoncé dans lequel elle s'insère. Pour cette raison, nous avons appelé cette forme d'interrogation question glosée ou délibérative.

4. Statut des constructions interrogatives postposées par rapport aux constructions interrogatives "standard".

On peut se demander quel est le statut de ces constructions interrogatives postposées, sous les diverses formes que nous avons étudiées, par rapport aux constructions non-postposées correspondantes, avec lesquelles on l'a vu, il existe une proximité sémantique incontestable.

- Si l'on voulait postuler un lien transformationnel entre les deux constructions, comme par exemple le fait J.R. Ross en anglais pour ce qui correspond à un agencement parallèle des phrases à la forme déclarative (cf. J.R. Ross, 1973), il faudrait tenir compte de plusieurs conditions, qui règlent la nature des modifications possibles :

a) La forme syntactico-intonative de la construction postposée dépend en grande partie^{de} la classe du verbe qui, dans la phrase à considérer comme forme de base, introduit la proposition qui deviendra interrogative. Or ce n'est pas un seul type de structure syntaxique qu'il faut poser mais bien deux, puisque suivant les verbes, on constate qu'il existe soit tu V que P ? seulement, soit tu V que P ? ou tu V si P ? comme forme de base possible.

b) Pour chaque classe déterminée de verbes, l'emploi d'une construction postposée est non seulement le fait de propriétés syntaxiques mais également, l'explicitation formelle de la valeur énonciative de l'interrogation qui, dans la phrase non disloquée, s'exprime essentiellement à travers l'accentuation et l'intonation. Pour pouvoir établir l'histoire transformationnelle de phrases dont la force illocutoire est différenciellement marquée par de tels traits, il faut disposer de descriptions très précises intégrant ces données, et proposer pour les divers types de construction postposée des structures syntaxiquement peu différentes entre elles, mais

ayant chacune une courbe intonative et une gradation accentuelle spécifique.

Ainsi pour une même classe de verbes, il faudrait décrire pour une même structure syntaxique le ou les schémas interrogatifs que ces éléments intonatifs et accentuels produisent. Pour certains verbes en effet, il se dégage plusieurs schémas interrogatifs (par exemple il y en a trois pour les verbes du groupe II, correspondant à la question rétroversée, à la question informative ou à la véritable question). Pour ces phrases, par conséquent, il faudrait poser autant de structures qu'elles ont d'interprétations possibles en contexte de discours et ce en partant essentiellement de critères intonatifs et accentuels.

- Mais en fait il n'est pas sûr que ces constructions postposées de phrases interrogatives soient toutes à traiter de manière identique, c'est-à-dire nécessairement comme une dérivée transformationnelle d'une phrase unique contenant une complétive. Pour la structure ③ en particulier, étant donné la force sensiblement équivalente de l'accentuation sur les deux parties P ? et tu V ? on peut se demander si cette construction n'est pas une forme réduite, issue de la jonction de deux phrases dans lesquelles la répétition de P entraîne la suppression de la deuxième occurrence:

Est-ce que P1 ? est-ce que tu V si P1 ?

Cette hypothèse suggérée plus haut (§1.2.B) pour expliquer la particularité intonative et accentuelle de la structure ③, vaudrait également pour la structure ② et ⑥. La structure ②, qui se caractérise essentiellement par la nature assertive de P, reçoit également deux accents de force pratiquement équivalente, sur P et sur est-ce que tu V ? Ceci tendrait à montrer qu'à

la façon de la structure ③ , cette construction est également à décrire comme la forme réduite de deux phrases successives (étant entendu que par l'effet de la négation sur V on peut obtenir deux formes différentes ②a et ②b que nous reproduirons pas ici) :

P1, est-ce que tu V que P1 ?

Ceci rejoindrait la solution qui a été proposée en anglais pour rendre compte des tag-questions, que rappellent par certains points certaines questions-reprise en français. E. Pope (cf. E. Pope, 1971) pour les tag-questions en anglais propose en effet que la "tag-sentence" soit décrite comme la forme dérivée d'un ensemble de deux phrases :

(a) That's no way to act, is it ?

(b) That's no way to act, is that any way to act ?

En français, quelques expressions comme n'est-ce pas ? pas vrai ? utilisées à côté de oui ? et non ? pour reprendre sous forme interrogative une phrase déclarative qui précède, pourraient de la même façon être considérées comme des exemples de cette construction de type parataxique : P1, n'est-ce pas que P1 ?

(c) Il va venir, n'est-ce pas ?

(d) Il va venir, n'est-ce pas qu'il va venir ?

Quant à la structure ⑥ , le rôle d'incise commentative que la séquence je V semble avoir par rapport à la phrase interrogative qui précède tendrait à indiquer qu'on a là également deux phrases prises dans un agencement parataxique :

(a) Est-ce que tu me comprend, je me demande ?

(b) Est-ce que tu me comprends ? Je me demande si tu me comprends

Vues sous cet angle, les constructions postposées que nous avons présentées et décrites auraient donc une origine différente du point de vue structurel. Dans un cas - celui des structures ① ④ ⑤ - la construction postposée pourrait être le résultat de modifications opérées sur une phrase interrogative contenant une complétive, dans le but de mettre clairement en relief, donc de porter en tête de phrase, la partie essentielle sur laquelle porte l'interrogation.

Dans l'autre cas - celui des structures ② ③ et ⑥ - la construction ne serait pas à proprement postposée, mais serait la juxtaposition de deux phrases, la seconde étant réduite à la séquence N.V :

Pour la structure 2, une proposition assertive reprise par une interrogation qui invite à sa confirmation.

Pour la structure 3, une proposition interrogative renforcée par une interrogation engageant plus directement l'interlocuteur à donner son opinion.

Pour la structure 6, une proposition interrogative à laquelle s'ajoute l'explicitation de la motivation du questionnement.

Nous venons au § II suivant que ce ne sont pas là les seuls cas de phrases juxtaposées et recomposées en un seul énoncé. Simplement, ce que ces trois structures ont en commun, c'est la nature semblable de la séquence conservée de la deuxième phrase.

II.II. Les questions-reprise.

Comme nous l'avons dit au début de ce chapitre, la distinction que nous avons faite entre constructions postposées et questions-reprise est en partie arbitraire puisqu'elle repose essentiellement sur la nature et sur la forme du segment joint en appendice à la phrase principale. Pour cette raison même, nous serons amenés dans certaines descriptions de la question-reprise à faire référence à des observations ou à des analyses faites pour les constructions postposées, et à minimiser cette distinction formelle qui apparaîtra dans certains cas trop tranchée et trop discriminante pour la valeur énonciative de l'interrogation. Nous verrons même qu'un type de question-reprise est en fait l'une des formes des constructions postposées décrites au § I.

1 - La question-reprise et les particules oui, si, non.

Tout d'abord, nous distinguerons deux cas de figures qui à notre avis renvoient à des types de question différents. Dans le premier cas, la structure est de type P, oui ? ou neg P, non ? i.e la particule est de même polarité que la phrase qui précède :

cas 1 : (a) Tu viens, oui ?

(b) Tu n'as pas faim, non ?

Dans le deuxième cas au contraire il s'établit une polarité inverse entre la phrase et la particule qui suit : P, non ? ou neg P, oui ?

cas 2 : (c) On a le temps, non ?

(b) Tu n'as pas faim, si ?

Dans les études que nous avons pu consulter, mentionnant les constructions à particule, on ne semble pas faire une grande différence entre les deux cas. Dans son article, M. Cohen (1952) traite de oui et non en fin de phrase interrogative et donne un grand nombre d'exemples de cette construction, mais il n'indique pas s'il y a un emploi différent des deux particules. Par exemple p. 45... "je renonce à essayer de fixer les petites différences d'emploi entre les différents mots finaux et à distinguer les cas où non est précédé d'une forme nettement négative ou non".

De même, J. Dubois (1963) voit en oui et non en fin de phrase une forme particulière de la redondance de l'élément prosodique jugé pertinent et conclut "ceci nous permet d'expliquer pourquoi ni le locuteur, ni l'auditeur ne font de différences entre les deux segments oui ou non alors même que ceux-ci ont dans d'autres contextes des significations totalement différentes". (p. 151) et plus loin "...seule l'intonation a valeur linguistique, on peut dire que leur signifié est au degré zéro". Il n'a apparemment pas noté qu'il y avait un autre type de construction où la configuration de la courbe mélodique n'est pas celle d'une interrogation, car les exemples qu'il donne concernent uniquement la phrase interrogative. (tu viens, oui ? = tu viens ? oui ?

et tu viens ? non ? = tu viens, non ?) Il ne fait pas allusion au cas où la phrase n'a pas une courbe intonative interrogative (notre deuxième cas). Il y a peut-être dans une autre étude (M. Wilmet 1976), l'indication de différences d'emploi des particules oui et non selon la forme positive ou négative de la phrase qui précède, mais la distinction ne nous paraît pas très claire "dans le type 1 - Pierre chante, oui ? - et dans le type 3 - Pierre ne chante pas, non ? oui et non eux-mêmes rhétoriques ou dialectiques demandent confirmation du modus positif ou du modus négatif de la première interrogation... Le type 2 - Pierre chante, non ? devance une infirmation du modus

positif. Le type 4 enfin - Pierre ne chante pas, oui ? - sollicite une approbation du modus assertif" (p. 244)

Or ce qui nous paraît important pour comprendre le fonctionnement de ces différentes structures, c'est de déterminer le statut de la phrase à laquelle se raccordent les particules oui et non. A notre avis, il y a deux types de constructions : dans ce que nous avons indiqué comme le cas 1 la phrase est une interrogative, dans le cas 2 la phrase est déclarative.

Ce n'est que dans le deuxième cas que l'on a affaire à une question-reprise. Dans le premier cas, il s'agit d'une interrogation à intonation renforcée, que nous avons appelée question-soutien.

1.1. Distinction entre les questions-reprise et les questions-soutien.

Pour analyser les différences qui peuvent séparer les questions-reprise de ce que nous avons appelé les questions-soutien il faut essayer de comprendre ce que peut être la structure de base de l'une et de l'autre. L'hypothèse que nous ferons ici et que nous essayerons de justifier tout au long de cette étude est la suivante :

La question-reprise est la conjonction parataxique de deux phrases, une première phrase P qui ne subit aucune modification, suivie d'une deuxième phrase répétant la première sous une forme interrogative de valeur inverse. Au terme de règles de réduction qui lui sont appliquées, la deuxième phrase ne conserve que la marque de la valeur positive ou négative dont elle est affectée - si s'il s'agit d'une interpositive, non s'il s'agit d'une inter-négative. (L'apparition de si est liée au couplage de l'interrogative avec une phrase négative, mais ceci ne change pas le schéma général du processus de dérivation). Ainsi deux situations peuvent se présenter :

I - Tu as compris, [tu n'as pas compris ?]

Tu as compris, non ?

II - Tu n'as pas compris, [tu as compris ?]

Tu n'as pas compris, si ?

Dans les deux cas, la première phrase est une phrase déclarative de sorte que le schéma intonatif de la structure de surface de la question-reprise est :

(a) tu as compris, non ?

(b) tu n'as pas compris, si ?

(La phrase reçoit une intonation descendante, puis la courbe s'inverse et remonte rapidement sur la particule).

- La question soutien, forme dans laquelle la particule est de même polarité que la phrase à laquelle elle est adjointe, est au contraire constituée d'une seule phrase, interrogative cette fois, accompagnée et renforcée par la particule qui reprend généralement sa valeur positive ou négative.

(c) tu as compris, oui ?

(d) tu n'as pas compris, non ?

Cet ajout de la particule oui ou non à la phrase interrogative est un procédé de renforcement et d'insistance qui peut être utilisé en d'autres occasions. Par exemple, pour l'interrogation indirecte, nous avons vu au chap I § 4.1. qu'il est possible de réduire la construction disjonctive si P ou si neg P et de la ramener à la disjonction des seules valeurs positive et négative de la proposition concernée : si, oui ou non, P. En effet on peut opérer le détachement en tête de phrase des deux valeurs de vérité de la proposition introduite par si... ou si...

(e) Je me demande s'il le fera ou s'il ne le fera pas.

(f) Je me demande si, oui ou non, il le fera.

Cette opération de condensation par détachement ne se limite pas aux interrogatives indirectes, elle s'applique également aux interrogatives directes :

(g) Est-ce que tu te décides ou tu ne te décides pas ?

(h) Est-ce que, oui ou non, tu te décides ?

La mise en avant de oui ou non produit un effet d'insistance, traduisant parfois une irritation. Ceci est sans doute dû à la nature des éléments en cause ou à la structure de la phrase dans laquelle le phénomène se produit, mais de toute manière le résultat de toute opération de détachement est de mettre en relief, d'attirer l'attention sur l'élément qu'elle isole.

Pour l'interrogative directe ayant subi la suppression de l'un des termes de l'alternative (cf. chap II §1.1) il est également possible de renforcer l'interrogation en faisant apparaître à côté de la phrase concernée la particule correspondant à sa valeur. P, oui ? neg P, non ? Ceci n'est pas praticable sur l'interrogative indirecte, car là l'alternative est toujours sous-entendue même si elle n'est pas exprimée :

(i) je me demande, si oui ou non, il le fera.

* (j) Je me demande si, oui, il le fera

Par contre, avec l'interrogative directe on peut dire :

(k) tu m'écoutes, oui ?

(l) tu n'es pas trop fatigué, non ?

Ce procédé se retrouve d'ailleurs à la forme déclarative lorsqu'on veut ponctuer la phrase, l'affirmer de manière appuyée. Un oui d'insistance placé au milieu ou en fin d'énoncé peut accompagner une phrase positive :

(g) Vous avez raison, je vous approuve, oui.

(h) J'aime ce film, oui, et je le reverrai volontiers.

Le même renforcement se pratique avec non:

(i) Je n'irai pas, non. Je préfère me reposer.

Dans la question-soutien la phrase n'a pas une intonation déclarative. La courbe n'est pas descendante sur la finale mais ascendante avec une progression régulièrement montante sur oui ou non:

(c) Tu as compris, oui ?

(d) Tu n'as pas compris, non ?

Un moyen de matérialiser syntaxiquement le mode interrogatif est de donner à la phrase la forme Inversée ou Est-ce que. Ces formes sont tout à fait courantes dans le cas des interpositives, un peu plus insolites avec certaines interrrogatives, mais cela tient à la nature même de l'interrogation (cf chap. VI § II)

(cl) Est-ce que tu as compris, oui ?

(dl) Est-ce que tu n'as pas compris, non ?

Ainsi donc les questions-soutien ne constituent pas véritablement une structure originale par rapport aux interrogations directes standard. Sur le plan syntaxique, elles sont à considérer comme des variantes comportant l'indication plus explicite de la valeur de la proposition concernée. Sur le plan de la force illocutoire de l'interrogation, la particule ajoute un effet d'insistance (on avait déjà mentionné le même effet de la disjonction oui ou non pour les interrogations indirectes); ou bien, nous le verrons surtout pour non, elle marque certains types particuliers de questions rhétoriques appartenant à un registre de langue familière ou même populaire. Par contre, les

questions-reprise représentent une structure d'énoncé qui rappelle par certains côtés certaines des structures que nous avons présentées au §I précédent et en particulier la structure ② : (neg) P, (neg) tu V ? On ne peut pas complètement assimiler les deux constructions car dans un cas il s'agit de séquences verbales, dans l'autre de particules assertives, ayant les unes et les autres des contraintes particulières dans leur construction, mais on peut leur trouver une ressemblance tant en ce qui concerne l'intonation que la valeur énonciative des phrases. Nous verrons ceci plus en détail au § b après avoir donné quelques précisions sur les questions-soutien.

a) Les questions-soutien de structure : P, oui ?

- structure: P, oui ?

Les particules assertives peuvent être les éléments d'accompagnement ou les éléments de remplacement d'une phrase positive ou négative. Dans les questions -soutien nous considérons que ces éléments accompagnent l'interrogation. Pour ce qui est de la structure P, oui ? par exemple, on voit que la présence de la particule n'est pas réellement nécessaire à la signification de l'interrogation. Si l'on compare (a) et (b), on note l'effet d'insistance qu'introduit la particule, insistance qui parfois peut rendre compte sur le plan énonciatif d'un sentiment d'impatience, d'irritation :

(a) Tu viens ?

(b) tu viens, oui ?

Cet effet d'insistance s'accompagne assez souvent de la présence d'adverbes : alors, à la fin, etc.

(c) Alors tu écoutes, oui ?

(d) Tu parleras à la fin, oui ?

La même manifestation d'impatience - peut-être même plus nette encore - se traduit également par la présence de la disjonction des deux valeurs positive ou négative. L'interrogation est alors perçue comme une sommation de répondre. (c) tu te décides, oui ou non ?

(Une variante à cette disjonction serait l'alternative P ou quoi ? tu te décides ou quoi ? Mais dans ce cas, la particule oui n'est généralement pas ajoutée à l'interrogative positive).

Dans cette structure P, oui ? la phrase peut prendre les trois formes possibles de l'interrogation directe. On peut donc avoir aussi bien :

(e) Est-ce que tu viens, oui ?

(f) Viens-tu, oui ?

Cependant, dans l'usage qui est fait de cette construction, l'interrogation marque en général l'attente d'une réponse positive, aussi la forme la plus courante reste l'interrogative intonative, qui, nous le verrons de façon plus systématique au ch. V, est celle qui remplit le plus normalement ce rôle. Si oui s'ajoute à l'interrogation positive comme marque d'insistance, il n'est pas toujours à interpréter comme l'expression d'une irritation ou d'un agacement. Il peut tout simplement être là pour ponctuer le questionnement et préciser l'attente d'une confirmation positive :

(g) Tu es content, oui ?

(h) Cela te plait, oui ?

Dans ce cas, la disjonction oui ou non ne serait pas une variante possible, car elle oriente automatiquement vers l'interprétation d'une attente impatiente :

(i) Tu es content, oui ou non ?

b) Les questions-soutien de structure : neg P, non ?-Structure: neg P, non ?

Si dans P, oui ? l'interrogation positive marque l'attente d'une réponse affirmative - avec ou sans les effets expressifs mentionnés - dans neg P, non ? l'interrogation négative n'est pas non plus une véritable demande d'information. D'une manière plus nette encore, elle implique que le locuteur a une opinion sur la valeur de vérité de la proposition qu'il énonce. Comme on le verra plus précisément au chap. VI § II l'interrogation négative peut être une invitation à une confirmation négative à l'adresse de l'interlocuteur, ou au contraire un appel à une confirmation positive, mais dans tous les cas elle n'a pas un caractère neutre. Ainsi la forme même de l'interrogation peut être l'un des traits qui marquent la différence d'orientation : dans le cas où l'interrogation négative est une attente de confirmation négative (CONFIRM NON), elle ne peut pas prendre la forme Inversée. Par exemple, avec un énoncé comme (a) on voit que la réponse attendue n'est pas non mais si alors qu'avec (b), suivant le contexte de discours, la réponse attendue peut être si ou non :

- | | | |
|------------------------------------|----------------------|-------------------|
| (a) N'es-tu pas le frère de Paul? | R { | si, effectivement |
| | * non, effectivement | |
| (b) Tu n'es pas le frère de Paul ? | R { | si, effectivement |
| | non, effectivement. | |

(effectivement sert ici à indiquer que la réponse va bien dans le sens de ce que peut être l'opinion du locuteur, cf. Chap V § 1),

Si l'on fait ce test sur la construction neg P, non ? on constate que la forme Inversée ne convient généralement pas. En (d) par exemple :

- (c) Tu n'as pas froid, non ?
- * ? (d) N'as-tu pas froid, non ?

Ceci semblerait donc indiquer que non renforce l'interrogation lorsque cette dernière oriente vers la confirmation négative. Ici (c) peut signifier effectivement : j'espère que tu n'as pas froid. Cependant la situation n'est pas claire, car cette impossibilité de la forme Inversée n'est pas systématique et parfois neg P, non ? est interprétable comme un énoncé dans lequel le locuteur suggère la vérité de la proposition de valeur inverse, c'est-à-dire positive (c'est même, semble-t-il, un cas assez fréquent d'après les sondages que nous avons pu faire):

(e) Tu n'es pas un peu fou, non ?

Ici la phrase peut assez facilement se construire à la forme Inversée (f) et elle est à interpréter comme la version interrogative de la phrase déclarative (g):

(f) N'es-tu pas un peu fou, non ?

(g) A mon avis, tu es un peu fou.

Dans ce cas donc nous aurions dans (e) une question rhétorique i.e. une interrogation mettant en jeu une proposition dont le locuteur pense qu'elle a une valeur inverse par rapport à ce qui est indiqué dans son expression. (cf. chap VI § II).

Dans certaines circonstances, cet emploi de la particule non avec une interronégative, toujours dans le cadre de la question rhétorique, donne à l'interronégative le sens d'une remontrance. En effet, au lieu de suggérer la vérité de la proposition de valeur inverse, l'interronégative à une valeur de modalité normative ou prescriptive.

(h) Tu n'as pas honte, non ?

(i) Vous n'avez pas fini, non ?

Dans les deux exemples (h) et (i) la question-soutien pourrait être paraphrasée respectivement par : tu devrais avoir honte et vous devriez finir (i.e. vous arrêter).

Ainsi donc, l'ajout de non à l'interronégative n'introduit : que peu de modification dans le fonctionnement de cette interrogation. Non seulement il est possible de renforcer l'interronégative lorsqu'elle est employée avec un sens négatif sans que cela change son orientation, mais c'est également possible lorsqu'elle est employée avec un sens positif (cf. ch V §I). Dans ce cas, le renforcement par non est non seulement admis, mais la particule peut exprimer l'injonction positive ou l'exhortation.

Sens négatif : Tu n'es pas trop fatigué, non ?

tu ne viens pas , non ?

sens positif : Tu n'es pas un peu trop gourmand, non ?

Tu n'as pas quelques regrets, non ?

sens injonctif : Tu n'as pas honte , non ?

(Nous reparlerons de ces formes dans le cadre plus large de l'étude de l'interronégative au chap. VI § II).

En conclusion donc, on peut dire que les questions à particule de même polarité ne sont que des formes renforcées de l'interpositive d'une part, de l'interronégative d'autre part. Dans le premier cas, la présence de la particule oui précise de manière assez nette l'interpositive sur le plan de sa valeur énonciative - elle constitue une question orientée vers une réponse affirmative, avec parfois l'apport de nuances affectives qui donnent à l'interrogation le caractère d'une véritable sommation. Dans le deuxième cas, la particule non, semble s'accommoder des deux sens impartis à l'interronégative - attente de l'assertion négative ou au contraire de l'assertion positive. De toute manière, qu'elle soit positive ou négative, l'interrogation ne repré-

sente pas un point de vue que le locuteur prend nécessairement à son compte même s'il tente de recueillir l'assertion de celui à qui il s'adresse. Il ne demande pas une confirmation sur ce qui est sa propre opinion mais une confirmation sur l'opinion qu'il croit être celle de son interlocuteur. Nous restons donc là dans le cadre de ce que nous avons appelé les questions attributives au § I précédent - on pourrait également les appeler imputatives car elles ressemblent assez à ce que D. Bolinger appelle "imputations". "The speaker ascribes words or opinions to someone else" (1957 p. 10). Nous verrons que c'est là un autre point sur lequel elles se distinguent des questions-reprise dans lesquelles au contraire c'est sa propre opinion que le locuteur propose et veut voir confirmer par celui à qui il s'adresse (questions-estimatives).

Ce que nous venons de dire des questions-soutien rend compte de ce qui semble être la situation courante. Cependant on note un certain flottement dans l'emploi de non, qui a parfois tendance à s'employer à la place de oui après une interrogative positive. Un peu comme si le sens de la particule n'avait pas d'importance, mais seule comptait l'intonation de renforcement dont elle est le support verbal. Ainsi parmi les exemples que nous avons donnés il y a parfois peu de différence à employer non avec la même courbe intonative, que la phrase soit positive ou négative :

(a) Tu n'es pas fou, non.?

(b) Tu es fou, non ?

Ceci peut s'expliquer en partie par une sorte de contamination qui s'établit avec la question-reprise de forme P, non ? Du point de vue de la signification de la phrase, il n'y a pas une différence sensible entre (a) et (b) ci-dessus et (c), car (a) question attributive mais orientant vers une réponse positive a un sens assez proche d'une question dans laquelle le locuteur donne sa propre estimation positive et attend l'assentiment de l'interlocuteur.

(c) Tu es fou, non ?

A ceci s'ajoute le fait que cette construction de question-soutien appartient essentiellement au langage parlé familial. (Les grammairiens la mentionnent à peine dans leur recensement de formes interrogatives et s'il le font, ils s'assimilent à la question reprise, elle-même considérée comme familière - cf. M. Cohen 1952, J. Dubois 1963, etc...)

Il se pourrait donc que l'emploi de la particule négative avec l'interrogation positive ou négative, fondé au départ sur la très petite différence sémantique de deux structures formellement distinctes ait pris un emploi de plus en plus étendu, jusqu'à devenir la forme stéréotypée du renforcement. Pour en donner un exemple on peut par exemple citer plusieurs expressions qui sont à la limite des interjections : tu n'y penses pas, non ? Tu ne m'as pas regardé, non ? tu (n)'es pas fou, non ? ça ne va pas, non ? etc..

(on pourrait également dire : tu m'as regardé, non ? tu es fou, non ?)

Ainsi on peut se demander si non ne devient ^{pas} une particule indifférenciée, susceptible de s'ajouter comme renforcement à une interrogation, quelle que soit la valeur de celle-ci. Elle aurait dans ce cas le même rôle de ponctuation interrogative que d'autres particules : dis ? hein ? etc..
Oui au contraire, resterait assez strictement réservé à la ponctuation de phrases interrogatives positives mais son emploi deviendrait plus réduit du fait de l'extension de celui de non, (en particulier dans les expressions quasi-idiomatiques dont le sens est plus exclamatif qu'interrogatif).

1.2. Les questions-reprise : quelques caractéristiques de leur fonctionnement.

Nous rappelons que la structure de base de la question-reprise se fonde sur la juxtaposition de deux phrases de même contenu propositionnel : la première, déclarative, la deuxième, interrogative mais de valeur inverse. Au terme du processus de dérivation la deuxième phrase se trouve réduite à la particule représentant la valeur attachée à la proposition. Nous reprenons

les exemples donnés :

(a) On a le temps, non ?

(b) Tu n'as pas faim, si ?

Cependant si l'on peut expliquer la structure de surface des questions-reprise par un processus dérivationnel fondé sur l'existence d'un lien parataxique entre deux phrases, entraînant la réduction de la seconde à partir de la première, on n'a pas dit sur quelle base s'établit ce lien parataxique, ni pourquoi il s'établit. Que représentent les deux phrases l'une pour l'autre? Et en particulier quel rôle joue la seconde par rapport à la première ? C'est, pensons-nous, la première explication à donner, car le fait qu'il y ait réduction de la deuxième phrase, renvoie au cas général du traitement des ellipses et des condensations, quelles que soient les conditions dans lesquelles se crée un schéma de duplication.

Tout d'abord, on considère que la première phrase est une phrase déclarative. Sa courbe intonative l'indique ; également le fait que l'on ne puisse pas la mettre à la forme Inversée ou Est-ce que :

* (c) A-t-on le temps, non ?

* (d) n'as-tu pas faim, si ?

Pourquoi cette phrase est-elle accompagnée de sa reproduction à la forme interrogative avec une valeur inverse ? En réalité, l'explication n'est pas tellement différente de celle qui rend compte du mécanisme de la question rhétorique que nous verrons au chap. VI. Avoir une attitude interrogative vis-à-vis d'une proposition de valeur positive ou négative est d'une certaine manière focaliser l'attention sur la vérité de cette valeur, pour la mettre en doute soi-même, ou pour introduire le doute chez la personne à qui l'on s'adresse.

En disant par exemple : je me demande s'il viendra on peut insinuer qu'on doute de la valeur de la proposition il viendra. Inversement si l'on dit je me demande s'il ne viendra pas, on indique son incertitude concernant il ne viendra pas. Il n'y a pas de raison que cette mise en doute qui se matérialise avec se demander lorsqu'on s'interroge soi-même ne s'exprime pas également lorsqu'on interroge autrui . Cependant, dans ce cas, on n'a pas de verbe exprimant cette restriction - je te demande est neutre il n'implique pas j'ai des doutes sur- et d'ailleurs l'interrogation à autrui se fait rarement sous forme indirecte, je te demande de me dire si P . Ainsi dans la question directe il n'y a que la forme de la phrase, ou l'intonation, ou le contexte de discours, pour révéler le type de l'interrogation, par exemple véritable question sur la proposition ou invitation à croire la proposition de valeur inverse :

(a) Ai-je manqué à ma promesse ?

(b) N'a-t-il pas raison ?

Pour (a) seul le contexte de discours peut dire si l'interrogation signifie je n'ai pas manqué à ma promesse, pour (b) la forme permet de dire que l'interrogation signifie il a raison.

C'est un peu le même phénomène que l'on retrouve dans la question-reprise. Lorsqu'on énonce une proposition de valeur positive, le fait de reprendre immédiatement sous forme interrogative la proposition de valeur inverse est une manière de mettre celle-ci en doute, donc de conforter la proposition précédente.

(c) Il a raison, non [il a raison] ?

Comme on le voit, la deuxième partie de la phrase (c) équivaut à la phrase (b) qui a elle-même le sens sous-entendu de il a raison. Du point de vue du sens c'est donc comme si l'on avait :

(d) Il a raison, il a raison.

Cependant la différence dans (c) c'est précisément que la deuxième partie est une forme interrrogative et non une affirmation. Elle est une adresse à quelqu'un, une invitation à répondre qui, étant donné ce qui précède ne peut pas être neutre mais oriente vers ce que le locuteur lui-même pense de la proposition, c'est-à-dire ce qu'il a énoncé dans la première partie. La réponse attendue sera donc l'infirimation de la proposition interrogative et par là même la confirmation de la proposition déclarative de départ :

(c) Il a raison, n'a-t-il pas raison ? Réponse : il a raison.

a) La présence de si et non dans les questions-reprise.

Si et non, comme on l'a indiqué, représentent la valeur de la deuxième proposition, effacée puisque semblable à la première.

(a) J'ai raison, non ?

(b) Tu n'as pas faim, si ?

Cet emploi des particules est tout à fait courant. Répondre par exemple à une interrogation totale par la reprise positive ou négative de la phrase ou par oui ou non ne change en rien la signification de cette réponse :

(c) Est-ce que tu viendras ? R. $\left\{ \begin{array}{l} \text{non} \\ \text{je ne viendrai pas} \end{array} \right.$

Ceci même si la réponse a le statut de la phrase enchâssée :

(d) Est-ce que tu viendras ? R. $\left\{ \begin{array}{l} \text{je crois que} \\ \text{je ne viendrai pas} \end{array} \right.$

Ou si elle est modalisée par une séquence verbale ou un adverbe :

(e) Est-ce que tu viendras ? R. $\left\{ \begin{array}{l} \text{probablement} \\ \text{j'espère} \end{array} \right.$

(Une étude plus détaillée des formes de réponse sera faite au chap. IV suivant)

Un problème un peu particulier se pose avec Si que nous traiterons plus en détail au chap. V§II des interrrogatives, mais dont nous dirons quelques mots ici. La présence de si dans la question-reprise à la place de oui est d  e    la liaison parataxique que la deuxi  me phrase entretient avec la premi  re : du fait que la premi  re phrase est n  gative, l'interrogative qui lui est associ  e doit avoir sa valeur repr  sent  e par si et non par oui.

Ceci n'est pas particulier    ce type de liaison. On peut voir que la m  me forme apparait dans des cas de coordination o   s'exprime l'opposition. L'opposition peut   tre marqu  e par des termes comme mais, tandis que, alors que, au contraire, ou simplement par une structure de mise en relief :

(f) Tu n'as pas aim   le film alors que moi si.

(g) Tu n'as pas aim   le film, moi si.

Dans le cas de structures disjointes, il est plus rare de trouver si car g  n  ralement l'ordre des propositions est positif-n  gatif, mais on a cependant la possibilit   de prendre la proposition n  gative comme premier terme de l'alternative:

(i) Finalement, tu n'es pas all   te baigner ou si ?

(j) Tu n'as pas encore mang   ou si ?

(Dans cette phrase on ne pourrait pas employer oui    la place de si)

La pr  sence de si dans la question reprise peut donc   tre consid  r  e comme un argument en faveur de l'hypoth  se que nous avons propos  e pour la structure de base de cette construction. La forme que prend la particule corrobore en quelque sorte l'hypoth  se des deux phrases jointes par un lien parataxique. En effet, si apparait lorsque la phrase qu'elle repr  sente poss  de quelques liens avec

une phrase négative qui précède, tout en étant elle-même de valeur positive, Si ne peut en aucune manière faire partie de la phrase négative à laquelle elle est rattachée, elle ne peut que lui succéder. En cela donc la question reprise avec si diffère fondamentalement de la phrase ponctuée avec oui, situation dans laquelle si ne peut d'ailleurs pas apparaître :

- (a) Tu as faim, oui ?
- (b) * Tu as faim, si ?
- (c) Tu n'as pas faim, si ?

Si l'on observe les réponses qui sont faites aux questions-reprise, on constate que le lien s'établit entre la réponse et la phrase déclarative de départ et non entre la réponse et l'interrogative représentée par la particule. Ceci semble indiquer que la réponse reprend l'assertion de départ et ne prend pas en compte le contenu de l'interrogation à laquelle pourtant elle pourrait s'appliquer :

- (d) Tu as faim, non ? R. $\left\{ \begin{array}{l} \text{oui} \\ * \text{si} \end{array} \right.$

En effet, il serait admissible que la réponse à (d) ci-dessus soit si et non oui, car normalement une réponse se rapporte à une séquence interrogative, séquence représentée ici par non ? Or ce qui semble important c'est moins la particule et sa forme que l'affirmation posée dans la phrase déclarative à laquelle la réponse apporte une confirmation réduite à la particule négative; l'interronégative perd en fait sa qualité d'interrogation, elle devient une sorte de marqueur dont le rôle est d'orienter la réponse vers la valeur inverse à la sienne, c'est-à-dire celle de la proposition qui la précède. En effet on répond à (d) comme on acquiescerait à (e) ou à (f):

(e) je suis sûr que tu as faim. R. oui

(f) Tu as faim, je suis sûr ? R. oui

Le fonctionnement de la question-reprise n'est donc pas tout à fait le même que celui de l'interpositive ou de l'interronégative correspondantes. La différence de réponse que l'on obtient avec P, non ? et avec l'interronégative neg P ? le montrent assez bien:

(d) Est-ce que tu n'as pas faim ? R. si

(e) Tu as faim, non ? R. Oui

b) Contraintes sur les phrases soumises à la questions-reprise.

La question-reprise ne peut s'effectuer que sur des phrases présentant certaines propriétés. La reprise interrogative se greffe normalement sur des phrases déclaratives qui ne sont pas enchâssées.

(a) Tu ne t'ennuies pas, si ?

(b) * Tu comprends que tu n'es pas raisonnable, si ?

La phrase reprise par si en (a) ne t'ennuies pas ne peut pas être reprise de la même manière en (b). Celle-ci devrait être reprise par non :

(c) Tu comprends que tu n'es pas raisonnable, non ?

La reprise par non concerne en (c) toute la phrase, c'est à dire tu comprends que neg P et la réponse confirmative serait : oui, je le comprends.

Cependant il n'est pas suffisant de dire que la phrase à laquelle s'applique la reprise est une phrase matrice. L'acceptabilité de l'énoncé dépend également de facteurs que l'on retrouve en général parmi les contraintes imposées aux formes d'interrogation. (En effet il n'y a pas de contraintes particulières à la question-reprise, ces contraintes existent également sur d'autres formes interrogatives mais ici elles donnent lieu à des effets de sens spécifiques).

Tout d'abord l'acceptabilité de la question-reprise dépend du type de verbe contenu dans la phrase et suivant ce verbe de l'indice de personne remplissant la fonction de sujet. Ainsi avec certains verbes faisant référence à une disposition mentale appréciative, affective etc..., et ayant un sujet à la première personne la question-reprise paraît au premier abord assez peu acceptable comme telle :

(a) ? Je ne tiens pas à me mêler de cela, si ?

(b) ? Je suis favorable à cette solution, non ?

Ces deux phrases paraissent difficiles à admettre dans la mesure où le locuteur interroge quelqu'un sur ses propres dispositions - pensée, opinion, sentiments etc... - Pour améliorer l'acceptabilité de ces phrases il faut soit imaginer que le locuteur se parle à lui même comme à un double, soit voir la particule comme une simple marque d'insistance exprimant l'impatience et le reproche. Reproche de la mise en doute ou de l'oubli par l'interlocuteur de la vérité de la proposition énoncée. La particule pourrait être alors remplacée par le commentaire : tu le sais bien, je l'ai déjà dit etc... La valeur interrogative de la particule est dans ce cas pratiquement nulle. Elle sert plutôt à ponctuer l'assertion négative ou positive qui précède. Par contre l'énoncé redevient une demande de confirmation si le sujet du verbe est à la 2ème ou 3ème personne :

(c) Il ne tient pas à se mêler de cela, si ?

(d) Tu es favorable à cette situation, non ?

Pour des raisons différentes, la présence dans la phrase de verbes utilisés de manière performative donne lieu à des énoncés très peu acceptables dans les questions-reprise. Du fait que l'expression performative je V décrit un acte de parole - action qui se réalise dès lors qu'elle est dite - il

n'est pas possible d'attribuer une valeur de vérité à la proposition donc d'appeler à une confirmation de cette valeur :

(a) * Je te promets de te le rendre, non ?

(b) * Je te remercie d'y avoir pensé, non ?

Ceci n'est pas une contrainte particulière à la question-reprise mais se retrouve dans tous les énoncés de type interrogatif :

(e) * Est-ce que je te promets de te le rendre ?

(d) * Est-ce que je te remercie d'y avoir pensé ?

On peut concevoir à la limite ce type d'interrogation comme une question que le locuteur pose pour se donner le temps de réfléchir, mais alors elle doit être immédiatement suivie de l'énoncé performatif réalisant l'acte de parole ou se refusant à le faire :

(e) Est-ce que je promets de te le rendre ? $\left\{ \begin{array}{l} \text{oui, je te le promets.} \\ \text{non, je ne peux pas te le} \\ \text{promettre.} \end{array} \right.$

Egalement on peut la concevoir comme une question-écho i.e. une interrogation qui reprend avec le renversement voulu des personnes une interrogation préalablement posée. Une forme concurrente dans ce cas serait la forme interrogative avec si (cf. ch V § V)

A. Est-ce que tu me promets de me le rendre ?

B. $\left\{ \begin{array}{l} \text{Est-ce que} \\ \text{si} \end{array} \right\} \text{ je te promets de te le rendre ?}$

Pour revenir aux questions-reprise, les phrases (a) et (b) que nous avons marquées comme inacceptables plus haut deviennent assez plausibles si on les

envisage non plus comme des énoncés performatifs mais comme des énoncés déclaratifs commentant un fait déjà acquis. Comme dans le cas précédent, la particule, sensiblement plus accentuée, est perçue comme une marque d'insistance exprimant l'impatience ou le reproche. Elle sert d'avantage à ponctuer l'affirmation qu'à solliciter la confirmation de l'interlocuteur :

(f) Je te promets de te le rendre, non ?

Un commentaire qui pourrait accompagner (f) pourrait être par exemple :
... alors n'y revenons pas, alors, prête-le moi etc... c'est-à-dire un commentaire tenant pour acquis que la promesse a déjà été faite.

c) La question reprise et les éléments de polarité positive et négative.

Nous ne ferons qu'évoquer ici une question qui sera plus amplement développée dans l'étude des interrrogatives. Il existe en français un certain nombre d'unités lexicales ou d'expressions qui ne s'emploient dans une phrase déclarative que si celle-ci est positive (Une liste de ces termes est donnée à titre d'exemple dans le chap. VI § 3.4.; nous en reprendrons quelques-uns ici : déjà, presque, (un) peu, à peine, faire mieux, valoir mieux, etc...) Pour la plupart de ces termes, cette incompatibilité avec la négation disparaît à la forme interrogative, lorsque l'interrrogative est de type CONFIRM SI - i.e appelle une réponse positive. Cependant il semble que quelques uns d'entre eux restent réfractaires à certaines formes de ces interrrogatives, (cf. chap. VI § II). On peut avoir :

(a) Est-ce que tu ne ferais pas mieux de te reposer ?

(b) Est-ce qu'il n'est pas déjà l'heure de se préparer ?

mais plus difficilement :

(c) Est-ce qu'il n'a pas à peine mangé ?

Pour que ces termes puissent être acceptables dans une interrrogative, il faut qu'elle soit de forme n'est-ce pas que P? ou à la rigueur de forme Inversée :

(d) N'est-ce pas qu'il a à peine mangé ?

? (e) N'a-t-il pas à peine mangé ?

Or pour la questions-reprise, il ne semble pas y avoir de difficulté à employer ces termes dans la structure P, non ? :

(f) Il a à peine mangé, non ?

Ceci est un peu surprenant car on pourrait penser qu'entrant difficilement dans une interrrogative, ils auraient quelque difficulté également à entrer dans la reprise négative représentée par non ?

En effet si non représente une interrrogative, il faut poser comme la structure de base de (g) :

(g) Il a à peine mangé, est-ce qu'il n'a pas à peine mangé ?

Le même phénomène apparaît avec certains éléments de polarité négative, c'est-à-dire des termes qui à l'inverse n'acceptent d'entrer que dans des phrases déclaratives négatives (cf. chap. VI § 3.4. également). En général, à la forme interrogative cette contrainte disparaît. Ainsi des termes comme le moindre, jamais de la vie, bouger d'un pouce etc. peuvent entrer dans une interrogation positive dont on attend une réponse négative (cf. chap. VI les

questions rhétoriques). Ainsi on peut dire :

(a) As-tu jamais vu un désordre pareil ?

(b) Y-a-t-il le moindre doute là-dessus ?

Pour quelques uns cependant ceci est plus difficile :

(c) * Est-il encore rentré ?

Alors que l'on peut dire (d), qui théoriquement devrait être la réduction de (e) :

(d) Il n'est pas encore rentré, si ?

* (e) Il n'est pas encore rentré, est-il encore rentré ?

En fait, ces quelques exemples semblent montrer que la structure de la question-reprise ne correspond pas véritablement à une duplication de la phrase déclarative sous une forme interrogative de valeur inverse, c'est à dire comme nous l'avions schématiquement présenté : P1, neg P1 ? ou neg P1, P1 ? Plus vraisemblablement, c'est uniquement l'interrogation qui reçoit l'affectation de la valeur inverse, positive ou négative; la phrase, elle, n'est pas modifiée syntaxiquement par l'inversion de la valeur. Ainsi elle garderait dans la deuxième occurrence, la forme qu'elle a dans la première : P1, neg [P1] ? ; neg P1, pos [neg P1] ?

(La lexicalisation de neg et pos donnerait respectivement non et si)

Cette structure de la question reprise rend mieux compte à notre avis des mécanismes habituels de la dérivation applicable à l'interrogation. Elle nous ramène au schéma général : (pos) P1 ou neg [P1] ? de l'interrogation directe (cf. chap.III § I). Ici le contexte dans lequel se trouve placé l'interrogation - i.e. le lien qui la rattache à la phrase déclarative qui précède - d'une part lui donne une configuration différente selon que la phrase déclarative est positive ou négative, et d'autre part conduit à la suppression

de l'alternative :

$$\begin{array}{l}
 1 \left\{ \begin{array}{l} P, \text{ non } [Pl] \text{ ou si } [Pl] ? \\ \text{neg } P, \text{ si } [Pl] \text{ ou non } [Pl] ? \end{array} \right. \\
 2 \left\{ \begin{array}{l} P, \text{ non } [Pl] ? \\ \text{neg } P, \text{ si } [Pl] ? \end{array} \right.
 \end{array}$$

1.3. La question-reprise et les phrases enchâssées.

Il existe un certain nombre de cas où il n'est pas nécessaire que la phrase soit une phrase matrice pour qu'il y ait formation d'une question reprise.

(a) Je suppose que tu n'es pas pressé, si ?

(b) J'ai l'impression que tu n'as pas compris, si ?

Dans cette configuration on voit bien que si s'applique non pas à la phrase matrice qui a une valeur de même polarité, mais à la phrase enchâssée dont la valeur est de polarité inverse. De plus, la réponse que l'on peut attendre de cette interrogation est pratiquement celle qui serait donnée à la phrase non enchâssée :

(a) Je suppose que tu n'es pas pressé, si ?

(c) Tu n'es pas pressé, si ?

} R. non, j'ai tout mon temps

Si l'on essaie de recenser les verbes ayant la propriété d'introduire des phrases sur lesquelles peut s'appliquer la question reprise, on constate qu'il s'agit de verbes déjà mentionnés au § I pour les constructions postposées. Bien sûr, des distinctions sont à faire sur les conditions d'emploi de ces verbes: Ils doivent être à la première personne, quelques-uns uniquement à la forme

positive et non négative, d'autres enfin à un certain temps. Nous verrons les différentes catégorisations que ces conditions entraînent, mais tout d'abord il faut noter que ces verbes ont en commun la propriété que nous mentionnions au § I précédent, que nous avons appelée induction de modalité. Ils communiquent à la phrase enchâssée qu'ils introduisent la modalité de la phrase dans laquelle ils se trouvent eux-mêmes à ce moment-là, devenant des éléments modalisateurs et pouvant être rejetés en position finale :

- (a) Je crois que tu as compris Tu as compris, je crois
 (b) Crois-tu qu'il viendra ? Est-ce qu'il viendra, tu crois ?

(Etant donné le rôle qu'ils jouent par rapport à la phrase qu'ils introduisent on les appelle parfois verbes transparents.)

Les verbes qui nous intéressent ici sont les verbes transparents vis-à-vis de la modalité assertive, puisque c'est bien ce statut que prend la phrase enchâssée qu'ils introduisent. Du point de vue sémantique on peut dire que ces verbes employés à la première personne expriment l'opinion du locuteur sur la vérité de la proposition qu'il énonce. Cette opinion peut être très proche de la certitude ou au contraire empreinte d'un doute assez grand, mais dans tous les cas elle tend vers l'acceptation de la valeur qui est indiquée dans la proposition :

- (a) Je suis sûr qu'il viendra.
 (b) J'ai dans l'idée qu'il viendra.
 (c) Je suppose qu'il viendra etc...

Dans ces trois phrases, il y a de la part du locuteur la manifestation d'un point de vue positif sur la proposition il viendra. Les verbes sont donc des verbes modaux épistémiques jouant le rôle de modalisateurs d'assertion, au même titre que des adverbess ou des adjectifs dotés eux aussi d'une valeur

épistémique:

- (a) Probablement qu'il viendra.
- (b) Peut-être qu'il viendra.
- (c) Il est possible qu'il vienne, etc...

En effet, il n'est pas nécessaire que le locuteur prenne explicitement à son compte l'évaluation de la vérité de la proposition. Il peut se contenter de la présenter sous forme impersonnelle; de toute manière c'est toujours par rapport à son jugement que la marge de doute existe, qui l'empêche d'asserter purement et simplement la proposition. Ainsi avec des verbes impersonnels :

- (a) Il y a des chances qu'il ne vienne pas.
- (b) On dirait que tu ne comprends pas.
- (c) Il se peut qu'il vienne, etc...

(Une étude plus approfondie sera faite de ces éléments de modalisation assertive au chap. IV suivant, bien que là l'analyse porte plus précisément sur leur fonction de réponse à une question).

1.3.1. Les verbes de modalisation assertive.

Les verbes qui ont cette propriété de transparence dans la question-reprise sont des verbes qui ont été donnés dans la liste IV de l'Annexe 2 de ce chapitre. Au premier abord on peut s'étonner que ce soit les mêmes unités lexicales qui entrent dans deux constructions verbales différentes. Cependant il faut voir que ces verbes ont un point commun : ils s'emploient à la première personne dans les deux constructions ; d'autre part on présentera aux § 1.2.2. d'après une forme de la question-reprise dans laquelle ces verbes interviennent en postposition. En fait, quelle que soit la construction dans laquelle ils entrent, il s'agit d'une grande classe de verbes qui sera étudié plus amplement

au chap. IV § IV : les verbes modalisateurs d'assertion. Comme leur liste est donnée dans ce chapitre là - Annexe 4 - nous ne la donnons pas ici.

Cependant nous ne jugeons pas que cette liste donnée en Annexe 4 puisse être exhaustive car cette fonction de modalisation n'est pas seulement le fait d'unités lexicales simples; elle peut être remplie par des expressions comportant des nuances aspectuelles très variées et également par des expressions idiomatiques dont le recensement serait très difficile à faire. Ainsi pour le seul verbe croire : j'ai tout lieu de croire que P, je suis enclin à croire que P, je crois dur comme fer que P, tout me porte à croire que P, c'est à croire que P etc...

Tous ces verbes, donnés en Annexe 4 du chap IV, ne se comportent pas tous de la même manière dans la question-reprise. Des différences apparaissent concernant le temps et le mode du verbe mais plus encore concernant l'effet de négation.

a) Rôle du temps et du mode. On peut constater par exemple des différences d'acceptabilité dans les phrases suivantes :

- (a) ? * J'avais imaginé que tu ne viendrais pas, si ?
- (b) ? J'aurais cru qu'il ne faudrait pas tant de temps, si ?
- (c) Il m'a semblé que tu ne m'écoutais pas, si ?
- (d) Il me semble que tu ne m'écoute pas, si ?

Il y a dans l'acceptabilité ou non-acceptabilité de ces phrases quelque chose de plus subtil que l'emploi effectif du temps présent, passé composé, futur antérieur ou plus-que-parfait, c'est l'effet que ce temps a sur la signification de la phrase et plus particulièrement sur la valeur

de vérité que le locuteur attribue à la proposition énoncée, au moment où il parle. En (a) par exemple imaginer ne peut être considéré comme un modalisateur épistémique dans la mesure où employé au futur antérieur, il fait référence à une situation révolue. L'opinion que pouvait avoir le locuteur dans le passé n'est plus celle qu'il a dans le présent et de toute manière son opinion n'a plus d'importance puisque l'événement a eu lieu (ici : tu es venu ou tu n'es pas venu). Même chose pour (b), car là aussi il s'agit d'une opinion que le locuteur a eue dans le passé mais que la réalité des faits lui a fait abandonner (il a fallu plus de temps que je ne croyais). Au contraire en (c), l'opinion du locuteur n'appartient pas au seul passé mais vaut encore pour le présent jusqu'à ce que quelque chose ou quelqu'un vienne infirmer ou confirmer ce qu'il a tendance à croire vrai. Ceci dépend du contexte de phrase ou du contexte de discours dans lequel apparaît le verbe au passé composé. Ainsi dans la phrase (e) ci-dessous, le passé composé fait référence à une opinion qui n'est plus celle du locuteur au moment où il parle tandis qu'en (f) il indique une opinion encore valide pour le locuteur :

(e) Tiens, te voilà ! j'ai cru que tu ne viendrais pas.

(f) Veux-tu aller voir, j'ai cru entendre frapper.

Avec certains verbes cependant il n'y a pas d'hésitation à avoir ; le passé composé marque automatiquement une opinion qui a trait à la vérité de la proposition au moment où le locuteur parle. Ce sont les verbes exprimant la perception ou plus généralement l'acquisition du savoir voir, entendre, découvrir, remarquer etc. ; certains d'entre eux même paraissent plus naturels au passé composé qu'au présent lorsqu'ils sont à la forme négative :

(g) J'ai noté que tu n'étais pas à ton aise.

(h) J'ai senti que tu n'étais pas d'accord.

Donc plus important que le temps employé, est l'effet de ce temps pour le sens du verbe et plus particulièrement pour la fonction de modalisation qu'il a sur la proposition qu'il introduit. Dans ce cas seulement, il pourra y avoir reprise sous forme de particule de polarité inverse de la proposition. Pour (e) par exemple, la construction de question-reprise paraît bizarre alors qu'elle est très bien admise pour (h) :

(e1) ? .. j'ai cru que tu ne viendrais pas, si ?

(h) J'ai senti que tu n'étais pas d'accord, si ?

b) Rôle de la négation. Jusqu'ici nous avons volontairement limité les exemples à des questions-reprise où il ne peut y avoir d'ambiguïté. La structure des phrases mentionnées est telle que la particule ne peut se rapporter qu'à la phrase enchâssée : Je V que neg P, si ? La situation est plus complexe dès lors qu'une négation accompagne le verbe introducteur.

(a) Je ne crois pas que tu te souviennes, si ?

(b) Je ne crois pas que cela pose un problème, si ?

Cette structure est possible comme on peut le voir en (a) et (b) pour certains verbes de l'Annexe 4 comme croire, penser, voir, sentir etc... Mais pour d'autres on aboutit à des phrases plus ou moins inacceptables :

(c) ? * Je ne suppose pas que tu sois content, si ?

(d) * Je n'estime pas que tu aies réussi, si ?

En fait, seul un petit nombre de verbes ont la possibilité d'entrer dans la construction Je neg V que P, si ? et parmi ceux-ci, il faut faire une distinction entre ceux pour lesquels il n'y a pas grande différence dans le sens de la phrase entre Je neg V que P, si ? et je V que neg P, si ? et ceux au contraire pour lesquels ces deux constructions correspondent à des sens différents : Dans le premier groupe, nous avons par exemple croire,

penser, trouver etc..., dans le deuxième groupe être sûr, être persuadé, noter, remarquer, etc.,

(a) Je crois que tu ne te souviens pas, si ?

(b) Je ne crois pas que tu te souviennes, si ?

(a) Je suis sûr que tu ne te souviens pas, si ?

(b) Je ne suis pas sûr que tu te souviennes, si ?

On sait qu'en anglais le comportement de la négation dans les tag-questions a été un argument de poids pour accréditer la règle syntaxique de transport de négation (négation transportation - cf. R. Lakoff 1969). Sans entrer dans les détails de la description du phénomène et de l'analyse qui en a été faite, on peut résumer les choses de la manière suivante :

Puisque dans les tag-questions la situation normale - mais il faut voir ce qu'il faut entendre par "situation normale", cf. R. Cattell 1973 - est d'avoir une interrogation de polarité inverse par rapport à la phrase de départ, on peut savoir de manière précise sur quelle structure de phrase se fait l'interrogation. Ainsi on sait expliquer l'agrammaticalité de la phrase (a) ci-dessous par le fait qu'on ne peut pas questionner un verbe performatif (R. Lakoff 1969 p.143 "to question it would be non-sensical", mais en pareil cas le statut de performatif est-il en cause ? voir R. Cattell 1973)

(a) * I suppose the Yankees will win the pennant, don't I ?

De toute manière, puisque la phrase matrice ne peut servir de base à l'interrogation, c'est sur la phrase enchâssée que doit se former la tag-question, d'où la phrase correcte :

(b) I suppose the Yankees will win, won't they ?

R. Lakoff donne une explication dans laquelle il y a convergence de deux arguments : l'un sémantique : la négation ne peut pas affecter la phrase matrice constituée d'un énoncé performatif "it is nonsense to think of a negated performative" (p. 144) Dans la structure de base la négation doit donc affecter la phrase enchâssée au moment où la règle de la formation du tag s'opère (e). Ceci devient donc un argument syntaxique, puisque effectivement dans ce cas il est naturel que le tag soit de polarité positive et non négative. Ce n'est qu'après la formation du tag positif que la négation peut être transportée dans la phrase matrice pour donner la phrase correcte (c) :

tag formation : (e) I suppose the Yankees will not win, won't they ?

neg transportation : (c) I don't suppose the yankees will win, won't they ?

Ceci expliquerait la parenté sémantique de (e) et (c) qui se différencieraient uniquement par la transformation facultative de neg transportation.

En français certains phénomènes concernant la négation sont comparables à ce qui se passe pour l'anglais. Parmi les verbes modalisateurs d'assertion, seul un petit nombre a un comportement comparable à celui de suppose en anglais, ce sont les verbes recensés dans le groupe Ia de l'Annexe 1, c'est-à-dire en tout et pour tout six ou sept verbes croire, penser, trouver avoir l'impression, il (me) semble, on dirait (?), avoir le sentiment:

(a) Je crois que tu ne te souviens pas, non ?

(b) Je crois que tu ne te souviens pas, si ?

(c) Je ne crois pas que tu te souviennes, si ?

Il n'y a pas du point de vue du sens une différence très grande entre (b) et (c) ci-dessus. C'est-à-dire, comme pour l'anglais, on a l'impression que la question-reprise se forme dans les deux cas sur la phrase enchâssée qui contient alors la négation, puis après la formation de la question-reprise la négation peut "monter" dans la phrase matrice (b).

Mais alors comment expliquer sur cette même base le phénomène suivant ? Il y a un autre groupe de verbes qui semblent eux aussi se construire d'après le même schéma. Ce sont les verbes que nous avons rassemblés dans le groupe II et que nous avons appelés semi-factifs, c'est à dire des verbes comme noter, voir, se rappeler etc... (quelqu'un(e) de leurs propriétés ont été indiquées au § I ci-dessus) :

(d) J'ai entendu dire que ce n'était pas grave, * non ?

(e) J'ai entendu dire que ce n'était pas grave, si ?

(f) Je n'ai pas entendu dire que c'était grave, si ?

La construction est exactement la même pour ce petit groupe de verbes que pour croire, trouver, penser etc., à ceci près cependant qu'il n'existe pas une relation paraphrastique entre (e) et (f). Une différence de sens existe entre les deux phrases même si l'on peut penser que pour le locuteur dire (f) est une manière affaiblie de dire: ce n'est pas grave, si ?

La différence de sens est encore plus nette pour quelques autres verbes qui ont également cette double construction : je suis sûr, je suis convaincu, je suis certain.

* (g) Je suis sûr que tu n'as pas compris, non ?

(h) Je suis sûr que tu n'as pas compris, si ?

(i) Je ne suis pas sûr que tu aies compris, si ?

Ici encore nous avons le même schéma de construction, et pourtant les phrases (h) et (i) sont très différentes du point de vue du sens. Si l'on dit que la formation de question-reprise s'applique à la phrase enchâssée négative avant que la négation ne monte dans la phrase matrice (h) et qu'ensuite

facultativement on applique la règle de montée de négation, on ne voit pas pourquoi les deux phrases ne conservent pas le même sens.

En conclusion donc si l'on voulait parler de montée de négation en français, l'exemple de la formation de la question-reprise ne pourrait fournir un argument à cette règle car il faudrait dire que la règle s'applique avec un certain type de verbes - à notre avis il ne s'agit pas de verbes performatifs mais de verbes dont nous avons expliqué la nature plus haut, des verbes de modalisation assertive - et il n'y aurait qu'un tout petit nombre de cas seulement où la règle de montée de négation ne changerait pas le sens de la phrase.

Cette différence sémantique dans les résultats nous fait douter de l'intérêt de cette règle pour expliquer la formation des questions-reprise. D'autant qu'une autre explication peut être fournie qui nous paraît plus cohérente et plus satisfaisante.

Pour expliquer le comportement des verbes modalisateurs d'assertion avec la négation, nous avons fait appel à la fois à des notions sémantiques et à des conditions d'énonciation. Tels qu'ils sont utilisés i.e à la première personne du présent - ou du passé composé selon le cas - ces verbes expriment le point de vue, l'opinion du locuteur sur la valeur de vérité de la proposition qui suit. Même dans le cas où le locuteur exprime sa certitude, le fait qu'il mentionne l'intervention de son jugement donne une valeur subjective à cette vérité. Pour aussi forte que soit sa conviction, elle "modalise" la vérité de la proposition. Comment expliquer d'une part, que seuls quelques-uns de ces verbes s'emploient à la forme négative dans la question-reprise, puis d'autre part qu'il y ait des différences sémantiques à l'intérieur de l'ensemble qui acceptent la négation.?

a) Pour ce qui est de l'acceptation de la négation, on peut l'expliquer sur la base du sémantisme de ces verbes. Pour les uns, il s'agit de verbes de modalité épistémique, c'est-à-dire de verbes qui à la forme positive et à la première personne expriment la conviction plus ou moins forte du locuteur sur la vérité de la proposition qui suit. A la forme négative, ils expriment au contraire le manque de conviction, le doute que le locuteur éprouve sur la vérité de cette même proposition. Dans ce cas on peut comprendre qu'il puisse y avoir une convergence entre exprimer sa croyance de la non-vérité d'une proposition et exprimer son doute sur la vérité de cette même proposition. (Le degré de convergence dépend, on le verra, de la force de conviction qu'exprime le verbe). Ces verbes forment le groupe I de l'Annexe 3 de ce chapitre.

Pour les autres verbes, il s'agit des verbes appelés semi-factifs (ils seront présentés en détail au chap. IV). A la première personne à la forme positive, ces verbes sont une fonction de modalisation d'assertion dans le mesure où ils expriment le témoignage d'un savoir à travers la perception, le raisonnement, la mémoire etc... Il s'établit une sorte d'implication pragmatique entre l'affirmation d'un savoir acquis concernant une proposition et l'affirmation de la vérité de cette proposition:

Je possède les éléments qui témoignent de $P \rightarrow$ Pour moi, P

La négation opère un effet de sens un peu comparable au premier cas. Dire je n'ai pas vu, je ne me souviens pas, etc... c'est indiquer le manque des éléments qui permettraient l'affectation de vérité, donc suggérer qu'on met en doute cette vérité.

Je ne possède pas les éléments qui témoignent de $P \rightarrow$ Pour moi, non P

Ces éléments procèdent soit de perception : voir, entendre dire, sentir et même noter, remarquer etc... soit de la mémoire : se souvenir, se rappeler, soit de la connaissance et du raisonnement : savoir, avoir le sentiment, être au courant etc... Ces verbes forment le groupe II de l'Annexe 3 de ce chapitre.

Dans les deux cas, pour le groupe I et II, c'est le sémantisme des verbes qui les fait agir comme des modalisateurs épistémiques d'assertion, les uns directement grâce à leur sens littéral, les autres de manière plus détournée par le sens que l'on peut déduire par une implication que l'on pourrait appeler non conventionnelle ("non-conventional implicature" chez H.P. Grice 1975). En disant je ne me souviens pas que P on veut signifier A mon avis, non P.

b) Pour le deuxième phénomène - i.e la différence qu'il peut y avoir selon les verbes, entre le sens des phrases je V que neg P et Je neg V que P - on peut l'expliquer de la manière suivante :

A l'intérieur du groupe I des verbes assertifs une gradation peut être établie sur le degré de conviction qu'exprime le locuteur. (Dire je suis sûr que P manifeste une conviction plus forte que dire je crois que P ou il me semble que P) Pour simplifier, on peut distinguer deux degrés :

-	+
Je crois	Je suis sûr
Je pense	Je suis certain
J'ai l'impression	Je suis convaincu
etc.,	etc..

A la forme négative, lorsque le verbe exprime un degré de conviction forte, c'est essentiellement sur le degré que porte la négation. Ainsi pour je ne suis pas sûr que P c'est moins la valeur de vérité de la proposition qui est mise en cause que le degré de certitude sur cette vérité; tandis que pour je crois que P et je ne crois pas que P, croiance et négation de croyance touchent directement la valeur de vérité de la proposition. Ainsi la conservation de sens entre je V que neg P et je neg V que P se manifeste surtout pour les verbes assertifs faibles : je crois, je pense, je trouve etc.. Cette catégorie de verbe a déjà été évoquée pour d'autres propriétés au § I de ce chapitre.

C'est sans doute en fonction de propriétés sémantiques que peut également s'expliquer le fait que parmi tous les verbes de l'Annexe 4 du chapitre IV, il n'y ait que les verbes du groupe I et II - une trentaine environ - qui puissent se construire de manière naturelle à la forme négative dans une question-reprise (nous ne parlons pas bien sûr de ceux qui ne peuvent se construire qu'à la forme négative). Ainsi on peut percevoir la différence d'acceptabilité des phrases ci-dessous :

- (a) Je ne crois pas qu'il dise la vérité, si ?
- (b) ? Je ne suppose pas qu'il dise la vérité, si ?
- (c) * ? Je ne soupçonne pas qu'il dise la vérité, si ?
- (d) * Je ne devine pas qu'il dise la vérité, si ?

Nous avons déjà vu au § I de ce chapitre quelques propriétés syntaxiques de ces deux groupes de verbes, nous ferons au chap IV § IV un examen portant sur un ensemble plus large.

1.3.2. Autres agents de modalisation dans la question-reprise.

Les séquences verbales de type Je V ne sont pas les seuls éléments de modalisation permettant à la question-reprise de s'appliquer à une phrase enchâssée. Egalement certains adjectifs ou adverbes ont cette propriété:

(a) Il est probable qu'il ne viendra pas, si ?

(b) Peut-être qu'il ne dort pas, si ?

Une étude plus complète de ces adjectifs et de ces adverbes sera présentée respectivement au § III et au § IV du chapitre IV, nous ne ferons que signaler ici quelques propriétés se rapportant directement à la question-reprise.

a) Tout d'abord pour les adverbes : la liste des adverbes susceptibles d'introduire une complétive est donnée en Annexe 2 du chap IV (5e colonne du tableau); pour les autres, seule la construction en incidente est possible. Dans une question-reprise comme (b) ci-dessus, la valeur de la particule s'inverse par rapport à la phrase introduite par l'adverbe : on peut le voir d'après les exemples (c) et (d) ci-dessous:

(c) Peut-être qu'il dort, non ?

(d) * Peut-être qu'il dort, si ?

Il n'y a pas une grande différence entre le sens de (b) et (c) ci-dessus et celui de (e) et (f) dans lesquelles l'adverbe est en incidente finale :

(e) Il ne dort pas, peut-être, si ?

(f) Il dort, peut-être, non ?

Cette deuxième construction s'applique, elle, à tous les adverbes donnés en Annexe 2 du chap. IV. Nous y reviendrons au § 1.4. suivant .

b) La même situation existe pour un certain nombre d'adjectifs dont la liste est donnée en Annexe 5 du chap IV. (Les groupes constitués en Annexe 7 sont plus directement liés à l'emploi de ces adjectifs dans les réponses). Lorsque l'un de ces adjectifs introduit une complétive, la question-reprise peut s'appliquer soit à la phrase complétive , soit à la phrase contenant l'adjectif.

Ceci vaut également pour les adjectifs qui sont morphologiquement négatifs, mais la reprise de la phrase qui les contient se fait par non et non par si. Pour que si apparaisse il faut, dans la déclarative, la présence de la négation syntaxique (g). La négation morphologique (e) ou lexicale (f) n'ont pas d'effet sur la forme de la particule. Elle reste non comme pour l'adjectif positif (d).

(d) Il est clair qu'il n'a pas d'autorité, non ?

(e) Il est incontestable qu'il n'a pas d'autorité, non ?

(f) Il est faux qu'il n'a pas d'autorité, non ?

(g) Il n'est pas sûr qu'il n'ait pas d'autorité $\left\{ \begin{array}{l} \text{*non ?} \\ \text{si} \end{array} \right.$

Lorsque l'adjectif peut se mettre à la forme négative, ce qui n'est pas général (cf. § IV 2 du chap IV), la particule ne peut s'appliquer à la phrase enchâssée ; les exemples ci-dessous le montrent :

(h) Il n'est pas sûr qu'il y aille, * non ?

(i) Il n'est pas sûr qu'il y aille, si ?

Ces adjectifs que l'on retrouve dans les groupes 1 et 3 en Annexe 7 du chap IV se comportent donc comme les verbes modalisateurs présentés au § 1.2. ci-dessus. On pourrait les assimiler aux verbes modaux épistémiques du groupe I_b Annexe 3, (à ceux pour lesquels il existe une différence de sens

assez grande entre Je V que neg P et je neg V que P (i.e Je suis sûr, je suis certain etc.,) Cependant l'explication que l'on avait donnée de la différence de sens pour ces verbes - la localisation au plus haut de l'échelle des valeurs positives - ne vaut pas pour les adjectifs, car on trouve parmi eux des termes comme sûr, évident, manifeste mais également des termes comme possible, pensable, imaginable (cf. chap. IV § 7.1.2.) : Tous manifestent la même différence sémantique entre les deux constructions :

(a) Il est évident qu'il ne viendra pas, si ?

(b) Il n'est pas évident qu'il viendra, si ?

(a) Il est possible qu'il ne viendra pas, si ?

(b) Il n'est pas possible qu'il vienne, si ?

Différence que l'on avait trouvée avec les verbes du groupe I_b :

Je suis sûr que tu n'as pas compris, si ?

Je ne suis pas sûr que tu aies compris, si ?

Il faut donc admettre qu'il y a parmi les éléments modaux épistémiques des verbes assertifs faibles-groupe I_a de l'Annexe 3-qui par la conjonction de leur sémantisme et de la référence directe au locuteur manifestent des propriétés tout à fait particulières en plus des propriétés générales qu'ils partagent avec l'ensemble des autres catégories. (Pour une étude plus précise cf. chap. IV § IV).

c) Aux adverbes et adjectifs modalisateurs, on peut ajouter un certain nombre d'expressions verbales et substantivales qui ne s'emploient pas à la forme personnelle mais qui ont un effet modalisateur sur la phrase qu'elles introduisent : Nous n'en avons pas donné une liste car il serait sans doute impossible d'être exhaustif, mais on peut en retrouver un certain

nombre en Annexe 10 du chap. IV. Dans les questions-reprise ces expressions ont un comportement plus proche de celui des adjectifs que de celui des verbes, ceci sans doute à cause de leur forme impersonnelle:

(h) Il y a des chances qu'il ne parte pas, si ?

(i) Il y a des chances qu'il ne parte pas, non ?

Seul un petit nombre de ces expressions peuvent se mettre à la forme négative (cf. groupe 1 dans l'Annexe 10 du chap. IV), et dans ce cas on retrouve la situation courante où la particule est à mettre en liaison avec la phrase matrice et non la phrase enchâssée :

(j) Il n'y a aucune chance qu'il parte, si ?

(k) Il n'y a pas le moindre espoir qu'il s'en sorte, si ?

Ainsi donc, la mention de ces adverbes, adjectifs et expressions verbales accroît de manière très sensible le nombre et la variété des constructions possibles dans lesquelles la question-reprise s'applique à une phrase enchâssée, alors que normalement, n'étant pas affectée d'un mode, celle-ci ne peut avoir le statut d'assertion et par conséquent ne peut être ni confirmée, ni réfutée. Cependant si ces nouveaux éléments ont un intérêt quantitatif, ils n'apportent pas de données nouvelles en ce qui concerne les propriétés structurales ou sémantiques observées pour les verbes. Leur emploi dans les questions-reprise sont en tout point comparable à celui des verbes, avec une gamme de constructions moins étendue dans certains cas.

1.4 La construction postposée et la question-reprise.

Ce n'est pas un hasard si l'on retrouve dans le groupe IV de l'Annexe 2 concernant les constructions postposées la plupart des verbes modalisateurs

d'assertion mentionnés pour les questions-reprise. En effet, il s'agit de deux situations comparables. Dans le cas des constructions postposées la séquence je V apparaît en finale après une interrogative interprétable comme une demande de confirmation (question estimative) et dans le cas des questions-reprise cette même séquence je V introduit une phrase sur laquelle elle induit la modalité assertive permettant ainsi qu'une demande de confirmation puisse lui être appliquée :

(a) Tu es content, je suppose ?

(b) Je suppose que tu es content, non ?

Au § I.4 la structure de phrase représentée par (a) a été considérée comme une dérivation de la forme non-postposée correspondante - avec des différences concernant la mise en relief, l'accentuation, l'importance relative des deux parties etc.. - La question estimative posée sous la forme (a) peut l'être également sous la forme (c) (cf. ch V § I):

(c) Je suppose que tu es content ?

De ce fait, il n'y a pas non plus une grande différence entre (b) et (d) ci-dessous :

(d) Tu es content, je suppose, non ?

Cette nouvelle forme de question-reprise où se succèdent un verbe postposé et la particule n'est donc en fait qu'une variante de la forme que nous avons examinée précédemment. Pour tous les cas d'énoncés où la particule peut s'appliquer à la phrase enchâssée introduite par une phrase matrice je V - cas que nous avons présentés en § 1.2. précédent - il est possible d'avoir un énoncé équivalent où la phrase enchâssée est devenue phrase déclarative et

la phrase matrice je V est rejetée en finale. Ceci ne change rien aux conditions de la question-reprise : la particule garde la polarité inversée qu'elle avait par rapport à la phrase enchâssée maintenant devenue autonome :

(e) Tu n'es pas content, je suppose, si ?

Cette nouvelle forme de question-reprise dans laquelle intervient une construction postposée tient compte des conditions qui règlent cette dernière.

Par exemple, on sait qu'on accepte difficilement (g) et pas du tout (f)

(chap IV § IV 2. et 4) :

(f) * Tu es content, je ne crois pas.

(g) ? * Tu n'es pas content, je ne crois pas.

Le même résultat s'obtient dans le cas de la question-reprise :

(h) * Tu es content, je ne crois pas, non ?

(i) ? * Tu n'es pas content, je ne crois pas, si ?

Il est donc tout à fait normal que l'on retrouve les mêmes verbes dans les deux constructions. D'une part, leur emploi en postposition constitue une variante de leur emploi comme introducteur de phrase; ici ou là leur fonction modalisatrice fait de celle-ci une assertion. D'autre part, leur postposition est compatible avec le fonctionnement de la question-reprise. Il s'agit donc tout simplement d'un même groupe de verbes ayant des possibilités de déplacement dans l'énoncé interrogatif auquel ils donnent un sens de demande de confirmation (question-estimative ou question-reprise).

Un autre cas où la particule de question-reprise est séparée de la phrase à laquelle elle s'applique est celui où un adverbe modalisateur est placé en finale de phrase :

(a) Il est cuit, probablement, non ?

(b) Il n'est pas cuit, probablement, si ?

Ici aussi la présence de l'adverbe en finale peut être dû à une modification apportée à une construction complétive - la phrase enchâssée devenant phrase déclarative à part entière après le déplacement de l'adverbe en finale.

L'explication des formes (a) et (b) pourrait venir de :

(c) Probablement qu'il est cuit, non ?

(d) Probablement qu'il n'est pas cuit , si ?

Mais il n'est pas nécessaire que cette configurative soit attestée pour que la question-reprise soit valide. Tous les adverbes assertifs (cf Annexe 2 chap. II) peuvent apparaître entre la phrase et la particule de question-reprise:

C'est très difficile, incontestablement, non ?

Tu n'es pas prêt, naturellement, si ?

De fait, cette possibilité d'insertion entre la phrase et la particule de question-reprise s'étend à des expressions adverbiales qui fonctionnent comme des incises modales. Nous voulons parler d'expressions de modalisation du type : à ce que je crois, selon moi, à mon avis, etc.. que l'on peut incorporer dans des phrases déclaratives, mais également dans des interrogatives ayant un sens de demande de confirmation, ce que nous appelons les questions estimatives (cf. chap. V § I.1) ;

Tu n'es pas prêt, à ce que je vois, si ?

Il va gagner, selon moi, non ?

également dans cette construction nous dirons au § 2.1 suivant pourquoi la construction qu'ils déterminent n'est pas véritablement une question-reprise).

La deuxième avec n'est-ce pas, pas vrai :

(c) Tu es content, n'est-ce pas ?

(d) J'ai raison, pas vrai ?

La troisième avec des séquences comme tu comprends ? tu entends ? etc.

(e) Je ne le répèterai pas, tu entends ?

Le rôle de ces trois types de formules est exactement celui des phrases interro-négatives entrant dans l'exemple (a) ci-dessus. Elles requièrent l'adhésion de l'interlocuteur qui devra répondre affirmativement ou négativement selon la valeur de la phrase déclarative avancée. En cela leur rôle ne diffère guère de celui que si ? et non ? jouent dans les questions-reprise présentées au § 1 précédent.

2.1. La question reprise avec les verbes assertifs faibles (Groupe Ia des constructions postposées). Comme nous l'avons indiqué, cette construction correspond à la structure ② b: (neg)P, tu neg V ? Le caractère déclaratif de P est important car il distingue cette construction d'un autre type assez voisin - structure ① - où la séquence tu V peut être utilisée mais sans négation. On peut comparer (b) et (c) ci-dessous

(a) Il ne fait pas froid, tu trouves ?

* (b) Il ne fait pas froid, tu ne trouves pas ?

(c) Il ne fait pas froid, tu ne trouves pas ?

La séquence tu neg V est indépendante de la valeur positive ou négative de la phrase à laquelle elle s'adjoit. On dira aussi bien (c) que (d) :

(d) Il fait froid, tu ne trouves pas ?

C'est en cela que réside essentiellement la différence entre ce type de question-reprise et la question-reprise avec les particules si et non qui, elles, précisément sont d'une polarité inversée par rapport à la phrase qui précède.

Par contre, la structure de cette question-reprise n'est pas tellement différente en ce sens qu'il s'agit également de la juxtaposition de deux phrases : une phrase déclarative, positive ou négative, suivie d'une phrase interro-négative qui la reprend mais en la modalisant, c'est à dire en la soumettant à un verbe se rapportant à l'opinion de l'interlocuteur :

(e) Il fait froid, tu ne trouves qu'il fait froid ?

Par l'effet de réduction de la partie de la deuxième phrase identique à la première, on ne conserve de cette deuxième phrase que la séquence modale tu neg V :

(f) Il fait froid, tu ne trouves pas ?

Dans cette forme de question-reprise, la réponse n'a pas besoin de s'appliquer nécessairement à la phrase déclarative. Elle peut également s'appliquer à l'interrogation qui suit. Ainsi par rapport à une phrase comme (f) il peut y avoir deux réponses possibles si ou oui :

(f) Il fait froid, tu ne trouves pas ? R. $\left\{ \begin{array}{l} \text{si} \\ \text{oui} \end{array} \right.$

On l'a vu, ceci n'est pas possible avec la question-reprise avec si ? ou non ? La réponse renvoie à la phrase déclarative et non à l'interrogation :

(g) Il fait froid, non ? R. $\left\{ \begin{array}{l} * \text{si} \\ \text{oui} \end{array} \right.$

Si répond à tu ne trouves pas ? (pour voir le mécanisme des réponses à une interronégative voir Ch. V, § II), oui répond à Il fait froid. Cependant ceci est surtout vrai lorsque phrase déclarative et phrase interronégative suscitent une réponse de même polarité, comme en (f) ci-dessus. Lorsqu'elles suscitent une réponse de polarité inverse, on ne sait pas trop à quelle partie de l'énoncé se rapporte la réponse. Par exemple pour les deux phrases (h) et (i) il peut y avoir ambiguïté :

(h) Il ne fait pas froid, tu ne trouves pas ? R. non

(i) Il ne fait pas froid, tu ne trouves pas ? R. si

En (i) on ne sait pas si la réponse est confirmative et signifie : si, je trouve qu'il ne fait pas froid ou au contraire si elle est infirmative et signifie: si, il fait froid, je trouve. De même pour (h) non peut signifier: non, je ne trouve pas et infirmer indirectement la phrase déclarative ou il peut signifier: non, il ne fait pas froid et être la confirmation attendue. Dans ce cas cependant la réponse non sera semble-t-il préférée à si, sans doute parce que c'est la phrase déclarative qui prévaut, la phrase interronégative étant là essentiellement comme marqueur de la demande de confirmation à son sujet.

Dans ce type de question-reprise il est également possible que la phrase sur laquelle porte la demande de confirmation soit enchâssée. Les constructions sont peut-être moins variées, mais on peut avoir :

(a) On dirait que les choses se gâtent, tu n'as pas l'impression ?

(b) Il me semble qu'il fait froid, tu ne trouves pas ?

Les constructions sont moins variées car des contraintes de type sémantique pèsent sur les combinaisons possibles entre les deux verbes modalisateurs,

l'un en tête de phrase Je V, l'autre en question reprise tu neg V:

(c) ? Je me figure que cela n'a pas d'importance, tu ne crois pas ?

(d) ? Je parie que tout va s'arranger, tu n'as pas l'impression ?

Assez souvent, pour ne pas courir le risque d'un mauvais ajustement entre les deux verbes modalisateurs, on préfère tout simplement reprendre le premier dans la question-reprise. Dans ce cas, la règle de réduction opérant, la question reprise se trouve amputée du verbe et restreinte à la négation et au sujet :

(a) J'ai l'impression que les choses se gâtent, pas toi ?

Toutefois nous sortons ici du cadre de la question-reprise telle que nous l'avons définie, car pas toi ? se rapporte non pas à la phrase enchassée mais à la phrase toute entière. Plus précisément la réduction de l'interrogative négative n'est pas commandée par la répétition de la phrase enchassée (f), mais par la répétition de la phrase toute entière (g) :

(f) Les choses se gâtent, tu n'as pas l'impression que les choses se gâtent.

(g) J'ai l'impression que les choses se gâtent, tu n'as pas l'impression que les choses se gâtent.

En conséquence, (h) ne peut pas avoir le sens de (i) :

* (h) Les choses se gâtent, pas toi ?

(i) Les choses se gâtent, tu n'as pas l'impression ?

Les verbes semi factifs et la question reprise. Les verbes du groupe II des constructions postposées entrent non seulement dans la construction ② b: (neg)P, tu (neg)P ? mais également dans la construction ② a :

(neg)P, tu P ? (cf. § I.1.2.). On pourrait donc considérer qu'ils déterminent eux aussi une construction de question-reprise au même titre que les verbes assertifs faibles, avec en plus la possibilité d'effectuer la reprise à la forme positive :

(a) Il n'a pas fait le moindre geste, tu as remarqué ?

(b) Il n'a pas fait le moindre geste, tu n'as pas remarqué ?

Cependant avec ces verbes, l'interrogation de la reprise ne constitue pas une demande de confirmation de la proposition qui précède. Qu'elle soit à la forme positive ou négative, elle ne modifie pas le sens de l'énoncé qui reste essentiellement informatif. Le locuteur n'a aucun doute sur la vérité de la proposition qu'il asserte et cherche moins une adhésion de la part de son interlocuteur qu'une réaction intéressée à ce qu'il lui dit. En fait, ces séquences interrogatives ont pour fonction de capter l'attention, de susciter l'intérêt de celui à qui le locuteur s'adresse sur un fait, un événement etc.

Du fait que la séquence est interrogative elle reste bien sûr une adresse invitant à une réponse, mais en réalité cette adresse reste fictive car le but de l'énoncé est d'informer et non de solliciter une information. On pourrait dire sous une forme purement déclarative:

(e) Il n'a pas fait un geste, je te fais remarquer

Pour tous ces verbes semi-factifs du groupe II on peut ainsi établir une relation entre tu V et un verbe causatif employé à la première personne : je te signale, je te rappelle, j'attire ton attention, je t'informe, je te fais remarquer etc... Les phrases interrogatives dans lesquelles ils apparaissent seront plus précisément décrites au Chap. V (Nous les avons appelés Questions informatives).

2.2. La question reprise avec n'est-ce pas ? pas vrai ?

Le même modèle de construction peut convenir à cette deuxième forme de question-reprise. En effet, n'est-ce pas est à considérer comme la forme réduite de n'est ce pas que P (Pour cette construction voir les formes de l'interro-négative au Ch. VI, § II)

(a) N'est-ce pas que c'est agréable ?

(b) N'est-ce pas que j'ai raison ?

D'autre part n'est ce pas peut avoir une construction postposée :

(a) C'est agréable, n'est-ce pas ?

(b) J'ai raison, n'est-ce pas ?

On peut se demander si cette construction postposée est du type ② b c'est-à-dire le résultat d'une juxtaposition de deux phrases : l'une déclarative, l'autre reprise interrrogative de la première qui après opération de réduction ne conserve que sa partie interrrogative, n'est ce pas. Normalement cette expression invite à la confirmation de la phrase qui suit, mais ici celle-ci étant effacée la demande de confirmation serait reportée sur la phrase qui précède :

(a) C'est agréable, n'est-ce pas que c'est agréable ?

(b) C'est agréable, n'est-ce pas ?

De même que pour les verbes modalisateurs, il est tout à fait indifférent que la phrase soit positive ou négative :

(a) Ce n'est pas difficile, n'est-ce pas ?

(b) Tu n'es pas malade, n'est-ce pas ?

Cependant à la différence des verbes modalisateurs, n'est-ce pas déclenche une réponse confirmative oui ou non mais pas si (alors que si est possible avec les verbes assertifs faibles):

- (a) C'est agréable, tu ne trouves pas ? R. $\left\{ \begin{array}{l} \text{si} \\ \text{oui} \end{array} \right.$
- (b) C'est agréable, n'est-ce pas ? R. $\left\{ \begin{array}{l} \times \text{ si} \\ \text{oui} \end{array} \right.$

Ceci ne vient pas de la nature différente de la reprise - nature du verbe, du sujet, etc... mais du fait que la réponse normale à une interrogation formée avec n'est-ce pas est oui et non si - c'est une différence précisément qui sépare l'interrogative N'est-ce pas des autres interronégatives (cf. Ch. V § II).

- (a) N'est-ce pas que tu m'approuves ? R. $\left\{ \begin{array}{l} \times \text{ si} \\ \text{oui} \end{array} \right.$
- (b) Est-ce que tu ne m'approuves pas ? R. si

En réalité, il n'est pas sûr qu'on ait affaire là à la juxtaposition de deux phrases et non au déplacement de n'est ce pas en finale de la phrase à laquelle il peut servir d'introducteur, un peu à la manière des adverbess modalisateurs ayant la possibilité d'introduire une complétive (cf. Chap. IV § III) ou des verbes assertifs faibles du groupe I (cf. ce chapitre § I).

- (a) N'est-ce pas que tu a compris ?
- (b) Tu as compris, n'est-ce pas ?

Plusieurs indices sembleraient indiquer qu'il s'agit d'une seule phrase :

Tout d'abord n'est-ce pas peut être difficilement la question-reprise d'une phrase enchâssée. Lorsque une phrase est introduite par un verbe modalisateur sous la forme Je V ou Il me V la construction avec n'est-ce pas est

pratiquement impossible :

(a) ? J'estime que ce n'est pas dangereux, n'est-ce pas ?

(b) ? Je trouve que tu exagères, n'est-ce pas ?

Par contre, n'est-ce pas est plus acceptable dans un énoncé où la phrase est introduite par des séquences impersonnelles : on dirait, il y a des chances, il se pourrait etc...

(c) Il se pourrait que tout s'arrange, n'est-ce pas ?

(d) Il y a des chances que tu te libères, n'est-ce pas ?

Or si l'on essaie de construire ces mêmes phrases avec n'est ce pas dans le rôle d'introducteur, la même différence d'acceptabilité apparaît :

(e) x N'est-ce pas que j'estime que ce n'est pas dangereux ?

(f) N'est-ce pas qu'il se pourrait que tout s'arrange ?

Ceci semble bien montrer que n'est-ce pas s'applique à toute la phrase et non à la seule phrase enchâssée. (Dans le premier cas, le locuteur peut difficilement demander à son interlocuteur de donner son avis sur une opinion ou une croyance qu'il est le seul à connaître avant de l'avoir exprimée; dans le deuxième au contraire il s'agit d'une modalité épistémique moins directement liée à la subjectivité du locuteur, sur laquelle l'interlocuteur peut donner son assentiment).

D'autre part le comportement de n'est-ce pas ? en incise semble plus compatible avec l'hypothèse de la phrase unique. En effet, on peut très naturellement déplacer n'est-ce pas dans la phrase et le rapprocher de la séquence sur laquelle la demande de confirmation porte plus particulièrement, quelles que soient les modifications de structure que la phrase ait par ailleurs subies.

(a) C'est lui, n'est-ce pas ?, qui t'a donné ce conseil.

(b) Elle est belle, n'est-ce pas ?, ma robe !

Dans ce cas, on ne saisit pas toujours très bien quelle est la modalité de la phrase dans laquelle est inséré n'est-ce pas. Parfois on pourrait penser qu'il s'agit d'une interrogative. R. Le Bidois cite par exemple (tome II p. 14 R. Le Bidois 1971) une phrase de Musset : vous viendrez, n'est ce pas, dîner de temps en temps ? qui garde sa modalité interrogative au point que Le Bidois se demande si la phrase à laquelle s'associe n'est-ce pas n'est pas une phrase interrogative non-inversée. On pourrait effectivement penser que la phrase dans laquelle le n'est-ce pas est inséré est interrogative, puisque l'intonation n'affecte pas seulement la particule mais la phrase toute entière (A l'écrit la marque interrogative est en finale de phrase et non après n'est-ce pas). La position interne de n'est-ce pas pourrait être responsable du report de l'intonation interrogative en finale de phrase; cependant cela ne peut être une raison suffisante car d'autres cas d'incidentes interrogatives montrent que l'on peut très bien introduire une rupture d'intonation à l'intérieur même de la phrase. Nous donnons ici quelques exemples empruntés à M. Dessaintes 1960 (p. 188-89):

(a) Jamais, entendez-vous ? jamais l'armée bulgare n'a fait usage
de ses armes...

(b) Il faudrait, m'écoutez-vous ?, pouvoir quitter la geôle...

De même avec n'est-ce pas la rupture peut être aussi nette et l'intonation interrogative porter uniquement sur une partie de la phrase : (exemples pris dans Giraudoux, La guerre de Troie n'aura pas lieu):

(a) On se sent bien mieux, n'est-ce pas maman ?

(b) Tu le comprends, n'est-ce pas Hector ?

Par ailleurs, on peut le trouver inséré dans des phrases déclaratives

où l'on perçoit à peine la demande d'assentiment : par exemple, une phrase de Flaubert citée par F. Brunot (p. 487) :

Ces premières chaleurs, n'est-ce pas ? vous amollissent étonnamment.

Les exemples non littéraires ne manquent pas ; dans la conversation, n'est ce pas punctue très souvent des assertions sans qu'il y ait de la part du locuteur le désir de voir sa proposition confirmée :

(a) Vous savez comme moi, n'est ce pas, que tout ceci est faux.

(b) Tout ce qu'il faut, n'est ce pas, c'est être patient.

Dans les cas extrêmes n'est-ce pas punctue tout simplement les pauses dans l'énoncé ; on pourrait par exemple le voir inséré dans l'un quelconque des endroits X indiqués dans l'exemple suivant :

Alors X cette année X nous avons décidé X d'aller à l'étranger.

Il est évident que ces emplois de n'est-ce pas ne correspondent pas exactement à celui que nous lui attribuons dans les questions-reprises. D'une certaine manière, il perd sa spécificité pour devenir un simple artifice de dialogue, une manière d'associer l'interlocuteur au discours en lui donnant l'illusion qu'on sollicite son assentiment. (C'est le rôle que jouent dans des contextes un peu différents des éléments comme hein, dis, tu vois, tu comprends etc...) Ceci vaut aussi bien pour des phrases dont l'intonation garde une valeur interrogative et par là-même invite à une réponse que pour des phrases carrément assertives dans lesquelles la présence d'un élément interrogatif est une pure convention de dialogue.

- n'est-il pas vrai ? pas vrai ?

Il n'y a que peu de différence entre la question reprise avec pas

vrai et n'est-ce pas. Seul probablement diffère le registre de langue :

(a) Tu es content, pas vrai ?

On peut comprendre que ce pas vrai ? est l'abréviation de n'est (ce + il) pas vrai ?. Peu employée dans la question reprise cette expression est également rare en langage parlé, comme introducteur de complétive. Elle est cependant tout à fait correcte :

(a) N'est-il pas vrai que tu as quinze ans aujourd'hui ?

(b) Tu as quinze ans aujourd'hui, n'est-il pas vrai ?

Remarque :

Le fait que la forme n'est-il pas vrai soit possible en reprise pourrait être un argument en faveur d'une structure de phrase unique au lieu de la juxtaposition de deux phrases. (Ceci valant pour pas vrai serait également vraisemblable pour n'est-ce pas.) En effet si l'on posait qu'il y a juxtaposition de deux phrases, la forme complète serait :

(a) Il me semble que tu n'as rien mangé. Est-il vrai que tu n'aies rien mangé ?

Cependant la réduction de la deuxième phrase conduirait à la forme est-ce vrai et non est-il vrai :

(b) Il me semble que tu n'as rien mangé, est-ce vrai ?

(Pour cette question cf. Chap IV § 7.1.3.)

Etant donné son statut très familier, il est assez difficile d'être précis sur l'emploi de pas vrai. Il est probable cependant qu'il puisse s'insérer également à l'intérieur d'une phrase, comme une incise :

(a) Tu aimerais bien, pas vrai, que je te remplace un moment ?

(b) Tu es content, pas vrai, que nous ayons retrouvé le ballon ?

De toute manière, si comme nous le croyons, l'emploi en incidente est moins fréquent pour cet élément interrogatif que pour n'est-ce pas, il n'en reste pas moins que tous les deux jouent à peu près le même rôle dans le fonctionnement de la question-reprise. Parfois véritables demandes d'assentiment adressées à l'interlocuteur, ils peuvent être réduits à de simples particules à intonation interrogative dont la fonction est de donner à l'énoncé l'aspect d'une adresse, d'une interpellation - même si, comme c'est très souvent le cas, cet aspect est purement fictif, l'adresse ne laissant à l'interlocuteur que le soin d'opiner, de se ranger aux vues de celui qui parle.

Dans cette fonction phatique, un autre terme a sa place à côté de n'est ce pas, pas vrai : hein.

Nous ne dirons pas grand chose ici de cette particule car son champ est à la fois vaste et flou. Non seulement on la retrouve dans tous les emplois possibles de n'est ce pas, en finale de phrase aussi bien qu'en incise :

(a) Tu as vu, hein, comment je l'ai traité ?

(b) Tu as vu comment je l'ai traité, hein ?

mais son emploi déborde largement le cadre des questions-reprise. On la trouve tout aussi bien associée à des phrases interrogatives ou impératives :

(a) Qu'en penses-tu, hein ?

(b) Tiens-nous au courant, hein ?

En fait on a l'impression que hein est essentiellement le support à une inflexion de voix, à une intonation qui renforce en l'appuyant l'intonation de

la proposition qui précède. Son rôle est avant tout de solliciter l'attention de celui à qui l'énoncé s'adresse. C'est donc par excellence la particule qui souligne ou fait prendre conscience que l'acte de parole est également un acte de communication. Tout comme pas vrai, hein appartient au langage familier (Hein est peu joli, dit F. Brunot p. 569).

2.3. Les formules tu comprends ?, tu entends ? etc...

Puisque nous parlons de la fonction phatique des éléments d'interrogation comme n'est-ce pas, pas vrai, hein, nous citerons également un certain nombre d'expressions à la forme interrogative - le plus souvent Intonative mais pas nécessairement car on peut les trouver également sous la forme Inversée et Est-ce que - qui sont ajoutées à des propositions déclaratives ou impératives un peu dans le même but, c'est-à-dire pour attirer l'attention de l'interlocuteur et l'inviter à répondre ou à agir. Ces expressions sont des phrases sur le modèle Tu V ? c'est-à-dire des interrogations mettant en cause l'interlocuteur. Le choix des verbes de ces expressions est fondé uniquement sur leur sémantisme : Ils font référence essentiellement à trois champs sémantiques directement en liaison avec la réception de l'énoncé par l'interlocuteur : sa perception auditive, sa compréhension, son adhésion - ou son consentement suivant qu'il s'agit d'une réponse verbale ou d'une conduite.

Ainsi on a pour la perception : tu entends ?, tu y es ?, tu écoutes ? etc... pour la compréhension : tu comprends ? tu piges ? tu saisis ? tu vois ? tu me suis ? etc... pour l'adhésion : tu es d'accord ? tu es de mon avis ? tu veux (bien) ? (Nous reparlerons de ce dernier au ch. V au sujet de la demande d'agir).

(a) J'en ai assez, tu comprends ?

(b) tiens-moi au courant, tu entends ?

Pour un certain nombre de ces expressions, la forme passive - impersonnel + participe passé - peut jouer ce même rôle d'interrogatif phatique : par exemple à la place de tu V ? on peut avoir c'est V p. passé ? ou tout simplement V p. passé ? : C'est(bien) vu ? C'est (bien) entendu ? C'est (bien) compris ? ou vu ? entendu ? compris ? (Pour l'expression tu es d'accord ? l'abréviation d'accord ?)

(c) Tiens-moi au courant, entendu ?

(d) Je t'emmène au cinéma, d'accord ?

Il est peut-être abusif de ranger ces constructions dans les questions-reprise car le seul lien qu'il y ait entre la première phrase et l'interrogation qui suit est d'ordre purement sémantique. On ne peut pas présenter la seconde phrase comme une forme réduite de la première ainsi qu'on l'a proposé pour la question-reprise avec les verbes modalisateurs. Même dans le cas d'une phrase déclarative, ex.(a), s'il y avait une reconstruction de la deuxième phrase à proposer, celle-ci aurait la forme et le contenu de (e) et non de (f):

(e) J'en ai assez, tu comprends ce que je dis ?

(f) J'en ai assez, tu comprends que j'en ai assez ?

Dans une phrase impérative, cette solution serait encore plus intenable. Ainsi la forme de (b) ne peut pas venir de (g):

(g) x Tiens moi au courant, tu entends que tu me tiens au courant ?

Il faudrait plutôt voir en (g) comme précédemment pour (a) une référence à l'acte d'énonciation :

(h) Tiens-moi au courant, tu entends ce que je dis ?

En fait c'est bien cette référence à l'acte d'énonciation qui fait

le lien commun entre toutes ces expressions. L'interrogation sur la perception, la compréhension, l'adhésion de l'interlocuteur concerne bien le contenu de l'énoncé lui-même mais leur mention fait partie de la stratégie discursive. Elle a pour objectif d'attirer l'attention sur l'énoncé donc de susciter une réaction chez l'interlocuteur. En définitive nous retrouvons là l'expression de cette même fonction phatique que d'autres séquences interrogatives comme n'est-ce pas, hein etc... assurent dans les situations de dialogues. Ici simplement l'adresse à l'interlocuteur est plus personnalisée.

Pour compléter l'inventaire de ces formes dont le rôle essentiel est de maintenir - ou de feindre de maintenir - le dialogue, nous citerons une dernière expression qui bien que n'étant pas interrogative appartient nous semble-t-il à cette catégorie, c'est dis, dis-moi. Le verbe dire est employé à l'impératif, donc on ne peut en aucune manière parler de question-reprise, mais nous le signalons ici car il est très fréquent d'employer l'expression dis ou dis-moi en finale ou en initiale d'une phrase interrogative - de quelque forme qu'elle soit - pour appuyer la demande et par là même presser la personne à qui l'on s'adresse, de se manifester:

(a) Tu viendras, dis ?

(b) Dis-moi, as-tu pensé à me rapporter le livre ?

Bien sûr, cette expression, comme beaucoup d'autres, s'emploie très souvent de manière stéréotypée. Elle sert à ponctuer le discours en le découpant de manière assez libre sans qu'il y ait véritablement incitation à une réponse :

(a) Tu as vu, dis, de quelle manière il l'a traité?

(b) Enfin, dis-moi, tout cela est bien triste !

Comme on le voit, la fonction de sollicitation que remplit cette expression est pratiquement nulle. Comme hein ou n'est-ce pas en pareil cas, sa présence dans la phrase ne fait qu'accréditer l'idée qu'il existe une situation de dialogue même si dans les faits l'énonciation constitue un pur monologue et entend le rester.

Chap III. Annexe 1 :

Verbes entrant dans une construction postposée de type : P, tu V ?

<u>Groupe I</u>	<u>Groupe II</u>	<u>Groupe III</u>
<u>Ia</u> Avoir l'impression	s'apercevoir	affirmer (que)
croire	avoir le sentiment	assurer
penser	constater	avouer
sembler	découvrir	confesser
trouver	entendre dire	dire
	être au courant	insinuer
	faire attention	jurer
<u>Ib</u> craindre	noter	maintenir
espérer	observer	pressentir
estimer	se rappeler	prétendre
imaginer	réaliser	prévoir
présumer	remarquer	reconnaître
prévoir	se rendre compte	signaler
supposer	savoir	soupçonner
	sentir	subodorer
	se souvenir	suggérer
	voir	vouloir dire
	oublier ?	etc...
		demander (si)
		se demander
		aimer savoir
		vouloir savoir
		etc...

Chap III. Annexe 2 :

Verbes entrant dans une construction postposée de type : P, je V ?

<u>Groupe IV (Q. conjecturales ou estimatives)</u>		<u>Groupe V (Q - délibératives)</u>
s'apercevoir	parier	aimer savoir
apprendre	penser	balancer
augurer	percevoir	calculer
avoir dans l'idée	postuler	chercher
avoir la conviction	présager	délibérer
avoir l'impression	présumer	se demander
avoir l'intuition	pressentir	enquêter
avoir le sentiment	prévoir	être indécis
conclure	pronostiquer	étudier
conjecturer	réaliser	être là et là
considérer	remarquer	hésiter
constater	se rendre compte	ignorer
craindre	il (me semble)	s'interroger
croire	sentir	peser (le pour et le contre)
découvrir	soupçonner	se poser la question
deviner	se souvenir	réfléchir
on dirait	soupçonner	se sonder
discerner	spéculer	se tâter
se douter	subodorer	
entendre dire	supposer	
espérer	supputer	
estimer	suspecter	
être sûr	trouver	
se figurer	voir	
flairer		
gager		
imaginer		
induire		
inférer		
mesurer		
noter		
observer		
il paraît		

CHAPITRE IV : La force illocutoire de l'interrogation
totale et le cadre question-réponse.

I. Forme interrogative et valeur de question

Sur la base des propriétés syntaxiques présentées au Chapitre I deux types d'interrogation globale ont été distinguées, les interrogations directes (I.D.) et indirectes (I.I.). Cependant, si l'on examine le comportement de ces interrogatives dans une perspective différente, la partition que l'on est amenée à faire ne recouvre pas nécessairement cette première distinction ; c'est ce que l'on observe par exemple si au lieu de s'attacher à la description de la structure superficielle de l'interrogative globale, dans laquelle la différence essentielle passe par les notions de phrase indépendante pour l'I.D. et phrase enchâssée pour l'I.I., on s'emploie à établir une base commune à ces interrogations, et à partir de cette base commune à expliquer par des transformations les modifications conduisant aux deux types de structures que nous connaissons.

Ce point de vue est celui que nous avons présenté au Chapitre III § I, lorsque nous avons tenté de faire de la construction interrogative directe le produit dérivé d'une construction interrogative indirecte dans le cas particulier où le verbe de celle-ci possède une valeur performative de demande d'information. Dans cette perspective une similitude de sens est à poser entre interrogative directe et interrogative indirecte performative, et en particulier entre l'ensemble performatif constituant la partie déclarative de l'interrogative indirecte et les éléments intonatifs qui s'y substituent dans l'interrogative directe. Nous rappelons ici l'un des exemples déjà donnés :

- (a) { Je vous demande de me dire si vous voulez une pomme
Dites moi si vous voulez une pomme
- (b) Vous voulez une pomme ?

Si l'on aborde le problème sous cet angle, la distinction qui semble importante n'est plus celle qui sépare interrogations directes et

interrogations indirectes mais bien la différence fondée sur l'emploi performatif ou non-performatif de certains verbes - essentiellement demander et dire - dont le sémantisme se ramène à la notion de "demande d'information". Sur cette différence se regroupent d'une part toutes les interrogatives indirectes dont le verbe introducteur, soit du fait de son sens, soit du fait de son emploi, ne peut jouer le rôle de performatif, d'autre part, formant un tout, les interrogatives indirectes à valeur performative et les interrogatives directes sous toutes leurs formes. Ainsi se dégagent deux groupes :

A	B
Dites-moi si vous partez	Je vous dirai si je pars
Je vous demande si vous partez	Il m'a demandé si je partais
Est-ce que vous partez ?	On verra s'il part ou s'il reste
Vous partez ou vous restez ?	etc...
Vous partez ?	
etc...	

Les phrases des deux groupes A et B, différenciées sur la base de leurs propriétés transformationnelles, peuvent également l'être du point de vue de la force illocutoire qu'elles sont susceptibles de véhiculer. Les phrases du groupe B n'ont jamais, telles quelles, la force illocutoire d'un questionnement - ou demande informative -, elles restent des déclaratives constatatives quelles que soient les circonstances de leur emploi, tandis que les phrases du groupe A sous des formes différentes expriment cette force illocutoire du questionnement (même s'il s'agit, comme nous le verrons, de questions de types différents). C'est donc ces phrases du groupe A - I.I. performatives et I.D. - qui, dans la perspective de l'étude de la force illocutoire spécifique de l'interrogation, sont à retenir et à examiner puisque elles seules semblent posséder cette valeur qu'évoque généralement l'expression "modalité interrogative".

Dans le cadre d'une étude sur l'interrogation il est presque inévitable que l'on vienne à s'intéresser au couple formé par une question et la réponse susceptible de lui convenir à la fois sur le plan syntaxique et sémantique. C'est en insérant une phrase interrogative dans ce cadre que l'on arrive par exemple à déterminer sa force illocutoire et à la distinguer d'énoncés parfois très proches, si l'on ne considère que leur construction. En effet, il est tout à fait possible d'imaginer une famille de réponses adaptées à un type de question qui paraîtraient incongrues si on les mettait en correspondance avec un deuxième type, et vice-versa.

(a) tu viens avec moi au cinéma ?	Bien sûr Volontiers Avec plaisir si tu veux * Je ne me souviens pas
(b) tu sais quel film on donne !	Bien sûr * Volontiers * Avec plaisir * Si tu veux Je ne me souviens pas

C'est donc à travers le couple question-réponse que nous avons choisi d'étudier la force illocutoire d'une interrogation. Ce choix se fonde sur l'idée que la double structure, formée par la phrase interrogative et la réponse pouvant lui correspondre, constitue un schéma plus complet, donc susceptible d'être moins ambigu du point de vue du sens, que la seule structure de phrase interrogative prise isolément. On suppose qu'à travers ce cadre la caractérisation concernant la force illocutoire de l'interrogation pourra être mieux étayée, donc se dégagera de manière plus précise.

1. Statut des Interrogations directes.

Comme il existe une solidarité formelle entre la nature de la réponse et la nature de l'interrogation, cette question nous ramène tout naturellement à l'examen des interrogatives elles-mêmes. Les réponses oui ou non conviennent à des interrogatives simples ou disjonctives négatives (cf, chap III § 1) ; les réponses de type propositionnel correspondent elles à des interrogatives disjonctives dans lesquelles la disjonction peut ne pas être limitée à deux termes et où chacun des termes marque une éventualité qui n'est pas simplement la négation de la précédente.

Dans la description des Interrogatives directes simples et disjonctives nous avons vu que du point de vue syntaxique l'interrogative simple est à traiter comme la forme réduite d'une structure disjonctive $[P_1 \text{ ou non } P_1 ?]$ dont la dérivation donnerait également dans une étape intermédiaire $[P_1 \text{ ou pas ?}]$. Sur le plan formel il existerait donc un lien transformationnel entre trois structures superficielles différentes : $[P_1 \text{ ou neg } P_1 ?] \rightarrow [P_1 \text{ ou pas ?}] \rightarrow [P_1 ?]$.

La question que l'on doit se poser maintenant concerne la signification des phrases possédant ces différentes structures. Puisqu'il existe un lien transformationnel entre des phrases comme (a), (b), (c) ci-dessous, toutes les trois devraient être interprétées de la même manière, c'est-à-dire comme une demande d'information portant sur la valeur de vérité positive ou négative de la proposition P_1 , demande explicitement formulée en (a).

(a) Tu as faim ou tu n'as pas faim ?

(b) Tu as faim ou pas ?

(c) Tu as faim ?

Or s'il est vrai dans de nombreux cas que cette paraphrase existe, elle ne vaut pas pour l'ensemble des phrases. On ne peut pas poser comme une règle générale : toute interrogation de type $[P_1 ?]$ est à interpréter comme une interrogation de type $[P_1 \text{ ou neg } P_1 ?]$.

C'est sur ce point que nous voudrions nous arrêter et examiner plus attentivement les faits. Dans certains cas par exemple, on observe que le sens de la phrase interrogative se modifie de manière sensible si l'on passe de l'interrogative simple à l'interrogative disjonctive négative, dans d'autres cas, si l'on tient compte du contexte dans lequel l'énoncé est produit la présence du deuxième terme de la disjonction rend la phrase simplement inacceptable.

Nous donnerons tout d'abord des exemples du premier cas, celui dans lequel une interrogative simple n'a pas le même sens que son correspondant disjonctif négatif.

a) La réponse attendue n'est pas une réponse verbale. Si une personne assise autour d'une table demande à son voisin : "Pouvez-vous fermer la porte en sortant ?" ce qu'il veut de lui est peut-être une réponse verbale de consentement mais surtout, doublant cette réponse, une action, un comportement correspondant à ce qui est demandé. Par contre s'il lui dit "Pouvez vous fermer la porte en sortant ou non?" l'énoncé ressemble plutôt à une demande d'information sur la capacité qu'a l'interlocuteur d'effectuer l'action. Les deux énoncés ne seront donc pas utilisés indifféremment pour une même situation. Ceci est vrai en général des interrogations qui visent en réalité une action à accomplir. Ainsi on peut voir la différence de sens que manifestent (a), (b) et (c) par rapport aux phrases (a) (b) (c) :

(a) Veux-tu te dépêcher ?

(b) Auriez-vous l'obligeance de me suivre ?

(c) Allez-vous vous taire ?

(a) Veux-tu te dépêcher ou pas ?

(b) ? Auriez-vous l'obligeance de me suivre ou pas ?

(c) Allez-vous vous taire ou pas ?

La transformation de ces phrases en disjonctives négatives paraît encore plus difficilement conserver leur sens :

(a2) Veux-tu bien te dépêcher ou pas ?

(b2) Auriez-vous s'il vous plait l'obligeance de vous lever ou pas ?

(c2) | Vas-tu ou non m'écouter, dis ?
| Vas-tu m'écouter ou non, dis ?

Remarque : Une différence peut être faite ici; que nous examinons en détail plus loin, entre cet emploi de la disjonctive négative et l'insertion dans la phrase de "oui ou non" que nous croyons pouvoir rapporter sur le plan illocutoire à une manifestation d'impatience et assimiler sur le plan syntaxique à une particule interrogative comparable à celles que l'on trouve dans les questions-reprise (cf. Ch. V). L'emploi de cette expression donnerait par exemple pour (a3) un sens plus proche de (a2) que de (a1) :

(a3) | Veux-tu, oui ou non, te dépêcher ?
| Veux-tu te dépêcher, oui ou non ?

b) Une invitation ou une suggestion est faite sous forme interrogative. Il serait également incongru de faire suivre l'interrogation de 'ou pas', 'ou non' car dans ce cas, si l'on présentait les deux possibilités, positive et négative, de manière identique il ne s'agirait plus d'une invitation. Pour l'invitation seule l'éventualité que l'on veut voir se réaliser est exprimée.

(a) Je vous invite à une fête ce soir; voulez-vous venir ?

(b) Il y a un bon film au cinéma; je vous emmène ?

(a1) Je vous invite à une fête ce soir; voulez-vous venir ou pas ?

(b1) Il y a un bon film au cinéma; je vous emmène ou pas ?

Dans d'autres cas plus nets encore une interrogative simple ne peut être remplacée par une interrogative disjonctive négative sans donner à l'interrogation une interprétation incorrecte. En effet l'alternative ne se conçoit pas car il y a chez le locuteur, soit volonté d'infléchir la réponse, soit connaissance anticipée de cette réponse.

a) Un cas que nous étudierons plus précisément au Ch. VI § I est celui des interrogations qui infèrent une négation parce qu'elles correspondent à des hypothèses absurdes. Si quelqu'un pour se plaindre du sort qui lui est fait, dit : Crois-tu que ça m'amuse de rester des heures à attendre ? , on ne peut pas comprendre qu'il y ait une alternative sous-entendue comme on pourrait le croire s'il s'agissait d'une véritable demande d'information, par ex. (a):

(a) Crois-tu que Jean va venir ?

(b) Crois-tu que cela m'amuse de rester des heures à attendre ?

(c) Aurais-tu perdu la tête ?

Si à la phrase (a) on peut faire correspondre (a1), à (b) et (c) on ne peut pas faire correspondre (b1) et (c1) :

(a1) Crois-tu ou non que Jean va venir ?

(b1) ? Crois-tu ou non que cela m'amuse de rester des heures à attendre ?

(c1) ? Aurais-tu ou non perdu la tête ?

b) D'autres cas que nous étudierons également plus en détail, montrent peut-être de manière plus subtile, la différence qu'entraîne

l'absence ou la présence de la contre-partie négative de l'interrogation.
(Pour arriver à déceler cette différence la mise en contexte est souvent nécessaire)..

- Ainsi les interrogations qui ont pour objet de communiquer l'information au lieu de la requérir acceptent difficilement l'alternative.
A la question (a) qui lui est adressée, l'interlocuteur peut répondre par une négation elle-même suivie d'une interrogation, par exemple soit 1., soit 2. ci-dessous :

(a) Vous venez à la pêche demain matin ?

1. C'est impossible ; oubliez-vous que nous avons une réunion
à neuf heures ?

2. Pas demain ; dois-je vous rappeler que demain je ne suis
pas là ?

Il serait étonnant que les phrases ci-dessus, ayant cette force illocutoire de mise au point ou d'avertissement, empruntent la forme de disjonctives négatives :

? 1'. C'est impossible ; oubliez-vous ou non que nous avons une
réunion à neuf heures ?

? 2'. Pas demain ; dois-je ou non vous rappeler que demain je ne
suis pas là ?

De même pour les interrogations qui expriment davantage une constatation qu'une véritable demande :

(b) Es-tu donc insensible à son charme ?

(c) Est-ce ainsi que tu me traites ?

(d) Serais-tu assez stupide pour le croire ?

Par rapport à ce type de question constative, les formes disjonctives négatives ont un statut d'interrogations pratiquement incorrectes :

- * (b1) Es-tu donc insensible à son charme ou pas ?
- * (c1) Est-ce ainsi que tu me traites ou pas ?
- * (d1) Serais-tu ou non assez stupide pour le croire ?

Tous ces exemples, qui seront repris dans des études plus spécifiques de l'interrogation globale (ch. V et VI) indiquent bien, nous semble-t-il que si hors contexte il y a la possibilité de faire correspondre du point de vue du sens une interrogation simple et une interrogation alternative négative, cette correspondance n'est plus systématique si la phrase est plongée dans un contexte particulier, contexte matérialisé soit par un énoncé qui précède, soit par la présence d'interjections ou d'adverbes dans la phrase elle-même, soit tout simplement par la situation de discours dans laquelle la phrase est émise.

En particulier, ces exemples semblent montrer que la correspondance de sens existe d'autant plus que le locuteur envisage l'interrogation de manière neutre, c'est-à-dire lorsque ignorant l'information qu'il sollicite, il ne peut (ou ne veut) infléchir la valeur de la réponse qui lui sera faite. Par contre, cette correspondance est beaucoup plus difficile à conserver dans les cas où pour des raisons diverses, la signification de l'interrogation se trouve biaisée : le cas par exemple où le locuteur a une idée préconçue de la réponse, le cas où la réponse qu'il attend n'est pas une réponse verbale mais la manifestation d'une action produite en réaction à sa demande, etc.. L'énumération de l'ensemble des raisons pour lesquelles cette correspondance s'avère difficile à maintenir nous donnerait la trame d'un panorama de l'ensemble des interrogatives - parmi lesquelles nous avons déjà évoqué les questions rhétoriques, les questions-notificatives, etc - c'est-à-dire sur toute manifestation verbale qui en dehors de ce

qu'on appelle "vraies questions" (ou encore demandes d'information) est formulable à travers un même mode syntaxique : l'interrogation.

2. Statut des Interrogatives Indirectes

Cette différenciation n'est pas le seul fait des interrogatives directes mais s'étend également aux interrogatives indirectes. Pour le montrer, nous devons à ce point revenir sur le commentaire que nous faisons au Ch. I sur ces interrogatives.

Dans l'étude des propriétés syntaxiques que nous avons pu réunir pour caractériser l'I.I. par rapport à la construction des complétives ou la construction des hypothétiques (§ 4.1 et 4.2), nous avons toujours admis comme allant de soi la correspondance entre interrogative simple et interrogative disjonctive négative, et ce parce que nous nous plaçons alors du point de vue des propriétés de la langue et non de celles de l'acte de parole.

Il est parfaitement vrai qu'à une phrase de type I.I. : N_O V_O si P ? il est toujours possible de donner comme paraphrase la phrase correspondante de type : N_O V_O si P ou pas ? mais alors on ne précise pas dans quel contexte ces deux phrases peuvent être équivalentes, ou plutôt on ne dit pas que la paraphrase vaut pour un contexte que l'on ajoute implicitement aux deux phrases, contexte qu'il est toujours possible de créer puisqu'on s'en tient au niveau théorique de la langue .

Ce qu'il faudrait dire lorsqu'on prend la liberté de ramener toutes les I.I. simples à des I.I. disjonctives négatives, c'est que cette mise en équivalence considérée non plus dans l'abstrait mais dans la situation concrète de l'utilisation de la construction, ne peut caractériser toutes les

productions de phrases contenant une interrogation indirecte introduite par Si. Pour certaines, comparables à leurs homologues en discours direct, il ne faut pas vouloir à tout prix ramener les deux constructions à une même forme de base, donc à une même signification.

Il est donc préférable tout comme pour les interrogations directes de distinguer les cas où la signification reste pratiquement stable quand l'on passe d'une construction simple à une construction disjonctive négative et les cas où soit il n'est pas possible d'avoir les deux constructions, soit les deux constructions suggèrent des interprétations différentes. Ainsi, si l'on transpose à la forme indirecte certains des exemples donnés ci-dessus avec leur contexte, et si l'on ajoute ou pas, ou non, on aboutit pratiquement au même résultat : soit la phrase change de sens, soit l'alternative se conçoit mal dans le contexte donné.

. C'est le cas par exemple de la requête polie :

(a) ... ensuite Pierre demande à son voisin, s'il peut lui passer
le sel

(b) ... ensuite Pierre demande à son voisin s'il peut ou non lui
passer le sel

Dans la deuxième phrase (b) celui qui se manifeste verbalement s'enquiert si la possibilité existe pour son voisin de faire ce qu'il lui demande alors que dans la première (a) il ne s'intéresse pas à cette possibilité, il lui demande d'agir ; une manière de tourner la phrase (a) serait d'employer la complétive à l'infinitif sans pouvoir (c); en discours indirect cela n'introduirait pas un grand changement alors qu'en discours direct les conventions sociales font que la transposition de dicto est considérée comme un énoncé trop directif (d) :

(c) ... Pierre demande à son voisin de lui passer le sel

(d) ... Pierre dit à son voisin : passez-moi le sel !

. Il en est de même pour les phrases exprimant des hypothèses absurdes. Dans le cadre d'une même situation, on ne peut remplacer les phrases (a) et (b) ci-dessous l'une par l'autre, la deuxième serait en l'occurrence difficilement recevable. Dans (a) il s'agit de la version rapportée d'une interrogation exclamative tandis que dans (b) on a l'impression que celui qui pose la question se préoccupe de l'état mental de celui à qui il s'adresse ; en mentionnant les deux possibilités il montre qu'il les envisage sérieusement toutes les deux ; Or cette question, si elle est sérieuse, ne peut s'adresser à celui qu'elle concerne, qui ne saurait y répondre :

(a) Devant l'imprudence de Paul, Pierre lui demanda s'il était
fou

(b) ? Devant l'imprudence de Paul, Pierre lui demanda s'il était
fou ou pas.

. Brièvement nous donnerons en troisième exemple qui rejoint ce que nous avons constaté pour l'interrogation directe, lorsqu'elle a moins les traits sémantiques d'une interrogation que d'une communication d'information (question-informatrice). Formellement, la phrase comporte alors un verbe du type : réaliser , se souvenir , oublier , savoir construit avec une complétive. Ici également la forme disjonctive négative, (b) ci-dessous, peu compréhensible en soi, ne paraît pas être une bonne paraphrase de (a) :

(a) Elle demande à Paul s'il savait qu'il était déjà neuf heures

(b) ? Elle demande à Paul s'il savait ou non qu'il était déjà neuf
heures

Enfin, une constatation très proche de celle concernant les interrogations directes peut être faite également pour les I.I. qui ont valeur de suggestion ou d'invitation :

(a) Pierre montra les bonbons et demanda si quelqu'un en voulait

(b) ? Pierre montra les bonbons et demanda si quelqu'un en
voulait ou pas

On a l'impression que dans (b) ci-dessus, l'emploi de la disjonction, qui met en balance les deux possibilités positive et négative, convient mal à une situation où la politesse n'en fait envisager qu'une : l'acceptation et non le refus.

Ainsi donc, en premier lieu, ces quelques exemples semblent confirmer le statut parallèle des interrogatives directes et des interrogatives indirectes et ce au-delà même du cas particulier où l'interrogative indirecte étant une performative, elle a la force illocutoire d'une interrogative directe.

En effet d'une manière générale, l'application de la disjonction négative, c'est à dire en termes de structure de surface, l'adjonction de l'alternant négatif ou pas, ou non, se révèle être un procédé efficace pour faire prendre conscience de la différence de sens qui dans certains cas sépare l'interrogative disjonctive négative de l'interrogative simple, pourtant considérée comme sa dérivée transformationnelle et ce d'une manière assez semblable qu'il s'agisse de l'interrogative directe ou de l'interrogative indirecte. Ce comportement parallèle des deux grands types d'interrogatives vis-à-vis de la construction simple et de la construction disjonctive négative pourrait être l'indice d'une valeur de sens qu'elles possèderaient en commun et confirmerait le bien-fondé de la parenté transformation-

nelle que l'on établit entre elles lorsque certaines conditions discursives sont remplies ; mise en relation de l'énoncé performatif et d'un schéma intonatif interrogatif. Ainsi des changements de sens comme ceux qui ont été indiqués ne viendraient pas du passage d'une construction d'interrogation indirecte à celle d'interrogation directe, mais bien plutôt du passage dans chacune des constructions de la forme disjonctive négative à la forme simple de l'interrogation. Il convient donc de se demander comment a lieu la différence de sens que l'on constate entre certaines interrogatives simples et leur homologue disjonctif. Si un lien transformationnel unit ces deux constructions, comment se fait-il que dans certains cas, et dans certains cas seulement, la paraphrase ne puisse être maintenue ? Quelles raisons pourraient expliquer cette différence de comportement ?

3. Interrogatives disjonctives et Interrogatives simples.

Des différences remarquables apparaissent dans les phrases interrogatives simples lorsqu'on les considère sous l'angle de leur portée significative. Jusqu'ici nous avons surtout parlé d'une valeur illocutoire, celle de demande de communication d'information. Dans ce cas l'exposition de la situation d'énonciation est assez simple. L'intention du locuteur en interrogeant est de faire affecter à la phrase qu'il soumet à son interlocuteur une valeur de vérité qu'il est lui même incapable de lui attribuer par manque d'éléments d'information suffisants. Il ne sait pas, il veut savoir. On comprend que son ignorance par rapport à cette valeur le conduise à présenter son énoncé comme une mise en balance impartiale entre les deux valeurs qui sont également possibles à ses yeux. Pour ce qu'il en sait, la phrase a autant de chances d'être de valeur positive que négative.

(a) Est-ce que tu viendras ou non ?

Du point de vue de l'expression, étant donné que l'affectation de la

valeur de vérité suppose un système à deux valeurs, positif/négatif - le locuteur excluant à priori la possibilité de la non-réponse, puisque son désir est d'obtenir l'information qui lui manque - on peut considérer comme redondant la mention effective du deuxième terme de l'alternative : si le premier est positif, le deuxième est nécessairement négatif. Il peut donc être sous-entendu au lieu d'être indiqué explicitement, sans que cela change la valeur illocutoire de l'énoncé :

(b) Est-ce que tu viendras ?

Ceci vaut essentiellement pour les structures de phrase disjonctives non marquées, c'est-à-dire des disjonctives $[P_1 \text{ ou non } P_1 ?]$. Pour les phrases où l'alternative est inversée, la mise en équivalence de la structure disjonctive et de la structure simple est problématique. On peut le voir sur l'exemple (c) d'une interrogative disjonctive positive (cf ch. III § 1.1) :

(c) Est ce que tu ne viendras pas ou si ?

Si l'on considère la phrase (c) ci dessus, normalement l'inversion ne devrait faire aucune différence puisque dans la disjonction, théoriquement, l'ordre dans lequel apparaissent les termes n'a pas d'importance ; la vérité ou la non-vérité de la proposition négative entraîne respectivement la non-vérité ou la vérité de la proposition positive. Cependant, dans notre pratique, il n'est pas du tout sûr que l'ordre dans lequel nous énonçons les termes d'une disjonction soit laissé au hasard ; il y a un ordre que nous considérons comme naturel, qui fait à la limite de la séquence une expression proche de l'idiomatisme, l'ordre inverse étant en conséquence jugé moins naturel, "marqué" par rapport au premier. Le naturel semble être l'ordre positif-négatif et l'inverse l'ordre "marqué". Ceci est flagrant pour oui et non - on dit par exemple oui ou non ? et plus difficilement non ou oui ? - mais c'est vrai également pour d'autres expressions évaluatives : par exemple vrai ou faux, bon ou mauvais etc. Elles s'emploient de préférence dans

cet ordre et non dans l'ordre inverse qui semble dénoter de la part du locuteur l'intention d'un effet de sens particulier. En (d) par exemple cela pourrait être un effet d'insistance :

(d) Bon ou mauvais, tu dois le boire.

Mauvais ou bon, tu dois le boire.

Ainsi du fait que l'ordre négatif-positif est un ordre marqué, une phrase comme (c) ci-dessus non seulement n'est pas tout à fait équivalente à (b) mais ne peut-être paraphrasée par (e) :

(e) Est-ce que tu ne viendras pas ?

Sur une structure où l'inversion des termes peut être interprétée comme une modification délibérée donc significative, la suppression du deuxième terme est elle-même à considérer comme l'indication d'une intention particulière, donc interprétée comme une modification de sens. Nous verrons ceci plus précisément lors de l'étude des interrrogatives (chap V § II et chap VI § II)

Pour revenir à l'interrogation disjonctive négative, des phrases comme (a) et (b) ci-dessus sont l'expression d'une situation où le locuteur ayant l'intention de s'informer, s'applique à donner à son énoncé la formulation la plus neutre, c'est-à-dire l'interrogation disjonctive négative ou sa forme condensée, l'interrogation simple ne comprenant que le terme positif de la disjonction.

Cependant toutes les situations énonciatives où intervient l'interrogation ne peuvent pas être ramenées à un schéma aussi simple. Valeur illocutoire et forme de l'énoncé n'entretiennent pas cette relation univoque que nous venons d'évoquer : une interrogation simple n'est pas forcément l'expression d'une demande d'information; elle peut être la traduction d'actes illocutoires que l'on peut fondamentalement rattacher à la grande catégorie de l'acte de questionnement mais

qui par des traits complémentaires acquièrent des valeurs énonciatives différentes.

Voyons tout d'abord comment on peut spécifier ces actes illocutoires du point de vue de la stratégie de discours :

Par rapport à la première situation que nous pourrions associer à ce que l'on appelle la demande d'information ou la vraie question, certaines conditions peuvent être modifiées concernant l'intention du locuteur et sa manière de la communiquer - ces modifications engagent donc également le destinataire qui doit pouvoir être capable de reconnaître la différence dans la force illocutoire de l'énoncé et réagir en conséquence. Nous ne prétendons pas décrire toutes les situations possibles, mais simplement indiquer celles qui nous paraissent pouvoir être associées à des énoncés assez bien définis d'un point de vue syntactico-sémantique, énoncés que nous étudierons plus précisément aux chap. V et VI suivants.

Un premier schéma énonciatif peut être par exemple celui où le locuteur n'ignorant pas totalement la valeur de vérité de la proposition qu'il soumet à son interlocuteur, s'attache non plus à acquérir une information, mais à faire confirmer une opinion ou simplement une intuition qu'il a déjà. Plus qu'une demande d'information, le questionnement est alors une demande de confirmation positive ou négative, selon ce que le locuteur pense lui-même de la vérité de la proposition. Par le biais de l'interrogation, la demande de confirmation s'exprime selon des modalités différentes que nous verrons plus en détail au chap. V : le locuteur peut explicitement proposer son opinion en espérant qu'elle sera corroborée (question estimative) ou au contraire prêter une opinion à son partenaire et attendre que celui-ci l'assume pleinement dans sa réponse (question attributive). Il peut également marquer son désir de confirmation de manière moins explicite par le jeu de variations formelles sur son énoncé - courbe intonative, structure de la phrase, présence d'éléments traduisant les phrases d'un raisonnement logique etc.. A cet acte illocutoire que nous pouvons globalement appeler demande de

confirmation correspond une famille d'énoncés interrogatifs auxquels, nous le verrons, il est le plus souvent impossible de donner une forme syntaxique d'interrogative disjonctive négative.

Un autre schéma énonciatif légèrement différent du précédent est celui où le locuteur fait plus qu'entrevoir ou supposer la valeur de vérité de la proposition qu'il énonce. Il en a en fait la pleine connaissance, mais pour les raisons qui tiennent à des données psychologiques ou à des conventions sociales, ne veut pas la présenter sous la forme d'une assertion. La modalité interrogative lui permet de livrer son sentiment sans l'affirmer vraiment et ainsi de laisser théoriquement à son interlocuteur le soin de manifester sa propre opinion sur le sujet ; "théoriquement" car ainsi que nous le disions plus haut, pour que la communication soit possible avec toutes ses complexités et ses finesses, le destinataire doit être capable de reconnaître l'intention de celui qui parle et de comprendre de qu'il "veut signifier" (cf la notion de sens non-naturel dans Grice 1957 sur laquelle nous reviendrons plus en détail au chap. V § IV). En théorie donc, le locuteur laisse totalement ouvert le choix de la réponse, mais en réalité le tour qu'il donne à son acte de questionnement doit orienter l'interlocuteur vers la réponse qu'il juge bonne-i.e celle que lui-même a implicitement donnée à sa question en la posant. L'interlocuteur sait qu'il doit approuver ou au contraire refuter le point de vue qui lui est proposé sous un biais interrogatif... Ce moyen détourné que choisit le locuteur pour faire connaître son sentiment est dicté, d'après les conventions d'usage, par le désir de ne pas intervenir trop catégoriquement, de ne pas imposer autoritairement sa façon de voir, et de laisser à son interlocuteur une marge pour manoeuvrer, pour décider s'il peut ou doit acquiescer ou au contraire contredire. Même s'il y a indirectement pression, la formulation interrogative d'une proposition que l'on pourrait aussi bien asserter, atténuée ce que l'assertion aurait de trop brutal ou de trop contraignant. L'énoncé interrogatif qui correspond le mieux à cette situation est ce que l'on appelle la question rhétorique mais on pourrait également ranger dans cette catégorie la

plupart des questions-reprise, dont la caractéristique première est précisément que l'affirmation d'une phrase déclarative se trouve modérée par sa reprise interrogative qui permet à l'interlocuteur de se prononcer et ainsi de prendre à son compte l'affirmation ou au contraire de la contester.

C'est dans la même perspective d'atténuation que l'acte de questionnement est conventionnellement utilisé, lorsque acte de langage indirect, il se substitue à d'autres actes illocutoires comme la demande d'agir, la demande de permission d'agir, l'offre d'agir etc.. Là encore l'expression interrogative est un artifice conventionnellement admis qui permet à celui qui parle d'imposer sa volonté, de manifester son désir sans avoir à le formuler directement. Au lieu d'ordonner, d'offrir, le locuteur qui interroge laisse en principe à son interlocuteur le choix d'accepter ou de refuser ce qui lui est demandé. Mais bien sûr, l'interrogation étant une convention d'usage que l'interlocuteur est censé connaître donc capable d'interpréter, la réponse qu'il sait qu'on attend de lui doit tenir compte du décalage volontairement introduit - pour des raisons de politesse, de déférence etc... - entre la forme de l'énoncé et sa valeur illocutoire. Ce troisième type de situation où le locuteur posant une question effectue en réalité une tout autre action donne lieu à des énoncés interrogatifs que nous avons appelés questions demandes d'agir, offres d'agir, etc.

Le point commun entre ces trois familles d'énoncés interrogatifs qui n'ont pas une valeur illocutoire de demande d'information est le fait qu'ils sont en général réfractaires à une forme disjonctive. Toutes ces questions-demande de confirmation, questions rhétoriques, questions-reprise, etc... ont une formulation d'interrogatives simples. Comme on l'a vu dans les exemples donnés précédemment aussi bien pour l'interrogative directe qu'indirecte, l'ajout du deuxième terme de l'alternative, qu'il s'agisse du terme négatif ou positif, modifie la valeur illocutoire de la phrase quand elle ne la rend pas véritablement inacceptable.

Du point de vue sémantique, cette non-équivalence entre forme disjonctive et forme simple se comprend, car dans toutes les situations évoquées ce qui marque essentiellement l'interrogation, c'est son caractère orienté. (Le locuteur questionne alors qu'il a déjà l'intuition ou même la pleine connaissance de la réponse; ou bien il questionne en vue d'un résultat bien précis.). La forme de l'énoncé joue un rôle significatif ; en même temps que d'autres facteurs - lexicaux, intonatifs, contextuels - l'utilisation de l'interrogation simple est le moyen de signaler l'attente d'une réponse privilégiée par rapport à l'autre, autrement dit la réponse appropriée dans l'esprit du locuteur.

Par conséquent, le fait qu'une interrogation simple puisse ne pas être paraphrasable par son équivalent disjonctif négatif s'explique en termes de stratégie discursive, la première peut être l'indice d'une question orientée, tandis que la seconde reste toujours interprétable comme une question neutre - une vraie question.

Sur le plan purement formel, ceci peut s'expliquer de deux manières possibles : si les règles syntaxiques s'appliquent en fonction du sens à véhiculer, on peut dire que la suppression du deuxième terme de l'interrogative disjonctive négative est obligatoire si la question a une valeur illocutoire autre que celle de demande d'information, si non elle reste facultative. Au contraire si l'on pose une base syntaxique autonome, on peut dire que des règles interprétatives différentes peuvent être données à une phrase interrogative où le deuxième terme de la disjonction a été supprimé ; si l'interrogation simple est positive, elle peut être interprétée comme une vraie question (demande d'information) ou comme une question orientée qui en fonction de facteurs autres que syntaxiques peut prendre la valeur d'une demande de confirmation, de question rhétorique, etc. Si l'interrogation simple est négative, son interprétation est obligatoirement du deuxième type : la question est nécessairement orientée. Ainsi schématiquement

on aurait :

P₁ ou non P₁ ? : vraie question

P₁ ? { vraie question
 { question orientée

Les choses sont moins simples pour la forme interrogative négative. Nous n'en avons que très brièvement parlé au chap. III § I.1 Sur le plan formel, elle s'obtient semble-il par les mêmes règles que l'interrogative positive simple, c'est-à-dire par l'application de la règle reduction de conjonction et suppression du deuxième terme, la différence résidant dans l'ordre où se présentent terme positif et terme négatif. Plusieurs arguments semblent jouer en faveur d'un même traitement ; en particulier la nature de la courbe intonative sur la partie de phrase conservée est identique, que la phrase soit positive ou négative :

(a) Est-ce qu'il viendra ou non ?

(b) Est-ce qu'il ne viendra pas ou si ?

Simplement la phrase telle qu'elle est construite en (b) n'est pas utilisée de manière aussi naturelle que (a). Lorsqu'il s'agit d'une question neutre, il est plus courant de conserver l'ordre positif - négatif. Nous l'avons dit, l'inversion des termes est déjà l'indice d'une interrogation marquée. La suppression du deuxième terme ne fait que renforcer l'idée d'une intention, d'une motivation sur le plan énonciatif, si bien que l'interronégative simple est toujours perçue comme une question orientée :

non P₁ ou P₁ ? : vraie question (mais déjà "marquée")

non P₁ ? : question orientée

Nous verrons aux chap. V et VI que les règles générales ne peuvent être fondées sur

la seule forme de l'interrogation ; par exemple on ne peut poser comme règle qu'une interrogation orientée constituée du seul terme positif de la disjonctive tend systématiquement vers une réponse négative, et inversement qu'une interrogation constituée du seul terme négatif appelle une réponse positive. Un jeu complexe de facteurs à la fois syntaxiques, intonatifs, contextuels, conduit à des diversifications plus subtiles, qui dans des cas extrêmes aboutissent à une orientation de sens opposé. Par exemple une interrogation comme (a) ci-dessous peut avoir grossièrement le sens de (b) ou de (c):

(a) Tu veux peut-être que j'y aille à ta place ?

(b) Ne va pas t'imaginer que j'irai à ta place.

(c) Je t'offre d'y aller à ta place, si tu veux.

Une manière de mettre en évidence le caractère orienté ou non-orienté d'une interrogation simple, et s'il y a orientation d'indiquer si elle est positive ou négative, est de considérer non pas la phrase prise isolément, mais dans le contexte plus large avec lequel elle est solidaire, la réponse qui théoriquement lui convient-ce que nous avons appelé la réponse appropriée.

4. Le cadre question réponse.

Si l'on accepte de considérer la réponse convenant à une interrogation comme une partie de son contexte linguistique, on peut admettre que l'étude d'une interrogative dans le cadre question-réponse est déjà une sorte de mise en contexte. Or dans ce cadre-là, on s'aperçoit que des interrogatives, (nous ne prendrons des exemples que parmi les interrogatives directes), construites sur un même schéma d'interrogation simple ne s'accordent pas de la même manière avec une réponse qui serait indifféremment oui ou non. La constatation que l'on est amené à faire quand on examine les phrases qui acceptent mal ces réponses, c'est que l'on retrouve précisément des interrogatives pour lesquelles l'application de la disjonction négative pose quelques problèmes. Ex.

- (a) Me crois-tu assez stupide pour croire tout ce qu'on dit ?
- (b) Oublies-tu que tu n'as plus vingt ans ?
- (c) Faut-il te répéter cent fois que tu me gênes ?

Si l'on essaie de donner une réponse oui ou non à ces interrogatives on observe que les deux réponses ne conviennent pas également. On peut répondre non, et dans ce cas il est courant d'ajouter un élément de dénégation plus forte : mais non ! bien sûr que non ! marquant, on le verra, une convergence de vue avec le locuteur (cf. chap. VI § I).

La réponse oui qui normalement avec une interrogative de type P ? peut être considérée, au même titre que non, comme une réponse possible, est considérée ici, sinon incorrecte, du moins incongrue par rapport à la réplique qu'on attendrait. Les raisons de cette incongruité sont du même ordre que celles que nous avons mentionnées pour la non-correspondance entre forme interrogative simple et forme disjonctive négative : il ne s'agit pas en fait de véritables questions. Le locuteur utilise la forme interrogative non pas pour recevoir une réponse informative correspondant à sa demande mais afin d'exprimer sous forme atténuée une force illocutoire d'une autre nature, ici en l'occurrence par exemple l'hypothèse absurde (a), la mise en garde (b), la menace voilée (c).

Il se pourrait donc qu'une manière opératoire de distinguer les vraies questions (demandes d'information) de l'ensemble des interrogatives du français soit de donner une valeur distinctive à deux facteurs non indépendants :

1) la possibilité d'établir un lien paraphrastique entre les deux constructions, interrogative simple et interrogative disjonctive négative ;

2) la possibilité de satisfaire à l'interrogation en fournissant indifféremment la réponse oui ou non (ou leurs substituts éventuellement).

Une telle définition des vraies questions sera tentée par la mise en oeuvre du cadre question-réponse qui, par le couplage de phrases interrogatives et des répliques jugées appropriées, permet d'étudier le rapport syntaxique et sémantique que ces deux types de données complémentaires entretiennent nécessairement l'une avec l'autre.

Si les vraies questions se distinguent par les deux propriétés 1) et 2) indiquées ci-dessus, l'ensemble de toutes les interrogations ne répondant pas à cette double caractérisation ne sont pas pour autant à définir comme un seul et même type d'interrogation. Nous pourrions vérifier au contraire qu'il existe une variété assez grande d'interrogations qui ayant en commun le trait de non-conformité au modèle des vraies questions ont par ailleurs des modes de différenciation à la fois syntaxiques et sémantiques qui en font des énoncés aux traits assez bien définis (cf. ch V et VI)

II. Les réponses oui, si, non.

On peut se demander si oui, si, non sont à ranger dans la catégorie des mots-propositions - L'expression est de N. Steinberg (1972) mais on pourrait également reprendre celle de locutions de discours ou locutions formulaires utilisée par E. Benveniste (1966 p. 277) - Un grand nombre de termes et d'expressions appartenant au discours sont à ranger dans cette catégorie. Il s'agit de termes dont la production relève de l'acte d'énonciation : termes de politesse ou de salutation : adieu, merci, bonsoir, pardon etc ..., termes exprimant un jugement, un sentiment, généralement sous forme exclamative ou interjective : dommage ! hélas ! bravo ! etc ..., ou d'exhortation attention ! courage ! silence ! interpellatifs : garçon ! madame ! etc... Selon R. Le Bidois (1971 II, p. 1109) ces termes révèlent "un dessein intelligible de communication (jugement, commandement, conseil, appréciation, salutation etc) qui fait d'eux des éléments autonomes ayant la valeur d'une véritable proposition."

Dans le discours direct rapporté, la proposition qu'ils constituent fait partie d'une construction plus large se présentant sous l'une des formes suivantes :

1) Soit le terme est précédé et introduit par une proposition mentionnant celui qui parle et la manière dont ses paroles sont prononcées - ou les circonstances dans lesquelles il les produit (geste, comportement, humeur, etc...);

Un spectateur s'écria : "silence !"

2) Soit le terme est cité en premier, la proposition commentative étant formulée ensuite et marquée par l'ordre inversé du sujet et du verbe :

"Silence !" s'écria un spectateur

Cette propriété de construction des mots-propositions s'applique à oui, si, non. Ils peuvent entrer dans les deux schémas de phrase, même si des deux le premier semble moins naturel lorsque le terme n'est pas accentué.

(a) Le vendeur m'a répondu : "non"

(b) "non" m'a répondu le vendeur

En effet pour la première construction, une marque d'expressivité très prononcée sur oui, non est nécessaire pour signaler le style direct - par exemple une accentuation, un ton exclamatif etc ... - Sans cela le mot peut perdre sa valeur de citation et devenir un simple complément direct du verbe, étant donné qu'il peut fonctionner par ailleurs comme un substantif dépourvu de toute valeur énonciative:

Il a dit non à celui qui l'interrogeait

Je m'attendais à un non de sa part

Le vendeur m'a répondu non

Oui, si, non ne sont pas les seuls termes appartenant au discours direct à avoir cette double possibilité. Parmi les mots-propositions, bon nombre peuvent avoir un statut normal de substantif en discours indirect : c'est le cas par exemple de merci (dire merci), pardon (demandeur pardon), bravo (crier bravo), bonjour, etc ...

Il demanda pardon pour sa maladresse

Il dit merci et sortit précipitamment

Dites-lui bonjour de ma part

Cependant parmi tous ces termes, seuls oui, si, non ont la possibilité d'entrer dans la construction d'une phrase sous la forme d'une complétive attachée à un verbe :

Il répondit que oui

Je vous ai dit que non et je n'y reviendrai pas

Il semblerait donc que la propriété de constituer un syntagme nominal intégrable dans une phrase déclarative soit sans lien avec la possibilité de construction complétive :

* Il dit que merci et sortit précipitamment

* Il cria que bravo

De plus, si l'on considère le comportement de ces termes quand ils sont utilisés comme citations dans le discours direct, il semble qu'ils n'aient pas la possibilité d'être convertis en discours indirect par ce qui est considéré comme la règle normale de passage, i. e. le rattachement de la phrase citée à la proposition qui l'annonce, par le biais de l'enchâssement et des modifications de personne, de temps, etc... qui s'y ajoutent :

(a) Il dit : "je suis prêt"

(b) Il dit qu'il était prêt

(a) Il répondit : "merci"

(b) ✱ Il répondit que merci

Ceci constitue d'ailleurs l'un des arguments-clefs lorsque on veut montrer la difficulté qu'il y a à établir une relation transformationnelle entre une structure de phrase en discours direct et la structure de la phrase correspondante en discours indirect (cf. Chap. I § 3), l'autre argument étant qu'un verbe peut avoir la propriété d'accepter le discours direct et ne pas avoir celle d'accepter une complétive, ou inversement.

(a) Il sursauta : "vous m'avez fait peur"

(b) ✱ Il sursauta que je lui avais fait peur

(a) ✱ Il prouva : j'ai raison"

(b) Il prouva qu'il avait raison

Pour oui et non le premier argument ne joue pas puisqu'ils manifestent la double possibilité d'appartenir au discours direct et indirect. Par contre, le deuxième reste valable : un verbe peut accepter ces deux termes dans une construction et ne pas les accepter dans l'autre. Par exemple signifier, apprendre, prouver etc...

(a) ✱ Elle apprit : "oui"

(b) Elle apprit que oui

Cependant le fait que oui, si, non, puissent, à la différence de tous les autres mots-propositions, s'employer de manière autonome dans un dialogue avec une valeur assertive, affirmative ou négative et également sous forme de complétive comme complément de certains verbes, n'a rien à voir avec la distinction discours direct/discours indirect. En effet la

la deuxième construction - la construction enchâssée - peut apparaître aussi bien en discours direct qu'en discours indirect. En discours direct, on peut par exemple la trouver dans le type particulier de dialogue défini par le cadre question-réponse, exactement dans les mêmes contextes où apparaît le terme seul :

Q. Est-ce que Paul est revenu ? R. $\left\{ \begin{array}{l} \text{Oui} \\ \text{Je crois que oui} \end{array} \right.$

En discours indirect :

Il m'a répondu que oui, mais je ne l'ai pas cru

Ainsi, de ce premier examen rapide de quelques propriétés de oui, si, non, on peut déjà conclure qu'il serait sans doute sans intérêt de rattacher ces termes à l'ensemble plus large de ce que nous avons appelé les mots-propositions ou locutions formulaires. Des différences distributionnelles apparaissent très rapidement. D'autre part, il semble que la distinction discours direct / discours indirect ne soit pas essentielle pour l'étude de ces éléments assertifs qui apparaissent indifféremment dans l'une et l'autre construction. Nous préférons donc partir sur un autre type de distinction et examiner ces éléments successivement hors du cadre question-réponse (§ 1), puis à l'intérieur de ce cadre (§ 2).

1. Le statut de oui, si, non, hors du cadre question-réponse

1.1. Oui, si, non et les constructions contractives.

Dans l'un de leurs emplois assez courants, oui, si, non, servent à marquer des oppositions ou des contrastes. Il existe des constructions de phrases couplées dans lesquelles une première phrase déclarative est immédiatement suivie d'une phrase en tout point identique, à l'exception de deux éléments : le sujet et la valeur positive ou négative de la proposition.

(a) Jean porte une cravate, Pierre ne porte pas de cravate

Ce type de construction est un cas particulier de phrase coordonnées - dont le lien peut être soit syntaxique, soit parataxique - dans lesquelles, on le sait, des procédés de condensation sont appliqués, afin de supprimer les effets de répétition que l'on préfère dans la mesure du possible éviter. D'autres exemples de ce même schéma général de construction seraient par exemple :

(b) Jean achète une cravate, Pierre achète une casquette

(c) Jean a une voiture, Pierre a deux voitures

Ces deux exemples sont, bien sûr, différents de celui qui nous concerne, (a), car la répétition ne porte pas sur les mêmes constituants de phrase et les réductions qui s'opèrent aboutissent à des résultats qui ne sont pas comparables. Pour ces deux dernières phrases, on obtiendrait :

(b1) Jean achète une cravate, Pierre une casquette

(c1) Jean a une voiture, Pierre en a deux

Pour l'exemple (a), la réduction conduit au résultat suivant :

(a1) Jean porte une cravate, Pierre pas

Une variante est possible pour l'expression de la valeur négative de la proposition :

Jean porte une cravate, Pierre non

La présence de pas ou non s'explique ici par la valeur positive de la première proposition qui est à la forme affirmative. A l'inverse, l'on aurait :

(c) Jean ne porte pas de cravate, Pierre oui

Dans ce cas, si, qui représente la valeur contradictoire par rapport à

l'assertion négative (cf. Chap. I §4.1) est également possible dans la deuxième phrase.

Jean ne porte pas de cravate, Pierre si

La valeur contrastive de la deuxième phrase est renforcée par une accentuation marquée sur l'un et l'autre terme. Cependant le contraste existe dans la forme même de la construction. De tous ses constituants elle ne conserve que ceux qui introduisent une différence, la mettant ainsi en valeur.

Ainsi puisque la fonction de oui, si, non, dans ce type de phrases coordonnées est de représenter la valeur positive ou négative d'une proposition déjà exprimée, leur rôle n'est pas très différent de celui que ces termes jouent dans les interrogatives indirectes:

Je me demande s'il va venir ou non

Je me demande si, oui ou non, il va venir

En effet, dans l'interrogative indirecte, on trouve des configurations syntaxiques assez proches de celles des phrases coordonnées. Là aussi il s'agit d'une condensation opérée sur deux phrases mais dans ce cas les deux phrases sont enchâssées et sont liées syntaxiquement par la disjonction ou :

Je me demande si [il va venir ou s'il ne va pas venir]

• Une première possibilité de réduction conduit à ne conserver de la deuxième phrase que sa valeur négative (on retrouve la même variation entre pas et non).

Je me demande s'il va venir ou { pas
non

. L'autre possibilité est d'opérer le détachement en tête de phrase des deux valeurs de vérité soumises à l'interrogation, qui deviennent ainsi extérieures à la proposition à laquelle elles s'appliquent :

Je me demande si, oui ou non, il va venir

Ce deuxième procédé qui met l'accent sur l'alternative positive , négative de la valeur de la proposition fait du couple oui/non une sorte de locution figée. On voit par exemple qu'il n'est pas possible de substituer pas à non :

* Je me demande si, oui ou pas, il va venir

Pour les mêmes raisons sans doute, il n'est pas possible d'inverser l'ordre des deux particules et par conséquent d'utiliser si en deuxième position, après le terme négatif. (Cette contrainte a déjà été mentionnée au Chap II § 4)

* Je me demande si, non ou si, il va venir

L'opération de condensation par détachement n'est pas limitée aux interrogatives indirectes :

Est-ce que, oui ou non, tu vas répondre ?

Est-ce que tu vas répondre, oui ou non ?

L'effet d'insistance que produit le détachement de oui ou non n'est pas un phénomène exceptionnel. Il s'explique très bien si l'on considère qu'il s'agit là de l'action normale du détachement syntaxique dont la fonction est précisément de marquer la focalisation du constituant de phrase auquel il s'applique. Le même type de résultat est obtenu avec le détachement d'un syntagme nominal, par exemple :

La tasse, elle est cassée

Elle est cassée, la tasse

Dans le cas de l'interrogation, la mise en relief de la double valeur de la proposition est interprétée comme une volonté d'insistance à travers laquelle s'exprime parfois l'irritation, l'impatience, etc... surtout dans l'interrogation directe. Cet effet pourrait être également obtenue par l'adjonction d'adverbes comme après tout, à la fin, etc...

Est-ce que tu vas répondre, à la fin ?

1.2. Oui, si, non et la construction complétive.

Un très grand nombre de verbes à complétive admettent une construction dans laquelle la phrase complément peut être remplacée par les termes oui, si ou non. En général il s'agit de verbes caractérisés sémantiquement comme des verbes de communication (dire, répondre, etc...) ou des verbes "mentaux" - d'opinion, de sentiment, de jugement etc... - Cependant ces verbes n'ont aucune existence en tant que classes syntaxiques distinctes (cf. Gross 1975).

Jean fit signe que oui

L'employé répondit que non

Dans ce cas oui et non remplissent la fonction d'une complétive (cf. Gaatone 1971 p. 30, K. Sandfeld 1967 p. 52). Cependant pour comprendre pleinement l'énoncé, il faut se reporter à un fragment de discours antérieur auquel la phrase se réfère.

a) L'énoncé qui précède et auquel se rapporte oui, si, non peut être une phrase du discours direct, à la forme interrogative (ou plus rarement impérative). Le discours direct est alors rapporté :

Elle demanda : "vous voulez du café ?" Jean fit signe que oui.

Il s'informa : "y a-t-il un autre train"? L'employé répondit que non

ou bien il peut s'agir d'une situation de dialogue ; mais nous nous retrouvons là dans le cadre question-réponse que nous nous proposons d'étudier plus loin (§ 2 infra);

Il reste du café ? R. Je crois que non

b) L'énoncé qui précède peut être une phrase déclarative contenant une complétive.

(a) On demanda si quelqu'un voulait du café. Jean fit signe que oui

Dans les deux cas, oui et non ne donnent un sens à la phrase dans laquelle ils sont inclus que si on leur substitue la phrase qui précède, phrase interrogative dans le premier cas, phrase complétive dans le deuxième

Cette caractéristique n'est pas particulière à oui ou non, elle est le propre des anaphoriques en général. En effet, oui, si, non semblent se comporter comme des anaphoriques de phrases, jouant d'une certaine façon le même rôle que le lorsqu'il représente une phrase toute entière :

(b) Jean ne sait pas que son frère a eu un accident. Personne ne le lui a dit.

Dans (a) oui correspond à la phrase introduite par si, dans (b) le correspond à la phrase introduite par que.

La différence entre le et oui, non tiendrait-elle au type syntaxique de phrase qu'ils peuvent remplacer, comme l'indiquent les exemples (a)

et (b) ci-dessus, dans lesquelles oui représente la forme déclarative d'une phrase interrogative et le représente une phrase déjà déclarative à l'origine! On pourrait alors dire que oui et non sont des anaphoriques représentant la version déclarative d'une phrase interrogative déjà exprimée: Oui la version déclarative affirmative, non la version déclarative négative.

Cependant le rôle de oui et non est plus complexe. Tout d'abord, il n'y a pas une simple complémentarité dans l'emploi de le anaphorique de phrase et oui, non. Ces derniers peuvent reprendre également une phrase complétive introduite par que.

Jean dit que le film est intéressant, Pierre trouve que non
Il prétend que nous ne sommes pas en retard, moi, je pense
que si.

En fait, ce qui détermine l'emploi de oui, si, non ce n'est pas le type de complétive que constitue la phrase déjà énoncée, mais le type de verbe qui introduit cette phrase. Il faut que le verbe appartienne à une catégorie peu définissable en termes syntaxiques, mais que l'on arrive à caractériser sémantiquement en disant qu'elle recouvre les verbes déclaratifs - ou plus largement les verbes de communication - et les verbes "mentaux" au sens large - exprimant aussi bien la perception, l'opinion, le sentiment, etc - Une présentation plus détaillée en sera faite au § IV dans ce même chapitre, mais on peut voir que parmi ces verbes certains se construisent avec que : croire, prétendre, espérer, d'autres avec si : chercher, se demander etc... d'autres enfin avec si ou que : savoir, voir, demandar etc (cf. Chap. II Annexe 1 et 2). La forme de complémentation n'est donc pas un obstacle à la reprise de la phrase pour oui, si, non.

Jean croit qu'elle viendra	}	moi, j'ai l'impression que <u>non</u>
Jean se demande si elle viendra		
Jean espère qu'elle viendra		

Evidemment la présence d'un verbe de communication ou d'un verbe d'activité mentale introduisant une complétive dans la phrase déjà produite n'est pas suffisante, il faut également la présence de ce même type de verbe dans la phrase qui suit et qui introduit oui, si, non (dans la phrase ci-dessus avoir l'impression).

Ainsi, si l'on voulait faire de oui, si, non des anaphoriques de phrase, il faudrait préciser que leur emploi dans une construction complétive est lié à une catégorie du verbe introducteur-ou à la modalité interrogative ou impérative-de la phrase qui précède.

Cependant, l'emploi de oui, si, non en construction complétive ne se limite pas à la reprise d'une phrase déjà exprimée. Parfois, il n'est pas nécessaire que la structure d'une complétive soit attestée dans une phrase pour qu'ait lieu une reprise avec oui ou non:

Jean voulait mon appui. Je lui ai dit que non

La présence du verbe vouloir ici est suffisante pour donner à la phrase un sens qui rend compte d'une attente, d'une expectative, à laquelle le non de la phrase suivante apporte une réponse.

Dans ce cas non ne peut représenter dans la deuxième phrase un fragment de la phrase précédente comme dans l'exemple (a) ci-dessus. Si l'on voulait reconstruire la phrase que non est censé représenter il faudrait l'élaborer à partir d'une sorte de postulat de sens (au sens de G. Lakoff 1973) "vouloir l'appui de quelqu'un" implique "attendre de

quelqu'un qu'il vous donne son appui". Puisque non est à considérer comme une réponse négative dire non à cette attente, c'est dire qu'on ne donnera pas son appui. On voit qu'il y a là une démarche inférentielle très différente de l'opération de raccordement entre phrases que déclenche normalement l'interprétation d'un lien anaphorique. L'opération qui est rendue possible par la présence effective et localisable des éléments nécessaires à la reconstitution complète de la phrase. Un terme anaphorique représente tout ou partie d'une phrase qui précède. S'il s'agit d'un anaphorique de phrase il n'est pas besoin d'en reconstruire les constituants à partir d'implications sémantiques plus ou moins stables, la phrase est contenue, déjà construite, dans un fragment du discours qui précède.

Vous savez que Jean voulait mon appui. Je vous l'ai déjà dit.

Ainsi donc en ce qui concerne oui, si, non, il n'y a peut être pas lieu de parler d'anaphoriques.

Si dans certains cas, ils apparaissent dans des configurations de phrase comparables à celles qui permettent le fonctionnement des éléments anaphoriques de la langue, il s'emploient également lorsque les conditions de ce fonctionnement ne sont pas réunies. Oui, si, non représentent une reprise de proposition soit affirmative, soit négative mais sans qu'il soit nécessaire pour la proposition d'être explicitement formulée.

Ainsi, hors du cadre question-réponse, oui, si, non se comportent comme des éléments anaphoriques un peu particuliers. Certains de leurs emplois incitent à faire quelques réserves sur leur statut. Ils semblent être des anaphoriques sur le plan du discours, ils n'en ont pas tout à fait les caractéristiques sur le plan purement syntaxique.

2. Le statut de oui, si, non dans le cadre question-réponse

Comme on l'a déjà dit, oui, si, non constituent une réponse appropriée à une question totale, i. e. la réponse qui est théoriquement attendue lorsque l'interrogative totale est une vraie question. On sait également qu'une répartition règle l'emploi de ces trois particules : pour une interro-positive la réponse appropriée est oui ou non (a), pour une interro-négative si ou non (b).

- | | |
|--------------------------------------|---|
| (a) Est-ce que tu es fatigué ? | $\left\{ \begin{array}{l} \text{oui.} \\ \text{non.} \end{array} \right.$ |
| (b) Est-ce que tu n'es pas fatigué ? | |
| | $\left\{ \begin{array}{l} \text{si.} \\ \text{non.} \end{array} \right.$ |

Remarque : le terme "positive" pour une interrogative n'est peut être pas très heureux, mais c'est celui qui nous paraît s'opposer le mieux à "négative" qui s'utilise couramment. On dit une interro-négative, on dira donc une interro-positive pour caractériser une interrogative ne contenant pas de négation. Le problème de cette répartition de oui, si, non sera repris au Chap. V §II.

D'une manière générale, le statut de oui, si, non semble plus clair lorsque l'étude de leurs propriétés se limite à leur fonction dans le cadre question-réponse. Dans ce cadre, il ne fait aucun doute que oui ou non représentent la valeur de vérité positive ou négative s'appliquant à la proposition formulée interrogativement. La répétition de cette proposition est généralement considérée comme une redondance inutile du fait de sa proximité immédiate; mais il est possible que la répétition ait lieu, donnant à la réponse un sens d'assertion appuyée ou même introduisant une notion d'impatience, (de défi parfois lorsqu'il s'agit de la négation).

Est-ce que tu en es sûr ? Oui, j'en suis sûr

Cependant le plus souvent, la répétition de la phrase s'accompagne de l'ajout de quelque information, ne serait-ce qu'un adverbe de quantité:

. Est-ce que tu en es sûr ? Oui, j'en suis absolument sûr.

La répétition de la phrase n'est cependant pas nécessaire pour cet ajout d'information. On peut très bien introduire l'élément nouveau sans l'insérer explicitement dans la structure qu'il vient modifier.

Est-ce que tu en es sûr ? Oui, absolument

Est-ce que tu as acheté des oranges ? Oui, deux kilos

Nous n'entrerons pas dans le problème des réponses elliptiques qui par leur nombre et leur variété constitueraient à elles seules un sujet d'étude très vaste. Il n'est d'ailleurs pas sûr que ce problème ne doive pas être étendu, au-delà des réponses, aux questions elles-mêmes, puis aux phrases déclaratives, exclamatives etc... car il s'agit en fait d'un phénomène concernant l'ensemble des énoncés. Au lieu de réponses elliptiques, il vaudrait mieux parler de discours elliptique, les réponses n'étant qu'une espèce particulière parmi d'autres, donc relevant d'une problématique plus large.

Cependant, si théoriquement la réponse appropriée à une question totale est oui, si, non, cela ne veut pas dire qu'il ne faille pas tenir compte de réponses plus complexes du point de vue linguistique et moins tranchées du point de vue de leur sens que la simple assertion affirmative ou négative.

Bien sûr, le type de réponse qui nous intéresse ici est celui qui est censé correspondre à l'attente de la question, et non le type de réponse fournie dans la pratique, qui, si on la rapporte à la question, constitue une non-réponse ou un refus de réponse. En effet, si l'on se place non plus dans la perspective de l'étude de la langue, mais du point de vue des faits de discours, les conditions particulières de la situation d'énonciation font que les répliques d'un dialogue peuvent varier à l'infini. Par exemple l'interlocuteur peut ne pas vouloir répondre à la question et l'éluder par

des formules comme : cela ne vous concerne pas, pourquoi me demandez vous cela ? je ne vous répondrai pas, etc ; ou bien il peut ne pas avoir compris et le manifester : je n'ai pas entendu, veuillez répéter, à qui parlez vous ? etc...

Nous éliminerons donc, d'avance, les réparties de ce type, pour nous intéresser exclusivement aux réponses dites appropriées.

Lorsqu'elle est une véritable question, on pose comme principe qu'une interrogation totale appelle une appréciation de l'interlocuteur sur la valeur de vérité de la proposition que constitue la phrase. La réponse jugée appropriée par rapport à ce type de question se définit comme un énoncé dans lequel précisément l'interlocuteur donne ou essaie de donner son appréciation.

Par rapport à ce schéma, l'appréciation la plus directe et la plus nette qui puisse être donnée est effectivement oui, si ou non. Mais comme nous allons le voir, la réponse peut être nuancée sur le plan de la signification par le jeu d'éléments modalisateurs. Syntaxiquement, dans ce cas, oui et non ne constituent pas à eux seuls la réponse. Ils sont associés à des constituants - verbes, adjectifs, adverbes - avec lesquels ils se combinent suivant des règles différentes : simple juxtaposition, subordination, parataxie.

Est-ce que Jean va venir ?	R.	{	Non, je ne crois pas
			Je crois que oui
			oui, sûrement

Ou bien oui et non disparaissent totalement laissant la place à l'un de ces constituants :

Est-ce que Jean va venir ?	R.	{	Je ne crois pas
			Je crois
			sûrement
			ce n'est pas sûr

Suivant leur catégorie, ces éléments de modalisation s'emploient seuls - sûrement, peut-être, évidemment, etc.- ou forment le prédicat d'une phrase - ce n'est pas sûr, il me semble, je crois, on dirait, etc... Si la fonction sujet peut être remplie par une forme personnelle, c'est le plus souvent par la forme je, le locuteur se désignant tout naturellement par ce déictique pour répondre à la question posée et donner son avis. Mais il peut volontairement éviter cette désignation trop directe et s'inclure dans un pluriel collectif nous, ou dépersonnaliser la réponse en employant la forme indéfinie on : nous ne sommes pas sûrs, on ne sait pas etc... Il arrive également que syntaxiquement le prédicat ne puisse avoir un sujet renvoyant à une personne ; c'est le cas de la plupart des adjectifs et des substantifs qui figurent dans ce type de réponse à une forme impersonnelle : c'est probable, c'est une possibilité, il y a des chances, etc.. Il y a également des verbes qui se construisent avec il, cela : il paraît, cela va sans dire..

Pour certains la forme impersonnelle ne signifie pas que la référence explicite du locuteur à lui-même ne soit pas possible, simplement elle ne peut correspondre à la fonction du sujet dans la phrase. Elle apparaît sous forme de complément direct ou indirect, de possessif, etc: il me semble, c'est ma conviction, cela m'étonnerait. Pour d'autres, au contraire, l'insertion dans le prédicat d'un élément référentiel n'est syntaxiquement pas possible, il faut avoir recours à des formes adverbiales qui, elles, ne subissent pas ces contraintes : selon moi, c'est impossible; Pour moi, c'est évident; A mon avis, il n'y a aucune chance; etc...

Pour l'étude de ces modalisateurs, nous avons choisi d'opérer une partition - fondée sur la catégorie grammaticale et les propriétés syntaxiques qui s'y attachent plus que sur la valeur de signification - et traiter séparément d'abord des adverbes (§III), ensuite des verbes, adjectifs et substantifs (§IV).

III. Les adverbess modalisateurs ou adverbess assertifs.

Parmi les possibilités de réponses pouvant être considérées comme des variantes de oui et non, on relève des expressions adverbiales dont il serait assez vain de vouloir décrire la structure car il s'agit de locutions figées n'ayant en commun que leur valeur d'assertion, positive ou négative jamais de la vie, de toute évidence, sans aucun doute, bien entendu, mais il y a également des adverbess, morphologiquement caractérisés pour la plupart par le suffixe -ment : certainement, naturellement, évidemment, etc...

L'étude portera globalement sur les deux types mais d'une manière générale c'est surtout les adverbess en -ment que nous citerons dans les descriptions et dans les exemples, car non seulement l'ensemble qu'ils forment est plus homogène et plus nombreux, mais il s'agit d'un ensemble fermé.

Les adverbess distingués sur cette propriété d'emploi (cf liste 1 en Annexe 1) font partie d'un ensemble plus large que l'on désigne généralement du non d'"adverbess de phrase".

Le terme "adverbe de phrase" généralement employé dans les études tant anglaises que françaises (cf. Shreiber 1971, R. Jackendoff 1972, N. Ruwet 1968, R. Martin 1974, D. J. Allerton et A. Cruttenden 1974, etc...) est censé s'appliquer à une classe d'adverbess ayant comme trait essentiel d'opérer sur l'ensemble de la phrase au lieu de se limiter à la modification d'un seul élément: verbe, adjectif, etc... Sur le plan syntaxique, cette différence de portée est marquée par des propriétés qui pourraient justifier l'existence d'une classe particulière à l'intérieur de la catégorie générale des adverbess. Signalons incidemment que cette distinction n'est pas habituellement faite

dans les grammaires traditionnelles qui préfèrent attacher des étiquettes sémantiques aux divers types d'adverbes qu'elles distinguent. Ainsi, par exemple l'adverbe probablement souvent pris comme exemple d'adverbe de phrase dans les études linguistiques citées ci-dessus se trouve rangé, dans les grammaires, parmi "les adverbes d'opinion" (Grévisse), "les adverbes de modalité" (R. Le Bidois), "les adverbes de possibilité" (Brunot), etc...

Si cette nouvelle approche a le sérieux avantage de prendre comme base le comportement effectif de l'adverbe dans la phrase et non la signification de la modification de sens qu'il y introduit, il n'est cependant pas sûr qu'une caractérisation aussi générale que celle que recouvre le terme "adverbe de phrase" ait un intérêt réel pour une meilleure compréhension des mécanismes de fonctionnement des adverbes. En effet, lorsque l'examen des propriétés tenues pour distinctives s'effectue sur une liste dépassant la dizaine d'adverbes (taille des corpus très souvent fournis par les auteurs à travers des exemples), il s'avère que le terme "adverbe de phrase" prend soit un sens très restrictif - qui ne correspond pas à tous les cas d'adverbes s'appliquant à la phrase - ou un sens très large que l'on n'arrive pas à fonder véritablement sur un faisceau de propriétés syntaxiques.

D'une part, si l'on choisit, comme le fait par exemple P.A. Schreiber d'appeler "adverbe de phrase" un adverbe pour lequel il existe une construction adjectivale correspondante -correspondance à la fois dérivationnelle et paraphrastique - alors cette classe d'adverbes se réduit effectivement aux adverbes morphologiquement dérivés d'adjectifs - c'est à dire aux adverbes en -ment et parmi ceux-ci aux seuls adverbes pour lesquels cette correspondance peut être syntaxiquement établie et sémantiquement attestée.

Il est vrai que cette correspondance existe parfois ; par

exemple on peut facilement accepter la synonymie de phrases telles que (a) et (b).

(a) il est probable que nous aurons des ennuis.

(b) Probablement, nous aurons des ennuis.

Cette synonymie serait également attestée pour des phrases contenant le coupe vraisemblable - vraisemblablement, sûr- sûrement, mais il est moins certain que nous puissions trouver une correspondance stable dans le cas de phrases contenant décidé - décidément, nécessaire - nécessairement, apparent - apparemment, etc...

En effet, dans certains cas, on observe une importante distorsion sémantique entre la construction adjectivale à partir de laquelle pourrait être dérivé l'adverbe, et l'adverbe lui-même :

(a) Décidément, il ne sera jamais à l'heure.

(b) Il est décidé qu'il ne sera jamais à l'heure.

Ce serait également le fait de nécessairement, incontestablement inévitablement etc... qui, par ailleurs semblent bien avoir les propriétés d'adverbes reconnus comme appartenant à la classe :

(a) Quoiqu'il fasse il est nécessairement en retard.

(b) Quoiqu'il fasse il est nécessaire qu'il soit en retard.

Dans d'autres cas, on constate qu'une structure adjectivale il est Adjectif que P, elle-même dérivée de que P est Adjectif n'entraîne pas nécessairement la possibilité de construction d'un adverbe de phrase. L'adverbe peut être morphologiquement attesté mais n'avoir qu'une fonction d'adverbe de manière. On peut comparer de ce point de vue le comportement des adverbes tristement et curieusement :

- (a) Il est triste qu'ils veuillent continuellement se battre.
- (b) Tristement, ils veulent continuellement se battre.
- (c) Il est curieux qu'ils veuillent continuellement se battre.
- (d) Curicusement, ils veulent continuellement se battre.

Ainsi donc, si l'on définit l'adverbe de phrase comme le font P. A. Schreiber ou R. Jackendoff, ce terme ne désigne qu'une toute petite classe d'adverbes, dont on voit mal comment dégager les éléments, étant donné le manque de stabilité que la mise en correspondance comporte : l'existence d'une structure adjectivale n'implique pas celle d'un adverbe correspondant et si c'était le cas, cela n'impliquerait pas un lien sémantique entre la structure adjectivale et cet adverbe. Il est donc nécessaire de dresser une liste aussi complète que possible des éléments concernés sans se préoccuper de la correspondance. Ce qui est plus grave, c'est que cette partition faite sur la base de propriétés exclusivement dérivationnelles ne permet pas de sortir du cadre morphologique des adverbes ou des expressions adverbiales sémantiquement très proches. On peut par exemple comparer l'emploi de véritablement - en vérité, évidemment, de toute évidence, par, bonheur - heureusement ; si l'on peut trouver une explication à heureusement grâce à il est heureux, que dire de par bonheur qui peut lui être substitué ?

- (a) Heureusement, il n'était pas encore parti.
- (b) Par bonheur, il n'était pas encore parti.

On comprend d'autant moins cette définition restrictive des adverbes de phrase qu'elle s'avère peu intéressante pour une description fine des adverbes. Très vite, par exemple, pour R.A. Shreiber la classe "adverbe de phrase" éclate en deux sous-ensembles plus homogènes pour lesquelles la notion de dérivation adjectivale n'a qu'une valeur de toute

première catégorisation. Cette sous-catégorisation s'avère nécessaire car, à l'examen, les adverbes censés avoir une origine commune manifestent des comportements différents selon les structures de phrases dans lesquelles ils apparaissent et obligent à établir des distinctions entre "adverbes modaux" et "adverbes évaluatifs" c'est-à-dire à revenir à des catégories plus proches de celles qui sont traditionnellement reconnues sur des bases sémantiques. A ce point, on peut donc se demander si la restriction dérivationnelle prise comme base de caractérisation n'a pas eu pour principal effet d'écarter sur des critères formels des adverbes ou expressions adverbiales par ailleurs très proches par leur comportement, sans pour autant contribuer de manière décisive à la compréhension des mécanismes du fonctionnement de ces adverbes.

Une définition plus large des "adverbes de phrase" est donnée dans d'autres études (R. Martin 1974, P.J. Allerton et A. Cruttenden 1974, etc..) à laquelle précisément on peut faire le reproche inverse de ne pas être solidement établie sur un fonds commun de propriétés syntaxiques qui les distingueraient des autres adverbes.

Par exemple les deux critères que retient R. Martin ne donnent qu'une première esquisse d'une véritable caractérisation syntaxique ; le fait d'être insensible à la négation et de ne pas subir l'extraction est effectivement important pour la distinction de tout un groupe d'adverbes, mais en quoi ces deux traits sont-ils représentatifs d'une classe naturelle ? Se trouvent regroupés en effet par cette combinaison des deux propriétés syntaxiques des adverbes aussi divers que cependant, finalement, honnêtement bien sûr etc... qu'il faudra par la suite nécessairement distinguer car, en dehors de ces deux propriétés, ils semblent ne manifester aucun trait commun, tant sur le plan syntaxique que sémantique.

Une étude comme celle de D. J. Allerton et A. Ciuttenden (1974) est beaucoup plus convaincante dans la mesure où dès le départ ils distinguent quatre grands types d'adverbes de phrases qu'ils étudient dès lors en parallèle sans tenter d'aboutir à une éventuelle synthèse. D'après leurs résultats la seule propriété syntaxique que possèdent en commun ce qu'ils nomment eux aussi "adverbes de phrase" semble être le fait que ces adverbes ne peuvent être soumis ni à la négation ni à l'interrogation. Il s'agit donc en fait d'un ensemble d'adverbes auxquels cette définition négative sert de première plate-forme de regroupement, mais par rapport auxquels la notion elle-même d'adverbe de phrase n'est pas véritablement définie. Pour ces auteurs, l'importance est donnée aux sous-catégories qui apparaissent ultérieurement sur la base de propriétés distinctives que manifestent ces adverbes.

Par conséquent, ici comme dans le cas précédent, la notion d'adverbe de phrase n'a de valeur que pour ce qui concerne la délimitation du champ de l'étude ; cette notion s'avère beaucoup trop générale dès qu'il s'agit de décrire et de comprendre le fonctionnement effectif des adverbes.

Pour compliquer les choses, les deux définitions ne coïncident pas. Les critères pour la délimitation du champ étant différents - restrictifs dans le premier, très peu contraignants dans le second - le sens de l'expression "adverbe de phrase" varie selon que l'on se place selon l'une ou l'autre perspective. On ne voit donc pas l'intérêt qu'il y a à conserver ce terme qu'il faut redéfinir suivant l'acception différente que lui donnent les auteurs, du moins jusqu'à ce que un consensus s'établisse sur l'un des sens possibles.

Pour les raisons que nous venons d'indiquer, nous éviterons donc volontairement toute référence à la notion "adverbe de phrase".

Les adverbes que nous nous proposons d'examiner ont comme propriété commune

de pouvoir être utilisés comme réponse à une question de type oui/non.

Nous examinerons cette propriété sur les deux plans syntaxique et sémantique; syntaxique, en ce sens que l'adverbe, outre la possibilité qu'il a d'être utilisé comme réponse, seul ou en accompagnement, manifeste d'autres propriétés dont on peut se demander si elles sont à mettre en corrélation, ou si elles s'appliquent également à d'autres adverbes; sémantique, dans la mesure où cette fonction de réponse, dans laquelle l'adverbe prend la valeur d'une proposition peut être liée à des propriétés autres que celles qui règlent le comportement structural de ces adverbes.

Nous dirons seulement, pour qu'il n'y ait pas confusion sur le type de réponse étudiée, que contrairement à la règle commune concernant les adverbes modifiant un seul élément de la phrase - traditionnellement adverbes de manière, de temps, de quantité, etc. - les adverbes dont il sera question ici ne sont pas soumis à des contraintes de sélection imposées par un terme particulier de la phrase : verbe, adjectif, etc. Cette précision est utile pour bien séparer deux types d'adverbes qui, bien que susceptibles tous deux d'être utilisés comme réponse, ne remplissent pas cette fonction avec le même statut; des adverbes comme abondamment, admirablement figurant en (b) et (c) ci-dessous ne constituent pas des réponses interchangeables car chacun obéit à des contraintes différentes imposées par le verbe de la question; au contraire, l'adverbe sûrement recevable en (a) pourrait aussi bien convenir à (b) et à (c) :

(b) Est-ce qu'il a neigé sur les Alpes ?

Abondamment (i.e. il a neigé abondamment)

(c) Est-ce qu'il sait nager ?

Admirablement (i.e. il nage admirablement)

Ceci ne signifie pas qu'un adverbe de la liste 1 donnée en Annexe

constitue une réponse appropriée à n'importe quelle question totale bien formulée. Si pour certains on observe une très grande généralité d'emploi, pour d'autres des restrictions sont à formuler sur le type de question posée : questions neutres ou au contraire appelant une approbation positive ou négative, questions faisant intervenir à la fois le temps et l'expérience de l'interlocuteur, etc.

Ainsi l'adverbe effectivement n'est guère possible que si la forme de l'interrogation suggère ou appelle une confirmation plutôt qu'une réponse informative (d). C'est le cas avec les interro-négatives (Cf. Ch. V, §II.), avec les interrogatives construites avec n'est-ce pas ?, oui ? non ? (cf. Ch. VI 2). D'autres adverbes sans être aussi spécialisés que effectivement, sont plus naturels avec ces deux types de question qu'avec la simple demande d'information ; c'est vrai par exemple pour incontestablement, indéniablement, naturellement, etc... Comme on le voit en (e) leur emploi donne un tour peu naturel à la réponse :

(d) La question est totalement réglée, $\left. \begin{array}{l} \text{non ?} \\ \text{n'est-ce pas ?} \end{array} \right\}$

1. Effectivement

2. Incontestablement

(e) Est-ce que la question est totalement réglée ?

? x 1. Effectivement

? 2. Incontestablement

Nous examinerons plus particulièrement ces adverbes lors de l'examen des questions rhétoriques (cf. Ch. V) mais pour l'instant, pour déterminer si un adverbe appartient à la liste 1 indiquée, il n'a pas été tenu compte de ces variations dues aux questions, ni des couplages privilégiés que certains adverbes manifestent ; l'essentiel à ce point est que l'adverbe pour

appartenir à la liste 1 puisse remplacer une réponse de type oui/non.

Dans ce cas, on pourrait s'étonner que des adverbes apparemment capables de fonctionner comme réponse oui/non n'aient pas été retenus dans la liste 1 de l'annexe, ex. des adverbes comme volontiers, d'accord, entendu, etc.

(f) Vous me procurerez un billet ?

1. Probablement

2. Volontiers

En fait ces adverbes n'ont pas été retenus car ils représentent une réponse assez différente des autres. Les deux réponses 1. et 2. faites à (f) ci-dessus ne sont pas interchangeables car elles ne correspondent pas au même type de question. Au vu de la réponse (1) l'interrogation (f) est à considérer comme une demande d'information tandis qu'avec la réponse (2) elle est la forme atténuée d'un ordre qui implique la réalisation de l'action mentionnée. On peut mieux voir cette différence si au mode interrogatif on substitue le mode impératif qui précise la valeur d'ordre mais ne charge pas fondamentalement le sens de cette deuxième interprétation, (g) Or si la réponse 2. volontiers reste naturelle avec cette nouvelle formulation, la réponse 1. probablement ne s'emploierait pas telle quelle sans commentaire.

(g) Procurez-moi un billet !

1. Volontiers

2. ? Probablement

Nous ne sommes donc plus là dans le cadre du couple question-réponse mais dans un cadre voisin ayant ses propres règles et dont l'étude ne peut être confondue.

Avec plus de nuances, d'autres adverbes seront également laissés à l'écart au cours de l'étude ; nous ré-examinerons leur emploi dans d'autres chapitres (par ex. pour volontiers , entendu , etc.. chap V. § IV)

Dans cette étude sur les adverbes substituables à oui/non nous prendrons comme base la liste 1 donnée en Annexe qui pour le français renferme la plus grande partie sinon l'ensemble des données.

Notre propos est d'examiner certaines des propriétés syntaxiques des adverbes réunis dans la liste 1, des propriétés qu'ils manifestent soit lorsqu'ils expriment une réponse concernant la valeur de vérité de la proposition contenue dans une question, soit lorsqu'ils jouent leur rôle de modificateurs adverbiaux dans une phrase déclarative sans lien nécessaire avec un énoncé antérieur (nous reprendrons donc là le cadre de la phrase simple), respectivement (a) et (b) ci-dessous :

(a) Est-ce que Jean est au courant ? R. Probablement

(b) Jean est probablement au courant de l'affaire

Notre objectif est de comprendre et de mettre en évidence ce qui fait la spécificité de ces adverbes par rapport à ceux auxquels ils sont généralement assimilés. (En effet, ils prennent le nom d'"adverbes de phrase" ou d'"adverbes de modalité" chez les auteurs que nous avons signalés).

Pour établir cette spécificité nous voudrions déterminer si ces adverbes, réunis dans un premier temps sur la seule propriété de constituer une réponse substituable à oui/non, sont caractérisables en outre par un faisceau de propriétés syntaxiques proprement distinctes ; ou au contraire voir si, sur la base de propriétés hétérogènes qu'ils manifesteraient les uns par rapport aux autres ou de propriétés communes qu'ils partageraient avec d'autres catégories d'adverbes, il est impossible de leur trouver une

caractérisation syntaxique propre. Dans le premier cas on serait en présence d'une classe descriptible en termes purement syntaxiques et l'on établirait une corrélation entre propriétés formelles et conditions d'emploi. Dans le deuxième cas au contraire il faudrait introduire des considérations sémantiques pour expliquer par une valeur significative intrinsèque leur statut particulier qu'ils ne pourraient justifier par des propriétés formelles distinctives.

Pour pouvoir les nommer brièvement et pour des raisons qui apparaîtront plus loin, on choisit d'appeler ces adverbess adverbess assertifs.

1. Quelques propriétés des adverbess assertifs dans la phrase déclarative.

1.1. La construction Adv que P

L'une des constructions de phrase déclarative dans lesquelles apparaissent les adverbess assertifs est du type Adv que P. Comme pour un grand nombre de verbes et d'adjectifs en français, la propriété existe pour ces adverbess de se construire avec une phrase complétive. Ce fait est important puisque parmi tous les adverbess , ils sont les seuls à avoir cette possibilité. Néanmoins, la particularité dont ils témoignent par rapport aux adjectifs par exemple, est le fait qu'ils ne nécessitent ni l'appui syntaxique d'une copule pour constituer le prédicat de la phrase, ni la présence d'un sujet impersonnel en position extraposée; le parallèle avec la construction extraposée de l'adjectif est donnée ci-dessous .

(a) Qu'il regrette d'être parti est sûr

(a1) Il est sûr qu'il regrette d'être parti

(b) Sûrement qu'il regrette d'être parti

. Nous ne chercherons pas ici à établir, ou à infirmer, l'existence d'un lien transformationnel entre une structure de type Adv que P et la structure adjectivale ou verbale correspondante, c'est à dire formée par un adjectif ou un verbe morphologiquement apparenté. Le problème de cette mise en relation a été traité ailleurs, pour l'anglais (P.A. Schreiber 1971, R. Jackendoff 1972), pour le français (N. Ruwet 1968) - et il serait à la fois long et difficile de faire le point sur la question. Il faudrait montrer de manière précise qu'au caractère non systématique de la correspondance, observable tant sur le plan syntaxique que sémantique entre les deux types de structure, s'ajoute, lorsque cette double correspondance peut être considérée comme plausible, l'existence de contraintes différentes suivant la catégorie concernant le temps, l'aspect, le mode etc. Pour en avoir une simple idée, on peut comparer le sens différent de (a) et (b) ci-dessous :

- (a) Dans quelques jours il sera évident que Jean avait raison
 (b) Dans quelques jours, évidemment que Jean $\left\{ \begin{array}{l} \text{aura eu} \\ ? \text{ avait} \end{array} \right\}$ raison

ou l'acceptabilité différente de (c) et (d) :

- (c) Hier c'était sûr que Jacques viendrait, c'est moins sûr
 aujourd'hui
 (d) * Hier sûrement que Jacques viendrait, c'est moins sûr
 aujourd'hui

. On peut également noter qu'à la différence des verbes et des adjectifs qui sont morphologiquement et sémantiquement proches, aucun de ces adverbes ne s'accompagne d'une complétive au subjonctif. On peut comparer de ce point de vue (a) et (b) ou (c) et (d) ci-dessous :

- (a) Peut-être qu'il viendra
- (b) Il se peut qu'il vienne
- (c) Probablement qu'il a oublié
- (d) Il est probable qu'il_a{ait}oublié

Au vu de la liste 1 donnée en Annexe, on remarquera que tous les adverbes n'ont pas cette possibilité de construction avec que. Alors que sans doute que P; probablement que P, etc. semblent des constructions très naturelles, pour un certain nombre d'entre eux la séquence Adv que P n'est acceptable que si l'on introduit une pause après Adv et si l'on ajoute une intonation exclamative à la phrase en appuyant sur l'adverbe :

- (e) Fatalement, qu'il pleuvra !

Ceci est vrai d'adverbes comme assurément , évidemment , etc. et de tous les adverbes morphologiquement marqués par un préfixe négatif : incontestablement , inévitablement , etc. Cependant cette deuxième construction n'est pas une forme complémentaire de la première ; elle s'applique également à des adverbes susceptibles d'avoir la construction Adv que P :

- (f) Certainement que Jean viendra
- (g) Certainement, que Jean viendra !

et dans ce cas l'emploi des deux constructions ne peut être mis sur le même plan. En effet, la construction Adv que P requiert presque nécessairement une situation de dialogue, vrai ou feint, car la phrase ne peut se comprendre qu' en réplique à un premier énoncé, alors que la première, Adv que P peut constituer une phrase déclarative indépendante de tout contexte de discours. En fait, la construction Adv, que P est la forme que prend la phrase lorsqu'elle est la réponse à une interrogation globale : la

phrase P est la répétition déclarative de l'interrogation, Adv est l'information nouvelle, l'assertion modalisée de valeur positive ou négative. Une situation comparable existe pour les interrogations partielles mais alors le syntagme nominal, qui représente l'information requise, est introduit par c'est. Une intonation parallèle est d'ailleurs donnée à cette première partie de la réponse, Adv dans un cas, c'est SN dans l'autre :

(h) Est-ce que Jean viendra ? Certainement/ que Jean viendra

(i) Qui l'a dit ? C'est Jean / qui l'a dit

Il est à noter enfin que les adverbes assertifs dits négatifs n'entrent ni dans la première, ni dans la deuxième construction :

* Pas du tout, qu'il est aimable ! * Nullement qu'il est aimable !

(Nous verrons plus loin qu'il existe peut-être des raisons au fait qu'une partie des adverbes admet les deux constructions, une autre l'une des deux seulement, une enfin aucune des deux).

Pour renforcer l'idée qu'il est difficile d'expliquer par transformation la construction de l'adverbe à partir de celle d'un adjectif ou d'un verbe, il est remarquer que cette lacune de construction avec que observable pour certains adverbes n'est pas le fait des adjectifs ou verbes qui morphologiquement pourraient leur correspondre :

* Incontestablement que Jean a raison

Il est incontestable que Jean a raison

Je ne conteste pas que Jean (a) raison
(ait)

A ce point donc, on se contentera d'observer que la construction Adv que P est possible pour une partie des adverbes assertifs, mais ne peut constituer une propriété distinctive pour l'ensemble.

1.2. La construction P, Adv

Une deuxième construction dans laquelle ces adverbes peuvent apparaître est de type P, Adv.

a). Cette position finale dans une phrase déclarative n'est pas la seule admise ; l'adverbe peut avec la même pause se placer en position initiale et en diverses positions intermédiaires, plus spécialement après le verbe ou entre l'auxiliaire et le verbe (dans ce dernier cas sans pause) :

(a) Jacques a tout dépensé, probablement

(b) Probablement, Jacques a tout dépensé

(c) Jacques a probablement tout dépensé

Pour une étude exhaustive il faudrait, bien entendu, faire l'examen de toutes ces positions, les unes après les autres. Le choix ici a été d'observer les propriétés de ces adverbes simplement en finale car c'est celle qui les caractérise le mieux. En effet, la position initiale donne pour quelques adverbes un tour peu naturel à la phrase et l'insertion sans pause près du verbe ne met pas toujours clairement en évidence les propriétés particulières

de ces adverbes étant donné le phénomène connu de glissement sémantique qui s'opère généralement pour l'adverbe au voisinage du verbe ou de l'adjectif, (la disparition de la pause étant précisément l'un des signes de ce changement ; cf. D. Bolinger 1968).

b) En second lieu, cette position finale n'est pas sans rappeler la propriété de certains verbes et adjectifs, parmi lesquels les adjectifs morphologiquement proches des adverbes assertifs, celle de pouvoir s'employer sous forme de parenthétiques modaux (J.R. Ross 1968) - ou encore incises modales (cf. B. de Cornulier 1973) - dans cette même position. Des contraintes sur le temps, le mode, la personne du verbe caractérisent de manière très précise ces parenthétiques, nous le verrons au §IV suivant.

- (a) Il n'a rien compris, je crois
- (b) Il n'a rien compris, c'est évident
- (c) Il n'a rien compris, évidemment

Ce rapprochement avec les verbes et les adjectifs est intéressant car il permet d'observer des contraintes identiques sur la construction. On rappelle brièvement ici que les verbes et les adjectifs dans cette position ne peuvent prendre une forme négative à moins que l'unité lexicale ne comporte elle-même une "force négative" (cf. J.R. Ross 1968).

- (d) Il va gagner, * je ne pense pas
- (e) Il va gagner, * c'est incertain

Cette condition de "force négative" est assez difficile à définir car il s'agit là d'un trait sémantique plus que syntaxique ; néanmoins il est possible de rendre compte de cette négativité à travers la paraphrase. On dira que douter, nier, etc. ont une force négative en ce qu'ils sont para-

phrasables par ne pas être certain, affirmer que ne pas. De ce fait ils acquièrent une double négativité lorsqu'ils sont mis à la forme négative :

- (f) Il va gagner, $\left\{ \begin{array}{l} \text{c'est indubitable} \\ \text{je ne doute pas} \\ \text{il n'y a aucun doute} \end{array} \right.$

Par contre sans négation, ces verbes et adjectifs ne peuvent avoir cet emploi parenthétique :

- (g) Il va gagner, x c'est douteux
(h) Il va gagner, x je doute

De manière comparable, il n'est pas possible d'employer les ad-
verbes assertifs à la forme négative même si la phrase qu'ils accompagnent
est elle-même à la forme négative, cette précision ici marque la dif-
férence avec les conditions de l'anglais, cf. J.R. Ross *ibid.*, J. Hooper
1975, etc.

- (i) Il viendra, x probablement pas
(j) Il ne viendra pas, x probablement pas

Dans cette position finale, il est peu pertinent de parler de la
place de pas par rapport à l'adverbe : le fait qu'il précède ou suive l'ad-
verbe, ne change rien à l'inacceptabilité de la phrase et ceci est vrai pour
tous les adverbes assertifs :

- (k) Il viendra, x pas probablement

Il n'en serait pas de même si l'on examinait l'adverbe à l'intérieur de la
phrase. Là, en effet des variations dans l'acceptabilité s'observent suivant
les adverbes. Pour la plupart d'entre eux la séquence pas Adv est impossible
(l) mais on constate qu'un tout petit nombre l'admettent, (m), et dans ce cas

c'est bien l'adverbe lui-même qui est soumis à la négation, c'est à dire la modalité et non le dictum comme c'est le cas lorsque la négation suit l'adverbe, (n) :

(l) * Il n'a pas certainement tout compris

(m) Il n'a pas nécessairement tout compris

(n) Il n'a certainement pas compris

Nous retrouvons ici l'expression linguistique de la double valeur modale en logique, nécessairement et son contraire pas nécessairement signifiant peut-être ne pas (cf. Blanché 1966). Il est à noter que seuls des adverbes de cette valeur modale - nécessairement , forcément , fatalement , etc. - ont cette négation en français.

c) Par contre en position finale, tout comme pour les verbes et les adjectifs, peuvent apparaître les adverbes dotés d'une double négativité ; les adverbes qui peuvent avoir une double forme négative sont ceux qui sans marque syntaxique ou morphologique de négation expriment déjà sémantiquement une force négative de doute, d'incertitude, d'improbabilité, etc.. c'est à dire des adverbes comme [sans]doute , [in]contestablement , [in]discutablement , etc. que l'ajout de sans, in- rend doublement négatifs.

(a) Il est très fort, * pas nécessairement

(b) Il est très fort, incontestablement

(c) Il est très fort, indiscutablement

Si l'on essaie de comprendre ce qui fait le caractère original des adverbes assertifs, il est intéressant, à ce point, de noter que dans la liste 1 donnée en Annexe, les seuls adverbes comportant une marque négative sont des termes qui expriment le doute : (sans) doute , (in)dubitamment , etc. ; le réfutable : (in)contestablement , (in)discutablement ; l'indé-

terminé : (in)évitablement, (im)manquablement, etc. c'est à dire des notions qui toutes, à des titres divers, sont les contre-parties négatives de valeurs que l'on peut rattacher au système modal aléthique et épistémique - modalité du possible, du déterminé, du vérifié (cf. G.H. von Wright 1951). Par l'adjonction d'un élément de négation ces adverbess prennent une signification inverse et ainsi se retrouvent, du point de vue sémantique, avec la même valeur que les autres qui précisément expriment tous à des degrés différents mais toujours semble-t-il dans le sens d'une valeur positive, cette idée de possible ou de certitude basée sur la conviction, l'évidence, etc.

A l'exception de ces adverbess qui par le biais d'une double négativité se retrouvent avec une signification caractéristique de l'ensemble, il n'y a pas de formes négatives d'adverbess même si morphologiquement certaines de ces formes existent par ailleurs. Ainsi on a bien en français : invraisemblablement, invisiblement mais leur emploi ne pouvant être celui de leurs équivalents positifs, il ne figurent pas parmi les adverbess assertifs.

Il existe quelques adverbess de valeur négative : pas du tout, nullement etc., recensés comme adverbess assertifs (cf. Liste I Annexe). Ils n'ont cependant aucune des propriétés examinées : ils n'entrent ni dans la construction Adv que P, ni dans la construction P, Adv. Le fait qu'on ne puisse inverser leur valeur en leur ajoutant une particule négative, sur le modèle de ce qui se pratique pour les adverbess de valeur négative, expliqué : peut être l'emploi légèrement différent qu'ils semblent avoir. Cette impossibilité qu'il y a d'inverser leur valeur négative par l'ajout d'une marque morphologique ou syntaxique s'explique : soit ils comportent déjà cette marque dans leur expression (on ne peut pas en français en ajouter une deuxième) : * pas pas du tout, * pas pas le moins du monde, soit eux-mêmes morphèmes négatifs, ils ne peuvent se combiner avec un autre

morphème négatif (fait purement lexical ou procédant d'une contradiction logique) : * innullement , * pas aucunement .

Le fait qu'on ne puisse avoir ces adverbes dans une construction P, adv pour les raisons indiquées ci-dessus a peut-être une incidence sur leur emploi. En effet dans la cadre question-réponse ils ont essentiellement une valeur d'assertion négative d'insistance; c'est pourquoi ils sont souvent affectés d'une intonation exclamative, (a), ou s'emploient en réponse à une demande de confirmation à laquelle ils opposent une dénégation appuyée, (b) :

(a) Est-ce qu'il s'agit d'un accident ?

Pas du tout ! c'est volontaire

(b) N'aviez-vous pas dit que vous viendriez ?

Mais pas du tout !

Il est assez facile de confondre cet emploi d'adverbe assertif avec leur fonction d'adverbe quantitatif , (c) :

(c) Est-ce que cela vous gêne ?

Pas du tout (i.e. cela ne me gêne pas du tout)

On pourrait montrer que quelques adverbes dits quantitatifs comme absolument , parfaitement etc... ont un emploi très voisin de celui de ces adverbes négatifs mais dans leur cas il s'agit d'une valeur d'assertion positive dont l'insistance est à prendre dans le sens de la confirmation, de la corroboration :

(d) N'aviez-vous pas dit que vous viendriez ?

Absolument !

On pourrait donc considérer qu'à leur manière les adverbes négatifs comportent

eux aussi une sorte de quantification mais une quantification dans la négation qui devient ainsi plus catégorique et plus tranchée.

. L'examen de cette deuxième construction P, Adv fait donc apparaître un certain nombre de faits :

a) on constate l'homogénéité de comportement des adverbes assertifs qui, à l'exception des cas signalés, admettent cette construction avec la même contrainte de non-négativité.

b) on note d'autre part le parallèle évident de cette contrainte pour les verbes et les adjectifs qui sont susceptibles d'apparaître dans cette position. Or la fonction que l'on reconnaît à ces verbes et adjectifs est d'attribuer une valeur assertive à la phrase qu'ils accompagnent, d'où parfois le nom qu'on leur donne de prédicats assertifs (J.B. Hooper 1975). Dire de ces verbes et adjectifs, qui semblent former une classe sémantique assez restreinte, qu'ils ont la propriété d'induire une modalité assertive sur la proposition qu'ils accompagnent signifie en d'autres termes que le locuteur - très souvent représenté par le sujet de la phrase - attribue à la proposition qu'il énonce une valeur de vérité positive, l'affirme soit de manière forte - je suis sûr , c'est évident - soit de manière affaiblie - je suppose , c'est probable -. (cf. § IV infra).

Au vu de leurs propriétés comparables, on pourrait donc établir que la fonction des adverbes assertifs est précisément d'indiquer l'opinion affirmative qu'a le locuteur de la valeur de vérité de la proposition qu'il formule. Dans certains cas, son affirmation comporterait des réserves ; elle n'exprimerait pas une entière certitude mais seulement des présomptions sur le possible - sans doute , probablement ; sur le réel - apparemment , visiblement etc... Dans d'autres cas au contraire il aurait affirmation

fondée sur l'évidence - évidemment; l'ordre naturel des choses - naturellement; la nécessité - forcément; l'irrefutabilité - incontestablement, etc... Tout comme les verbes et adjectifs homologues, ces adverbes formeraient donc une classe sémantique naturelle dont le trait commun serait précisément d'exprimer cette affirmation. De là le choix du nom d'adverbes assertifs dans le sens de adverbes modalisateurs d'assertion.

. Si l'on compare maintenant la construction Adv que P avec la construction P, Adv on constate une différence essentielle. Alors que le 2ème cadre convient à tous les adverbes assertifs, à l'exception des "négatifs" et des "quantitatifs", le premier au contraire détermine une sélection parmi les adverbes sur la base semble-t-il du degré plus ou moins grand de certitude qu'exprime l'adverbe. Cela indiquerait que la modalisation de l'assertion ne serait pas la même dans les deux cas : dans le cas P, Adv on pourrait considérer que P est une assertion, le rôle de l'adverbe étant de présenter le point de vue du locuteur i.e. de modaliser ce qui est posé comme assertion. Dans le cas Adv que P la situation serait un peu différente : c'est l'adverbe qui ferait de P une assertion en la modalisant. Or peut-être faut-il, pour que cette modalisation soit perçue, que l'adverbe introduise une "distance" par rapport à l'idée de vérité ou de certitude qu'exprime l'assertion simple; d'où l'impossibilité ou la difficulté pour les adverbes dans lesquels cette certitude est la plus affirmée de se construire avec que P ; il y aurait dans ce cas une sorte d'incompatibilité entre le sens trop affirmatif de l'adverbe et sa fonction de modalisation. Si ceci constitue une explication dans le cas où le modalisateur est de nature adverbiale ce n'est plus vrai avec les adjectifs ou les verbes ; en effet, on dit : il est indéniable, incontestable, ... que P.

2. Observations sur le comportement syntaxique des adverbes assertifs dans le cadre question-réponse.

2.1. Les réponses positives

2.1.1. Les constructions Adv et Adv que oui.

(Adv que si s'il s'agit d'une interronégative ou d'une question reprise).

Une paraphrase peut être établie entre Adv et Adv que $\left\{ \begin{array}{l} \text{si} \\ \text{oui} \end{array} \right\}$ pour les adverbes acceptant que P. Employer l'adverbe seul dans une réponse équivaut donc à exprimer l'affirmation de la valeur positive de la proposition qui fait l'objet de la question : En (a), par exemple, sûrement signifie sûrement que oui et en aucun cas sûrement que non.

(a) Est-ce que Jean viendra demain ?

Sûrement.

Cette correspondance privilégiée avec l'affirmation de valeur positive et non avec celle de valeur négative s'explique sans doute par le sémantisme propre à l'adverbe qui oriente vers cette interprétation (ceci n'étant pas vrai pour les réponses formées par des adverbes comme nullement, pas du tout etc. dont nous avons vu l'emploi restreint, irréductible à celui des adverbes assertifs).

Cependant la construction Adv que oui s'applique aux mêmes adverbes que la construction Adv que P ; ainsi incontestablement, effectivement etc. sont aussi mal acceptés dans l'une et dans l'autre.

(b) La situation est grave n'est-ce pas ?

* Incontestablement que oui

La correspondance entre Adv que P et Adv que oui pourrait être établie non

seulement sur la base de cette identité de distribution mais également sur les résultats d'un examen indépendant des verbes et des adjectifs parenthétiques déjà pris comme éléments de comparaison pour l'étude des adverbes assertifs dans la phrase déclarative. Tous ces verbes et adjectifs entrent dans une construction avec que P et tous sont utilisables dans une réponse à une question totale sous la forme je V que oui, c'est Adj que oui, etc :

(c) Est-ce que votre montre est à l'heure ?

Je crois)
) que oui
C'est probable)

Il est à remarquer cependant qu'à la différence des adverbes assertifs qui ont tous la propriété d'avoir la forme Adv équivalente par le sens à Adv que oui, les verbes et adjectifs entrant dans une réponse sous la forme je V ou c'est Adj ne constituent qu'un sous-ensemble dans la catégorie des parenthétiques modaux ; ex. : je crois , j'espère , c'est probable pourrait servir de réponse à (c) mais pas xj'estime , xje me souviens , xc'est vrai . (Parmi les adjectifs possibles figurent ceux liés morphologiquement aux adverbes assertifs : probable, certain, naturel, etc.).

2.12. Les constructions Adv et oui, Adv

Que l'adverbe se contruise avec que ou non, la forme oui, Adv est toujours possible ; donc si l'on voulait ramener la réponse Adv à une forme plus explicite, c'est sur cette deuxième forme et non sur Adv que oui que la réduction pourrait trouver à s'appliquer :

(a) N'est-ce pas que c'est facile ?

a. x incontestablement que oui

b. oui, incontestablement → incontestablement

Cependant ceci n'est peut être pas suffisant pour justifier la règle oui, Adv → Adv

Si l'on regarde les verbes correspondants qui n'ont pas la construction je V - estimer, prétendre etc. - on constate que ceci est indépendant des constructions oui, je V et je V que oui qui sont possibles toutes les deux :

(b) Est-ce qu'on a des chances de le voir ?

1. j'estime que oui
2. oui, j'estime
3. x j'estime

D'autre part on verra (§ 2.2.1.) que la règle non, Adv → Adv poserait des problèmes si l'on voulait coupler les deux constructions.

2.2 Les réponses négatives

De même que pour les réponses affirmatives, il y a plusieurs manières d'exprimer l'assertion de valeur négative : Adv que non, Adv pas, non, Adv, mais avec cette différence qu'aucune des trois formes n'est attestée pour l'ensemble des adverbess assertifs.

2.2.1. Les constructions non, Adv, Adv pas, Adv que non. Comme pour les réponses affirmatives, le partage existe entre les adverbess pouvant se construire avec que et les autres, mais à cela s'ajoutent des différences introduites par les deux constructions non, Adv et Adv pas. Leur distribution ne semble pas claire : d'une part des adverbess comme peut être, sans doute, etc... n'ont pas la construction non, Adv mais seulement non, Adv pas :

(a) Est-ce qu'il y a assez de sièges ?

1. x non, peut-être
2. non, peut être pas

d'autre part, la forme Adv pas ne correspond pas distributionnellement à l'une des deux autres ; elle semble convenir à la plupart des adverbes mais des formes comme bien sûr pas, bien entendu pas, etc. sont très peu naturelles :

(b) Est-ce qu'il y a assez de sièges ?

1. ? x Bien entendu pas
2. Non, bien entendu

Si l'on fait l'examen de la combinatoire des formes possibles pour chacun des adverbes, on constate qu'il n'existe pas de véritable corrélation - ou complémentarité - entre les trois formes (cf. Annexe 2).

2.2.2. Les constructions Adv que non et non, Adv : le fait même qu'on ne puisse relier distributionnellement les deux formes confirme ce qu'avait révélé l'examen de la phrase déclarative. En effet, des adverbes ayant la construction Adv que non peuvent ne pas apparaître sous la forme non, Adv (a) ci-dessus et inversement la forme non, Adv se rencontre pour des adverbes ne se construisant pas avec que (ex. effectivement, manifestement, etc.).

2.2.3. Les constructions Adv que non/Adv pas. Cette correspondance n'est pas plus régulière, alors qu'à l'exemple du comportement de certains verbes et adjectifs parenthétiques modaux on pourrait imaginer une relation stable entre ces deux constructions.

En effet on constate pour certains verbes qu'un même sens lie je V que non et je ne V pas :

(c) Est-ce que votre montre est à l'heure ?

1. Je crois que non
2. je ne crois pas

Par contre cette paraphrase n'existerait pas si à la place de croire on avait imaginer, craindre, etc. Dans le cas où la paraphrase existe une solution syntaxique a été proposée. Sans entrer dans les détails, rappelons que l'on attribue généralement l'identité de sens de phrases comme je crois qu'il ne viendra pas = je ne crois pas qu'il vienne à l'effet de l'application d'une transformation facultative "montée de négation", responsable du passage de la négation de la complétive dans le prédicat supérieur lorsque le verbe de celui-ci appartient à une classe sémantique déterminée (cf. R. Lakoff 1969). On pourrait donc considérer que les comportements différents de croire, penser, etc. et craindre, imaginer sont dus à l'application ou blocage de cette règle, mais sur cette explication voir §IV 1.5.

Pour ce qui concerne les adverbes assertifs il ne semble pas que l'on puisse de la même manière établir un lien transformationnel entre les deux structures Adv pas/Adv que non. Pour s'en convaincre on peut comparer les exemples ci-dessous : (d 1.2.) et (d 3.4.); bien sûr pourrait être un adverbe pour lequel la montée de négation ne s'opèrerait pas (et de ce fait bien sûr pas ne pourrait être construit) mais pour effectivement on ne saurait expliquer la forme Adv pas à partir de Adv que non puisque la construction avec que n'existe pas pour cet adverbe.

(d) Vous n'avez pas encore fini ?

- | | |
|----------------------------|---------------------|
| 1. x effectivement que non | 3. bien sûr que non |
| 2. effectivement pas | 4. :: bien sûr pas |

Remarque : La forme Adv pas ne peut pas être la forme réduite de Adv pas que oui. Comme on l'a vu plus haut, la négation s'applique exceptionnellement, et si elle s'applique c'est sous la forme pas Adv et non Adv pas. L'indication qu'il ne s'agit pas ici de la négation portant sur la modalité est fournie par les deux réponses, non synonymes, construites avec forcément, nécessairement, etc...

(e) Est-ce qu'il va gagner, d'après vous ?

1. pas forcément

2. forcément pas

La possibilité de cette double forme pas Adv ou Adv pas pour la réponse négative indique que non, Adv ne peut être assimilé à P, Adv dans la mesure où dans non, Adv on peut avoir un adverbe à la forme négative :

(f) Est-ce qu'il va gagner ?

non, pas forcément

tandis que dans P, Adv l'adverbe à la forme négative ne peut apparaître : xil ne va pas gagner, pas forcément. Ceci rejoint ce qui a été dit plus haut de cette assimilation.

3. Caractérisation des adverbes assertifs

L'examen des réponses positives et négatives indique assez clairement que s'il existe une classe d'adverbes assertifs, cette classe ne peut être caractérisée par un ensemble de propriétés syntaxiques homogènes.

. En premier lieu, certaines des propriétés que possèdent ces adverbes seraient également repérables sur d'autres adverbes. Par exemple, le fait de pouvoir constituer une réponse avec l'accompagnement de oui et non se retrouve avec les adverbes de manière, de temps, etc...

(a) Est-ce que vous avez pensé à moi ?

1. oui, souvent

2. oui, longuement, etc...

Autre exemple, le fait d'avoir une construction Adv pas caractérise également des adverbes de phrase de fonction différente : les adverbes évaluatifs comme

curieusement, étrangement, etc. ou les adverbes performatifs comme franchement, sincèrement, etc. (Pour ces adverbes voir Chap. IV § 4)

(b) Est-ce que vous avez aimé le film ?

Franchement pas

Franchement, non

. En second lieu, certaines des propriétés que les verbes assertifs sont les seuls à posséder ne peuvent être étendues à l'ensemble du groupe, par exemple le fait de se construire avec que .

Si l'on fait le bilan des propriétés examinées, le seul trait qu'ils aient vraiment en commun qui ne soit pas attesté chez d'autres adverbes est celui sur lequel repose leur regroupement premier i.e. le fait que sans être tenus par des contraintes de sélection ils puissent constituer seuls une réponse à une demande d'information. Alors qu'on a le sentiment d'avoir avec ces adverbes une classe sémantique d'éléments lexicaux, il semble impossible de parler de classe dans la mesure où parallèlement il ne se dégage pas une véritable définition syntaxique.

Cependant ceci n'est vrai que si l'on veut absolument définir une classe unique sur l'ensemble de ces adverbes assertifs. Si à partir des quelques constructions soumises à l'examen, on procède à des regroupements sur la base des propriétés établies, le résultat n'est pas sans suggérer quelques régularités. En effet si l'on se reporte aux résultats notés en Annexe 2 on peut intuitivement caractériser plusieurs groupes :

a) Un premier groupe rassemblerait les adverbes exprimant un jugement d'affirmation sur une vérité ressentie par le locuteur comme une certitude plus ou moins forte - dans l'ordre décroissant : certainement , probablement , peut être . Ces adverbes sont ceux que l'on appelle généralement adverbes modaux et que l'on fait correspondre à l'interprétation du possible de pouvoir et devoir épistémiques.

b) Un deuxième groupe serait formé par les adverbes dont le sens se rattache également à l'idée de certitude plus ou moins forte, mais dans ce cas, soit certitude inspirée ou confortée par l'idée de l'ordre naturel, de la cohérence réelle ou visible des choses : bien entendu, naturellement, évidemment, effectivement, etc., soit certitude fortement établie sur l'argumentation : incontestablement, indiscutablement, etc. (La différence d'acceptabilité avec pas semble être corrélée avec les données morpho-sémantiques i.e. dans le cas d'une double négativité il serait plus difficile d'ajouter encore pas).

c) Un troisième groupe enfin, plus restreint, contiendrait quelques adverbes exprimant une certitude déduite par le raisonnement (du locuteur) d'une nécessité logique ou inspirée par l'idée d'un ordre nécessaire des choses : nécessairement, forcément, fatalement, etc.

Si cette tripartition peut être rapprochée de la distinction que l'on fait parfois en logique modale entre possible, réel et nécessaire, il ne peut s'agir là que de suggestions car les critères pour opérer cette partition ne sont pas décisifs.

D'une part l'étude à ce point ne permet pas d'en vérifier le bien fondé ; il faudrait non seulement examiner plus en détail un plus grand nombre de propriétés syntaxiques concernant ces adverbes mais également les propriétés d'autres catégories grammaticales - verbes, adjectifs - pour lesquels on peut avoir cette même intuition de sens.

D'autre part, il ne semble pas que les propriétés syntaxiques de ces adverbes révèlent un seul axe sémantique de classification mais plutôt deux. En effet à l'intérieur d'un même groupe dégagé sur la base de certaines propriétés - négativité, post-position, etc. - il semble que la propriété de se construire avec que s'applique inégalement sur chacun des éléments et détermine

à son tour sinon une nouvelle partition du moins une sorte de gradation différentielle parmi ces éléments. Ceci est compréhensible car d'après les observations, la construction Adv que P serait d'autant moins naturelle que l'adverbe exprimerait une certitude plus forte ; il s'établirait donc là un ordre relatif fondé sur le degré de certitude, à l'intérieur de chacun des trois types d'adverbes. La gradation est indiquée par l'ordre de rangement des adverbes en annexe 2.

Comme on l'a noté plus haut, le fait qu'il n'y ait pas un total recoupement entre les deux propriétés et que la seconde définisse une gradation plutôt qu'une partition expliquerait peut être les flottements de la classification, à l'intérieur de chacun des trois groupes. (cf Annexe 2)

Remarque : Nous terminerons avec le cas de deux adverbes (auxquels s'ajoute hélas !) qui bien que figurant parmi les adverbes assertifs semblent poser un problème curieux. Il s'agit de heureusement et malheureusement.

Nous l'avons signalé en cours d'étude, le groupe des adverbes assertifs partage certaines de leurs propriétés avec des adverbes dits évaluatifs (curieusement, étrangement, bizarrement, etc.) alors que ces derniers ne peuvent constituer seuls une réponse :

(a) Est-ce que vous avez des nouvelles de Jean ?

x curieusement

Or parmi ces évaluatifs on range parfois les adverbes heureusement et malheureusement (cf. P.A. Schreiber 1971, 1972, R. Martin 1974, etc.) même si ces deux adverbes ont, par ailleurs, chacun des propriétés différentes - heureusement que P, malheureusement que P - et peuvent fonctionner comme des assertifs, surtout avec une intonation exclamative:

(b) Est-ce que vous connaissez Jean ?

Malheureusement !

"Malheureusement", que l'on pourrait considérer comme négatif à cause de son préfixe mal-, constitue en fait une réponse positive substituable à oui, malheureusement ; c'est le seul cas (avec hélas !) parmi les adverbes assertifs. Quant à heureusement il a toutes les propriétés syntaxiques d'adverbes tels que apparemment, naturellement sans pour autant avoir leur sens - à moins de considérer que heur et mal-heur appartiennent à l'ordre naturel des choses (?) - Par ailleurs, comme curieusement, étrangement etc, ces deux adverbes expriment un jugement d'appréciation sur l'assertion présupposée qu'ils accompagnent et sont à rapprocher de verbes et adjectifs dits "factifs" : regretter, se souvenir, etc. être content, être triste, etc..

Nous sommes peut-être là à la frontière de deux classes, ces adverbes participant à la fois de l'une et de l'autre. Ceci expliquerait l'écart sémantique qu'ils manifestent par rapport aux assertifs en même temps que la différence syntaxique que l'on constate entre eux, heureusement penchant plutôt du côté des assertifs et leur empruntant la plupart de ses propriétés, malheureusement au contraire ne devant sa fonction d'assertif qu'à son couplage inévitable avec heureusement et se révélant par ses propriétés plus proche des adverbes évaluatifs.

IV. les verbes, substantifs et adjectifs de modalisation assertive.

1. Présentation des verbes, substantifs et adjectifs modalisateurs.

/s Les verbes qui peuvent se trouver couplés à oui, si ou non dans une réponse sont très nombreux en français. C'est pratiquement le cas de tous les verbes à construction complétive qu'intuitivement on rapporte à deux grandes classes sémantiques : d'une part les verbes exprimant une activité mentale (réflexion, jugement, etc.), d'autre part les verbes de communication. Si l'on se rapporte aux classes syntaxiques des verbes en français établies par M. Gross (1975) on voit que dans le cadre de son analyse, les verbes de communication se retrouvent pour la plupart dans la table 9, tandis que les verbes "mentaux" davantage dissimulés du fait de leurs propriétés syntaxiques se concentrent plutôt dans la table 6.

Il n'y a pas un grand intérêt, semble-t-il, à faire un relevé systématique de l'ensemble de ces verbes car un regroupement sur le trait supplémentaire de pouvoir se construire avec que oui ou que non ne modifierait pas les descriptions syntaxiques qui ont pu être faites de ces verbes. C'est une précision que l'on peut ajouter à l'ensemble des traits déjà relevés, mais il paraît peu probable que l'indication de cette propriété conduise à des observations inédites sur le comportement syntaxique des verbes qui l'admettent. Il est peu pensable par exemple que l'examen de cette construction mette en évidence pour l'ensemble de ces verbes des variations de comportement, relevant de caractéristiques spécifiques qui n'auraient pas été mises à jour par ailleurs. Nous nous contenterons donc de donner une liste indicative de verbes, pris parmi ceux qui sont le plus souvent attestés dans une telle construction, sans préciser les conditions syntaxiques qui sont liées à cette construction V que (oui + non) (cf. Annexe 4 de ce chapitre). Par contre, une étude plus détaillée sera faite, sur un petit sous-ensemble de ces verbes, ceux qui ont la propriété de constituer à eux seuls une réponse à une interrogation totale,

i.e. sans qu'il soit nécessaire d'exprimer l'affirmation ou la négation. C'est le cas par exemple de verbes comme croire, penser, supposer, savoir, etc. Lorsque la réponse est positive, elle est exprimée par la séquence sujet + verbe, facultativement précédée de oui. Pour une réponse négative, la même séquence, facultativement précédée de non, s'accompagne de la négation ne ... pas :

(a) Est-ce que Jean doit venir aujourd'hui ? (oui), je crois

(oui), il me semble

(b) Est-ce qu'il y a une lettre pour moi ? (non), je ne pense pas

(non), je ne me souviens pas

Ainsi, un peu à la manière des adverbess assertifs qui ont été étudiés précédemment au § III, il existe des verbes qui ont la possibilité de constituer à eux seuls i.e. sans l'accompagnement d'un adverbe affirmatif ou négatif, une réponse appropriée à une interrogation totale. Etant donné le sens que revêt cette réponse - nous examinerons ce point plus tard - nous les avons appelés verbes de modalisation assertive ou verbes modalisateurs.

Il faut indiquer que cette forme de réponse n'est pas le seul fait de verbes - ou d'adverbes ; elle peut également trouver son expression à travers des adjectifs et des substantifs, selon des modalités qui sont assez comparables. En effet, si nous avons parlé de verbes qui très naturellement acceptent de se construire avec une complétive constituée uniquement par oui, si ou non, il existe également un assez grand nombre d'adjectifs et de substantifs qui acceptent cette même construction. On les trouve dans le même cadre de question-réponse :

Q. Vous pensez qu'il gagnera ? R. Pos. J'ai le sentiment que oui
 J'ai l'impression que oui
 Je suis sûr que oui
 etc...

Les adjectifs et les substantifs qui ont cette propriété sont également assez nombreux en français. Comme pour les verbes, il s'agit là d'éléments ou d'expressions qui du point de vue sémantique se rapportent à une activité de communication ou à une activité mentale (jugement, croyance, réflexion, appréciation etc...). Il serait donc pensable qu'on puisse les regrouper - assez intuitivement il est vrai - sur la base de ce trait, puis les organiser en catégories plus fines. Cependant, dans la pratique, il n'est pas sûr qu'un inventaire exhaustif soit réalisable, surtout en ce qui concerne les substantifs. En effet à la différence des verbes, et dans une certaine mesure des adjectifs, les substantifs sont susceptibles d'entrer dans des constructions qu'on a du mal à décrire et à répertorier, car la variété de forme et de fonction des syntagmes nominaux est très grande. Par exemple, on pourrait penser que les substantifs qui se construisent avec que (oui + non) devraient constituer le prédicat de la phrase avec l'appui d'un verbe opérateur - faire, avoir, prendre etc ... (V op SN que oui, parfois avec l'ajout d'une préposition lorsqu'il s'agit de avoir):

- (a) J'ai le pressentiment (la conviction, l'impression, etc.) que oui
- (b) Je fais le souhait (le vœu, le pari, etc.) que oui
- (c) J'ai dans l'idée (l'esprit, etc..) que oui

Cependant tous les substantifs n'acceptent pas cette construction avec un verbe opérateur.

- (d) * Je fais le jugement que oui
- (e) * J'ai le jugement que oui

La construction la plus généralement acceptée est celle où que (oui + non) a la fonction prédicative d'attribut.

Mon jugement est que oui

Il y a également le cas où que (oui + non) a une fonction déterminative dans un syntagme nominal sujet ou complément :

(a) Je ne pourrais pas m'habituer à l'idée que non

(b) Le sentiment que oui prédomine

A ce compte-là, les substantifs susceptibles de se construire avec que (oui + non) sont très nombreux et il n'est pas sûr qu'on puisse les regrouper sur la base d'une signification commune d'activité de communication ou d'activité mentale. Pour des termes comme fait, sentence, risque etc... on aurait du mal à justifier ce trait sémantique :

(a) Le fait est que oui

(b) Le risque est que oui

(c) Le hasard fait que oui

Comme pour les verbes, nous nous contenterons donc de dresser des listes assez restreintes d'adjectifs et de substantifs se construisant avec que (oui + non), en considérant qu'il s'agit là d'échantillons représentatifs de diverses tournures syntaxiques généralement utilisées (cf. Annexes 4 et 5 de ce chapitre).

Cependant dans cet ensemble varié, il existe comme pour les verbes un petit groupe de substantifs et surtout d'adjectifs susceptibles de constituer sans adverbe d'affirmation ou de négation une réponse appropriée à une interrogation totale. Les substantifs forment un tout petit groupe, j'ai l'impression, il y a des chances etc. Les adjectifs sont plus nombreux et

sont caractérisables de manière assez stable par la construction c'est Adj. : c'est probable, c'est évident, c'est prévisible etc ... (Les listes en sont données, pour les substantifs en Annexe 9 avec les verbes, pour les adjectifs en Annexe 7.)

Dans une réponse ayant le sens d'une affirmation, l'expression s'emploie seule ou avec un quantifieur orientant vers le maximum : très, tout à fait, absolument etc... c'est très probable, c'est absolument évident, il y a de fortes chances etc. Pour une réponse exprimant le doute ou la négation l'expression est modifiée par un quantifieur indiquant le bas degré peu, minime, à peine etc. ou par la négation : c'est peu probable, il y a très peu de chance, ce n'est pas certain, etc. La négation quant à elle peut s'exprimer également par des moyens morphologiques : c'est imprévisible, c'est improbable, etc... ou par le biais lexical : c'est douteux, ce serait étonnant :

Est-ce que Jean doit venir aujourd'hui ?

R. Pos. C'est possible

Il y a de fortes chances

R. Neg. Je ne suis pas certain

C'est peu probable

C'est impossible

Parmi les adjectifs et les substantifs qui constituent ces réponses, certains s'apparentent morphologiquement aux adverbess présentés au § III. Pour les adjectifs : probable, vraisemblable, indéniable, incontestable, certain, etc... Pour les substantifs : certitude, évidence, probabilité, éventualité, etc... Il y a également des adjectifs et des substantifs qu'on ne retrouve pas sous forme d'adverbess assertifs mais qui sont à rapprocher sur le plan sémantique car ils ont eux aussi une valeur de modalité épistémique avec les mêmes nuances que nous avons vues pour les adverbess :

1) idée de possible, probable : pensable, plausible, envisageable etc...

2) idée de certitude fondée sur le raisonnement ou sur la conviction : irréfutable, patent, manifeste etc... 3) idée d'ordre nécessaire des choses : forcé, établi, écrit etc... (Des indications plus détaillées seront données plus loin au § 1.2. puis au § 7).

Pour distinguer l'ensemble des substantifs et des adjectifs relevés dans les Annexes 5 et 9, nous utiliserons comme pour les verbes le terme de modalisateur.

1.1. Les verbes modalisateurs dans le cadre question-réponse. (Annexes 6 et 8)

Tout d'abord, si l'on examine l'ensemble des verbes qui s'emploient comme prédicat dans une réponse, on constate qu'ils sont très peu à entrer alternativement dans une réponse positive ou négative. Certains ne s'emploient que dans une réponse positive, d'autres ne s'emploient que dans une réponse négative et ceci selon des modalités différentes en ce qui concerne la forme syntaxique de l'affirmation ou de la négation. C'est sur la base de cette corrélation entre forme et valeur de sens que nous avons établi diverses catégories de verbes modalisateurs.

a) Les verbes de force positive.

Entrent dans cette première catégorie des verbes comme imaginer, penser, avoir l'impression, supposer, mais également un verbe comme ne pas douter. Sa forme syntaxique est négative mais il donne à la réponse un sens positif (je ne doute pas = je suis sûr).

Parmi ces verbes, un certain nombre s'emploient exclusivement dans des réponses de sens affirmatif. Ils n'admettent pas l'adjonction de ne ...pas qui les ferait employer avec un sens de réponse négative (* je ne suppose pas):

D'autres au contraire acceptent la négation et ce faisant donnent

à la réponse un sens dubitatif ou négatif (je ne crois pas):

(a) Est-ce que Jean a des ennuis ? R.P. J'ai l'impression

J' imagine

Je suppose

Je crois

Il n'y a aucun doute

(b) Est-ce que Jean a des ennuis ? R.N. Je n'ai pas l'impression

*Je n' imagine pas

*Je ne suppose pas

Je ne crois pas

Sur la base de ces différents emplois, on peut introduire des sous-catégorisations dans ce premier ensemble de verbes. Trois groupes différents semblent se dégager dont on trouvera les listes complètes en Annexe 6.

Groupe 1 (type croire): croire, penser, avoir l'impression, trouver, etc..

Les verbes de ce premier groupe entrent indifféremment dans les réponses affirmatives et négatives, dans les premières sous la forme Je V, dans les secondes sous la forme Je neg V donnant ainsi une valeur d'affirmation ou d'information à l'énoncé produit dans la question.

Groupe 2 (type imaginer): imaginer, supposer, espérer, etc...

Les verbes de ce deuxième groupe ne s'emploient seuls que dans les réponses affirmatives i.e. sous la forme Je V. Ils n'admettent pas l'adjonction de ne ... pas. Pour constituer une réponse négative ils doivent être complétés par que non, ne se différenciant pas en cela de l'ensemble des verbes qui acceptent cette construction (cf Annexe 4).

Est-ce que Jean a des ennuis ? R.N. | *Je n'espère pas
 | J'espère que non

Groupe 3 (type noter): noter, remarquer, sentir, savoir, se rappeler, etc.

Les verbes de ce troisième groupe, à l'inverse des verbes du groupe 2, ne s'emploient seuls que dans les réponses négatives. Pour entrer dans une réponse affirmative ils doivent être suivis de que oui, comme n'importe quel autre verbe susceptible d'avoir cette construction. Par contre, pour une réponse négative seule la négation ne ... pas est nécessaire.

Est-ce que Jean est préoccupé ? R.P. | * J'ai noté
 | J'ai noté que oui
 R.N. Je n'ai pas noté

Remarque. J'ai noté est signalé incorrect ici en réponse à une question. Il serait tout à fait approprié comme réplique à une phrase déclarative:

A. Jean est préoccupé. B. J'ai noté

Il faut donc bien préciser que les catégorisations faites sur ces verbes reposent sur leurs propriétés dans le cadre question-réponse. Nous verrons ultérieurement (en particulier § 4 et § 5 plus loin) comment rapporter les divers comportements à des propriétés plus générales de ces verbes qui parfois tendent à confirmer le bien-fondé des catégories établies.

Dans ce troisième groupe entrent une série de verbes qui du point de vue syntaxique sont tout à fait comparables aux autres (comme eux ils ne sont acceptables seuls qu'à la forme négative), mais qui par leur sens constituent un type particulier de réponse. Il s'agit de verbes comme savoir, se rappeler, être au courant, se rendre compte etc... Au lieu de donner un sens dubitatif ou négatif à la réponse qu'ils constituent, ils en font une sorte

de non-réponse : je ne sais pas, je ne me rappelle pas, je ne suis pas au courant etc... La personne qui dit cela ne donne pas son appréciation, elle signifie qu'elle n'est pas à même de fournir l'information demandée. Pour les différencier à l'intérieur du groupe 3, deux sous-catégories 3 a et 3 b ont été créées.

Tous ces verbes du groupe 3, se construisent avec une complétive qui est soit que P, soit si P i.e. avec une interrogative indirecte (cf. Chap. I § 4.1.1. et Annexe 2). Lorsqu'ils sont utilisés dans une réponse ils peuvent fonctionner seuls à la forme négative tandis qu' à la forme positive, il faut leur adjoindre que oui. Par contre, si l'on voulait leur adjoindre une complétive à la forme négative, ce n'est pas la forme que non, mais si oui ou non qu'il faudrait utiliser :

(a) Est-ce qu'il est rentré ? R.P.	*Je sais *J'ai noté Je sais que oui
------------------------------------	---

(b) Est-ce qu'il est rentré ? R.N.	Je ne sais pas Je ne n'ai pas noté *Je ne sais pas que non
------------------------------------	--

Théoriquement donc, si l'on voulait compléter je ne sais pas, je ne me rappelle pas, il faudrait dire : je ne sais pas si oui ou non, je ne me rappelle pas si oui ou non. Cependant une telle construction est mal reçue peut-être même est-elle considérée comme non acceptable :

Est-ce qu'il est rentré ? R.N. ? *Je ne sais si oui ou non

La seule possibilité semble-t-il pour ces verbes d'être suivis de si oui ou non serait de reproduire la proposition interrogative in extenso dans la réponse. Cependant cette solution n'est généralement pas adoptée

car la reprise intégrale de la question est généralement considérée comme une redondance inutile dans la réponse. Celle-ci est jugée peu naturelle ou maladroite alors que syntaxiquement elle constitue une phrase correcte:

Est-ce qu'il est rentré ? Je ne sais pas si oui ou non il
est rentré.

Il faut donc poser comme règle générale la suppression pure et simple de la complétive si oui ou non. Cette suppression fait de la réponse une construction obligatoirement tronquée alors que pour que (oui + non) la troncation est simplement facultative. On peut dire avec le même naturel je crois et je crois que oui.

Cette règle s'applique en fait à tous les verbes interrogatifs appartenant à la classe I ou II (cf. Chap. 1, Annexe 1 et 2), qui forment la seconde liste de l'Annexe 3 de ce chapitre. Elle s'applique dans tous les cas où le verbe se construit obligatoirement avec si. Cela explique que lorsque l'anaphorique de phrase ne peut être ni le ni en, le verbe n'est accompagné d'aucune forme de complément :

Est-ce qu'il reste des places ?	Je vous <u>en</u> informerai
	Je me renseignerai
	Je vous tiendrai au courant

Pour les verbes modalisateurs du groupe 3 qui sont une sous-catégorie particulière de cette liste et qui s'emploient sans anaphorique uniquement à la forme négative, cette règle explique que la réponse soit dans ce cas réduite à je ne V pas.

Est-ce qu'il est rentré ?	Je n'ai pas noté (* si oui ou non)
	Je ne sais pas (")

Pour chacun de ces trois types de verbes (1, 2, 3), le parallèle existe entre d'une part le schéma de construction que représente la réponse et d'autre part la valeur de sens qui lui est attachée. Ainsi à une construction de type affirmatif correspond une réponse de valeur positive ; inversement à une construction de type négatif correspond une réponse de valeur négative (ou une non-réponse pour le sous groupe 3 b). Ainsi, par exemple : j'imagine signifie oui, j'imagine ; je n'ai pas noté signifie non, je n'ai pas noté.

b) Les verbes de force négative.

Il y a par contre des verbes qui n'entrent dans aucun des trois groupes présentés en raison de l'absence de parallélisme entre leur schéma syntaxique et la valeur de sens qu'ils donnent à la réponse. Parmi ces verbes, il y en a quelques uns qui sans complétive, à la forme affirmative, constituent une réponse dubitative (ou une non-réponse) (groupe 4), et d'autres qui au contraire à la forme négative constituent une réponse affirmative (groupe 5).

Groupe 4 (type oublier): oublier, se demander, ignorer, etc...

Pour ces verbes seule la construction affirmative est possible dans le cadre question-réponse. La réponse qu'ils constituent à la même valeur que celle des verbes du groupe 3 b : il s'agit là aussi d'une non-réponse commandée par l'ignorance ou la mise en question de celui à qui s'adresse la question :

Est-ce qu'il a des ennuis ?	J'ignore
	Je me demande

C'est le sémantisme propre à ces verbes qui est responsable de la force négative qu'il expriment, alors que ceux du groupe 3 b l'acquièrent par

des moyens syntaxiques i.e. l'adjonction de ne...pas. On peut comparer sur le plan syntaxique et sémantique les deux réponses suivantes :

Est-ce qu'il a des ennuis ?	J'ignore (groupe 4)
	Je ne sais pas (groupe 3 b)

Groupe 5 (type étonner): étonner, surprendre, avoir quelque doute ..

Dans une réponse positive ces verbes ne sont pas accompagnés de la négation du fait qu'ils forment un énoncé qui a par lui-même une force négative : cela m'étonnerait, cela me surprendrait etc... Au contraire, pour une réponse positive ou qui se veut plutôt positive, la négation doit être nécessairement ajoutée:

Est-ce qu'il a des ennuis ?	R.P. Cela m'étonnerait
	Cela me surprendrait
	R.N. Cela ne m'étonnerait pas
	Cela ne me surprendrait pas

On verra plus loin, au § 7.1.3. c), ce qui par rapport au mode syntaxique du verbe fait de ces expressions des réponses de valeur inverse.

1.2. Les adjectifs modalisateurs dans le cadre question-réponse. (Annexes 5 et 7)

Des caractérisations syntactico-sémantiques distinguent également les adjectifs modalisateurs. (Pour les listes complètes, voir l'Annexe 7).

a) Les adjectifs de force positive.

Groupe 1 (type évident): évident, probable, plausible, vraisemblable etc...

Les adjectifs de ce groupe sont employés dans une réponse soit affirmative soit négative, mais dans des expressions légèrement différentes. Parmi

eux on peut distinguer ceux qui ont une valeur négative nette et qui acceptent d'être modifiés par ne ... pas et ceux qui, parce qu'ils expriment une négation moins tranchée, prennent seulement un quantifieur de bas degré (peu, à peine). Par exemple au lieu de dire : ce n'est pas probable, ce n'est pas plausible on préfère dire c'est peu probable, c'est à peine plausible, alors qu'on dit très naturellement ce n'est pas certain, ce n'est pas sûr, ce n'est pas évident. Dans tous les cas un adverbe peut apparaître dans les réponses positives pour renforcer l'idée de probabilité (très, fort, absolument, parfaitement) : c'est fort probable, c'est très possible, c'est absolument sûr.

Groupe 2 (type indéniable): indiscutable, indubitable, incontestable, etc...

Dans ce deuxième groupe, il faut ranger des adjectifs qui s'emploient uniquement dans une réponse de sens affirmatif. Ceux que nous avons trouvés sont tous des adjectifs formés de manière identique, avec l'addition de préfixe in-. Il s'agit d'adjectifs dérivés de verbes et dont le sens oriente vers une idée de doute. Le même phénomène est apparu pour les adverbes de modalisation auxquels ces adjectifs sont pour la plupart liés morphologiquement (cf. § III.1.2. plus haut). Le préfixe négatif leur permet donc d'avoir la valeur d'une réponse positive dans laquelle ils expriment la force d'une certitude ou d'une forte probabilité fondée sur le raisonnement ou la conviction. Répondre c'est indiscutable, c'est indubitable, c'est acquiescer avec force :

Est-ce que je n'ai pas raison ?	C'est indiscutable
	C'est incontestable

On pourra remarquer que des adjectifs comme concevable, imaginable n'ont pas été rangés dans ce groupe 2 mais dans le groupe 4, car si on les

trouve sous la forme in - Adj. : impossible, inimaginable, ils ont sous cette forme la valeur d'une réponse négative et non d'une réponse positive. La réponse c'est impossible, c'est inimaginable a la portée significative de non :

Est-ce qu'il réussira cette fois ?	C'est impossible
	C'est impensable

Groupe 3 (type sûr): sûr, certain, convaincu.

Ces trois adjectifs positifs s'emploient généralement dans une réponse. Ils doivent être accompagnés de ne ... pas

Est-ce qu'on peut compter sur lui ? R.N. Je ne suis pas sûr

Ils se construisent sur le modèle je suis Adj, alors que les adjectifs du groupe 1 et du groupe 2 ont la construction impersonnelle c'est Adj. Il est peut-être étonnant de voir leur emploi surtout limité aux réponses de forme négative, mais à l'affirmative, ils sont, semble-t-il, généralement complétés par que oui:

Est-ce qu'ont peut compter sur lui ? R.P.	Je suis sûr
	Je suis sûr que oui

Cette contrainte ne semble pas peser sur ces adjectifs lorsqu'ils sont employés dans l'expression c'est Adj. Dans ce cas, ils ont les propriétés des adjectifs du groupe 1, i.e. ils peuvent s'employer à la forme affirmative et négative sans l'adjonction de que (oui + non):

Est-ce qu'on peut compter sur lui ? R.P.	C'est sûr
	Ce n'est pas sûr

(C'est pourquoi ces deux adjectifs sont également versés dans le groupe 1)

Nous n'avons pas trouvé d'adjectifs ayant les caractéristiques sémantiques des verbes du sous-groupe 3 b, i.e. des adjectifs indiquant l'impossibilité de répondre par manque d'information. Cette observation est à rapprocher de celle qui a pu être faite de l'absence presque totale d'adjectifs dans les constructions interrogatives indirectes (cf. Chap I § 4.1.1.). Les seuls adjectifs se construisant avec si sont ceux qui ont été relevés dans la liste de l'Annexe 3 du Chap. I, c'est-à-dire des adjectifs ayant la construction que P quand la proposition est en tête de phrase, et la construction si P quand la proposition est après le verbes. Au point de vue du sens, ces adjectifs expriment d'une manière générale l'indifférence, le désintérêt (être indifférent, égal, équivalent, etc...). Mais comme ils s'emploient très peu sous la forme C'est Adj en réponse à une question, ils n'apparaissent pas dans le groupe 3 de l'Annexe 7.

b) Les adjectifs de forme négative.

Ils sont peu nombreux et leurs formes sont souvent apparentées à celles d'adjectifs de valeurs positive. Cependant certains de leur traits justifie qu'on les traite à part.

Groupe 4 (type hypothétique) : problématique, sceptique

Utilisés sans négation, ils constituent cependant des réponses de valeur plutôt négative. Sans qu'il y ait véritable impossibilité, il est assez rare de les trouver accompagnés d'une négation : ? Ce n'est pas hypothétique, ? je ne suis pas sceptique. Déjà à la forme affirmative, ils appartiennent à un registre de langue écrite ou soutenue.

Groupe 5 (type impossible) : exclu, douteux, inimaginable.

Certains de ces adjectifs sont les contreparties négatives de certains adjectifs du groupe 1. Etant donné qu'ils tirent leur valeur négative de traits purement morphologiques et non d'une construction syntaxique ils sont regroupés

en dehors du groupe 1. Leur construction sera examinée en même temps que celle des adjectifs de valeur négative du même groupe au § 7.13. Car d'autres adjectifs de ce groupe s'emploient comme réponse négative mais sans qu'il soit besoin d'un préfixe négatif pour leur donner cette valeur. C'est le cas de contestable, exclu, douteux, etc... Comme hypothétique, etc... douteux n'est pas d'une utilisation très courante et il est généralement renforcé par fort, bien, peu :

Est-ce qu'il réussira ? R. C'est $\left\{ \begin{array}{l} \text{fort} \\ \text{peu} \end{array} \right\}$ douteux.

Parallèlement aux verbes surprendre et étonner du groupe 5 avec lesquels ils ont une parenté évidente, les deux adjectifs surprenant et étonnant forment une réponse de valeur négative quand ils sont à la forme affirmative et inversement de valeur plutôt positive à la forme négative :

Est-ce qu'il va gagner ? $\left\{ \begin{array}{l} \text{Ce serait étonnant} \\ \text{Ce ne serait pas étonnant} \end{array} \right.$

1.3. Les substantifs modalisateurs dans le cadre question-réponse. (Annexe 9)

Les substantifs sont peu nombreux à se construire sans complétive que (oui + non) dans une réponse .De plus, comme dans la réponse ils ont besoin d'un support verbal, leur comportement syntaxique n'est pas très différent de celui des verbes ou des adjectifs. De la même manière, ils peuvent être regroupés différemment selon le schéma syntaxique affirmatif ou négatif qu'ils acceptent et la valeur de sens qu'ils donnent à la réponse . On aboutit à des partitions qui recoupent pratiquement celles des verbes et des adjectifs.

Ainsi le petit nombre de ces substantifs et leur ressemblance de comportement explique que nous n'ayons pas établi une classification particulière pour eux. Nous nous sommes contenté de les regrouper avec les verbes qui se construisent à la forme non-personnelle (cf Annexe 9). En effet, au

cours de la description des verbes modalisateurs on a pu observer une différence très nette dans le comportement syntaxique des verbes entrant dans les réponses de structure je V - je crois, je suppose, je n'ai pas noté, j'ignore etc... et dans celui des verbes ou des expressions verbales qui se construisent avec cela : cela va de soi, cela se peut, cela me surprendrait etc... Sur cette base, il a été jugé préférable de différer l'étude de ces derniers et de les examiner conjointement avec les prédicats substantivaux construits sur un schéma syntaxique assez voisin : c'est SN, il y a SN. Ils seront présentés ensemble au § 7.2.

Pour l'instant, les seules remarques que l'on peut faire portent peut-être sur la modulation des réponses. Avec un substantif, les expressions sont d'une plus grande richesse car elles font intervenir une plus grande variété de quantifieurs de haut et de bas degré. Ainsi, à la forme négative, l'adjonction de ne...pas au support verbal peut être remplacée par celles de déterminants négatifs au substantif : peu, aucun, seul, le moindre etc. A la forme affirmative, la valeur positive peut être affaiblie ou au contraire renforcée : quelque, toute, etc

Est-ce qu'il va gagner ? R.N. Il n'y a aucun doute

Il ya peu de chances

On se contentera ici de donner un aperçu de la répartition des diverses constructions substantivales, présentées en Annexe 9 .

Groupe 1 : Il y a (des + quelques) chances, il y a quelque probabilité, il y a quelque espoir.

Groupe 2 : C'est un fait

Groupe 4 : C'est hors de question

Groupe 5 : Il y a (quelque + ne ... aucun) doute

Groupe 6 : Il n'y a pas d'erreur possible.

En conclusion, on peut répartir l'ensemble des termes - verbes, substantifs, adjectifs modalisateurs - dans cinq groupes et indiquer pour chacun d'eux à la fois la forme syntaxique et la valeur de sens de la réponse qu'ils forment.

Groupe 1 : { Forme affirmative, réponse positive
Forme négative, réponse négative

Groupe 2 : Forme affirmative, réponse positive

Groupe 3 : Forme négative, réponse négative ou non-réponse

Groupe 4 : Forme affirmative, réponse négative ou non-réponse

Groupe 5 : { Forme affirmative, réponse négative
Forme négative, réponse affirmative

Groupe 6 : Forme négative, réponse affirmative.

Il n'est sans doute pas nécessaire de rappeler que tous ces verbes, adjectifs, substantifs qui viennent d'être présentés ont tous la possibilité de se construire avec la complétive que (oui + non), ou pour ceux du type 3 et 4 celle de se construire avec si oui ou non P dans laquelle P représente la reprise de l'interrogation à laquelle la réponse s'applique. Pour certains d'entre eux la complétive peut être remplacée par un pronom anaphorique, soit le, soit en, suivant la structure syntaxique dans laquelle l'élément lexical s'insère. Ainsi à une question totale Est-ce que P ? on pourra répondre : je le crains, je le crois, je le suppose ou j'en ai l'impression, j'en suis sûr, je n'en ai aucune idée, etc ... alors qu'il n'est pas possible de dire : il le paraît.

Ainsi donc il n'y a pas une différence fondamentale entre ces verbes, adjectifs et substantifs et l'ensemble des éléments de ces mêmes catégories qui se construisent avec que (oui + non). Normalement pour répondre à une

réponse on peut choisir entre la forme complétive ou l'anaphorique : j'avoue que oui ou je l'avoue ; je suis convaincu que oui ou j'en suis convaincu ; j'ai la conviction que oui ou j'en ai la conviction.

Ainsi donc la particularité des termes et expressions dits modalisateurs par rapport à l'ensemble des termes dont ils partagent par ailleurs toutes les propriétés, c'est la possibilité qu'ils ont d'être utilisés de manière tronquée. Avec eux, il n'est pas utile, ou parfois pas possible, de formuler explicitement soit la particule affirmative ou négative, soit le pronom anaphorique qui normalement représentent syntaxiquement la phrase nécessaire pour la compréhension de la réponse.

La question que l'on peut se poser est celle-ci : doit-on considérer la propriété de cet ensemble de verbes, adjectifs, substantifs d'apparaître sans le complément qui normalement devrait les accompagner, comme une particularité curieuse certes mais sans intérêt sur le plan de la description linguistique, ou au contraire doit-on essayer de comprendre et d'expliquer le sens de cette propriété en fonction d'autres caractérisations syntaxiques ou sémantiques que cet ensemble d'élément posséderait par ailleurs ? Les observations que nous avons pu faire sur les adverbes ayant cette même propriété, nous incite à penser qu'une explication semblable pourrait s'appliquer aux autres catégories lexicales. Nous poserons donc que ce n'est pas arbitrairement ou par accident que les verbes, substantifs et adjectifs présentés possèdent la particularité syntaxique et sémantique qui vient d'être décrite mais au contraire que cette particularité se combine à d'autres propriétés que ces éléments ont en commun et qui ne s'appliquent qu'à eux.

L'étude qui suit porte principalement sur les verbes et sur les adjectifs. Pour les substantifs qui sont assez peu nombreux et qui dans les réponses sont englobés dans des constructions verbales, il sera fait

quelques remarques quand des caractéristiques particulières les distingueront des adjectifs et des verbes auxquels ils seront assimilés pour la majeure partie de la description.

2. Les verbes et les adjectifs modalisateurs dans la phrase déclaratives : la construction post posée.

Tous ces verbes et adjectifs acceptent très normalement la construction complétive. On sait même que leur appartenance à des classes syntaxiques bien définies est précisément fondée sur des propriétés syntaxiques observables dans cette construction (cf. M. Gross 1975). Cependant si dans les phrases déclaratives la construction du type (V + Adj) que P, et ses variantes (à + de) ce que P, si P ou non P, etc., est la plus courante, ils ont également la possibilité d'apparaître, sous certaines conditions, dans les constructions dites parenthétiques ou incises.

Il y aura, j'imagine, des centaines de personnes à la réunion.

Les verbes et adjectifs qui expriment une force négative n'ont pas cette possibilité. Tels quels, les verbes et adjectifs du groupe 4 n'apparaissent pas dans ce type de construction :

* Il y aura, j'ignore, des centaines de personnes.

De même les verbes et adjectifs du groupe 5 semblent exclus pour la même raison :

* Il y aura, je serais surpris, des centaines de personnes

Nous verrons plus loin que cet obstacle de la négation peut être levé par des modifications syntaxiques ou morphologiques.

D'une manière générale, de nombreux faits semblent indiquer que la notion de "construction parenthétique" ou "incise" recouvre un ensemble de

structures et de stratégies de discours différentes. Les phénomènes observables sont tels qu'il paraît difficile de décrire de manière homogène les conditions et les circonstances dans lesquelles un énoncé - phrase, membre de phrase, adverbe etc., - peut s'insérer dans une phrase. Des facteurs différents interviennent tels que le point d'insertion de l'incise, sa fonction sur le plan du discours, sa constitution sur le plan syntaxique, etc... qui donnent chaque fois à la construction des caractéristiques qu'on aurait du mal à ramener à un schéma unique. En particulier, dans le problème qui nous occupe, certaines particularités syntaxiques semblent indiquer que la construction parenthétique ou incidente constituée de verbes et d'adjectifs modalisateurs n'a pas toujours la même valeur, la même fonction par rapport à la phrase dans laquelle elle s'inscrit. Nous indiquerons ici certaines particularités.

a) Si l'on insère dans une phrase, une construction de forme impersonnelle, on constate qu'il peut y avoir un choix possible entre l'emploi de pronom ce et il.

(a) Il y aura, c'est probable, une centaine de personnes

(b) Il y aura, il est probable, une centaine de personnes

Cette double possibilité n'est pas liée à la construction incidente, on retrouve la même alternance dans la construction avec complétive :

(a) Il est probable qu'il viendra

(b) C'est probable qu'il viendra

Pour l'incise, on peut noter cependant que cette double possibilité dépend de sa position dans la phrase. En finale, seule la forme C'est est acceptable :

(a) * Il y aura une centaine de personnes, il est probable

(b) Il y aura une centaine de personnes, c'est probable

Un cas particulier nous a été signalé par J. Stefanini, c'est celui de il est vrai. On peut dire :

Je n'y connais pas grand chose, il est vrai.

Ici, à la place de il est vrai, on pourrait également avoir c'est vrai, mais ce serait pour cette expression un emploi particulier, que l'on pourrait sans doute caractériser par une différence d'intonation et qui, pour le sens, ne serait pas à interpréter comme un simple renforcement d'assertion mais plutôt comme un concessif paraphrasable par je l'admets, je vous le concède etc... Normalement on peut s'attendre à ce que la phrase soit suivie par une proposition adversative introduite par mais, cependant etc...

Je n'y connais pas grand chose, il est vrai, mais je peux essayer de vous aider.

Ceci constitue donc une exception et ne doit pas modifier la règle générale qui veut que il est Adj n'apparaisse pas en construction post-posée.

Peut-être faut-il établir un lien entre cette contrainte et celle qu'on observe dans l'utilisation des expressions verbales et adjectivales construites avec il dans les réponses à une interrogation. Là non plus le choix entre ce et il n'existe pas ; seul ce est correct.

Est-ce qu'il viendra ? R. * Il est probable

* Il va de soi

alors que l'on peut dire :

Est-ce qu'il viendra ? R. | Il est probable que oui
 | Il va de soi que oui

b) Pour ne pas engager une étude qui nous entraînerait assez loin du problème central de l'interrogation, nous citerons simplement un autre fait qui semble indiquer la valeur différente attachée à des expressions globalement considérées comme des parenthétiques, selon la position qu'elles occupent dans la phrase. Ici encore le phénomène concerne la position finale de la phrase.

On constate que la position finale permet l'insertion d'expressions de renforcement ou de restriction que les positions intermédiaires de la phrase admettent mal : du moins, au moins, même :

(a) Il sera très occupé toute la semaine, du moins je suppose

(b)?* Il sera, du moins je suppose, très occupé toute la semaine

Remarque:

L'emploi différencié de du moins et même vient de la différence que les termes manifestent sur le plan de la modalité épistémique. Lorsque les termes - verbes ou adjectifs - expriment une opinion qui va dans le sens de l'assertion positive tout en conservant une marge de doute, on peut l'accompagner du restrictif du moins; tandis que si l'opinion exprimée est donnée comme une certitude, le terme ne peut admettre la restriction qui atténuerait sa valeur assertive. Au contraire il peut y avoir dans ce cas renforcement par l'élément même qui marque le point maximal. Je suppose, je crois, je pense n'excluent pas la possibilité que la proposition ne soit pas vraie (dans l'exemple ci-dessus il sera très occupé est simplement une forte présomption)

tandis que avec je suis sûr, c'est certain, c'est évident cette possibilité est explicitement exclue. On ne peut pas dire par exemple :

Il sera très occupé toute la semaine, du moins c'est certain

Ces différences d'emploi mises à part, le renforcement avec même, comme la restriction avec du moins, ne peut se faire que si l'incise est en position finale :

(a) Il sera très occupé toute la semaine, c'est même certain

(b) * Il sera très occupé, c'est même certain, toute la semaine

Ces deux faits renvoient, nous semble-t-il, à la question évoquée plus haut de la différenciation de la fonction et de la valeur d'une incise selon certaines de ses propriétés syntaxiques, en particulier selon la position qu'elle occupe dans la phrase. Ce problème avait été rapidement évoqué dans l'étude des adverbes dont le comportement en incise semble varier selon la position qu'ils occupent dans la phrase (cf. § II.1.2. infra). Nous le reprendrons au sujet des adjectifs modalisateurs au § 7.1.1.

Ainsi, notre examen du comportement des verbes et adjectifs modalisateurs en construction parenthétique ne représentera qu'une étude partielle du phénomène. Au lieu d'examiner pour ces éléments toutes les insertions possibles dans la phrase, nous pensons qu'il vaut mieux restreindre l'étude à l'insertion en position finale car c'est là que semblent se manifester des propriétés comparables à celles qui les caractérisent dans les réponses à une question. Au lieu de parler de construction parenthétique ou d'incise, nous parlerons donc de construction post/posée pour les verbes, de construction parataxique pour les adjectifs. (Pour une justification de cette distinction cf. 7.1.1.).

Les conditions pour qu'une telle construction soit possible avec un verbe ou un adjectif modalisateur sont liées à divers facteurs, dont certains ont déjà servi de critère opératoire pour leur regroupement en catégories distinctes. C'est pourquoi nous ferons référence ici aux groupes qui ont été dégagés précédemment, sans oublier cependant que les distinctions reflètent en premier lieu le comportement des verbes et des adjectifs dans leur emploi de réponse.

a - Effet de la négation

Pour tous les cas d'incises déclaratives que nous avons essayé de construire avec les verbes modalisateurs, on observe que seule la force positive de la modalité peut être exprimée. Elle s'exprime soit à travers la forme affirmative des éléments de valeur positive, soit à travers la forme négative des éléments de valeur négative. Ainsi tous les verbes des groupes 1, 2, 3, apparaissent sans négation en construction post-posée :

Vous partez pour quelques jours, j'imagine

Certains verbes des groupes 4 et 5 sont acceptés s'ils peuvent être accompagnés de la négation ou si une inversion morphologique ou lexicale peut leur rendre la valeur positive. C'est le cas de verbes comme oublier, ignorer (b) et même d'une expression comme je vois mal qui s'inverse sous la forme je vois bien (e), alors que pour se demander, chercher... l'inversion n'est pas possible (d)

- (a) * Tout ça va finir, j'ignore
- (b) Tout ça va finir, je n'ignore pas
- (c) * Tout ça va finir, je me demande
- (d) * Tout ça va finir, je me demande pas
- (e) Vous êtes en colère, je vois bien

Remarques :

- oublier constitue un cas un peu particulier car au présent il peut signifier j'allais oublier et de ce fait n'a pas une force négative. On peut dire par exemple :

Vous êtes fatigué, j'oublie (= j'allais oublier)

- la phrase (c) ci-dessus peut sembler correcte si l'on ne tient pas compte des éléments prosodiques. En effet, elle est sans doute correcte lorsqu'une intonation haute est placée sur finir et qu'une pause très nette sépare la première phrase de je me demande. L'exemple (c) prend alors le sens qu'on donnerait à (f) :

(c) Tout ça va finir // je me demande

(f) Est-ce que tout ça va finir ? Je me demande ...

Cette contrainte de négation, observée déjà pour les adverbes assertifs (cf. § III § 1.2.), vaut aussi bien pour les verbes que pour les substantifs et les adjectifs. Dans ces catégories les éléments de force négative sont plus rares (groupe 4 et 5) mais lorsque c'est le cas, l'inversion de la valeur peut s'opérer sur des bases syntaxiques ou lexicales (c) :

(a) Il est le plus fort de tous, c'est évident

(b) Il est le plus fort de tous, c'est indéniable

(c) Il est le plus fort de tous, ce n'est pas impossible

Les phrases (a) (b) (c) ci-dessus ne seraient plus correctes si les expressions de modalisation étaient affectées d'une valeur négative :

Il est le plus fort de tous, * ce n'est pas évident

* ce n'est pas indéniable

* c'est impossible

Cependant avec les adjectifs, il est possible qu'un modalisateur de valeur négative entre dans la construction lorsque la première phrase est elle-même à la forme négative :

Il n'est pas le plus fort, c'est impossible.

Cette possibilité sera examinée plus en détail au § 7. On verra qu'elle pose le problème de la relation entre les deux parties de la phrase et du statut à donner à C'est Adj.

Cette contrainte concernant la négation du terme modalisateur n'existe que dans les constructions de ce type. Si l'on observe les constructions complétives dans lesquelles le terme est complété par une phrase, la forme négative est possible quelle que soit la force qu'il exprime et quelle que soit la valeur - positive ou négative - de la phrase qu'il introduit :

- (a) Ce n'est pas évident qu'il soit le plus habile
- (b) Je ne crains pas qu'il s'échappe
- (c) Je doute fort qu'il ne soit pas le plus habile

Là, dans le cas des adjectifs de valeur négative, il est tout à fait admis que la phrase complétive soit à la forme affirmative ou négative.

- (a) Il est impossible qu'il se souvienne
- (b) Il est impossible qu'il ne se souvienne pas

Nous ne parlerons pas ici des correspondances sémantiques à établir entre construction complétive et construction post-posée, car à ce niveau général les phénomènes ne sont pas homogènes. Pour juger de ces correspondances, il est nécessaire d'examiner les éléments dans chacun des groupes établis, ce que nous ferons aux § 4, 5, 6 et 7 suivants.

b - Conditions de temps et de mode.

Des conditions de temps et de mode s'appliquent aux verbes modalisateurs mais ces conditions varient selon les groupes. Pour les adjectifs ce facteur est plus stable. La valeur de modalité épistémique s'exprime au présent sauf pour ce serait surprenant, étonnant, etc... Le présent et le mode indicatif semblent de règle pour la plupart des verbes ; c'est le cas en particulier pour les verbes qui expriment le non-savoir, l'ignorance (groupe 3 b) ou pour ceux qui expriment la conviction ou la croyance d'une valeur de vérité positive (groupe 1 et 2). Parmi les expressions verbales de ces groupes, quelques-unes peuvent être au conditionnel : sembler (il semblerait), dire (on dirait) etc ... mais dans l'ensemble le mode reste l'indicatif. A moins, bien sûr, qu'une modalité aspectuelle ne s'exprime précisément au conditionnel ex : J'aurais tendance à croire, je pourrais imaginer. (L'ajout d'une valeur aspectuelle est cependant assez rare dans la construction postposée).

Il s'endort, on dirait.

Comme temps, le présent, on l'a dit, paraît de règle. Cependant il n'est pas impossible de trouver le verbe au passé composé, lorsque le verbe de la phrase à laquelle se rapporte l'expression modale est lui-même à un temps passé. Dans l'exemple (a) ci-dessous, le locuteur rend compte de l'opinion qu'il a au moment où il parle tandis que dans (b) l'opinion est à la fois celle qu'il a au moment de l'énonciation et celle du moment rapporté par l'énoncé. Les deux temps sont possibles s'agissant de verbes des groupes 1, 2, 3 b ; par exemple avec croire, penser, etc... seul le présent est possible, (c) et (d).

(a) Il a été très patient, je trouve

(b) Il a été très patient, j'ai trouvé

(c) Il a été très patient, je crois

(d) * Il a été très patient, j'ai cru

Par contre pour les verbes du groupe 3 a, les temps présent et passé sont tous les deux couramment employés dans les post-posées sans qu'il y ait nécessairement concordance avec le temps du verbe de la phrase antérieure. Il semblerait même que pour ces verbes le passé soit plus fréquent et plus naturel que le présent lorsque la phrase qui précède est elle-même au présent.

(a) Il a une nouvelle voiture, je remarque

(b) Il a une nouvelle voiture, j'ai remarqué.

Ces faits ne sont peut être pas très importants; ils mettent simplement en évidence, les possibilités aspectuelles dont sont porteurs les divers verbes modalisateurs. L'emploi du présent et du passé marque l'opposition entre procès en cours et procès accompli. Selon le sémantisme des verbes, la valeur de modalité épistémique correspond soit au présent et à la durée du procès (croire, penser, savoir etc...), soit au passé composé et à l'accomplissement du procès (remarquer, noter, observer etc...)

c - Conditions sur la personne.

Les conditions ne sont pas les mêmes pour les valeurs et les adjectifs. Pour les adjectifs, il s'agit, pour la plupart, de formes impersonnelles avec c'est : c'est évident, c'est probable, c'est concevable etc... Il n'y a que de très rares cas à la forme personnelle ex : Je suis sûr, je serais surpris et même pour ceux-ci la forme impersonnelle est également possible : c'est sûr, ce serait surprenant. (Les différences entre les deux constructions seront examinées au § 7.1.2.).

A la forme personnelle, le verbe - ou l'adjectif - ne s'emploie qu'à la première personne du singulier, ou à la première personne du pluriel - nous ou on.

Il va faire beau, on dirait

Il pourra sortir demain, nous croyons

Usant de nous, le locuteur parle de lui-même à la première personne du pluriel ou parle au nom d'un groupe dont il fait partie et qu'il représente (nous de majesté, nous corporatif, ou simplement nous collectif).

Un problème se pose avec les verbes à la troisième personne que l'on rencontre sous forme pronominale, avec ou sans inversion du sujet clitique - verbe.

(a) Tout n'est pas fini, $\left\{ \begin{array}{l} \text{il croit} \\ \text{croit-il} \end{array} \right.$

(b) Il y a un grand tableau sur le mur, $\left\{ \begin{array}{l} \text{il se rappelle} \\ \text{se rappelle-t-il} \end{array} \right.$

Il y a problème car il n'est pas sûr que ces formes à la troisième personne relèvent du même type de construction post posée. Elles sont construites et interprétées comme des fragments de discours indirect ou indirect libre. A la place de croire on pourrait avoir dire, raconter, penser etc... De plus, il ne semble pas qu'il y ait des contraintes de temps ou de mode sur le verbe. Ceci pourrait indiquer qu'il s'agit en l'occurrence d'une construction dont la fonction et les propriétés sont à distinguer de celles de P, Je V :

(a) Il y a beaucoup à faire, pensait-il (ou pensa-t-il)

(b) Il y aura beaucoup à faire, pensait-il (ou pensa-t-il)

De toute manière, puisque ces formes à la troisième personne ne constituent pas des expressions susceptibles de servir de réponse à une interrogation totale, elles ne seront pas retenues dans le cadre de ce rapide examen des constructions post-posées. En effet, que le sujet soit un nom ou un pronom, la troisième personne n'apparaît pas dans une réponse en l'absence de que (oui + non) ou d'un anaphorique:

Est-ce que tout est fini ? R.P.	{	* (Jean + il) croît
		Jean <u>le</u> croît
		Jean croît <u>que oui</u>

3. Les verbes et les adjectifs modalisateurs dans la phrase interrogative.

Une partie des verbes modalisateurs ont été étudiés dans le cadre de la phrase interrogative dans ce que l'on a appelé les constructions interrogatives post-posées (Chap. III § II.). En effet, si l'on se reporte aux catégories de verbes qui ont été dégagées lors de l'étude de ces structures (Chap. III Annexe 1) on peut voir qu'il y a un recouvrement assez exact entre les groupes I et II établis dans cette étude et certains des types qui viennent d'être constitués sur la base des propriétés manifestées par les verbes dans les réponses. C'est donc en premier lieu ces catégories de verbes qui seront examinées.

Nous rappellerons brièvement les résultats de l'examen des constructions interrogatives post-posées. Trois groupes de verbes ont été constitués sur la base des propriétés syntaxiques qui les caractérisent dans ces constructions :

Groupe I (type croire), Groupe II (type remarquer)

Groupe III (type dire)

Si l'on examine la liste des verbes du groupe I et II, on voit que ces mêmes verbes ^{se} retrouvent dans les groupes 1, 2 et 3 des verbes modalisateurs (cf. Annexe 6).

La différence de répartition en deux groupes d'une part, trois groupes d'autre part ne devrait pas faire problème car elle est fondée essentiellement sur l'importance donnée à certaines propriétés syntaxiques de ces verbes dans les deux analyses. Fondamentalement, la catégorisation n'est pas différente, simplement on a choisi pour les interrogatives post-posées de retenir une seule grande catégorie, le groupe I, dans laquelle sont différenciées les sous-catégories Ia et Ib, alors qu'ici, pour les réponses, les verbes du groupe I se retrouvent distribués dans les deux groupes 1 et 2. La distinction faite est la même dans les deux cas. Elle porte sur le rôle de la négation. Dans les réponses, la différence entre les deux types (croire) et (imaginer) est fondée sur l'impossibilité pour le deuxième de former une réponse avec le verbe à la forme négative. Dans les constructions post-posées la différenciation entre Ia et Ib tient au fait que pour le deuxième groupe, il ne peut y avoir de négation dans la construction post-posée (cf. Chap. II § 2.1.2.). Ainsi dans le groupe 1, croire et les verbes regroupés avec lui peuvent être employés avec ou sans négation, ainsi que le montre l'exemple déjà donné :

Est-ce que Jean a des ennuis ? R.P. Je crois

R.II. Je ne crois pas

tandis que dans le groupe 2, imaginer et les autres verbes avec lui ne peuvent pas être employés avec la négation :

Est-ce que Jean a des ennuis R.P. J' imagine

R.N.x Je n' imagine pas

Dans les interrogations post-posées, ces verbes manifestent la même différence concernant la négation mais elle n'a pas paru essentielle pour fonder une véritable catégorie de verbes. Elle entre simplement comme un trait de sous-catégorisation.

On rappellera ici dans quelles circonstances la présence de la négation joue un rôle dans la distinction des verbes du groupe I. Il s'agit de la construction dite ②b dans laquelle une interrogation suit une phrase déclarative :

Il va venir, tu ne crois pas ?

Parmi les verbes du groupe I seuls quelques verbes admettent cette construction - ils constituent un sous-groupe, la -, les autres, ceux de Ib, sont mal acceptés dans cette construction :

* Il va venir, tu n'espères pas ?

Par contre, les uns et les autres entrent très naturellement dans une autre construction qui fait également intervenir la négation mais sous une forme différente.

(a) Il va venir, tu crois, non ?

(b) Il va venir, tu espères, non ?

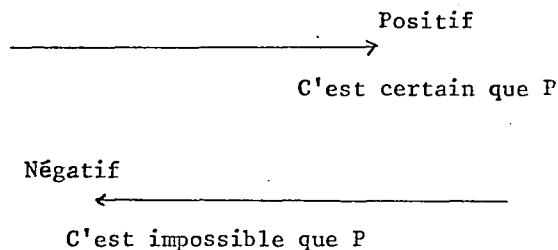
A part cette différence liée à la négation, que l'on retrouve ici dans les groupes 1 et 2, les verbes du groupe I ont des caractérisations syntaxiques très proches qui justifient, semble-t-il, que l'on conserve pour eux la désignation commune de verbes assertifs faibles qu'on leur donne parfois (cf. Hooper 1975).

4. Les verbes modalisateurs du groupe 1 et 2 (type croire et imaginer):
les verbes assertifs faibles.

Les verbes de ces deux groupes ont un certain nombre de propriétés communes :

a) Valeur de modalité épistémique.

Tous ces verbes appartiennent à une même "famille" de verbes modaux épistémiques. En effet, si l'on établit une échelle de valeurs pour représenter les différents degrés de la modalité épistémique, on distingue, d'une part, un pôle de valeur négative qui correspond à la certitude de la non-vérité d'une proposition, d'autre part un pôle de valeur positive représentant au contraire la certitude de sa vérité. Les éléments lexicaux qui traduisent le mieux ces deux attitudes mentales sont, pour le français, les expressions c'est certain, sûr, etc... et c'est impossible, impensable etc...



Un certain nombre de termes sont très proches de la valeur épistémique de impossible même s'ils ne lui sont pas complètement substituables : c'est inimaginable, c'est inconcevable etc... Egalement, de nombreux termes ou expressions sont substituables à certain. Il y a d'une part des adjectifs : c'est évident, c'est clair, c'est incontestable, c'est indiscutable, d'autre part des expressions verbales ; cela va sans dire, cela va de soi, il n'y a aucun doute etc...

Entre les deux pôles extrêmes, la possibilité existe d'exprimer une opinion ou un jugement qui va soit dans le sens de l'assertion négative, soit dans le sens de l'assertion positive i.e. qui conserve toujours un degré d'incertitude par rapport à l'une ou l'autre des deux valeurs. Il y a par exemple, orientés vers le pôle négatif c'est douteux, c'est incertain, c'est improbable, cela m'étonnerait etc., orientés vers le pôle positif : c'est probable, c'est plausible, on dirait, j'ai l'impression, je présume, etc.

Dans l'expression de ces valeurs intermédiaires, les prédicats épistémiques peuvent eux-mêmes correspondre à des degrés différents de certitude ou d'incertitude, de sorte qu'on peut les ordonner à leur tour et les ranger selon une hiérarchie relative. Il est possible de déterminer leur position dans cette hiérarchie non seulement d'après ce qu' intuitivement leur différence de signification nous suggère mais également d'après leur compatibilité dans des propositions qui établissent en quelque sorte des échelles de valeur (cf. Horn 1977, O. Ducrot 1974):

C'est non seulement possible mais encore probable, certain, *impossible

C'est non seulement probable mais encore *possible, certain, *impossible

C'est non seulement improbable mais encore *possible, *certain, impossible

Il est sinon certain du moins probable, possible, que...

Il est sinon probable du moins possible, *certain, que ...

Il est sinon improbable du moins *impossible, peu certain que ...

Les gradations obtenues sur le modaux épistémiques du français ne sont guère différentes de celles dégagées par l'anglais (Horne p. 71). On aboutit à la constitution de groupes qui se répartissent selon trois positions. Voici la répartition pour les éléments de valeur positive :

1	2	3	Positif
C'est possible	C'est probable	C'est évident	
C'est inimaginable	<u>Il semble</u>	C'est clair	
C'est pensable	<u>On dirait</u>	C'est indiscutable	
Cela se peut	<u>Je trouve</u>	Je suis sûr	
C'est envisageable	<u>Je pense</u>	C'est certain	
	<u>Je crois</u>	Cela va de soi	
		Il n'y a aucun doute	

De même pour les éléments de valeur négative :

Négatif	3	2	1
	impossible	improbable	C'est peu certain
	impensable	cela m'étonnerait	J'ai quelque doute
	inimaginable	cela me surprendrait	C'est douteux
	c'est hors de question		
	c'est exclu		

Sur la base de ces regroupements, on observe que tous les verbes dont nous parlons - groupe I des constructions post-posées ou type 1, 2 des phrases réponses -, tous ces verbes peuvent être rangés dans la même position médiane sur l'échelle des valeurs positives (degré 2 sur l'axe positif). C'est de cette position que vient leur nom de Positifs médians ou assertifs faibles. De là découle également un ensemble de propriétés syntaxiques qui caractérisent l'ensemble des verbes qui appartiennent à ce groupe.

b) Comportement dans les constructions interrogatives post-posées.

Comme on a pu le voir, ces verbes sont les seuls à accepter une construction dans laquelle les deux membres de la phrase, la phrase proposi-

tion et le membre post-posé, sont tous les deux à la forme interrogative, (cf. Chap.III. § 2.1.1, il s'agit de la construction ①).

c) Comportement dans les questions-reprise.

La propriété a déjà été mentionnée lors de l'étude des interrogatives post-posées. Ces verbes employés à la 1^{ère} personne et au présent sont "transparents" vis-à-vis de la question reprise qui accompagne la phrase qu'ils introduisent. En d'autres termes, cela signifie que la question reprise qui normalement devrait reprendre la phrase matrice contenant ces verbes reprend en fait la phrase enchâssée qui en dépend:

(a) Je crois que tu n'as pas compris, si ?

(b) Je suppose que tu ne viendras pas, si ?

Si l'on considère que la question reprise en si correspond à une phrase assertive de valeur inverse, i.e. négative, il faut admettre que dans (a) ce n'est pas je crois mais tu n'as pas compris qui est la base de l'interrogation si ? Il n'en serait pas de même si le verbe introducteur perdait son rôle de modalisateur, par exemple si au lieu de je crois on avait il a cru, il croira etc... et si au lieu de je suppose on avait vous aviez supposé, il supposera ect...

(a) Il pourra croire que tu n'as pas compris, x | si ?
non ?

(b) Vous aviez supposé que je ne viendrais pas, x | si ?
non ?

d) Comportement vis-à-vis des adverbess évaluatifs.

Parmi les adverbess de phrase, il existe des adverbess dits évaluatifs

(cf. P. Schreiber 1971). A vrai dire, leur catégorisation n'est pas véritablement fondée sur des traits syntaxiques, mais étant donné qu'ils sont morphologiquement apparentés avec des adjectifs qui eux-mêmes ont des propriétés assez bien caractérisables syntaxiquement, il est assez intéressant de les regrouper et de les distinguer des autres adverbes de phrases. Parmi ces adverbes on a par exemple : malheureusement, heureusement, curieusement, étrangement, bizarrement etc...

Lorsqu'ils s'appliquent à une phrase, ces adverbes sont paraphrasables par ce qui est Adj. ou c'est Adj. qui entrent comme parenthétiques à l'intérieur ou en fin de phrase :

- (a) Curieusement, il a été absent pendant une semaine
- (b) Il a été, c'est curieux, absent pendant une semaine
- (c) Il a été absent pendant une semaine, ce qui est curieux

Pour qu'un adverbe de ce type puisse s'appliquer à une phrase enchâssée, il faut qu'il soit matériellement contenu dans cette phrase. S'il est à l'extérieur, précédant la phrase principale par exemple, il ne peut se rapporter à la phrase enchâssée. Par ex. (a) ci-dessous a le sens de (d) mais pas celui de (b) ou de (c) qui sont de sens très proche.

- (a) Curieusement, j'ai appris qu'il était absent depuis une semaine
- (b) J'ai appris qu'il était , c'est curieux, absent depuis une semaine
- (c) J'ai appris que, curieusement, il est absent depuis une semaine
- (d) J'ai appris, c'est curieux, qu'il était absent depuis une semaine

Or avec les verbes qui nous occupent ici - les verbes des groupes 1 et 2 - la place de l'adverbe ne semble pas modifier sa portée dans la phrase. Quelle que soit sa position, il se rapporte à la phrase enchâssée, et non à la phrase principale qui contient le verbe. La phrase (a) ci-dessous a un sens très proche de (b) et (c) bien que l'adverbe soit extérieur à la phrase qu'il modifie:

- (a) Curieusement, je crois qu'il est absent depuis une semaine
- (b) Je crois, que, curieusement, il est absent depuis une
semaine
- (c) Je crois qu'il est absent depuis une semaine, ce qui est
curieux

Des exemples avec malheureusement seraient encore plus nets. Les deux phrases ci-dessous peuvent être tenues pour équivalentes du point de vue du sens :

- (a) Malheureusement, je pense qu'il sera absent pendant tout
l'hiver
- (b) Je pense que, malheureusement, il sera absent pendant tout
l'hiver

C'est donc le même phénomène qui s'observe dans le cas des adverbes évaluatifs et des questions reprises. L'adverbe ou l'interrogation ont une portée qui déborde le cadre auquel normalement la présence d'un complément devrait la limiter. Leur action s'étend à travers cette frontière comme si le verbe n'existait pas (d'où la notion de "transparence" ou de "filtre" que l'on évoque au sujet de ces verbes assertifs faibles.

e) Comportement dans les phrases réponses.

La différence entre les deux groupes 1 et 2 vient du seul emploi de la négation. A la forme affirmative les deux séries de verbes ont le même comportement et sont à interpréter de la même manière i.e. dans le sens d'une réponse de valeur positive :

Est-ce qu'on a tout pris ? R.P. Je crois

Je suppose

A la forme négative par contre le comportement des deux séries de verbes diffère :

Est-ce qu'on n'a rien oublié ? R.N. Je ne crois pas

* Je ne suppose pas

(Bien sûr, une réponse correcte dans les deux cas serait je crois que non, je suppose que non, mais nous retomberions là dans le cas général valable pour tous les verbes de l'Annexe 4).

Vis-à-vis de cet ensemble de propriétés que possèdent les verbes du groupe 1 et 2, on peut donc voir que le phénomène de négation fait apparaître pour les verbes du groupe 1 des propriétés particulières que nous nous proposons d'examiner de manière plus détaillée.

5. Les verbes modalisateurs du groupe 1 - type croire (groupe 1a des interrogations post-posées).

On l'a vu, à l'intérieur des verbes Positifs médians ou assertifs faibles, les verbes du groupe 1 ont un comportement particulier vis-à-vis de la négation, comportement qui se manifeste dans les différentes constructions auxquelles ils participent.

5.1. Comportement vis-à-vis de la négation dans les complétives.

De nombreuses études traitent de ce problème (pour n'en citer que quelques unes, on indiquera R. Cattell 1973, R. de Cornulier 1973, L. Horn 1971, R. Lakoff 1969, O. Jespersen 1917, E. Prince 1976). Nous ne ferons donc que rappeler le phénomène en l'illustrant par un exemple :

Je crois qu'il ne viendra pas

Je ne crois pas qu'il vienne

La propriété de "transparence" que tous les verbes des groupes 1 et 2 semblent manifester en présence de la question-reprise ou des adverbess évaluatifs est plus importante encore pour les verbes de type 1 puisqu'elle s'étend à la négation. Avec ces verbes la portée de la négation n'est pas liée à sa position dans la phrase ; qu'elle soit dans la phrase principale ou dans la complétive, son effet est le même i.e. la phrase est interprétée de manière à peu près identique. Cette stabilité sémantique est généralement expliquée par l'action d'une règle syntaxique "absorption de négation" (Klima 1964) ou "montée de négation" (Fillmore 1963, R. Lakoff 1969 etc...) qui déplace la négation contenue dans la complétive et la fait "monter" dans la principale, sans que ce déplacement ait un effet sur le plan sémantique. (Comme il n'y a pas lieu de débattre de cette règle, contentons-nous de l'évoquer.)

5.2. Comportement vis-à-vis de la négation dans les interrogatives post-posées.

Dans les constructions post-posées, les verbes de type croire (groupe 1a dans ces constructions) sont les seuls à entrer dans deux structures différentes :

a) Structure de type : Est-ce que P, tu V (structure ① cf. Chap. III § II)

Cette construction caractérise tous les verbes du groupe I, à la fois Ia et Ib:

(a) Est-ce qu'il va pleuvoir, $\left\{ \begin{array}{l} \text{crois-tu ?} \\ \text{tu crois ?} \end{array} \right.$

Dans cette structure les deux composantes, la phrase proprement dite et le segment tu V post-posé, ont toutes les deux une intonation interrogative. Cependant on peut dire que l'interrogation est plus précisément centrée sur la première phrase. Il y a deux arguments à cela :

1 - la courbe intonative s'élève sur la finale de la phrase et ne fait que se maintenir et se prolonger sur le segment tu V.

2 - est-ce que, la marque syntaxique la plus explicite de l'interrogation en français peut apparaître en tête de la première phrase, signalant sans équivoque la modalité interrogative, (voir (a) ci-dessus), mais elle n'apparaît pas avec tu V. Celui-ci fait partie du schéma intonatif interrogatif de la phrase mais ne peut constituer à lui seul le pôle d'une nouvelle interrogation. Il n'est pas naturel de dire sans pause véritable entre les deux membres de la phrase

* Est-ce qu'il va pleuvoir, est-ce que tu crois ?

* Il va pleuvoir, est-ce que tu crois ?

Maintenant, étant donné les deux phrases (a) et (b) ci-dessous :

(a) Est-ce qu'il va pleuvoir, tu crois ?

(b) Est-ce que tu crois qu'il va pleuvoir ?

on constate que d'un point de vue syntaxique l'interrogation accompagne

tantôt "il va pleuvoir" tantôt tu crois, mais dans les deux cas l'interprétation des deux phrases reste sensiblement la même. En tout cas il n'y a pas plus de différence entre les deux phrases (a) et (b) qu'entre :

(d) Je crois qu'il ne viendra pas

(e) Je ne crois pas qu'il vienne

Dans les deux cas c'est le même type de phénomène qui se produit : le déplacement de l'interrogation, qui s'accompagne obligatoirement d'un déplacement du verbe en fin de phrase n'entraîne pas plus de changement que ne le fait le déplacement de la négation. On pourrait coupler de manière parallèle, les deux types de construction (a) et (b) ci-dessous :

(a) Je ne crois pas qu'il vienne $\longleftrightarrow$ Il ne viendra pas, je crois

(b) Est-ce que tu crois qu'il viendra ? $\longleftrightarrow$ Est-ce qu'il viendra, tu crois ?

La seule différence tient aux contraintes propres à l'interrogation directe. Sans négation je crois n'est pas obligatoirement déplacé et peut rester en tête de phrase pour introduire la complétive (c) alors que l'interrogation directe ne peut s'appliquer à une phrase enchâssée (d) :

(c) Je crois qu'il ne viendra pas

(d) * Tu crois est-ce qu'il viendra ?

Cependant, si négation et interrogation donnent lieu à des configurations parallèles, il ne peut y avoir combinaison des deux dans une même phrase. L'introduction de la négation dans une phrase interrogative bloque les phénomènes décrits ci-dessus.

Interrogation et négation portent sur croire: Il ne peut y avoir post position de la phrase :

(a) Est-ce que tu ne crois pas qu'il viendra ?

(b) * Est-ce qu'il viendra, tu ne crois pas ?

Ceci est l'indication que l'interrogation s'applique à la phrase matrice et non à la complétive. Pour mieux l'établir il n'y a qu'à faire le parallèle entre (a) et (c) dans laquelle la phrase matrice est à la forme déclarative :

(c) Il viendra, tu ne crois pas ?

Les deux phrases (a) et (c) sont assez proches du point de vue du sens alors qu'en (c) il est évident que Il viendra n'a pas une valeur interrogative.

Un fait montre d'ailleurs que négation et interrogation ensemble créent une situation particulière qui a ses propres règles : alors que je crois se construit à la forme déclarative négative et à la forme interrogative avec le subjonctif (a) et (b), ce mode est tout à fait inhabituel à la forme interrogative (c):

(a) Je ne crois pas qu'il ait fini ?

(b) Crois-tu qu'il ait fini ?

(c) * Est ce que tu ne crois pas qu'il ait fini ?

Ces constructions seront examinées plus en détail au Chap. VI des questions reprises, mais déjà il apparaît donc que pour les verbes de type 1 (croire) le phénomène de transparence se manifeste soit en présence de la négation soit en présence de l'interrogation mais disparaît lorsque négation et interrogation portent conjointement sur le verbe.

- b) Structure de type : P, (est-ce que) tu neg V (structure ②b,
cf. Chap.III §II)

Cette construction caractérise les verbes du groupe 1 (groupe Ia pour les constructions post-posées) en même temps qu'une autre catégorie de verbes que nous avons appelés semi-factifs (cf. Chap.III §II.) et que nous retrouvons précisément dans les réponses aux questions totales puisque ce sont eux qui composent le type 3 (type noter).

(A la différence des véritables factifs, ils excluent tout emploi du subjonctif à la forme affirmative, alors que comme eux ils l'admettent à la forme négative. (Ceci sera précisé au § 6 ci-dessous).

- (a) Est-ce que tu ne crois pas qu'il viendra ?
- (b) Est-ce que tu n'as pas noté qu'il se plaint toujours ?
- (c) Il viendra, tu ne crois pas ?
- (d) Il se plaint toujours, tu n'as pas noté ?

Ces indications sur les verbes du type 1 (croire) montrent assez clairement que l'intérêt qu'ils suscitent généralement pour leur comportement vis-à-vis de la négation à la forme déclarative devrait également se porter sur la forme interrogative. Les modifications que celle-ci déclenche sur le plan syntaxique et sémantique sont du même ordre et révèlent le même type de propriétés. Le problème ainsi élargi, il se pourrait que la célèbre règle de transport de négation n'ait plus autant d'intérêt.

Pour ce qui est des verbes du groupe 1, nous concluons donc qu'il s'agit d'une sous-catégorie sémantique de verbes modaux épistémiques à l'intérieur de la catégorie de Positifs médians ou assertifs faibles. Ils possèdent l'ensemble des propriétés attachées à cette catégorie qu'ils partagent avec les verbes du groupe 2 : Ils ont le même comportement : 1 - dans les

constructions postposées, 2 - dans les questions reprise , 3 - vis-à-vis des adverbess des phrases appréciatifs, 4 - dans les phrases réponse , mais par rapport à ce deuxième groupe ils ont une propriété particulière vis-à-vis de la négation. Cette propriété découle sans doute de leur sémantisme mais on en voit l'effet sur la portée syntaxique de la négation. Par cette propriété ils tendent à se rapprocher d'un autre groupe de verbes, différents de la classe des assertifs faibles, que l'on apparente au contraire aux verbes factifs.

6. Les verbes modalisateurs des groupe 3 et 4 (type noter et oublier) ou semi-factifs.

Les verbes contenus dans ce troisième type sont les verbes du groupe II des interrogations postposées, définis dans cette étude par leur aptitude à entrer dans plusieurs constructions et en particulier dans la construction (2) (cf. chap. III § II). Dans ce cas, seul est interrogatif le second terme de la phrase i.e la partie postposée, qu'elle soit à la forme positive ou négative. Nous rappelons ici cette construction :

(a) Il y a beaucoup de nuages, tu as remarqué ?

(b) Il y a beaucoup de nuages, tu n'as pas remarqué ?

Le premier terme de la construction est une phrase déclarative qui peut-être elle aussi soit positive, soit négative:

Il n'y a pas beaucoup de nuages	}	tu as remarqué ?
		tu n'as pas remarqué ?

6.1 Caractéristiques des verbes semi-factifs dans les phrases déclaratives

a) Portée de la négation

Les verbes semi-factifs n'ont pas la même transparence vis-à-vis de

la négation que les assertifs faibles de type I (croire) mais on peut cependant déceler des traits communs dans le comportement qu'ils ont vis-à-vis-d'elle:

(a) Je ne vois pas qu'il y ait urgence

(b) Je vois qu'il n'y a pas urgence

Si l'on compare ces exemples aux phrases construites avec croire, penser etc..., il semble bien que, du point de vue du sens l'écart soit plus grand ici entre (a) et (b) qu'entre (c) et (d) dans l'exemple suivant :

(c) Je ne crois pas qu'il y ait urgence

(d) Je crois qu'il n'y a pas urgence

Pourtant l'implication de la valeur négative de la phrase enchassée existe aussi bien avec je ne vois pas qu'avec je ne crois pas.

En fait je ne vois pas dans (a) ci-dessus exprime quelque chose de plus faible que l'implication d'une assertion négative. Etant donné le sémantisme du verbe, à la forme négative le locuteur exprime son manque d'éléments cognitifs susceptibles d'étayer l'affirmation positive i.e la vérité de la proposition. Avec voir les éléments sont de type perceptif, mais ils peuvent également procéder du raisonnement, de la réflexion (se rendre compte, avoir le sentiment), de la mémoire (se rappeler, se souvenir) etc. En l'absence de ces éléments qui fondent sa connaissance, donc sa conviction, le locuteur ne peut attribuer une valeur de vérité à la proposition qu'il énonce. Appliquer une négation sur des verbes comme voir, percevoir, savoir, se rappeler etc.. et dire je ne vois pas, je ne sais pas, je ne me rappelle pas revient à dire l'absence de raison de croire vraie la proposition qui suit, donc indirectement

à suggérer l'idée qu'elle n'est sans doute pas vraie.

Je ne crois pas qu'il y ait urgence laisse entendre Il ne doit pas y avoir urgence

Si par leur sens, les verbes du groupe 3 sont, à la forme négative, assez proches des verbes du groupe 1 (croire), la différence s'accuse à la forme affirmative. En effet, pour voir et les verbes regroupés avec lui dans le groupe 3, la manière dont ils affectent le sens de la proposition qu'ils introduisent fait d'eux de véritables assertifs. Si par exemple, à la forme négative, je ne crois pas peut être considéré comme très proche de il ne me semble pas, je ne crois pas - cf. les exemples (a) et (c) ci-dessous -, à la forme affirmative l'écart est beaucoup plus grand. Je vois est plus fort dans l'effet assertif. Le locuteur assuré du moyen de connaissance qu'est la perception, la réflexion, la mémoire etc... affirme sa maîtrise de la connaissance elle-même, donc de la vérité, alors que je crois n'exprime que la conviction.intime.

(a) Je vois qu'il y a urgence

(b) Je crois qu'il y a urgence

On peut considérer donc qu'il y a un affaiblissement très net de la valeur assertive des verbes du groupe 3, dans leur passage de la forme affirmative à la forme négative. C'est pour cette raison sans doute qu'on leur donne le nom de verbes semi-factifs (Hooper 1975), ou semi-implicatifs (cf. Karttunen 1974).

b) L'effet de la négation.

L'application de la négation sur les verbes du groupe 3 entraîne un changement de mode sur la phrase enchâssée lorsque le verbe est au présent et

à la première personne c'est-à-dire dans le cas que nous venons de voir, où le verbe semi-factif est très proche par son sens d'un verbe assertif faible. On dira :

- (a) Je vois qu'il y a beaucoup de problèmes à régler
- (b)?* Je ne vois pas qu'il y a beaucoup de problèmes à régler
- (c) Je ne vois pas qu'il y ait beaucoup de problèmes à régler

Remarque

Ce problème lié à la négation a été évoqué au chap III § II. Il s'agissait alors des verbes du groupe III étudiés pour leurs propriétés dans les constructions interrogatives post-posées. Or si l'on compare la liste de ce groupe III (chap. III Annexe 1) et la liste du groupe 3 (ce chapitre Annexe 6) on verra qu'il s'agit des mêmes verbes. Nous ne ferons donc que reprendre l'essentiel des observations.

L'effet de la négation est à rapprocher de celui que l'on observe sur les verbes de type 1 (croire). Cependant à la première personne du singulier du présent et à la forme négative, l'indicatif est mieux accepté pour les verbes de type 1. La phrase (d) ci-dessous est plus naturelle que la phrase (b) plus haut. (Pour des exemples plus variés voir H. Nordhal 1969 en particulier p. 193 - 206.)

- (d) Je ne crois pas qu'il y a beaucoup de problèmes à régler
- (e) Je ne crois pas qu'il y ait beaucoup de problèmes à régler

Dans le cas des verbes de type 3 (noter), on a pu dire que la difficulté d'apparaître à l'indicatif tenait au sémantisme des verbes. En effet, si l'on fait exception pour la première personne du présent, ces verbes, quand ils sont à la forme déclarative, ont la propriété d'être factifs, c'est-à-dire de présupposer la valeur de vérité de la proposition qu'ils introduisent

(cf. Kiparsky 1971). Dire Il voyait qu'il pleuvait ou Il ne voyait pas qu'il pleuvait ne change pas la valeur de vérité de il pleuvait qu'il faut poser comme une proposition vraie dans les deux cas, indépendamment du changement positif/négatif qui affecte la phrase matrice. Cependant à la première personne du présent, une contradiction est créée par le fait que l'énoncé contient cette même présupposition de la valeur de vérité de la proposition enchâssée en même temps qu'il contient la déclaration du locuteur de son manque d'information ou son ignorance à son sujet. Dire Je ne vois pas que P revient en quelque sorte à dire Je présuppose que P est vrai en ne sachant pas si P est vrai.

Or il est possible que ce soit le même type de phénomène qui se manifeste avec les verbes du groupe 1 (type croire). Dans la forme déclarative affirmative Je crois que P, P n'est pas explicitement asserté mais comme on l'a vu, asserté avec la restriction introduite par le modal épistémique. Une autre manière d'exprimer l'énoncé serait P, du moins je crois.

Avec les verbes du groupe 1 il ne s'agit pas de factivité - donc de présupposition d'une valeur de vérité - comme avec les verbes de type 3, mais d'une présomption - ou assertion faible - de la vérité de la proposition qui suit. Ainsi, dans ce cas également il y a une sorte de contradiction - plus faible peut-être que dans le premier cas - entre la forme de la complétive à l'indicatif qui donne à croire que la proposition est vraie et je ne crois pas, déclaration du locuteur indiquant son manque de conviction, son doute, à son sujet. Cette contradiction n'existe pas lorsque le verbe est à une personne autre que la première personne du présent. Il peut alors très bien s'accommoder d'une complétive à l'indicatif. On peut comparer par exemple (a) et (b) ci dessous :

(a) Il ne croit pas que nous avons gagné

(b) ? Je ne crois pas que nous avons gagné

c) La construction interrogative indirecte

La possibilité pour les verbes du groupe 3 d'accepter une interrogative indirecte est liée à des conditions de modalité ou d'aspect. On l'a vu au Chap. I § 4.1.1., les verbes du groupe 3 et 4 font partie des verbes qui acceptent un complément interrogatif lorsqu'ils sont à la forme négative, ou à une forme affirmative non assertive c'est-à-dire modulée par des facteurs de temps, d'aspect ou de modalité. Le comportement de ces verbes ayant été examiné au Chap. I nous ne donnerons ici que quelques exemples :

- (a) ? * Je sais s'il compte venir
- (b) Je veux savoir s'il compte venir
- (c) Je saurais s'il compte venir
- (d) Je ne sais pas s'il compte venir

6.2. Caractéristiques dans les interrogatives post-posées

La construction dans laquelle apparaissent les verbes semi-factifs - construction 2 - ressemble par certains aspects à celle que l'on désigne en anglais par le terme tag-questions - et que nous avons appelées questions reprise, (cf. Chap. III § II et surtout Chap VI). Si l'on se place du point de vue de la construction, on voit qu'il n'y a pas grande différence entre (a) et (b) ci-dessous

- (a) La mer est très forte, non ?
- (b) La mer est très forte, tu as vu ?

Du point de vue de la configuration de la phrase, il s'agit d'un même schéma, composé d'une phrase déclarative et d'une interrogation.

Cependant, on observe très rapidement que les règles de construction ne sont pas identiques : dans le premier cas, (a), une relation de dépendance existe entre la forme que prend la reprise non ou si et le statut affirmatif ou négatif de la phrase :

(a₁) * La mer est très forte, si ?

Au contraire, il n'y a aucune dépendance de ce type pour (b) :

(b₁) La mer est très forte, tu n'as pas vu ?

Ces deux types de construction et de leurs propriétés respectives seront plus longuement examinés dans le cadre de l'étude des questions-reprise au Chap.V .

6.3. Les verbes semi-factifs dans les réponses aux questions totales.

On l'a vu au § 1.1., les verbes semi-factifs (groupe 3) s'utilisent seuls, uniquement dans les réponses de forme négative. Ils sont alors accompagnés de la négation ne...pas. Cependant certaines particularités distinguent les verbes de 3a et 3b.

a) Les verbes du groupe 3a (Nous prenons comme prototype le verbe noter)

Est-ce que les prix ont augmenté ? { Je n'ai pas noté
J'ai noté

La réponse négative ci-dessus peut être interprétée comme la déclaration d'une non affectation de valeur - positive ou négative - à la proposition constituant la question et correspond alors à une non-réponse. Je n'ai pas noté signifie j'ai noté que non. Elle n'est plus alors une non-réponse, mais une réponse négative, en ce sens qu'elle affecte une valeur de vérité à

La proposition énoncée sous forme interrogative:

Est-ce que les prix ont augmenté ?	J'ai noté que oui
	J'ai noté que non

Cette différence de sens de la réponse de forme négative tient à ce que les verbes de 3a ont deux constructions possibles. D'une part ils se construisent avec une complétive que P, d'autre part avec une complétive interrogative si P ou non P, ceci à la forme négative essentiellement (cf. Chap. I § 4.1.1.).

(a) Je n'ai pas noté que les fruits aient augmenté

(b) Je n'ai pas noté si les fruits ont augmenté (ou non)

De ce fait, la construction tronquée je n'ai pas noté peut appartenir aux deux structures (a) et (b), signifiant quelque chose de différent selon qu'elle appartient à l'une ou l'autre. L'ambiguïté de sens n'est cependant pas totale pour qui reçoit une telle réponse car des variations intonatives caractérisent, semble-t-il, la non-réponse et la réponse négative. Pour la réponse négative la courbe intonative est maintenue assez haute sur la finale (a) tandis que pour la non-réponse la courbe s'infléchit, (b) :

(a) Je n'ai pas noté (si oui ou non P)

(b) Je n'ai pas noté (que P)

A partir de là, on peut comprendre pourquoi les deux réponses négatives je n'ai pas noté et j'ai noté que non peuvent ne pas être synonymes, comme le sont par exemple je ne crois pas et je crois que non.

A la forme affirmative, ce problème n'existe pas puisqu'on ne peut pas avoir de réponse de type j'ai noté. Seule la forme non tronquée j'ai noté que oui constitue une réponse possible. On observe en effet qu'un oui, j'ai

noté ne paraît pas très naturel comme réponse à une question. Cette forme semble beaucoup mieux convenir comme réplique marquant l'accord de vue après une phrase déclarative :

(a) Est-ce que les fruits ont augmenté ? ? oui, j'ai noté

(b) Les fruits ont beaucoup augmenté. Oui, j'ai noté.

b) Les verbes du groupe 3b (savoir)

A la différence des précédents, ces verbes à la forme négative n'ont pas deux interprétations possibles :

(a) Est-ce que les fruits ont augmenté ?	Je ne sais pas
	* Je sais

Je ne sais pas n'est pas une réponse de valeur négative signifiant non P (Les fruits n'ont pas augmenté pour la phrase ci-dessus). On peut le voir au fait qu'on ne peut pas établir d'équivalence de sens entre non, je ne sais pas et je sais que non :

(a) Est-ce que les fruits ont augmenté ?	Non, je ne sais pas
	Je sais que non

Dans non, je ne sais pas -qu'on ne peut pas exclure comme réponse à une question totale -non est à interpréter comme un non au questionnement lui-même et à l'attente d'une réponse informative. Il signifie je ne peux pas te répondre. Tandis que dans je sais que non, non est la valeur affectée à la proposition de la question : Je sais que les fruits n'ont pas augmenté.

Cette différence entre les verbes 3b et 3c s'explique par le fait que les verbes de 3b à la première personne du présent n'ont pas à la forme négative la double construction que P et si P ou non P. S'ils ont la construc-

tion que P, elle est tout à fait marginale et entraîne un changement de sens - et parfois de forme comme pour savoir - pour le verbe et la phrase toute entière (cf. Chap. I § 4.1.1. et 6 2. ci-dessus):

Je ne sache pas qu'il ait menti

Je ne me rappelle pas qu'il ait dit cela

De ce fait, la construction tronquée je ne V pas ne peut avoir pour complément que la structure si P ou non P. La réponse je ne sais pas donnée à la question (a) peut être paraphrasée ainsi :

(a) Est-ce que les fruits ont augmenté ? Je ne sais pas si les fruits ont augmenté ou pas

Ceci est vrai pour tous les verbes de 3b : Je n'ai aucune idée, je ne me souviens pas, je ne me rends pas compte etc... que l'on a caractérisé précisément comme des verbes de non-réponse.

c) Les verbes du groupe 4 (type ignorer)

On ne peut parler du comportement des verbes 3b dans les réponses sans penser aux verbes du groupe 4 qui sémantiquement leur sont parfois très proches. En effet, les verbes de 3b n'entrant dans les réponses que sous forme négative on peut considérer les verbes de 4 comme l'équivalent lexical de cette forme; il n'y a que très peu de différence à utiliser les premiers à la forme négative, les seconds à la forme affirmative. Le sens que l'une et l'autre exprime est celui d'une non-réponse:

Est-ce que les fruits ont augmenté ?	Je ne sais pas
	J'ignore

Syntaxiquement, leurs propriétés ressemblent à celles des verbes

de 3b. Mais à part oublier qui peut avoir au présent le sens d'un imparfait (cf. § 2 ci-dessus) - les verbes du groupe 4 ont beaucoup de difficulté à se construire avec que P à la première personne du présent ; pour certains même cette construction est totalement exclue (chercher, se demander).

? J'ignore qu'il $\left\{ \begin{array}{l} \text{soit} \\ \text{est} \end{array} \right\}$ guéri

J'ignore s'il est guéri

Puisque la construction normale de ces verbes se fait avec si P ou non P, on comprend que la structure affirmative je V, forme tronquée de je V si P ou non P, corresponde à une non-réponse. Le locuteur n'est pas à même de choisir entre les deux valeurs de vérité de la proposition constituant la question:

Est-ce que les fruits ont augmenté ?	J'ignore
	J'ignore si les fruits ont
	augmenté ou pas

On comprend également que soit exclu toute autre réponse que Je V, par exemple pour ignorer : * J'ignore que oui ou * j'ignore que non.

Par ailleurs, la présence de la particule oui devant je V n'est pas possible car il y aurait contradiction entre le rôle qu'elle a - l'affectation d'une valeur de vérité positive à la proposition de la question - et le sens qu'exprime l'expression verbale qui suit :

Est-ce que les fruits ont augmenté ? * oui, j'ignore

Par contre, l'ajout de non devant je V qui devrait être pareillement exclu est possible car ce non ne s'applique pas à la proposition soumise au questionnement mais à l'acte de questionnement et à son attente. Ce rôle de

non est le même qu'avec les verbes du groupe 3b, il exprime l'impossibilité de répondre. Non signifie alors je ne peux pas répondre si P ou non P.

Est-ce que les prix ont augmenté ? non, j'ignore

Ainsi donc on retrouve dans les réponses une similitude de comportement des verbes 3b et 4 due à l'effet de la négation sur le sémantisme du premier type de verbes. Lorsque une équivalence de sens s'établit entre d'une part une structure verbale syntaxiquement négative, d'autre part un verbe lexicalement négatif, il n'y a pas de différence à utiliser dans la réponse je ne V_{3b} pas. ou je V₄. Ex : je ne sais pas ou j'ignore, je ne me rappelle pas ou j'ai oublié.

7. Les adjectifs modalisateurs et les expressions verbales à la forme impersonnelle.

Jusqu'ici nous avons caractérisé des verbes modalisateurs appartenant aux groupes 1,2,3 et 4. Nous avons reconnu en eux la catégorie des verbes assertifs faibles - type 1 et 2 - et celle des verbes semi-factifs - type 3 et 4 - pour lesquels ont été mises à jour des propriétés tantôt semblables, tantôt distinctes (cf. Chap.III §II). Si ces verbes constituent la plus grande partie de la liste donnée en Annexe 6, ils ne correspondent pas à son inventaire complet. D'une part, il reste dans ces trois groupes 1,2,3 un certain nombre d'expressions verbales n'ayant pas les propriétés qui viennent d'être examinées, d'autre part il n'a pas été encore question des verbes du groupe 5.

Ces verbes ont en commun une caractéristique qui explique peut-être qu'on ne retrouve pas en eux les propriétés attachées aux deux classes étudiées. Aucun d'eux ne se construit avec un sujet à la première personne, mais avec il y a , cela, ce. Pour l'étude des verbes assertifs faibles et semi-factifs on a suffisamment vu l'importance de la première personne dans la définition des propriétés syntaxiques pour que cela puisse expliquer le comportement différent des verbes ou expressions comme cela se peut, cela va sans dire etc.. par rapport à je suppose, j'imagine, etc...

Cependant il faut être plus précis sur cette distinction, car parmi les verbes ayant un comportement normal d'assertifs faibles ou de semi-factifs, il y en a deux ou trois qui sont à la forme impersonnelle - il paraît , il (me) semble - sans que cela crée une véritable différence. En fait ce qui pourrait jouer un rôle déterminant, c'est la forme de l'impersonnel.

Dans le cas des verbes laissés à l'écart il ne s'agit pas de il mais de ce, cela, (pour les substantifs qui paraissent avoir la même résistance vis-à-vis des diverses constructions étudiées, la forme impersonnelle est également de forme ce ou il y a). Ce ne serait donc pas le fait de la construction impersonnelle mais la nature de l'impersonnel qui serait à la base de la différence du comportement syntaxique du verbe.

Cette caractéristique se retrouve pour les adjectifs. Mis à part être sûr, être certain qui sont tantôt utilisés à la forme personnelle, tantôt avec ce - et nous verrons ce que cela implique sur le plan de leurs propriétés syntaxiques -, toutes les expressions adjectivales de l'Annexe 7 sont du type c'est Adj. C'est pourquoi, au lieu de faire une étude séparée pour les verbes, les substantifs et les adjectifs construits de la sorte, il nous a semblé préférable d'opérer leur regroupement afin de voir s'il était possible de dégager par rapport aux formes verbales déjà examinées des propriétés imputables à ce modèle de construction.

Ainsi donc les verbes qui restent à examiner des groupes 1,2,3 et 5 seront moins caractérisés pour les diverses propriétés qu'ils peuvent manifester en général que pour les propriétés qui s'attachent à leur construction avec ce, cela, il y a .

Etant donné cet angle d'attaque, nous commencerons par étudier ces propriétés sur la catégorie des adjectifs, car ils forment quantitativement le groupe le plus important (cf. Annexe 5,, et ils manifestent globalement une plus grande régularité de construction, c'est Adj. L'étude des adjectifs modalisateurs -repris et réorganisés dans l'Annexe 7 - constituera donc l'étape suivante de la description (§7.1). Il restera dans un dernier temps (§7.2) à examiner les quelques expressions verbales et substantivales à la

forme non personnelle et à juger si leur comportement les rapproche davantage de celui des adjectifs ou des verbes modalisateurs déjà étudiés.

7.1. Les adjectifs de modalisation (cf. liste de l'Annexe 7)

Il ne sera pas nécessaire de faire une étude complète des caractéristiques syntaxiques et sémantiques de ces adjectifs car pour beaucoup d'entre eux on retrouve les bases lexicales des adverbessertifs, (cf § III supra et Annexes 1 et 2). Parmi ceux qui n'ont pas une forme commune avec ces adverbessertifs, on trouve quelques adjectifs qui n'ont pas d'équivalent adverbial : possible, plausible, envisageable, pensable, imaginable etc., ou quelques adjectifs qui ont un équivalent adverbial mais dont la fonction n'est pas celle d'un adverbessertif ex : clair - clairement, douteux - douteusement, etc. Inversement, partant des adverbessertifs on voit que certains d'entre eux ont une parenté morphologique avec des adjectifs qui n'ont pas la construction il est Adj que ^P donc qui ne peuvent servir de réponse : apparemment, apparent, *il est apparent que.. ou encore avec des adjectifs qui ont la construction il est Adj que.. mais qui ne s'emploient pas comme une réponse de type oui/non : naturellement, il est naturel que..; nécessairement, il est nécessaire que.. C'est naturel, c'est nécessaire, existent comme réponse mais ont une autre signification.

Est-ce que vous viendrez avec nous ? Nécessairement.

c'est nécessaire.

Ici c'est nécessaire signifie il faut et non quelque chose comme c'est inévitable.

On peut sans doute trouver des raisons à l'absence d'une forme adverbiale asertive alors que l'adjectif existe. Tous les adjectifs de l'Annexe 7 sont, comme les adverbessertifs de l'Annexe 1, des modaux épistémiques

mais à la différence des adverbes qui se regroupent autour de l'idée de probabilité ou de certitude - celle-ci étant fondée sur des arguments ou des convictions d'ordre différent (cf. § III.3) - les adjectifs eux expriment la modalité épistémique dans ses divers degrés, aussi bien positifs que négatifs. C'est d'ailleurs pour marquer cette différence que nous n'avons pas donné le nom d'assertif aux verbes et aux adjectifs. Si l'on reprend ici les schémas scalaires de L. Horn (L. Horn 1977), on observe que les adverbes se regroupent dans les positions 2 et 3 de l'axe correspondant à la valeur positive, tandis que les adjectifs se répartissent sur les deux axes et chaque fois dans les trois positions possibles ainsi d'ailleurs que les verbes, (pour plus de détail cf. § 1.3 et pour les verbes § 1.2). C'est précisément pour les adjectifs de l'axe négatif et pour la position 1 de l'axe positif qu'il manque des équivalents adverbiaux : possible * possiblement ; pensable * pensablement ; impossible * impossiblement ; douteux * douteusement etc.

	1	2	3	axe positif →
* possiblement		<u>probablement</u>	<u>évidemment</u>	
* imaginablement		<u>peut-être</u>	<u>sûrement</u>	
c'est possible		c'est probable	<u>certainement</u>	
c'est imaginable			c'est certain	
axe négatif ←	3	2	1	
* impossiblement		* improbablement	* douteusement	
* impensablement		c'est improbable	c'est douteux	
c'est impossible				
c'est impensable				

La caractéristique spécifique sur laquelle ces adjectifs sont rassemblés dans cette étude est de pouvoir constituer une réponse de valeur positive ou négative à une question totale sous la forme c'est Adj. Il est à se demander s'ils ont d'autres traits en commun qui justifient qu'on les considère comme une véritable catégorie syntaxique à l'intérieur de la classe générale des adjectifs.

On leur reconnaît par exemple la propriété d'être utilisés dans les constructions déclaratives, en finale sous la forme c'est Adj, (a) (b).

(a) Il est évident qu'il a manqué le train

(b) C'est évident qu'il a manqué le train

(c) Il a manqué le train, | c'est évident

| * il est évident

Ceci peut être interprété de deux manières différentes : soit il n'y a pas de relation transformationnelle entre la phrase comportant une complétive et celle où l'adjectif est en finale, soit il y a dérivation entre les deux et le déplacement de l'adjectif entraîne le changement de forme du sujet, (Il est Adj que P $\rightarrow$ P, c'est Adj). Nous verrons ce qu'il faut penser de ces deux possibilités (cf § 7,1,1).

Cependant, ces adjectifs ne sont pas les seuls à avoir cette double construction. D'autres l'ont également, avec la particularité de forme qui caractérise chacune d'elle. Par exemple les adjectifs dits évaluatifs qui ont été mentionnés plus haut : étonnant, étrange, curieux, bizarre etc.

(a) Il est étonnant qu'il n'ait pas écrit

(b) C'est étonnant qu'il n'ait pas écrit

(c) Il n'a pas écrit, c'est étonnant

On ne peut donc pas donner ceci comme une caractéristique des adjectifs réunis dans l'Annexe 7. Car non seulement ils ne sont pas les seuls à avoir cette propriété, mais parmi les adjectifs modalisateurs, il y en a certains qui n'acceptent pas toujours d'apparaître en fin de phrase. C'est le cas des adjectifs de force négative, c'est douteux, c'est impossible, c'est improbable, etc. (cf. § 7.1.2.).

* Il viendra, c'est impossible

* Il a manqué le train, c'est improbable

Ceci explique que nous ne choisissons pas pour les adjectifs le même schéma de description que pour les verbes ou les adverbes de modalisation. Alors que pour ces deux grandes classes grammaticales nous avons reconnu des propriétés qui les caractérisent, d'une part comme sous-catégories possibles sur le plan syntaxique, d'autre part comme familles homogènes sur le plan sémantique, pour les adjectifs au contraire le seul argument en faveur de leur regroupement est d'ordre fonctionnel - le rôle de réponse à une question - et sémantique - la valeur de modalité épistémique de cette réponse.

Ainsi donc au lieu de rechercher ce qui en dehors de ce rôle de réponse et de sa valeur, pourrait constituer les adjectifs en véritable catégorie syntaxique, il nous semble préférable d'examiner ce qui dans cet emploi fait leurs ressemblances et leurs différences tant en ce qui concerne leur construction que la valeur modale qu'elle exprime.

Ceci nous amène dans un premier temps à examiner la construction c'est Adj dans son rôle de réponse à une question (cf. § 7.1.1.), puis à décrire plus particulièrement le comportement différencié de deux types d'adjectifs, les adjectifs de valeur positive - groupes 1,2,3 de l'Annexe 7 - (cf § 7,1,2), ensuite les adjectifs de valeur négative - groupes 4 et 5 de

l'Annexe 7 (cf § 7,1,3).

7.1.1. La construction P, c'est Adj et Il est Adj que P.

Il semble qu'il y ait une corrélation en français entre le fait qu'un verbe introduise une complétive au subjonctif et l'impossibilité pour ce verbe d'entrer dans une construction postposée, i.e à la fin de la phrase, sans qu'elle soit reprise par un anaphorique.

- (a) Je crois que c'est terminé
- (b) C'est terminé, je crois.
- (c) Je regrette que ce soit terminé
- * (d) C'est terminé, je regrette (mais je le regrette)

Ceci rejoindrait en quelque sorte la thèse que développe D. Bolinger dans son article sur la construction postposée . Son propos est un peu différent : il indique qu'il y a un parallèle entre le phénomène de postposition en anglais et l'emploi de l'indicatif dans les langues romanes (Bolinger 1968 p. 4).

"Quand en anglais il est possible de supprimer that et de déplacer le verbe principal de la position qu'il a devant la proposition, alors dans la complétive Romane correspondante, le verbe est à l'indicatif, si non il est au subjonctif". Les exemples qu'il donne sont les suivants :

- "I believe, they are ready
- They are ready, I believe
- Creo que están listos (indicatif)
- I don't believe they are ready
- * they are ready, I don't believe
- Creo que están listos"

On peut se demander si ce parallèle peut s'établir à l'intérieur d'une même langue dans laquelle existe le double phénomène de la construction postposée et de l'emploi du subjonctif. C'est le cas du français par exemple.

Si l'on examine les faits pour le français, la corrélation semble exister pour les verbes à complétive, en particulier pour les verbes modalisateurs qui nous intéressent ici. Il y a bien un ou deux verbes qui acceptent la construction postposée et qui peuvent s'employer au subjonctif, mais ces emplois restent très marginaux. Il s'agit de craindre et de sembler signalés par H. Dahl (1969), R. LE Bidois (1971), etc. (cf § 6 supra).

Je crains qu'il ne conviendra pas

Je crains qu'il ne convienne pas

Il ne conviendra pas, je crains

Par contre cette corrélation entre emploi du subjonctif dans la complétive et impossibilité d'apparaître dans une construction postposée semble ne pas s'appliquer aux adjectifs, du moins si on appelle construction postposée la forme c'est Adj.

D'une part, on constate que des adjectifs se construisant avec un subjonctif ont la construction c'est Adj en finale de phrase. C'est le cas en particulier des adjectifs factifs.

Il est étonnant qu'il n'ait pas écrit

Il est regrettable que je ne l'aie pas su

Il n'a pas écrit, c'est étonnant

Je ne l'ai pas vu, c'est regrettable

D'autre part, on a vu que les adjectifs modalisateurs de valeur négative ne peuvent apparaître en finale de phrase; mais cela n'est vrai que

si celle-ci est à la forme affirmative. Avec une phrase négative cette construction est possible:

* (a) Il a agi seul, c'est impossible

(b) Il n'a pas agi seul, c'est impossible

Il en est de même pour les adjectifs positifs, dont la valeur est inversée par ne...pas .

Il n'a pas agi seul, ce n'est pas pensable.

Or ces adjectifs se construisent presque obligatoirement avec le subjonctif (cf H. Nordahl 1969).

(a) C'est impossible qu'il ait agi seul

(b) * C'est impossible qu'il a agi seul

Il faut donc soit dire que la corrélation attestée pour les verbes ne vaut pas pour les adjectifs en français, soit s'interroger sur cette forme c'est Adj. A-t-on bien affaire là à une construction postposée ? Est-ce que c'est Adj est l'équivalent pour les adjectifs de Je V pour les verbes ? Correspond-elle au même phénomène syntaxique ?

En effet devant un énoncé P, c'est Adj on peut se demander quel est le lien entre la phrase P et c'est Adj.

D'une part, on a vu qu'il est impossible d'employer la construction Il est Adj :

Il est probable qu'il ne viendra pas

* Il ne viendra pas, il est probable

Ce sont donc deux structures différentes que forment les adjectifs et les verbes placés en finale de phrase. On ne doit pas les confondre et les ramener au même schéma de construction syntaxique. Celui des verbes a été examiné au chap. III 2, dans l'étude sur les phrases interrogatives. Nous indiquerons ici quelques précisions pour les adjectifs.

Si l'on compare les deux phrases :

(a) Il est probable qu'il viendra

(b) Il viendra, c'est probable

1 - Une solution serait de dire que (b) est une forme dérivée transformationnellement de (a). Tout comme pour les verbes, la dérivation consiste en un déplacement de la phrase matrice en fin de la complétive, mais dans ce cas le sujet étant à la forme impersonnelle (il), il est remplacé par l'anaphorique ce avec lequel il est très souvent en alternance en tête de phrase :

(Ce + il) est probable qu'il viendra

Cependant cette solution ne peut convenir à tous les cas de construction. Par exemple, lorsque l'adjectif a une valeur négative ou se construit avec ne...pas, la construction postposée ne peut être le résultat d'un déplacement d'une position antérieure :

(a) Il est impossible qu'il n'ait pas agi seul

(b) Il n'a pas agi seul, c'est impossible

Le sens qu'expriment les deux constructions (a) et (b) sont complètement différents. (a) signifie approximativement il a nécessairement agi seul ou il a agi seul, c'est obligé tandis que (b) signifie il est impossible qu'il ait agi seul. (b) conserve la valeur négative de ses deux membres tandis qu'il y a inversion pour (a), inversion en ce qui concerne la modalité

épistémique - la double négation fait passer la modalité du degré maximum de l'axe négatif au degré maximum de l'axe positif - donc inversion pour l'assertion modalisée que représente l'ensemble de l'énoncé.

Si l'on établit un lien dérivationnel entre les deux types de structure, il faut admettre qu'à partir d'une phrase complexe contenant une phrase matrice négative et une phrase enchassée positive on puisse dériver une construction postposée contenant deux phrases négatives.

$$\text{neg } P_1 \text{ que } P_2 \longrightarrow \text{neg } P_2, \text{ neg } P_1$$

2 - Une autre solution serait de dire que les deux phrases successives ne sont pas le résultat d'une transformation à partir d'une phrase complexe mais plutôt une suite de deux phrases unies par un lien parataxique. La première constitue une assertion de valeur positive ou négative, la seconde exprime un commentaire à son sujet, ce étant l'anaphorique représentant la première phrase. Ce commentaire peut exprimer des points de vue différents : une appréciation (a), un jugement de valeur (b), une modalisation d'ordre épistémique (c), ou déontique (d) etc...

(a) Il n'a pas écrit, c'est étrange

(b) Il n'a pas gagné, c'est dommage

(c) Il gagnera, c'est probable

(d) Il gagnera, c'est nécessaire.

Dire que ce est un anaphorique renvoyant à la première phrase ne signifie pas qu'il reprenne nécessairement la phrase avec la valeur assertive qu'elle possède. En fait, ce est la reprise du contenu propositionnel de la phrase auquel vient s'attacher la valeur de vérité que lui confère l'adjectif.

Si l'adjectif a la propriété d'être factif, la valeur de vérité reste celle exprimée dans la proposition, (cf (a₁) et (b₁) ci-dessous) :

(a₁) Il n'a pas écrit, c'est étrange (ce = qu'il n'ait pas écrit)

(b₁) Il n'a pas gagné, c'est dommage (ce = qu'il n'ait pas gagné)

Si l'adjectif est un modalisateur de valeur positive, la valeur de vérité dans ce cas est celle exprimée dans la préposition, (c1), tandis que s'il a une valeur négative, la proposition qui est nécessairement négative, doit être reprise uniquement avec une valeur positive, (e).

(c1) Il gagnera, c'est probable (ce = qu'il gagne)

(e) Il ne gagnera pas, c'est impossible (ce = qu'il gagne)

Cette deuxième solution qui établit une relation parataxique entre les deux membres de phrase nous paraît mieux convenir que celle fondée sur la dérivation transformationnelle. Elle rend compte d'un plus grand nombre de cas de figures et d'autre part elle permet de comprendre pourquoi parmi les éléments de modalisation, ni les adjectifs, ni les expressions verbales et substantivales, qui sont construits avec ce et cela ne manifestent pas, en dehors de la propriété de constituer des réponses aux questions totales, des comportements syntaxiques comparables à ceux des verbes (par exemple dans les interrogations postposées, dans les questions reprises, etc...cf. § 7.1.2. et 7.1.3. suivants). La présence d'un élément anaphorique donne aux phrases c'est Adj, cela Verbe, ce Vop Subj. un statut différent;

Remarque :

Pour qu'il n'y ait pas confusion sur l'expression construction postposée, nous la réserverons aux structures dans lesquelles il n'entre pas d'anaphorique i.e. aux formes je V, tu V etc... Pour celles contenant ce, cela, il y a nous utiliserons l'expression construction parataxique.

7.1.2. Les adjectifs modalisateurs de valeur positive : groupes 1,2,3
(types : évident, indéniable, sûr), (cf Annexe 7).

Bien que des différences apparaissent lorsqu'on examine les propriétés syntaxiques des adjectifs appartenant à ces trois groupes, il semble cependant qu'ils fonctionnent d'une manière assez homogène si on les compare aux adjectifs de valeur négative qui seront examinés par la suite.

a) Caractérisation des réponses.

Les réponses: c'est Adj.

Dans une réponse de forme c'est Adj la plupart des adjectifs positifs relevés peuvent s'employer soit de manière affirmative : réponse positive avec des degrés dans l'assertion, c'est possible, c'est sûr etc, soit de manière négative: réponse négative également modalisée, ce n'est pas sûr, ce n'est pas possible etc.

L'ajout de la négation qui peut être ne pas mais également peu, à peine etc... introduit des décalages dans la modalisation ; la réponse fortement positive devient faiblement négative (c'est/ce n'est pas évident, c'est/ce n'est pas certain) tandis qu'au contraire la réponse faiblement positive devient fortement négative (c'est/ce n'est pas possible, c'est/ce n'est pas imaginable etc.)

			Positif
		→	
	possible		certain
	imaginable		sûr
	pensable		évident
Négatif	←		
	ce n'est pas possible		ce n'est pas sûr
	ce n'est pas pensable		ce n'est pas certain
	...		...

Cependant avec les adjectifs du groupe 2 (type indéniable) il est assez peu naturel d'avoir une réponse construite à la forme négative:

Est-ce que je n'ai pas raison ? c'est indéniable
 ? * ce n'est pas indéniable
 ? c'est peu indéniable

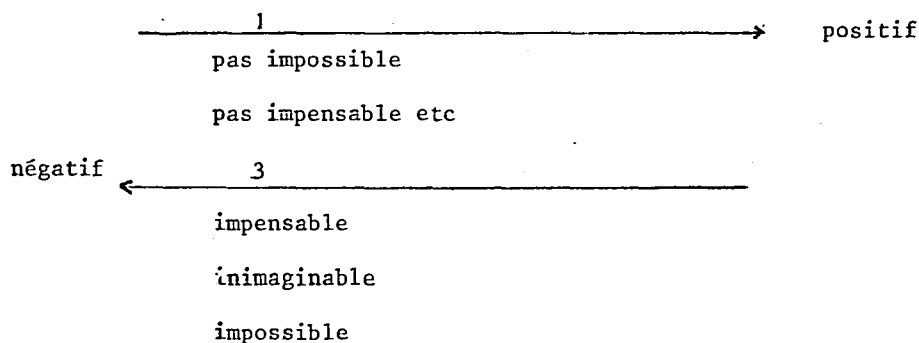
Il est difficile d'expliquer ici le caractère peu naturel de la forme négative. On ne peut invoquer la présence du préfixe négatif, (nécessaire pour qu'il y ait valeur de réponse positive), car cette construction de double négation est en général tout à fait admise et utilisée en français. On dira par exemple : ce n'est pas inintéressant , ce n'est pas incorrect. Dans le cas plus particulier des adjectifs épistémiques, on a vu que les adjectifs morphologiquement négatifs l'acceptent lorsqu'on veut fournir une réponse de valeur positive :

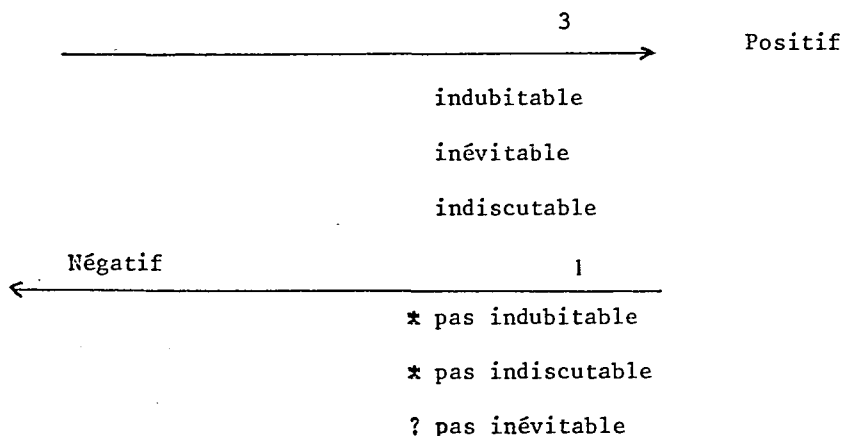
Est-ce que ça va changer ? R.P. ce n'est pas impensable
 ce n'est pas impossible

Ce n'est donc pas sur la base de caractéristiques morphosyntaxiques que s'établit l'acceptabilité ou la non-acceptabilité de cette double négation mais plutôt sur la base de caractéristiques sémantiques. Ici, les adjectifs morphologiquement négatifs ont tous une valeur positive très forte, par

conséquent, d'après le schéma d'inversion $1 \rightarrow 3$, $2 \rightarrow 2$, $3 \rightarrow 1$, l'ajout de ne pas (ou de peu) fait d'eux des expressions de valeur négative mais très faiblement assertives (ce n'est pas indubitable, ce n'est pas indiscutable etc...). ; avec les adjectifs de valeur négative - impensable inimaginable etc - l'ajout de la négation conduit à des expressions elles aussi faiblement assertives mais positives (ce n'est pas impossible, etc..). C'est donc sur le fait de la valeur positive ou négative que joue la différence. Il n'est pas d'usage semble-t-il, en français d'exprimer l'assertion négative faible par la double négation alors qu'on peut exprimer de cette façon l'assertion positive faible. On préfère pour l'assertion négative faible utiliser des éléments négatifs lexicalisés, par exemple les verbes dont ces adjectifs en -able sont issus : indubitable $\neq$ on peut en douter; indiscutable $\neq$ ça se discute.

Il semble donc qu'il n'y ait pas une totale symétrie dans la manière que l'on a d'inverser les valeurs positive et négative des réponses des adjectifs épistémiques avec des adjectifs morphologiquement négatifs; la possibilité d'inversion est fonction de la valeur qu'il représentent : s'ils ont une valeur négative il peuvent s'inverser, s'ils ont une valeur positive, ils ne le peuvent pas.





Les réponses : Il est Adj que (oui + non).

- En dehors des réponses de type c'est Adj auxquelles tous les adjectifs du groupe 2 donnent une valeur d'assertion positive, il existe également une autre forme de réponse dont la valeur est explicitement indiquée par la présence d'une particule positive ou négative : Il est Adj que (oui + non).

Dans ce type de réponse, l'adjectif n'a pas une valeur assertive propre; c'est le choix de la particule qui donne à la réponse une valeur soit positive, soit négative :

- (a) Il est probable que oui (réponse de valeur positive)
- (b) Il est probable que non (réponse de valeur négative)

Tous les adjectifs de valeur positive n'entrent pas avec la même facilité dans cette deuxième forme de réponse. Si des adjectifs comme probable, certain, possible etc. acceptent sans problème la construction que (oui + non), elle paraît moins naturelle avec les adjectifs formés sur des verbes épistémiques à l'aide du suffixe -able: imaginable, concevable, envisageable

etc... On préfère dans ce cas utiliser le verbe lui-même.

Est ce qu'il a souffert ?	Il est imaginable que oui
	On peut imaginer que oui

b) Le couplage question-réponse.

Parmi les adjectifs de valeur positive, ceux du groupe 2 sont plutôt réservés aux réponses confirmatives. Il sont employés lorsque la question est posée de manière biaisée, dans l'expectative d'une réponse positive. La forme la plus commune de ce genre de question est la forme interrrogative (cf. Chap V § 2).

Est-ce qu'il n'y a pas un risque ? c'est indiscutable.

Est-ce que je n'ai pas raison ? c'est incontestable.

Si l'on voulait adjoindre à ces expressions la particule de valeur positive elle pourrait être oui mais également si marquant précisément la confirmation.

Est-ce qu'il n'y a pas un risque ? Si, c'est indiscutable.

On se souvient que la même particularité a été indiquée pour certains des adverbess assertifs mentionnés au §III. Par exemple des adverbess comme absolument, parfaitement, certes ne semblent utilisables comme réponse que lorsque la question est une interrrogation et appelle la confirmation.

N'a-t-il pas dit qu'il viendrait ? Parfaitement.

On pourrait là aussi, renforcer la valeur positive de l'adverbe par Si (sauf peut-être pour certes):

N'a-t-il pas dit qu'il viendrait ? | Si, parfaitement.
 | Si, absolument.

Parmi des adjectifs on retrouve le petit groupe des adjectifs morphologiquement négatifs indéniable, incontestable etc. (groupe 2) mais il y a également exact, vrai qui ne sont pas à proprement parler des modaux épistémiques car ils n'engagent pas la conviction, la croyance du locuteur - croyance fondée, on le rappelle, sur des éléments aussi divers que le raisonnement, la nature des choses, la probabilité etc... C'est pourquoi, ils sont donnés à part dans l'Annexe 8. C'est également pour la même raison que sont mentionnés à part des adjectifs négatifs, comme faux, inexact ou comme aberrant, ridicule, insensé, absurde etc. Ces derniers ne sont pas des modaux épistémiques mais des adjectifs appréciatifs factifs. Leur sémantisme fait cependant qu'il sont utilisés comme réponse à une question totale sous la forme c'est Adj avec une valeur de dénégation. Lorsque la question est de forme interrrogative, une réponse comme c'est absurde, c'est ridicule représente une infirmation de la proposition, remplissant le rôle de c'est faux, c'est inexact, mais avec en plus un jugement sur le contenu de la question ou sur le fait même de questionner.

Est-ce qu'il ne voulait pas le tuer ? | C'est ridicule.
 | C'est absurde.

c) Les constructions je suis sûr, je suis certain (groupe 3).

Sur les trois adjectifs de ce groupe deux, sûr et certain, s'emploient négativement tantôt à la forme personnelle, je ne suis pas sûr, tantôt à la forme impersonnelle, ce n'est pas sûr, sans que le sens de la réponse paraisse très différent. Elle exprime la même nuance de doute dans les deux cas.

Est-ce que tout est prêt ? | Je ne suis pas sûr
 | Ce n'est pas sûr

Dans les deux cas, si l'adjectif est précédé d'un adverbe de quantité, il exprime une nuance de doute moins accentuée.

Est-ce que tout est prêt ? | Je ne suis pas absolument sûr
 | Ce n'est pas absolument sûr

De plus leurs propriétés sont à peu près semblables dans les diverses constructions qu'ils sont susceptibles d'avoir. En fait un choix assez libre s'établit entre les deux formes je suis Adj. - C'est Adj. au point qu'elles deviennent pratiquement interchangeables. Ceci constitue un phénomène intéressant : les deux constructions manifestent certaines des propriétés des constructions verbales Je Verbe alors que ceci ne se voit d'aucune autre construction c'est Adj. Par exemple, les deux constructions ont la propriété d'apparaître dans une interrogative postposée, comme les verbes assertifs faibles (groupe 1 et 2), à la fois à la forme positive et négative alors qu'aucun autre adjectif n'a cette possibilité sous la forme c'est Adj.

a) Dans les réponses :

La forme la plus naturelle comme réponse positive est la forme impersonnelle, mais comme réponse négative toutes les deux sont bien reçues :

Est-ce que la porte est fermée ? R.P. | ? Je suis sûr.
 | C'est sûr.

R.N. | Je ne suis pas sûr.
 | Ce n'est pas sûr.

b) Dans les phrases déclaratives en construction postposée
ou en incise :

Il y aura, { c'est sûr } , beaucoup de mécontents
 { je suis sûr }

Il y aura beaucoup de mécontents, { c'est sûr
 { je suis sûr

c) Avec la négation :

Il est sûr }
Je suis sûr } que cela vous plaira

Il n'est pas sûr }
Je ne suis pas sûr } que cela vous plaira

d) dans les constructions interrogatives postposées ils sont
admis à la forme positive - construction 1 - et non à la forme négative :

La porte est fermée | tu es sûr ?
 | c'est sûr ?

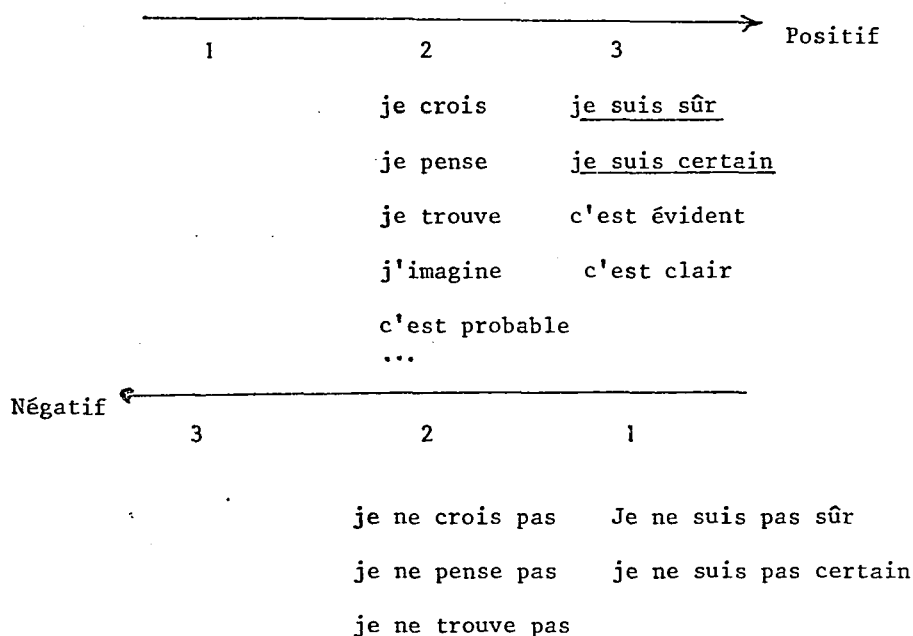
* La porte est fermée | tu n'es pas sûr ?
 | ce n'est pas sûr ?

e) dans une question reprise, ils n'apparaissent sous aucune des
deux formes, ni à la forme positive, ni à la forme négative.

* La porte est fermée { tu es sûr ?
 { c'est sûr ?

* La porte est fermée, { tu n'es pas sûr ?
ce n'est pas sûr ?

D'après ce rapide contrôle, on voit que les adjectifs sûr et certain ne correspondent ni à l'un des groupes d'adjectifs, ni à l'un des groupes de verbes présentés. D'après leurs propriétés ils se rapprocheraient plutôt des assertifs faibles du groupe 2 (type imaginer) mais la possibilité d'être utilisés comme réponse positive et négative est une propriété du groupe 1 (type croire). Cependant si certaines de leurs propriétés semblent liées au caractère "personnel" de l'expression, c'est le cas par exemple de la propriété d'apparaître dans une interrogative postposée de type ① (car aucune des expressions verbales ou adjectivales construites avec ce ou cela ne l'admet), si ce facteur "personnel" joue, il faut également tenir compte d'un autre facteur qui est le sémantisme de l'adjectif. Lorsque je suis sûr est donné comme réponse il signifie bien je suis sûr que oui, tandis que Je ne suis pas sûr ne signifie pas je suis sûr que non, à la différence de ce que l'on observe pour croire, penser, être probable etc. Or cette propriété ne semble pas venir du type de construction, mais de la valeur modale que confère à la proposition l'élément lexical qui l'introduit. Sûr et certain sont des éléments dont la valeur modale est très proche de l'assertion. Tous les verbes du groupe 1 et 2 sont quant à eux des assertifs faibles, placés sur l'axe des valeurs modales au degré "positif médian". On peut donc penser que pour les expressions je suis sûr, je suis certain qui n'ont pas tout à fait les mêmes propriétés que les verbes du groupe 1 et 2 (assertifs faibles) la différence vient de leur position sur l'échelle de la modalité épistémique. Leur position les fait appartenir à la catégorie des "assertifs forts". Il en sera de même nous le verrons pour des expressions comme cela va de soi, cela va sans dire, il n'y a aucun doute etc. (cf § 7.3).

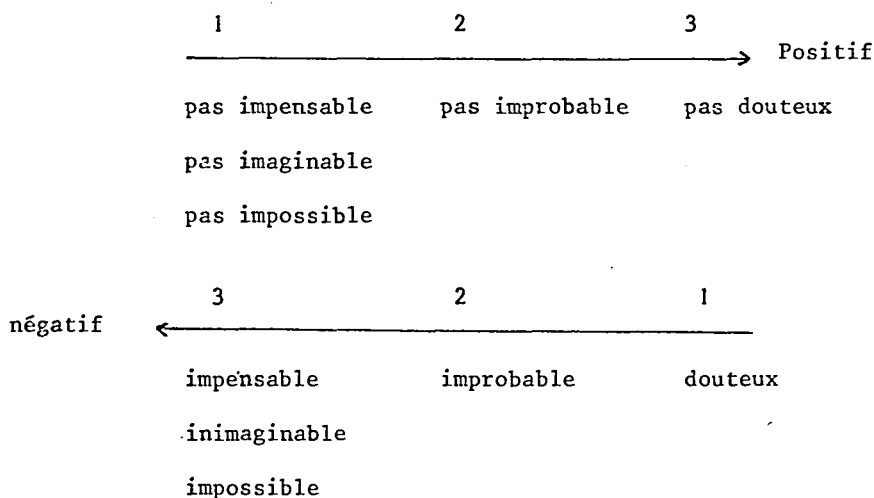


7.1.3. Les adjectifs modalisateurs de valeur négative des groupes 4 et 5
(type hypothétique et impossible).

Pour les adjectifs du groupe 4, peu de chose à dire car leur construction est uniformément affirmative : c'est Adj, je suis Adj. Par contre, pour les adjectifs du groupe 5 les constructions sont de plusieurs types.

a) caractérisation des réponses. Dans ces constructions la forme peut être affirmative c'est exclu, c'est douteux, c'est impossible. Elle peut être également négative si on ajoute ne pas : ce n'est pas exclu, ce n'est pas impossible (ce n'est pas douteux n'est pas très familier on lui préfère l'expression adverbiale sans aucun doute). A l'affirmative, la réponse a un sens d'assertion négative, soit faible (c'est douteux), soit forte (c'est impossible). L'ajout de la négation change le sens de la réponse mais en produisant une inversion de la valeur modale : la réponse faiblement négative devient fortement positive (ce n'est pas douteux) tandis que la réponse fortement négative devient faiblement assertive (ce n'est pas impos-

sible, ce n'est pas exclu) Voici le schéma de cette inversion valeur négative :



Passant de l'axe négatif à l'axe positif, les changements suivent l'ordre $1 \rightarrow 3$, $2 \rightarrow 2$, $3 \rightarrow 1$.

Si l'on se reporte au schéma scalaire donnée au § 7.1.2, on voit que les positions des adjectifs obtenus par la double négation ne pas + Adj négatif correspondent à celles des adjectifs positifs morphologiquement apparentés : pas impensable = pensable; pas improbable = probable etc...

Dans les phrases-réponse, ces adjectifs négatifs ne peuvent apparaître autrement que sous la forme c'est Adj. A la différence des adjectifs positifs, ils n'ont pas la deuxième construction : $\left\{ \begin{array}{l} \text{il} \\ \text{c'est} \end{array} \right\} \text{Adj que (oui + non)}$

- (a) Est-ce qu'il va gagner ? R.N. C'est impossible
- (b) Est-ce qu'il va gagner ? * C'est impossible que oui
- (c) Est-ce qu'il va gagner ? * C'est impossible que non

On sait que oui s'emploie lorsque la proposition interrogative reçoit la valeur d'une assertion positive, non lorsqu'elle reçoit la valeur d'une négation. Donc en (b) ci-dessus, une contradiction est créée entre un oui qui représente l'assertion positive il gagnera et la valeur négative que prend cette proposition en enchâssement avec un modal négatif. Le sens global de la réponse reconstituée sous la forme : Il est impossible qu'il gagne est très proche de Il ne gagnera pas.

Inversement en (c), un non qui signifie il ne va pas gagner soumis à l'effet de la modalité négative de impossible en vient à constituer une réponse de sens contraire très proche de il va gagner ; il est impossible qu'il ne gagne pas peut être paraphrasé par il va gagner assurément. Il faut voir que ces adjectifs ne constituent pas le seul moyen de répondre négativement. La plupart des adjectifs positifs, i.e les adjectifs recensés sur l'axe de valeur positive, peuvent s'employer avec ne... pas ou un quantitatif de bas degré peu. Ceux d'entre eux qui appartiennent aux échelons 1 et 2 (cf 7.1.2.) donnent alors à la réponse une valeur négative :

Est-ce qu'il va gagner ? R.N.	C'est peu probable.
	Ce n'est pas possible.

Au contraire, avec les adjectifs du degré 3 la négation n'oriente pas nécessairement vers une valeur de vérité négative, l'emploi de ne... pas traduit une incertitude, un doute qui éventuellement conserve l'espoir d'une possibilité de valeur positive. En tout cas, avec ces adjectifs-là la valeur négative avec ne...pas est moins forte qu'avec peu.

(a) Est-ce qu'il va gagner ? R.	Ce n'est pas certain.
	Ce n'est pas évident.

(b) Est-ce qu'il va gagner ? R. C'est peu certain.

Il faut voir que l'évaluation de la force de la négation est difficile à faire car la valeur semble varier en fonction du contexte, i.e du type de question posée. Par exemple, de légères différences sont perceptibles selon que la réponse s'applique à une interrogation positive ou négative. Dans le deuxième cas, l'orientation manifeste de la question vers une réponse de valeur positive (cf. chap. V§2) donne peut-être plus de relief à la négation. En tout cas, il semble qu'on interprète la réponse ce n'est pas certain en (c) ci dessous comme plus négative que celle donnée en (a) précédemment:

(c) Est-ce qu'il ne va pas gagner? R. Ce n'est pas certain.

Mais ce sont là des nuances peut être trop subtiles pour qu'on puisse être sûr du jugement porté. Ce que l'on peut dire c'est que ce n'est pas certain en (c) a un sens assez comparable à celui qu'aurait cette même expression dans une réplique concernant une proposition déclarative. Dans ce cas, une variante est possible, comportant une valeur intensive si:

A. Il va gagner.

B. | Ce n'est pas certain.

| Ce n'est pas si certain.

b) Les constructions parataxiques

On l'a déjà dit, les adjectifs négatifs n'entrent pas dans une construction parataxique lorsque la phrase qu'ils accompagnent est à la forme affirmative. Cette contrainte n'existe pas lorsque cette même phrase a un statut de complétive, que le sujet soit il ou ce.

- (a) C'est exclu qu'il parte ce soir
- (b) * Il partira ce soir , c'est exclu
- (c) C'est impossible qu'il ait agi seul
- (d) * Il a agi seul, c'est impossible

On retrouve là l'une des contraintes essentielles qui s'attachent également la construction postposée. Le verbe ou l'adverbe rejeté en finale ne doit pas être négatif. Ainsi la phrase ^(b)ci-dessous n'est pas plus correcte que (b) ci-dessus :

- (a) Il a agi seul, je crois
- * (b) Il a agi seul, je ne crois pas

Cependant, et c'est là la grande différence avec les verbes et les adverbess, les adjectifs peuvent apparaître en finale de phrase avec une valeur négative, que celle-ci soit de nature morpho-lexicale (impossible, impensable, exclu, étonnant, surprenant etc..) ou de nature syntaxique (pas possible, pas probable, peu probable, peu plausible etc...), lorsque la phrase qui précède est elle-même négative.

- (b1) Il ne partira pas ce soir, c'est exclu
- (d1) Il n'a pas agi seul, c'est impossible

En fait, la présence de ce en tête de la deuxième phrase explique, comme on l'a vu, la possibilité d'une telle construction avec une phrase négative. Ce représente la proposition qui précède mais sans sa valeur négative. Cette valeur est apportée par la négation contenue dans le prédicat adjectival. Dans (d1), c'est impossible peut être paraphrasé par :

- (d2) Qu'il ait agi seul est impossible

Ceci n'est pas particulier à la construction parataxique; le même phénomène se produit avec la construction complétive :

(d3) Il est impossible qu'il ait agi seul

Nous retrouvons là exactement la construction de (d2) mais extra-posée. Le sens en est le même, (d3) peut être paraphrasé par (d1).

Remarque :

Ce n'est pas un hasard si pour illustrer le comportement des adjectifs modalisateurs négatifs dans les constructions postposées, nous avons pris comme exemple impossible ou exclu. En effet, pour certains des adjectifs rangés dans le même groupe, les conditions d'emplois sont plus complexes. Si l'on prend par exemple des adjectifs comme impensable, inimaginable, inconcevable, on peut voir qu'il n'est pas exclu de les trouver dans des constructions postposées en couplage avec une phrase affirmative:

(a) Il a des tas d'ennuis, c'est inimaginable

(b) Il s'occupe de tout, c'est inconcevable

En outre, avec une phrase négative, la paraphrase que l'on peut faire de c'est Adj n'est pas celle qui a été indiquée ci dessus. La phrase représentée par ce garde sa valeur négative qu'elle a dans l'assertion qui précède, elle n'est pas reprise avec une valeur positive:

Il n'a pas gagné, c'est invraisemblable

C'est invraisemblable ici signifie (ce = qu'il n'ait pas gagné) est invraisemblable et non * (ce = qu'il ait gagné) est invraisemblable.

Dans ces deux constructions, il est difficile de ne pas donner une intonation exclamative à c'est Adj qui prend ainsi le sens d'un commentaire appréciatif. (On pourrait le paraphraser par je trouve que c'est Adj !). L'adjectif exprime l'idée d'une quantification maximum et non plus l'idée d'une modalité épistémique orientant vers une valeur négative. On retrouve ce sens dans d'autres constructions que ces adjectifs sont susceptibles d'avoir. C'est Adj comme P ! c'est Adj ce que P ! qui marquent encore mieux l'emploi quantitatif qui en est fait :

(a) C'est inimaginable comme il est maladroit !

(b) Il est maladroit, c'est inimaginable !

impossible et improbable n'ont pas cette construction; il n'en va pas de même de la forme négative de possible qui semble bien elle aussi exprimer ce sens quantitatif :

Ce n'est pas possible ce qu'il est maladroit

Il est maladroit, ce n'est pas possible !

On pourrait signaler l'emploi de cette construction pour d'autres adjectifs qui eux n'appartiennent pas à la catégorie des adjectifs modalisateurs, mais qui sont des déterminants de quantification marquant le haut degré : fou, terrible, extraordinaire, etc...

Il est maladroit, c'est fou !

Ainsi donc les propriétés différentes de ces adjectifs modalisateurs négatifs ne sont pas à mettre en liaison avec leur fonction de modalisation assertive mais avec leur trait de localisation au point maximum de l'axe négatif (cf le schéma scalaire indiqué au § 7.1.3). Du fait qu'ils représentent la valeur extrême du pôle négatif, ils sont considérés et utilisés comme étalon de

référence quantitative.

c) Les constructions ce serait Adj (groupe 5).

Cette forme particulière de réponse négative emploie le conditionnel au lieu du présent. Les deux verbes étonner et surprendre ont en effet une force négative en ce sens qu'indirectement ils supposent la non-vérité de la proposition à laquelle ils s'appliquent. Au présent, si l'on est étonné d'un fait, d'un événement c'est que l'on ne s'attendait pas à ce qu'il ait lieu, on estimait au contraire qu'il n'aurait pas lieu.

Je suis étonné qu'il soit sorti pourrait être commenté par :
parceque je m'attendais à ce qu'il ne soit pas sorti.

Donc, utilisés à la forme conditionnelle, ces deux verbes - et également les adjectifs formés sur leur participe présent (surprenant, étonnant) - ont une valeur de modalité épistémique. Ils rendent compte d'une conviction ou d'une évaluation de l'éventualité d'un fait, d'un événement. Si l'on voulait expliciter le sens qu'ils suggèrent, on pourrait les inclure dans le raisonnement suivant :

$$\text{Je crois que nég } P, \text{ donc } \left\{ \begin{array}{l} \text{Je serais surpris} \\ \text{ce serait surprenant} \end{array} \right\} \text{ que } P$$

La valeur négative de P donnée comme une éventualité très forte dans la première proposition, se trouve simplement suggérée lorsque cette première proposition non nécessaire à la compréhension n'est pas exprimée:

Est-ce que tout est en ordre ? Ce serait étonnant
= Ce serait étonnant que tout
soit en ordre.

D'autres expressions que nous avons mentionnées dans l'Annexe 10 peuvent avoir cette valeur de mise en doute. Toutes ont en commun cette utilisation du conditionnel qui marque l'infirmité de la vérité de la proposition : ce serait trop beau, ce serait (un) miracle, etc...

Avec ces adjectifs, l'ajout de la négation ne... pas donne à l'expression le sens d'une réponse positive. Si elle n'est pas explicitement positive, elle appartient déjà au schéma scalaire positif. Ce ne serait pas étonnant n'est pas très loin du point de vue épistémique de c'est possible (On sait que le jeu de la double négation - ici, syntaxique et lexicale - a sur le plan du discours un effet d'atténuation, d'euphémisme : il n'est pas interdit de vs. il est permis de ; vous n'êtes pas sans savoir vs. vous savez, etc...).

Est-ce qu'il va démissionner ? R. | Ce ne serait pas étonnant
| Je ne serais pas surpris

7.2. Les expressions verbales et substantivales construites avec ce, cela, il y a.

En annexe 9^e, nous donnons la liste d'un certain nombre d'expressions construites sur le modèle Cela SV, C'est SN, il y a SN qui par certaines de leurs propriétés peuvent être rangées dans l'une des cinq catégories dégagées pour les verbes et les adjectifs. Il est cependant difficile d'établir des regroupements assez stricts dans la mesure où il s'agit d'expressions relativement figées qui ne peuvent être soumises à de véritables variations syntaxiques. Ainsi, généralement une expression possède la valeur d'une assertion soit positive, soit négative, mais il est assez rare qu'elle ait les deux possibilités. On dira :

Réponse positive : | cela va sans dire
 | c'est une possibilité
 | ce n'est pas hors de question

Réponse négative : | cela ne va pas sans dire
 | ce n'est pas une possibilité
 | c'est hors de question

L'inversion peut s'établir parfois, lorsque la valeur assertive, positive ou négative, n'est pas due à l'absence ou à la présence d'une négation (syntactique : ne ... pas ou lexicale : hors de, sans etc...) mais à la nature d'un déterminant indéfini accompagnant le substantif dans SN : quelque, tout, aucun, etc.; on dira :

Réponse positive : il y a $\left. \begin{array}{l} \text{des} \\ \text{quelques} \end{array} \right\}$ chances

Réponse négative : il n'y a aucune chance

Cependant même là, l'inversion n'est pas toujours possible :

Réponse positive : | cela ne fait aucun doute
 | il y a quelque probabilité

Réponse négative : | *cela fait des doutes
 | ? il n'y a aucune probabilité

Ainsi donc le passage du positif au négatif a un caractère tout à fait irrégulier. Parfois il n'est possible que grâce à un changement de structure, par ex. c'est SN → il y a neg SN

Réponse positive : | c'est une certitude
 | c'est l'évidence (même)

Réponse négative : | il y a aucune certitude
 | il n'y a aucune évidence

Le manque de véritable règle fait que la répartition de ces expressions dans les cinq groupes dégagés pour les verbes et les adjectifs (cf. Annexe 10) ne constitue peut-être pas la meilleure solution. Un autre type de classement aurait sans doute été possible, mais comme de toute manière il s'agit essentiellement ici de regrouper ces expressions en fonction de leur valeur d'assertion positive et négative, la répartition dans les cinq groupes aboutit bien au résultat visé : à l'intérieur de chacun d'eux, les termes sont définis sur le double critère de leur forme syntaxique, et de leur valeur de signification en tant que réponse. (Le rappel de cette typologie est donné en Annexe 6.)

a) Variations syntaxiques des formes verbales et substantivales.

Contrairement aux adjectifs qui peuvent tous entrer dans deux types de constructions C'est Adj et Il est Adj que P. La plupart des expressions relevées en Annexe 9 n'ont pas la deuxième construction. On constate qu'il n'y a pas une correspondance régulière entre une forme de sujet qui serait tantôt ce (ou cela), tantôt il. Pour les adjectifs, on l'a vu, la forme C'est Adj est obligatoire en finale de phrase (construction parataxique) et généralement possible dans l'emploi de réponse à une question, mais il existe également la forme il est Adj, toujours utilisable en fonction de phrase matrice : Il est Adj que P et parfois admise pour la réponse : Il est Adj que (oui + non). Or pour les expressions de forme Cela SV ou C'est SN il n'y a pas toujours la forme il SV ou il est SN correspondante : elle existe pour les expressions comme aller de soi, se pouvoir, être hors de question, être en fait etc... mais pas pour c'est une certitude, c'est une possibilité, cela m'étonnerait, etc ...

Il va de soi que je te rembourserai

Il se peut que je vienne

Il est un fait qu'il se donne beaucoup de mal

* Il est une certitude qu'il a raison

* Il m'étonnerait qu'il vienne

Pour les formes C'est SN, l'impossibilité d'une forme il comme sujet vient sans doute du fait qu'elles peuvent difficilement se construire avec une complétive. C'est le cas de c'est l'évidence, c'est une éventualité, c'est une certitude, c'est une possibilité.

? * C'est l'évidence qu'il ne va pas bien

? * C'est une possibilité qu'il soit malade

En conséquence, il pourrait être assez normal que la forme il est SN soit elle aussi incorrecte :

* Il est l'évidence qu'il ne va pas bien

* Il est une possibilité qu'il soit malade

Cependant ceci n'est pas un argument car il existe une forme possible correspondant à C'est SN comme phrase matrice, c'est il y a :

Il y a une éventualité qu'il démissionne

Il y a une possibilité qu'il soit malade

C'est cette correspondance qui fait problème, elle n'est pas systématique, elle varie selon les substantifs :

* Il y a une certitude qu'il a raison

* Il y a une évidence qu'il s'ennuie terriblement

Dans ces cas, d'autres tournures telles que : avoir la certitude,

être évident etc... se substituent à C'est SN ou Il y a SN :

J'ai la certitude qu'il a raison

Par contre, pour les expressions comme cela m'étonnerait, cela me surprendrait, l'absence d'une forme il SV pour l'introduction d'une complétive, ne pose aucun problème car cela SV est également utilisable pour cette fonction :

* Il m'étonnerait qu'il vienne

Cela m'étonnerait qu'il vienne

Cela me surprendrait beaucoup qu'il réussisse

Il en va de même pour les expressions c'est SN dans lesquelles entrent un possessif : c'est ma conviction, c'est mon avis, c'est mon idée.

Dans ce cas, il s'agit de formes que l'on peut mettre en relation avec

Poss No est que P

(a) Ma conviction est qu'il n'ira pas loin

(b) Il n'ira pas loin, c'est ma conviction

La construction c'est SN peut apparaître devant une complétive mais ce joue alors le rôle d'anaphorique par rapport à la phrase qui suit (cas d'extraposition):

(c) C'est ma conviction qu'il n'ira pas loin

Ce (= qu'il n'ira pas loin) est ma conviction

La même observation a pu être faite pour les adjectifs modalisateurs construits avec c'est :

(a) Il est certain qu'il a raison

(b) C'est certain qu'il a raison

Ce (= qu'il a raison) est certain

Remarque :

Pour les expressions de forme il y a SN la question d'une deuxième forme ne se pose pas ; il y a sert normalement aussi bien dans la construction avec complétive que dans le cadre question-réponse :

Il y a très peu de chances qu'il se souvienne de moi

Est-ce qu'on gagnera le gros lot ? R. Il y a très peu de chances

Sur ce point donc, on ne voit pas qu'il y ait véritablement des règles dans les variations syntaxiques manifestées par ces expressions. Il est difficile de dire pourquoi une expression verbale et substantivale a ou n'a pas la double possibilité d'un sujet représenté par il et par cela ou ce . Pour les expressions avec cela la différence tient peut-être à la nature du prédicat. Pour certains verbes la forme il est possible : il se peut que P, il va sans dire que P, il arrive que P tandis que pour d'autres (factifs ?) cette forme n'est pas possible : *il m'étonnerait que P, * il me surprendrait que P. Mais que dire des expressions construites avec c'est ? Faut-il se demandait pourquoi on peut avoir il est un fait que P et pas * il est une possibilité, * il est une certitude que P ?

Cette irrégularité se retrouve dans les formes que peuvent prendre les réponses. Alors que pour les verbes et les adjectifs il est assez courant qu'il y ait à côté des séquences je V ou C'est Adj les schémas plus complets je V que (oui + non), ici pour ces expressions verbales et substantivales, les seules auxquelles on puisse ajouter que (oui + non) sont celles qui acceptent une construction avec il, qu'il s'agisse de il y a ou de il V :

Est-ce qu'on en saura davantage ?

Il y a de fortes chances que oui
Il se peut que non

	Il y a un espoir que oui
--	--------------------------

	Il ne fait aucun doute que oui
--	--------------------------------

On a plus de mal à utiliser cette forme avec les expressions uniquement construites avec cela ou c'est :

Est-ce qu'on en saura davantage ?

	? cela m'étonnerait que oui
--	-----------------------------

	? c'est une possibilité que oui
--	---------------------------------

	? c'est mon opinion que oui
--	-----------------------------

Cependant les expressions c'est mon N entrent dans cette construction sous la forme mon N est que (oui + non) :

Est-ce qu'on en saura davantage ?	mon opinion est que oui
-----------------------------------	-------------------------

	ma conviction est que non
--	---------------------------

b) Valeur des réponses

Comme pour les adjectifs, nous pouvons distinguer deux séries d'expressions : 1° les expressions de valeur positive des groupes 1 et 2, 2° les expressions de valeur négative des groupes 4 et 5. (Nous n'avons pas d'expressions verbales du type 3 i.e. des expressions qui ne peuvent être qu'à la forme négative ; les expressions que nous avons trouvées ont la double possibilité d'une forme affirmative ou négative dans les réponses, cf. groupe 5).

Cette valeur positive ou négative tient beaucoup plus au sémantisme des éléments lexicaux qui entrent dans les expressions qu'à la forme syntaxique qu'ils prennent, (par exemple la différence entre c'est hors de question et c'est hors de doute n'est pas syntaxique, de même pour c'est à craindre, c'est à prévoir). Il n'y a donc pas grand intérêt à rechercher les traits

formels sur lesquels fonder la différence de valeur de la réponse si cette différence est fondamentalement d'ordre sémantique.

- Les expressions de valeur positive

On peut constater une certaine homogénéité dans la forme des expressions du groupe 1 qui se répartissent selon deux constructions : Il y a SN et c'est mon N. Déjà sur le plan de la signification, les substantifs du modèle Il y a SN expriment pour la plupart une modalité épistémique (ordre du possible ou du probable). Si on essaie de les situer sur l'échelle des valeurs relatives, ils sont aux positions : de degré 1 et 2 sur l'axe positif (cf. § 7.1. pour les adjectifs possible, probable etc...).

De plus ces substantifs entrent dans des expressions de forme il y a Det N dans lesquelles le déterminant est un adjectif de quantification de haut ou de bas degré : quelque espoir, de fortes chances ; peu de chances, une faible probabilité ; selon la valeur quantitative de ce déterminant l'expression il y a SN constitue une réponse de valeur positive ou négative :

Est ce qu'il va gagner cette fois ?

R.P. Il y a de très fortes chances

R.N. | Il y a peu de chances

| Il n'y a aucune chance

De plus pour chacune des deux valeurs il y a des modulations possibles qui font varier le sens de la réponse. Pour les réponses négatives cela va jusqu'à la dénégation catégorique tandis que pour les réponses positives on en reste à la probabilité très forte sans aller jusqu'à la certitude. (L'emploi de il y a, au lieu de c'est, n'est peut-être pas étranger à cette dissymétrie ; on peut voir que il y a par son sens même opère comme un

partitif, ex : il y a des gens , * il y a tous les gens

	3	1-2	1	2	3	
négatif	←				→	positif
	il n'y a	il y a	il y a	il y a		
	aucune	peu de	quelques	de fortes		
	chance	chances	chances	chances		

Les expressions du groupe 2 sont peu susceptibles d'être utilisées dans une réponse de valeur négative. L'absence d'un déterminant quantitatif devant le substantif mais également le choix des éléments lexicaux ont sans doute un effet sur le caractère figé de l'énoncé, qu'il s'agisse de la construction verbale cela SV ou de la construction substantivale, c'est SN. Les formules : cela va de soi, cela va sans dire, cela arrive etc... n'ont pas d'équivalents négatifs * cela ne va pas de soi, * cela ne va pas sans dire, * cela n'arrive pas. De même il y a un côté idiomatique dans des expressions comme c'est un fait, c'est l'évidence même. Quant à celles qui paraissent moins figées-c'est une possibilité, c'est une éventualité etc... le passage de la valeur positive à la valeur négative s'accompagne d'un changement de construction c'est un N → il y a Det_{neg} N.

- Les expressions de valeur négative (groupe 4, 5 et 6)

La majorité des expressions rangées dans le groupe 5 ont des caractéristiques syntaxiques et une valeur de réponse très proches de celles des adjectifs rangés dans ce même groupe (cf. § 7.1.c supra). Certaines mêmes leur sont apparentées morphologiquement : mise à part la différence liée à la catégorie grammaticale : ce serait étonnant - cela m'étonnerait ; ce serait surprenant - cela me surprendrait etc... elles manifestent les mêmes propriétés : usage de conditionnel, possibilité de s'employer avec ou sans négation, inversion de la valeur de réponse etc...

Dans la perspective d'une étude plus approfondie il faudrait sans doute reprendre tous les éléments lexicaux du groupe 5 - aussi bien verbes et adjectifs que substantifs - et les réunir dans une même description pour en dégager les traits d'ensemble tant sur le plan syntaxique que sémantique et énonciatif. Par rapport aux éléments de modalisation épistémique des groupes 1 et 2, ils ont un statut un peu particulier : ils ne renvoient pas directement à une modalité épistémique et cependant ils n'en sont pas non plus tout à fait indépendants. Du point de vue sémantique, ils traduisent bien l'appréciation du locuteur sur la probabilité d'une valeur de vérité (ou sur le bien-fondé de sa conviction) mais ils l'expriment de manière indirecte à travers le sentiment, le facteur émotif qui accompagne une telle appréciation.

On pourrait, semble-t-il, rapprocher ceci du commentaire que nous faisons à propos des adverbess heureusement, malheureusement au § III.3. Comme eux, ils expriment une appréciation qui procède, comme c'est souvent le cas, à la fois de la réflexion et de l'affectivité, mais en mettant plutôt l'accent sur le facteur affectif alors que dans l'ensemble les éléments de modalisation font référence essentiellement au raisonnement. Cependant même pour les éléments modalisateurs que nous avons qualifiés d'épistémiques groupes 1 et 2, les choses ne sont pas si nettes : raisonnement et affectivité sont souvent entre-mêlés comme en témoigne l'emploi des termes craindre, espérer, espérer etc...

Ainsi la frontière n'est pas très nette. Lorsque son jugement, son appréciation sont requis concernant la valeur de vérité d'un contenu propositionnel, le locuteur pour assurer la modalisation assertive de sa réponse, fait le plus souvent appel à un terme de la catégorie dite d'opinion", mais

il peut également avoir recours à un terme dit de "sentiment" qui traduit encore mieux son point de vue :

Est-ce qu'il y aura un changement ? R. Je crois

J'espère

C'est à craindre

Annexe 1 : Ensemble des adverbess entrant dans le cadre question réponse.

Liste 1

Adverbes assertifs

à coup sûr
apparemment
assurément
au contraire
bien entendu
bien sûr
certainement
certes
effectivement
en effet
évidemment
fatalement
forcément
hélas !
heureusement
immanquablement
incontestablement
indéniablement
indiscutablement
indubitablement
inévitablement
malheureusement
manifestement
naturellement
nécessairement
obligatoirement
peut-être
précisément
probablement
sans contredit

sans doute
sans nul doute
si fait
sûrement
tout juste
visiblement
voire
vraisemblablement

Adverbes assertifs quantitatifs

absolument
exactement
parfaitement
tout à fait

Adverbes assertifs négatifs

aucunement
en aucune manière, façon, cas etc.
nullement
pas le moins du monde
pas du tout.

Annexe 2 : Quelques propriétés des adverbess de modalisation assertive

	(oui,) Adv	non, Adv	pas Adv	Adv pas	Adv queP	Adv, que P !	P, Adv
probablement	+	-	-	+	+	+	+
peut-être	+	-	-	+	+	+	+
sans doute	+	-	-	+	+	+	+
vraisemblablement	+	-	-	+	+	+	+
sûrement	+	-	-	+	+	+	+
certainement	+	-	-	+	+	+	+
certes	+	-	-	+	-	+	+ ?
apparemment	+	+	-	+	+	+	+
visiblement	+	+	-	+	+	+	+
manifestement	+	+	-	+	+ ?	+	+
assurément	+	+	-	+	+ ?	+	+
naturellement	+	+	-	+	+ ?	+	+
évidemment	+	+	-	+		+	+
effectivement	+	+	-	+	-	+	+
à coup sûr	+	+	-	-	-	+	+
bien entendu	+	+	-	-	-	+	+
inévitablement	+	+ ?	-	-	-	+	+
immanquablement	+	+ ?	-	-	-	+	+
bien sûr	+	+	-	-	-	+	+
sans aucun doute	+	+ ?	-	-	-	+	+
sans nul doute	+	+ ?	-	-	-	+	+
sans conteste	+	+ ?	-	-	-	+	+
indéniablement	+	+ ?	-	-	-	+	+
incontestablement	+	+ ?	-	-	-	+	+
indiscutablement	+	+ ?	-	-	-	+	+
indubitablement	+	+ ?	-	-	-	+	+
forcément	+	+	+	+	+ ?	+	+
fatalement	+	+	+	+	-	+	+
nécessairement	+	+	+	+	-	+	+
obligatoirement	+	+	+	+	-	+	+
heureusement	+	+	-	+	+	+	+
malheureusement	+	+	-	+	-	+	-
hélas !	+	+	-	-	-	-	+

Annexe 3 . Les expressions de confirmation et d'information

<u>Confirmation</u>	<u>Infirmer</u>
absolument	absolument pas
admettons	(bien) au contraire
bien entendu	pas du tout
exactement	pas que je sache
certes	que non pas
en effet	que si
effectivement	si fait
et comment !	
parbleu !	c'est aberrant
parfaitement	absurde
précisément	erroné
sans aucun doute	extravagant
sans conteste	faux
sans contredit	fou
soit	inapte
tout à fait	inexact
tout juste	inversé
très juste	ridicule
	stupide
(c'est) exact	je ne suis pas d'accord
juste	tu fais erreur
raisonnable	tu te trompes
bien vrai	etc...
c'est bien mon avis	
c'est cela (même)	
c'est un fait	
comme tu le vois	
je suis d'accord	
tu as raison	
tu dis juste	
etc...	

Annexe 4. Verbes de modalisation assertive (je V que oui non)

accorder	concevoir	élucider
admettre	conclure	entendre dire
affirmer	confesser	entrevoir
ajouter	confier	envisager
alléguer	confirmer	escompter
aller de soi	conjecturer	espérer
aller sans dire	considérer	estimer
analyser	constater	établir
annoncer	contester	être au courant
s'apercevoir	convenir	être d'accord
apprendre	corroborer	être d'avis
arguer	couler de source	être question
arrêter	craindre	évaluer
arriver (il)	croire	exclure
assumer	déceler	se figurer
assurer	décider	flairer
attester	declarer	se flatter
augurer	découvrir	gager
avancer	déduire	garantir
s'avérer	défendre	ignorer
avertir	démentir	imaginer
avoir bon espoir	se demander	indiquer
avoir conscience	démontrer	induire
avoir la conviction	dénoter	inférer
avoir dans l'idée	déterminer	informer
avoir l'impression	dévoiler	insinuer
avoir le sentiment	diagnostiquer	juger
avoir souvenance	dire 1/	jurer
avoir le souvenir	on dirait	se laisser dire
avouer	discerner	maintenir
calculer	distinguer	mesurer
certifier	divulguer	nier
compter	douter	noter
concéder	écrire 2/	

Annexe 4 (fin)

observer	répéter
oublier	repliquer
il paraît	répondre
parier	retenir
penser	rétorquer
percevoir	révéler
se porter garant	risposter
poser	savoir
postuler	sembler
préciser	sentir
prédire	signifier
prendre conscience	signaler
prendre note	songer
présager	souigner
pressentir	souçonner
préssuposer	soutenir
présumer	se souvenir
prétendre	spécifier
prévenir	spéculer
prévoir	stipuler
proclamer	subodorer
professer	suggérer
pronostiquer	supposer
proposer	supputer
publier	suspecter
prouver	tabler
raconter	témoigner
se rappeler	tenir
rapporter	trouver
réaliser	vérifier
reconnaître	voir
réfléchir	voir mal
remarquer	vouloir dire
se remémorer	
se rendre compte	

1/ et tous les verbes indiquant
des modes de transmission orale :
balbutier, bégayer, bougonner etc..

2/ et tous les verbes indiquant
des modes de transmission écrite :
cabler, gribouiller, griffonner etc

Annexe 5 Adjectifs modalisateurs entrant dans un cadre question-réponse

(c'est) aberrant	indiscutable	(Je suis) catégorique
absurde	indubitable	certain
admissible	inéluctable	convaincu
avéré	inepte	formel
certain	inévitabile	sceptique
concevable	inexact	sûr
contestable	inimaginable	(je serais) étonné
connu	insensé	surpris
démontré	invraisemblable	
discutable	juste	
douteux	manifeste	
éclatant	net (très)	
envisageable	notoire	
erroné	obligé	
établi	patent	
évident	plausible	
exact	possible	
exclu	prévisible	
extravagant	probable	
fatal	problématique	
faux	prouvé	
flagrant	raisonnable	
fondé	reconnu	
forcé	ridicule	
fou	sensé	
hypothétique	stupide	
imaginable	sûr	
immanquable	visible	
impensable	vrai	
impossible	vraisemblable	
inconcevable		
incontestable		
indéniable		

Annexe 6 : Rappel de la typologie des groupes 1 à 6 pour les verbes, les adjectifs et les expressions verbales et substantivales.

Groupe 1 : $\left\{ \begin{array}{l} \text{Forme affirmative, réponse positive} \\ \text{Forme négative, réponse négative} \end{array} \right. \left\{ \begin{array}{l} +, + \\ -, - \end{array} \right\}$

Groupe 2 : Forme affirmative, réponse positive $\{ +, + \}$

Groupe 3 : Forme négative, réponse négative ou non-réponse $\left\{ \begin{array}{l} -, - \\ -, ? \end{array} \right\}$

Groupe 4 : Forme affirmative, réponse négative ou non-réponse $\left\{ \begin{array}{l} +, - \\ +, ? \end{array} \right\}$

Groupe 5 : $\left\{ \begin{array}{l} \text{Forme affirmative, réponse négative} \\ \text{Forme négative, réponse affirmative} \end{array} \right. \left\{ \begin{array}{l} +, - \\ -, + \end{array} \right\}$

Groupe 6 : Forme négative, réponse affirmative $\{ -, + \}$

Annexe 6: Verbes modalisateurs réponse à une demande d'information.

<u>Groupe 1 (croire)</u> : $\begin{Bmatrix} +, + \\ -, - \end{Bmatrix}$ avoir l'impression croire penser trouver il (me) semble on dirait	<u>Groupe 2 (imaginer)</u> : $\{ +, + \}$ craindre espérer imaginer présumer supposer il paraît
<u>Groupe 3 (noter)</u> : $\{ -, - \}$ <u>3a</u> s'apercevoir avoir le sentiment entendre dire faire attention noter observer remarquer savoir sentir voir	<u>Groupe 3 (noter)</u> : $\{ -, ? \}$ <u>3b</u> avoir (aucune) idée avoir (aucun) souvenir avoir souvenance découvrir être au courant se rappeler se rendre compte savoir se souvenir
<u>Groupe 4 (oublier)</u> : $\begin{Bmatrix} +, - \\ +, ? \end{Bmatrix}$ calculer se demander hésiter ignorer s'interroger oublier se poser la question voir mal	<u>Groupe 5 (étonner)</u> : $\begin{Bmatrix} +, - \\ -, + \end{Bmatrix}$ étonner (cela m'étonnerait) surprendre (") épater (")

Annexe 7. Adjectifs modalisateurs réponse à une demande d'information.

Groupe 1 (évident) $\begin{cases} +, + \\ -, - \end{cases}$	Groupe 2 (indéniable) $\{+, +\}$	Groupe 5 (impossible) $\begin{cases} +, - \\ -, + \end{cases}$
c'est certain clair concevable connu démontré éclatant envisageable établi évident fatal flagrant fondé forcé imaginable manifeste net (très) notoire obligé patent plausible possible probable prouvé reconnu sûr visible vraisemblable (je suis) catégorique certain convaincu formel sûr	c'est immanquable indéniable indubitable inéluctable inévitable	 (ce serait) étonnant surprenant (je serais) étonné surpris (c'est) contestable discutable douteux exclu impensable impossible imaginable invraisemblable
	Groupe 3 (sûr) $\{-, -\}$ (je suis) sûr certain convaincu	
	Groupe 4 (hypothétique) $\{+, -\}$ (je suis) sceptique (c'est) hypothétique problématique	

Annexe 8 Quelques propriétés des verbes modalisateurs de l'annexe 6.

	Forme de la réponse				Je V (affirm.)			Je ne V pas (neg)		
	Je V	Je neg V	Pres	Passé	que P indic	que P subj.	Si P ou P	que P indic	que P subj	si P ou P
<u>Groupe 1</u>										
Avoir l'impression	+	+	+	-	+	-	-	+	+	-
croire	+	+	+	-	+	-	-	+	+	-
penser	+	+	+	-	+	-	-	+	+	-
trouver	+	+	+	-	+	-	-	+	+	-
sembler	+	+	+	-	+	-	-	+	+	-
on dirait	+	+	-	-	-	-	-	+	+	-
<u>Groupe 2</u>										
Craindre	+	-	+	-	-	+	-			
espérer	+	-	+	-	+	-	-			
imaginer	+	-	+	-	+	-	-			
présumer	+	-	+	-	+	-	-			
supposer	+	-	+	-	+	-	-			
il paraît	+	-	+	-	+	-	-			
<u>Groupe 3</u>										
s'apercevoir	-	+	-	+				+	+	+
avoir le sentiment	-	+	+	+				+	+	-
entendre dire	-	+	-	+				+	+	+
faire attention	-	+	-	+				+	+	+
noter	-	+	-	+				+	+	+
observer	-	+	-	+				+	+	+
remarquer	-	+	-	+				+	+	+
savoir (sache)	-	+	-	+				+	+	+
sentir	-	+	-	+				+	+	+
voir	-	+	-	+				+	+	+

Annexe 8 (suite)

	Forme de la réponse				J V (affirm.)			Je ne V pas (neg)		
	Je V	je neg V	Pres.	Passé	que P indic	si P subj.	si P ou P	que P indic	que P subj	Si P ou P
<u>Groupe 3 - 3b</u>										
avoir (une) idée	-	+	+					-	+	+
avoir (un) souvenir	-	+	+					-	+	+
avoir souvenance	-	+	+					-	+	+
être au courant	-	+	+					-	+	+
être informé	-	+	+					- ?	+	+
se rappeler	-	+	+					+ ?	+	+
se rendre compte	-	+	+					+	+	+
savoir	-	+	+					+	+	+
se souvenir	-	+	+					-	+	+
<u>Groupe 4</u>										
calculer	+	-	+	-	-	-	+			
se demander	+	-	+	-	-	-	+			
hésiter	+	-	+	-	-	-	+			
ignorer	+	-	+	-	+	+	+			
s'interroger	+	-	+	-	-	-	+			
oublier	+	-	-	+	+	-	+			
se poser la question	+	-	+	-	-	-	+			
voir mal	+	-	+	-	-	+	+			
<u>Groupe 5</u>										
étonner	+	+	-	condit	-	+	-	-	+	-
suspendre	+	+	-	"	-	+	-	-	+	-
être surpris	+	+	-	"	-	+	-	-	+	-
être étonné	+	+	-	"	-	+	-	-	+	-

Annexe 9. Expressions verbales et substantivales construites avec ce, cela, il y a

<u>Groupe 1</u> $\begin{Bmatrix} +, + \\ -, - \end{Bmatrix}$ de fortes chances il y a quelques il y a $\begin{Bmatrix} \text{bon} \\ \text{quelque} \end{Bmatrix}$ espoir il y a quelque probabilité il y a quelque possibilités c'est ma conviction c'est mon point de vue c'est mon idée c'est mon avis c'est mon opinion c'est mon espoir etc...	<u>Groupe 2</u> $\{ +, + \}$ cela saute aux yeux cela se peut cela va de soi cela va sans dire cela arrive c'est à craindre ça en a tout l'air cela coule de source c'est hors de doute c'est un fait c'est une éventualité c'est une certitude c'est l'évidence (même) c'est une possibilité
<u>Groupe 4</u> $\{ +, - \}$ c'est hors de question il s'en faut de (peu, beaucoup) (c'est une) erreur ce serait miracle ce serait trop beau	<u>Groupe 5</u> $\begin{Bmatrix} +, - \\ -, + \end{Bmatrix}$ cela m'étonnerait cela me surprendrait cela m'épaterait cela me stupéfierait il y a quelque doute
<u>Groupe 6</u> $\{ -, + \}$ il n'y a pas d'erreur possible il ne fait aucun doute	